This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NKP
Society

Société
~~1091 E~~
NK

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

MÉLANGES

DE

LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

SECONDE PARTIE

PARIS

DE L'IMPRIMERIE DE CH. LAHURE

RUE DE FLEURUS, 9

M DCCC LXVII

Bien que le préſent volume de *Mélanges* n'ait avec celui qui l'a précédé en 1856 d'autre rapport que ſa commune origine, la Société des Bibliophiles a cru devoir l'intituler *Seconde partie*, parce que le volume publié en 1856, qui porte ſur ſon titre les mots *Première partie*, auroit toujours ſemblé incomplet ſi une deuxième partie n'eût été publiée.

On a donné un titre & une pagination ſpéciale à chacun des opuſcules qui compoſent ce volume, afin que chacun d'eux pût être ſéparé du recueil ſuivant le déſir des amateurs qui en feront l'acquiſition. Il ne faudroit donc pas que cette circonſtance fût exploitée par les induſtriels en librairie pour faire croire à un collecteur de ſpécialités qu'on lui vend un tirage à part & un exemplaire extraordinaire.

Le Baron Jérôme PICHON,

Préſident de la Société des Bibliophiles françois.

Ce préſent volume de Mélanges a été imprimé par Ch. Lahure, avec les caractères & par les ſoins de la Société des Bibliophiles françois, & quand il fut imprimé étoient Membres de ladite Société :

MM.

I. — 1820. — M. le Comte ÉDOUARD DE CHABROL, ancien maître des requêtes au Conſeil d'État, *Doyen*.

II. — 1843, 5 avril. — M. le Baron JÉRÔME PICHON, *Préſident*.

III. — 1844, 25 décembre. — M. YÉMENIZ.

IV. — 1845, 26 mars. — M. le Baron DUNOYER DE NOIRMONT, ancien Maître des requêtes au Conſeil d'État.

V. — 1846, 20 mai. — M. le Comte LANJUINAIS.

VI. — 1846, 20 mai. — M. ERNEST DE SERMIZELLES.

VII. — 1846, 3 juin. — M. LE ROUX DE LINCY, *Secrétaire*.

VIII. — 1847, 27 janvier. — M. PROSPER

MÉRIMÉE, Membre du Sénat, de l'Académie Françoiſe & de celle des inſcriptions, Inſpecteur des Monuments hiſtoriques.

IX. — 1849, 21 février. — M. le Comte FOY.

X. — 1851, 28 mai. — M. RAOUL DE LIGNEROLLES.

XI. — 1851, 24 décembre. — M. le Comte HENRY DE CHAPONAY.

XII. — 1852, 14 janvier. — M. DURIEZ DE VERNINAC, Secrétaire d'Ambaſſade.

XIII. — 1852, 14 janvier. — M. le Comte GEORGES DE SOULTRAIT, Membre non réſidant du Comité hiſtorique des Arts & Monumens.

XIV. — 1852, 26 mai. — Madame STANDISH née NOAILLES.

XV. — 1852, 15 décembre. — M. le Vicomte FRÉDÉRIC DE JANZÉ.

XVI. — 1854, 11 janvier. — M. le Marquis DE BÉRENGER.

XVII. — 1856, 29 janvier. — M. PROSPER BLANCHEMAIN.

XVIII. — 1856, 12 mars. — M. PAULIN PARIS,

Membre de l'Académie des Inſcriptions, Profeſſeur au Collége de France, &c.

XIX. — 1858, 24 mars. — M. CHARLES SCHEFER, premier Secrétaire interprète de l'Empereur.

XX. — 1858, 12 mai. — M. AMBROISE-FIRMIN DIDOT, Membre du Conſeil général de la Seine.

XXI. — 1860, 11 janvier. — M. MARCELLIN DE FRESNE.

XXII. — 1861, 22 mai. — M. le Vicomte DE BEAUCHESNE, chef de ſection aux Archives de l'Empire.

XXIII. — 1861, 24 décembre. — M. le Comte OCTAVE DE BEHAGUE, *Tréſorier*.

XXIV. — 1861, 24 décembre. — M. le Comte CLÉMENT DE RIS.

MEMBRES ADJOINTS ET ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

I. — 1821. — M. le Prince ALEXANDRE LABANOFF DE ROSTOFF, à Saint-Péterſbourg (1).

(1) Décédé pendant le cours de l'impreſſion de ce volume, & remplacé par M. le Marquis de Biencourt, membre adjoint.

II. — 1862, 26 février. — M. le Prince Aug. GALITZIN.

III. — 1863, 28 janvier. — Mme la Comteſſe Fernand de la FERRONAYS.

IV. — 1864, 13 janvier. — M. Gabriel de BRAY.

V. — 1865, 22 février. — M. le Duc de FITZ-JAMES.

MEMBRE HONORAIRE.

M. Grangier de la Marinière.

MEMBRES CORRESPONDANS.

La Société des Bibliophiles belges.

La Société Philobiblon de Londres.

CLERC DE LA SOCIÉTÉ.

1859. M. Petit de Beauregard.

PETITE

CHRONIQUE FRANÇOISE

DE L'AN 1270 A L'AN 1356

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

PETITE

CHRONIQUE FRANÇOISE

DE L'AN 1270 A L'AN 1356

PUBLIÉE PAR

M. DOUET D'ARCQ

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

M DCCC LXVI

PETITE

CHRONIQUE FRANÇAISE

DE L'AN 1270 A L'AN 1356.

Ce document eſt tiré d'un manuſcrit de la Bibliothèque impériale qui porte le n° 4641-B du fonds latin. C'eſt un in-4° pap. de deux cent deux feuillets, intitulé au dos : *Stylus curiæ parlamenti Franciæ*, & qui commence effectivement par cet ouvrage, attribué à Guillaume du Breuil, mais qui contient bien d'autres choſes. C'eſt un de ces manuſcrits *varia*, où s'entaſſent d'une manière aſſez arbitraire, une foule de pièces, tant en rimes qu'en proſe, & d'une nature ſouvent très-différente. Il eſt de pluſieurs mains, mais toutes du quinzième ſiècle. La petite chronique que nous donnons ici, y occupe les folios 131 verſo à 137 verſo. On y remarquera le ſoin curieux que ſemble avoir pris ſon auteur, de raſſembler tout ce qui ſe rapporte aux nombreuſes trahiſons & aux nombreux ſupplices

qui ſignalèrent le commencement du quatorzième ſiècle. En parlant de la bataille de Poitiers, elle donne la liſte des morts & des priſonniers. Elle s'arrête au tremblement de terre du 18 octobre 1356.

D. D.

MÉMOIRES

FAICTES PAR MANIÈRE DE CRONIQUES QUI SONT ADVENUES OU ROYAUME DE FRANCE EN PLUSEURS TEMPS ET DE PLUSEURS ROYS.

CY-APRÈS S'ENSUIVENT TOUT A PLAIN DE GRANZ FAIS ET NOTABLES QUI SONT ADVENUS EN FRANCE DEPUIS LE TEMPS MONSEIGNEUR SAINT LOUYS, JADIZ ROY DE FRANCE.

L'AN mil IIc LXX fut, en Tunes, li roys ſaint Louys mors (1). Fut apportez à Paris & enterrez à Saint-Denis. Lequel avoit régné dix-ſept ans. Et fu roy après, Philippes ſon filz, lequel régna quinze ans.

(1) Saint Louis mourait devant Tunis le lundi 25 août de l'an 1270.

L'an mil IIc LXXVIII, le lendemain de la Saint-Pierre, VI jours après la Nativité ſaint Jehan-Baptiſte (1), firent les barons de France, contre la voulenté du Roy, pendre monſ. Pierre de La Brouce.

L'an après fut la grant douleur à Prouvins. Car il y a moult de gens pendus, émutulez & mis à mort. Et diſoit l'en que monſ. Jehan d'Acre fiſt grant péchié de ſoy en meller.

L'an mil IIc IIIIxx, fut éveſque des Poutevins, frère Gautier li Bons, de Nuis. Et en cel an rompirent premièrement les pons de Paris.

L'an mil IIc IIIIxx & IIII, le lendemain de la feſte Saint Clément, venta ſi fort au ſoir, que mouſtiers, clochiers, maiſons & abres trébuchièrent en moult de contrées. En cel an, en la ſaiſon nouvelle, mourut li bons roys Charlon (2), & le propre matin. Et à la Paſque après, vint ly roys Philippes pour aler en Arragon vengier ſes amis qui eſtoient en priſon. Mais la choſe ala en tèle manière qu'il en fut apporté en bière (3).

L'an mil IIc IIIIxx & VII, tarirent les fontaines & les puis, & faillirent foins & avenes, car il ne pleut de tout l'eſté. Et ſi fut blé

(1) Un ſamedi 30 juin.

(2) Charles Ier, roi de Sicile, comte d'Anjou & frère de ſaint Louis, mourut à Foggia le 7 janvier 1285.

(3) Philippe le Hardi mourut à Perpignan, le 6 octobre 1285.

à tel lagan, que l'en avoit le meilleur pour IIII. s.

L'an mil IIc IIIIxx & VIII, faillirent vignes, fruis & glanz. Et en l'aouſt fiſt ſi grant chault que les gens en mouroient aux champs.

L'an mil IIc IIIIxx & IX, fut ſi grant année de vins qu'il ne demouroit tonneaux ne queues, neufve, viez, ne autres vaiſſeaux où l'en peuſt mectre vin, qui ne feuſt vendu à voulenté. Et ſi furent les vins mauvais.

L'an mil IIc IIIIxx & X, fut pou de vin & de petit priſ. Et ſi vindrent deux cardinaulx légaz en France pour parler au roy. Et ſi faiſoient deſpens moult oultrageux, car il avoit bien en leur compaignie Vc chevaliers, ſans les autres gens. Et ſi ne ſot l'en oncques à quoy faire ils vindrent (1). Et ſi en furent les gens de ſaincte Égliſe moult grevez pour celle venue.

L'an mil IIc IIIIxx & XVI, rompirent ſecondement les pons de Paris, qui lors eſtoient de pierre & à beaux édifices par deſſus où gens demouroient, & fu la vigile de Saint Thomas devant Noel (2).

L'an mil IIc IIIIxx & XVIII, le lendemain de la feſte Saint Berthelemy, fu commencié la feſte de monſeigneur Saint Louys (3).

---

(1) Nicolas IV les envoyait pour prêcher la Croiſade. Saint-Jean-d'Acre fut priſe en 1291.

(2) Le jeudi 20 décembre.

(3) Qui tomba un lundi, 25 août.

L'an mil IIIe & I, la vigile Saint Jehan, ès feſtes de Noel, fu le grant feu à l'Eſcole Saint-Germain à Paris (1).

L'an mil IIIe & II, fut la grant deſconfiture en Flandres, pour la traiſon des foſſes & des pièges que les Flamans avoient faites (2).

L'an mil IIIe & III, fu pris le pape Boniface en la ville d'Avignon, en ſon palais, la vigile de la feſte de Noſtre Dame de ſeptembre (3).

L'an mil IIIe & IIII, le landemain de l'Aſſumpcion Noſtre Dame, ot le beau roy Phelippe victoire à Mont en Poyvre (4). Et en cel an, le dimanche devant Paſques Flories (5), treſpaſſa la royne Jehanne ſa femme. Et lors valoit le ſextier de blé c. ſ, & ſi failloit le pain partout. Et pou avant en après, furent pendus les enfens de la bourgoiſie de Paris, & celle heure fut tué Gervaiſot Pidoë, &

(1) Le mardi 26 décembre 1301.

(2) Il s'agit de la bataille de Courtrai, où le comte d'Artois périt, avec plus de 20,000 hommes. Elle ſe donna le 11 juillet 1302.

(3) Le 7 ſeptembre 1303. C'eſt effectivement ce jour-là que Boniface VIII fut arrêté par Guillaume de Nogaret, mais dans le palais d'Agnani, & non dans celui d'Avignon.

(4) D'après le premier Continuateur de Nangis, la bataille de Mons en Puelle ſe ſerait donnée le mardi 18 août 1304, tandis que d'après notre auteur ce ſerait le dimanche ſeize.

(5) Quatre avril 1305 (N. S.) Jeanne de Navarre mourut au bois de Vincennes. Le premier Continuateur de Nangis, dit *menſe aprili*.

aultre. Si fiſt le prévoſt bien pou après, deſpendre ung des enfens, qui eſtoit clerc.

L'an mil IIIc & V, deux jours après la feſte de Touſſains, fu la grant aſſemblée à Lyon ſus le Rône, pour le ſacre du pape Clément (1). Auquel ſacre fut le roy Philippes le Bel, monſeigneur Charles, ſon frère, & tout plain de grans & d'autres gens. Et ainſi comme le pape chevauchoit pour aller au mouſtier où il fut ſacré, il advint par aventure que ung grant mur tresbucha bien près de lui & de ſon cheval, lequel s'effroia moult; & ſi ne fut point blécié le pape, ne ſon cheval, mais il y ot tous plain d'autres bléciez, affolez & mors. Entre leſquelz y mourut le bon duc de Bretaigne.

L'an mil IIIc & VI, fut li roys Philippes le Bel aſſégié au Temple de Paris des gens de la ville de Paris, pour la hayne de Eſtienne Barbète, bourgois de Paris, lequel le roy ſouſtenoit en tout plain de fais qui n'eſtoient pas agréable au peuple mais domaigeux, & eſpécialment pour le fait des monnoyes. Et auquel Eſtienne, pluseurs gens de ceulx deſſus diz, alèrent rompre les portes de la maiſon dudit Eſtienne, à force de charectes aculées & autrement; & deffonçoit l'en les tonneaux & les queues tous plains de vins, & rompy l'en tous

(1) Le ſacre de Clément V eut lieu le 14 ſeptembre & non le 3 novembre, comme le dit notre auteur.

ſes coffres, & geƈta l'en en la rue aval ès boes, ſes monnoies d'or & d'argent, & de vaiſſelle d'or & d'argent, & moult grant quentité d'autres biens. Mais tout ce fait fut ſi vengié. Car de tous les meſtiers de Paris il ot pendu à nouviaux gibez, que le roy fiſt faire aux quatre portes de Paris, plus de IIII^xx perſonnes, & tout plain d'autres endomaigiez en pluſeurs manières (1).

En cel an, le jour de la Magdaleine, furent tous les Juifz du royaume de France banniz & empriſonnez. Et le landemain, le gros tournois, qui valoit II. ſ. VII. d. p., ne valut que X. d. p., & le pariſis, qui valoit III. d., ne valut que I. d (2).

En cel an, avoit eſté apporté de Saint Denis à Paris le chief ſaint Louys, le jour de Penthecoſte (3).

L'an mil III^c & VII, le vendredi après la Saint Denis (4), furent empriſonnez tous les Templiers du royaume de France.

L'an mil III^c & X, le mardi devant la Saint Nycolas en may (5), furent ars LIIII tem-

(1) Voy. le premier Continuateur de Guillaume de Nangis (*Guillaume de Nangis*, édit. de Géraud, t. I^er, p. 355).

(2) Voy. *Guillaume de Nangis*, *ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 353.

(4) Le 13 octobre.

(5) Le 2 mai.

pliers (1) antre les bois de Vincenes & le moulin au vent près de Paris. Et le mercredi devant l'Aſſumpcion enſuivant (2), en ot ars à Paris une grant quantité, & à Senlis, bien peu après, une grant quantité (3).

L'an mil IIIc & XIII, le jour de la Penthecoſte (4), furent les enfans le roy Philippe le Bel faiz chevaliers à Paris, & fu la ville encortinée, & fiſt l'en pons de bois pour aler du cloiſtre Noſtre-Dame en l'ille. Et en cel an avoient & celluy d'Aquitaine en la préſence du roy, en l'ille, devant ſon jardin du Palais (5).

En cel an, furent eſcorchiez, trainez & penduz au gibet de Pontoiſe, monſ. Gautiers & monſ. [Philippe] d'Aunay, frères & chevaliers.

L'an mil IIIc & XIIII, la vigile Saint André (6), treſpaſſa ly roys Philippes le Bel, & fu roy après lui Louys le Large, ſon filz.

---

(1) Le Continuateur de Nangis, dit cinquante-neuf (*Guillaume de Nangis*, t. Ier, p. 378).

(2) Le 9 août.

(3) Le Continuateur de Nangis, dit neuf (*ibid.*).

(4) Le 3 juin.

(5) *Sic.* La phraſe eſt inintelligible. Évidemment il y manque quelques mots. Peut-être pourrait-on ſuppléer: « Et en cette même année avoient jouté le duc de...? & celui d'Aquitaine en préſence du roi, &c. »

(6) Le 29 novembre.

En cel an, xx jours d'avril, treſpaſſa le pape Clément (1).

L'an mil IIIc & xv, la vigile de l'Aſcencion, derrain jour d'avril, fut pendu monſ. Enguerran de Marigny (2).

L'an mil IIIe & xvi, la vigile de la Trinité, treſpaſſa Louys de France & de Navarre (3); & la royne Clémence, ſa ſeconde femme, demoura ençainte; & ot ſon enfant au Louvre, à heure de matines, le ſabmedi après la Saint Martin d'iver enſuivant (4). Ly quelz ot nom Jehan, & ne veſqui que huit jours. Mes l'on diſoit qu'il ne vint pas à terme, & ſi eſtoit la royne malade de quartaines, en ſes géſines.

En cel an, trambla la terre, à heure de complies à Noſtre Dame de Paris, po avant ou po après la feſte de l'Aſcencion Noſtre-Seigneur (5).

En cel an, fut fait le pape Jehan (6). Et

---

(1) Clément V mourut à Roquemaure près Avignon, le 20 avril 1314 (N. S.), ſept mois avant Philippe le Bel.

(2) Voir le curieux récit du premier Continuateur de Nangis.

(3) Le 16 mai. Cette date de la mort de Louis X ne s'accorde, ni avec le Continuateur de Nangis qui la met au 5 juin, ni avec Bernard Guidonis qui la met au 8 du même mois.

(4) Le 15 novembre.

(5) En 1316 l'Aſcenſion tombait le 20 mai.

(6) Jean XXII, élu le 7 août 1316, couronné le 5 ſeptembre ſuivant.

empriſonnez les talemeriers pour le faulx pain qu'ils faiſoient. Deſquelz il y en ot mis en roe ès halles de Paris jusques à XVI (1).

L'an mil IIIe XIX, aſſiſt la roynne Johanne de Bourgoigne, femme du roy Philippe le Long, la première pierre de l'oſpital ſaint Jacques à Paris (2).

L'an mil IIIe & XX, le jour ſaint Jacques & ſaint Chriſtofle (3), fu pendu Henry de Taperel, prévoſt de Paris (4).

L'an mil IIIe XXI, furent ars les meſeaux, pour l'empoiſonnement des puis & des fontaines. Et en ce furent pris les Juifs ſeconde foiz (5).

En cel an, le ſabmedi II jours de janvier (6), treſpaſſa Phillippes le Long, roy de France &

---

(1) Il y avait eu diſette de blés. Voyez le Continuateur de Nangis, t. Ier, p. 426.

(2) C'eſt l'hôpital de Saint-Jacques aux pèlerins de la rue Saint-Denis. Du Breuil, qui parle de ce fait, le place à l'année 1322. Voy. *Le théâtre des Ant. de Paris*, p. 985.

(3) Le 25 juillet.

(4) Il fut convaincu d'avoir fait pendre un pauvre, innocent, à la place d'un riche coupable. C'eſt du moins ce que dit le Continuateur de Nangis. Mais il eſt bon d'obſerver que le ſupplice du prévôt de Paris ſuit de fort près une ſédition des Pariſiens contre le roi.

(5) Les accuſations contre les Lépreux vinrent retentir aux oreilles de Philippe le Long dans ſon voyage à Poitiers, au mois de juin. La perſécution contre les Juifs, qui en fut la conſéquence, ſuivit de près.

(6) Le Continuateur de Nangis dit le 3.

de Navarre. Et ou mois de février après, furent les grans naiges.

En cel an memes, le jeudi après *Oculi mei*, li roys Charles, conte de La Marche, revint de ſon ſacre à Paris, le XVI^e^ jour en mars (1).

L'an mil III^c^ XXII, le ſabmedi après la feſte de l'Aſcencion Noſtre Seigneur (2), fu traynné monſ. Jourdain de Lille & pendu au gibet de Paris.

L'an mil III^c^ XXV, le jour de la Tiphaine, fu aſſiégé li roys Charles, à Paris, en ſon palais, par la force des grans yaues & des glaçons, qui lors rompirent les pons de Paris, leſquelz n'eſtoient que de boys.

L'an mil III^c^ & XXVII, le premier jour de février, treſpaſſa le roy Charles, frère de Loys & de Phelippe deſſuſdiz, enfans du devant dit roy, Philippe le Bel.

L'an mil III^c^ XXVIII, le mardi après la feſte ſaint Marc (3), fut pendu Pierre Remy au gibet de Paris, lequel il avoit fait faire nouvellement à pilliers de pierre, ſi comme il eſt à préſent. Et ſi fut le premier qui l'eſtrena.

En cel an, le roy Philippes de Valois revint de ſon ſacre à Paris, & la royne avecques, le dimanche veille de ſaint Martin d'eſté (4).

---

(1) En 1321 le jeudi après *Oculi* tombait le 26 mars & non le 16. Il faut donc lire ici XXVI au lieu de XVI.

(2) Le 22 mai.

(3) Le 26 avril. — (4) Le 3 juillet.

En l'an deſſuſdit, le roy & ſon oſt furent en Flandres, & ſi ot grant deſconfiture de Flamens ou val de Caſſel, le mardi devant la feſte ſaint Louys (1), & y ot le roy victoire, & puis s'en revint, lui & ſon oſt, & arriva à Paris le jour ſaint Michiel (2).

En cel an, le mercredi jour de ſaint Thomas devant Noël (3), fu Guillaume le Doyen, qui ſe diſoit roy des Flamens, mené du Chaſtellet de Paris ès halles, & illecques lui furent les poins copez, & puis fu ou pilory toute la journée, & au ſoir ramenez ou Chaſtellet, & le lendemain trainné & pendu.

L'an mil IIIe XXXI, le jour de ſaint Michiel (4), fut monſ. Jehan de France, duc de Normandie, fait chevalier à Noſtre-Dame de Paris.

L'an mil IIIe XXXII, ès avens de Noël, fut banny du royaume de France monſ. Robert d'Artois, qui lors avoit eſpouſée la ſeur du roy Philippes de Valois (5).

L'an mil IIIe XXXVI, à la ſaint Jehan Baptiſte, fu nez monſ. Philippes, filz du roy de France (6).

---

(1) Le 23 août.
(2) Le 29 ſeptembre.
(3) Le 21 décembre.
(4) Le 29 ſeptembre.
(5) Jeanne.
(6) Le Continuateur de Nangis, dit le 2 juillet.

En cel an, la vigile de la Magdaleine enſuivant (1), fut pendu monſ. Hugues de Craiſy, prévoſt de Paris. Et à la ſaint Etienne d'aouſt enſuivant, fut l'orrible tempeſte au bois de Vincenes. Et illecques giſoit la royne dudit enfant dont elle releva. Celli régna.

L'an mil IIIe XXXVII, le ſabmedi après les Brandons (2), ot, Arnault de Normandie, nepveu de l'éveſque de Sainctes, qui lors eſtoit capitaine pour le roy de la ville de Paracol, copée la teſte en la place aux porciaux à Paris, & depuis ſon corps & ſa teſte furent pendus au gibet de Paris. Et fu pour ce qu'il dut eſtre traître le roy, & qu'il avoit ladicte ville de Paracol miſe en la main des ennemis par les enſeignes de croix, de croie & de charbon, qu'il avoit deu faire par nuyt aux entrées des hoſtels de ladicte ville (4). Et après ſa mort, ſi comme l'en dit, en fut-il trouvé innocent. Si fut deſpendu & emmené en ſon pais à grant honneur.

L'an mil IIIe XLII, VIII jours en may, fuſt esleu en pape, maiſtre Pierre Rogier, le cardinal de Roan, & ot à nom, Clément le VIe.

---

(1) Le 21 juillet.

(2) Le 2 août. Le Continuateur de Nangis, dit le 4.

(3) Le 15 mars 1338 (N. S.)

(4) Le 7 mars 1338. (N. S.) La ville de Parcoul en Saintonge fut priſe par les Anglais vers la Touſſaint, 1337. (V S.)

En cel an, le jour de la ſaint Pierre, le premier jour d'aouſt, furent émutilez, traynez & pendus au gibet de Paris v fauſſeres du ſeel du roy de France, & une femme enfoye deſſoubs le gibet pour celle cauſe, laquele eſtoit ſeur de Mahiet Tortefontaine, l'un des V. Et les autres quatre avoient à nom, ceſtaſſavoir le premier, Gaultier Tortefontaine, couſin dudit Mahiet, le ſecond, Guillaume Bidaut, le tiers, Luce Dieuran, & le IIII^e^ Sarrazin, qui fu nez en la rue Noſtre-Dame de Paris. Et par cellui fait meſmes, morirent en telle guiſe Guillaume Tortefontaine, frère dudit Mahiet, & Robert Goſſe (1).

L'an mil III^c^ XLIII, furent faiz les eſchaffaux ès halles de Paris, à joingnant de la fontaine. Et le lendemain, le jour de la Saint-Pierre-aux-Liens, ſecond jour d'aouſt, fut trayné monſ. Olivier de Cliſon, chevalier, dès le Chaſtellet de Paris juſques auſdiz eſchaffaux, & illecques lui fut copée la teſte comme à traitre du Roy, à veue de toutes gens, ſur les murs de la ville, & ſon corps fut pendu au gibet de Paris.

En cel an meſmes, la vigile de Saint-Andrieu (2), furent traynez moult honteuſement dès le Chaſtellet de Paris jusques aux halles auſdiz eſchaffaux, monſ. Geoffroy de Malac-

(1) Cf. Gr. Chr., t. V, p. 431.
(2) Le 29 novembre.

trait & ſon filz, avec quatre autres chevaliers de Bretaigne, & avecques eulx IIII eſcuiers bretons. Et ſur lesdiz eſchaffaux leur copa l'en à tous les teſtes, tant comme à traitres du Roy, & puis furent les corps & les teſtes pendus audit gibet.

En cel an meſmes, la vigile de Paſques enſuivant, furent traînez moult honteuſement dès ledit Chaſtellet juſques auſdiz eſchaufaux, le ſeigneur de La Roche Teſſon, celi de Parci & Baron, chevaliers, & illecques leur coppa l'en les teſtes come à traytres du Roy, & puis furent les corps & les teſtes pendus au gibet.

L'an mil IIIc XLIIII, fut admené moult honteuſement à Paris monſ. Henry de Malatrait, frère dudit monſ. Jeffroy, & jadiz maiſtre des Requeſtes de l'oſtel le Roy. Et fut livré au bourreau entre Paris & le Bourc la Royne, non obſtant qu'il fuſt clerc & ſires de loys. Et fut deſpoillé en ſa cocte, ſans chapperon, les gréſillons ès mains, & les fers ès piez. Et en ce point l'admena, ledit bourreau, en ung petit chariot à plaſtre, ſi hault aſſis que chaſcun le povoit veoir, dès la porte ſaint Jaques ou de plus loins, juſques au Temple de Paris. Et ſi y eſtoit Guillaume Gormont, lors prévoſt de Paris, & moult grant chevauchié d'autres gens à armes, de par le Roy. Si demoura bien

(1) Le 20 avril 1344. (N. S.)

en priſon au Temple ſix ſepmaines ou environ, juſques à tant que monſ. Fouques de Chenac (1), lors éveſque de Paris, l'ala requérir devers le Roy pour ce qu'il eſtoit clerc, ſi comme dit eſt. Si lui donna le roy & ſon conſeil pluſeurs foiz à livrer. Et toutefois fiſt tant ledit éveſque que le Roy voulſt qu'il lui fut baillié, afin qu'il fuſt deſgradé & puis livré au Prévoſt de Paris pour juſticier, tant comme traytre le Roy. Et adoncques fut-il admené en la manière devant dicte, dès le Temple juſques chez l'official de Paris, où il fut une grande pièce en priſon. Et par pluſieurs fois y furent aſſemblez tous les meilleurs clercs de Paris, avecques le conſeil du Roy, à la fin deſſuſdicte. Mais finalement ne fut-il pas deſgradé ne tolus audit éveſque, ains fut condempnez aux peines qui s'enſuivent : C'eſtaſſavoir que l'an deſſuſdit, le mardi devant la feſte Saint-Denis (2), il fut mené en la guyſe devant, dicte dès l'oſtel dudit official de Paris, & par de là Grant pont. Et à tous les karrefours, l'en trompoit pour les gens aſſembler & faire taire, pour oir lire ſa condempnacion. Et au retour il fut mis en l'eſchielle devant Noſtre-Dame de Paris, & illecques lui gectoit l'en au viſaige oes & ordes boues (3), tant que

(1) Foulques de Chanac.
(2) Le 5 octobre.
(3) *Oes & ordes boues*, œufs & ſales boues.

c'eſtoit grant merveille. Et au deſcendre, le remiſt l'en en priſon juſques au lendemain, qu'il fut mené en celle guiſe par delà Petit pont, & au retour mis en l'eſchielle, où l'en lui fiſt certains plus de ladure que l'en avoit fait devant. Car l'en lui gecta tant de boue & d'ordure, que les gens le Roy avoient fait aporter à tumberiaux, qu'il en fut cy couvers que l'en ne le veoit point. Et puis le fiſt l'en deſcendre & tantoſt mectre en oblière chez l'official, où il ne veſqui que IX ſepmaines, ne plus ne moins. Et puis fut trait hors de ladicte priſon, & le fiſt, le Prévoſt de Paris, porter tout mort devant la porte du palais le Roy, & puis par les karrefours de Paris pour ençevelir, & puis fut mis en terre (2).

En cel an meſmes, le mardi devant la feſte de ſaint Vincent, le XVIII[e] jour de janvier (3), eſpouſa, en la Chapelle royal à Paris, monſ. Phelippes de France, filz du roy Phelippes de Valois & duc d'Orléans, madame Blanche, fille de noble & très-excellant prince, monſeigneur Charles, jadis roy de France, & de très-noble & puiſſant dame la royne Johanne d'Evreux. Et fut la feſte ou Palais royal, à Paris. Et ot fait ès ſales quatre grans days de boys, ſans le days de marbre, auquel nul ne ſiſt. Si ſiſt au

(1) L'original écrit *pour* les Karrefours.
(2) Cf. Gr. Chr., t. V, 434.
(3) Le mardi 18 janvier 1345 (N. S.).

days le Roy, au commancement, monſeigneur Jehan de Vienne, lors arceveſque de Rains, lequel avoit faites les eſpouſailles, & après lui ladicte royne Jehane mère de l'eſpouſée, & puis le Roy, & avecques lui la royne de Navarre, fille jadis du roy Loys, frère dudit roy Charles, & puis l'eſpouſée, & après lui la royne de France, & puis la ducheſſe de Normandie, & avecques lui la conteſſe de Tonnerre, & puis la dame de Roin & avecques ly, une autre grant dame. Et à ung autre days ſéoient les enfans, c'eſtaſſavoir ledit monſeigneur Phelippes, l'eſpouſée & ſon frère le roy de Navarre, & les enfans monſeigneur le duc de Normandie, & le conte de Dampmartin. Et en lendemain ot moult belles jouſtes ou jardin le Roy oudit palais. Deſqueles jouſtes eſtoient actendans à tous venans, le conte d'Eu, qui lors eſtoit conneſtable de France, le conte de Guynes, ſon filz, le conte de Sancerre, le ſeigneur de Montmorency, lors mareſchal de France, le ſeigneur de Saint-Venant, le chambellant de Tanquarville, qui oncques n'y jouſta. Et entre les autres qui venoient dehors, vint le duc de Normandie, auquel par le commandement du Roy jouſta le ſeigneur de Saint-Venant, & abaty le duc & ſon cheval tout par terre, de cop de lance. Et depuis remonta le duc moult vaſſaument; & coru deux tours & briſa deux lances. Et avecques ce, il y ot tout plain de autres grans

nobles hommes, qui très-bien ſe portèrent. Mès ſur tous avoit le pris, ledit ſeigneur de Saint-Venant. Et à la parfin ledit conneſtable fu féru par meſchief d'une lance par la pance ſi grieſment, qu'il treſpaſſa celle nuyt. Et après ſon enterrement, fiſt, le Roy, conneſtable de France le conte de Guynes deſſuſdit.

En cel an meſmes, la nuyt enſuivant du venredi devant Paſques Flories, XXVIII[e] jour de mars, un pou devant mynuit, fut le grant eclippe de la lune, qui fut mes moult a long temps, ſi comme dient les maiſtres. Car, puisque la lune fut de tous poins occurcie, l'en fuſt bien alé tout à pié deux grans lieues de terre, ains qu'elle fuſt revenue en ſa première clarté. Et par ladicte eclippe diſtrent lors les maiſtres aſtronomiens, que moult de merveilles devoient après advenir.

La nuyt dudit dymanche de Paſques Flories enſuivant, dont le lundi fut la feſte Saint Benoiſt, fut conjonction de deux planètes que l'en appelle Saturnus & Jupiter. Laquelle, ſi comme dient les maiſtres aſtronomiens, ne fut mès paſſé a IX[e] ans. Et maintenant leſdiz maiſtres dient que tèle conjonction ſignifie advenemens de maulx, mès de nouviaux prophètes, de nouveles loys & de grans tribulations merveilleuſes (1).

(1) Cf. Gr. Chr., t. V, p. 437.

En cellui temps meſmes, fut envoyé de court de Romme à Paris, de par le chambellant du pape, la coppie d'unes lettres que ung grans hereſes qui ſe diſoit demourer ou Monlt de Syon, & duquel ceulx de Paris tiennent ou tenoient que c'eſt Antécriſt, envoya à Louys de Bavyeres. Eſqueles lettres il eſtoit, entre tout plain d'autres choſes, que il faiſoit tant de miracles que c'eſtoit grant merveilles, & comme il avoit eſtably ledit Loys ſon vicaire ès parties d'Orient & ſon chambellant. Desqueles lettres pluſieurs ont coppie en France & leſqueles ſe comancent par les mos enſuivans : *Meſſias*, *Dei filius*, *paraclitus spiritus*, *dilecto filio*, *Ludovico de Bavaria*, *regi Romanorum ſemper auguſto*, *noſtram gratiam obtinere*, &c.

L'an XLV fut le royaume de France aſſailly en pluſeurs lieux. C'eſtaſſavoir devers Bretaigne, devers Normandie & devers Gaſcoigne, eſpécialment ſi & en tèle manière que les Anglois, avec aucuns Gaſcoins & autres de leurs aides & ennemis dudit royaume, prindrent par leur force tout plain de chaſteaux & de villes appartenans audit royaume, tant eſdiz lieux de Bretaigne & de Normandie que de Gaſcoigne, où fut la greigneur partie priſe.

En cel an meſmes, advint que le Roy venant de ſa meſſe, laquele il avoit oye en ſon palais à Paris, la veille du premier jour de l'an,

trouva en ſon lit ung eſcriptel dont la copie s'enſuit cy après :

Le mal paier, faulx conſeiller,
Et la fin (1) d'aucun chevalier,
Impoſicions & gabelles
Ont eſlevé guerres nouvèles,
Qui jamais jour ne finiront,
Tant comme ces choſes ſeront ou durront.
Car maint ſervent le roy françois,
Qui pour ce ſont de cuer anglois.
Et ſervice fait contre cuer,
Ne puet proffiter à nul fuer.
Le ſage ſi dit & recorde,
A qui du tout je bien m'acorde :
Car princes hays en ſa terre
Ne puet en pais vivre ſans guerre.
Ne il n'en chault à ſes haulx hommes
Qui du roy ont les groſſes ſommes,
L'or & l'argent & les grans terres.
Par eulx ſont nourries les guerres,
Qui au paier ſont les premiers,
Et au beſoing les darreniers.
Mirez vous icy, ducs & roys,
Qu'en la fin aurez le fourdais,
Et ſe en la guerre alez tel erre,
Seur ſorez, vous perdrez voz terre.
Car bien paier acquiert amis,
Mal paier acquiert ennemis.

---

(1) Et la fin *ſic* lis : Eſt la fin.

Laiſſez bois & laiſſez rivières,
Prenez lances, levez bannières,
Ruſez les folz, aymez les ſaiges,
Alez aux champs, yſſiez des caiges,
Ou vous avez honneur perdue.
Hélas! France, ton nom ſe mue,
Et ſi vous dy bien ſur la teſte,
Qu'en vous tendra bien toſt pour beſte.
Ne parle au duc, & parle au roy.
Et ſui azui de bonne foy.

L'an XLVI, le ſamedi premier jour de juillet, fut trayné ſur une claye, du Chaſtellet de Paris juſques aux devandiz eſchaufaux des hales de Paris, Symon Pooillet, bourgois de Compiègne, tant comme traitre du roy de France. Et illecques lui coppa l'en premièrement les deux cuiſſes, les deux bras & puis la teſte. Et diſoit l'en qu'il avoit preſchié aux plus des gens de la ville de Compiègne, comme ils fuſſent de la partie du roy d'Angleterre, qui lors guerroioit le roy de France. Et puis furent les membres & le corps dudit Symon pendus au gibet de Paris (1).

En cel an meſmes, le XIIII[e] jour de décembre, furent traynez ſur claies, dès le Chaſtellet de Paris juſques aux deſſus diz eſchaufaux, monſ. Rollant de Verdun, & monſ. Nycolas de Grouſſy, normans; & il-

(1) Voy. Gr. Chronique, t. V, p. 450.

leucques leur coppa len les teſtes comme à traitres du roy, & puis furent les corps & les teſtes pendus audit gibet. Et fut pour ce qu'il avoient vendu & livré aux Englois le chaſtel de Carenten.

L'an XLVII, le jour de la feſte Saint Mor, XX jours en février, fiſt faire exécucion de perſonnes cy après nommées, le roy de Hongurie, en revenchant la mort de ſon frère le feu roy de Cécile, qui avoit nom André, lequel fut traiz & pendus par les genitères. Et premièrement en furent villainement mis à mort :

Le prince de Tharente & un de ſes frères
Le duc de Duras & deux de ſes frères
La feſmme dudit duc
Les deux ſeurs du prince de Tharente deſſuſdit
Le conte de Collache
Le conte de Fonde, qui fut pendus
Jtem, frère Maural, & XLII chevaliers de Naples.

En l'an L, XXIIII[e] jour d'aouſt, treſpaſſa Phelippes de Valois, roy de France, à Nogent le Roy, chaſtel du roy de Navarre, en certains prez de coulons.

En cel an, le XXVI[e] jour de ſeptembre, fut

(1) L'Art de vér. les dates dit le 22.

monſ. Jehan de France, ſon filz, coronné en roy de France en l'égliſe de Rains, par monſeigneur Jehan de Vienne, arceveſque de Rains.

En cel an, la nuyt du mercredi emprès la feſte Saint Martin d'iver dont il adjourna le jeudi enſuivant (1), ot la teſte copée ledit conte de Guynes, lors conneſtable de France, à Paris, en la tour de Neelle ſur l'yaue, tant comme traitre du roy. Et lors fiſt le roy, conneſtable, Charles d'Eſpaigne.

En l'an LIII fut tué en ſon lit, la nuyt du mardi après la Tiphaine dont il adjourna le mercredi enſuivant (2), en une hoſtellerie de la ville de Laigle ou Perche, ledit Charles, lors conneſtable, deſſuſdit. De laquelle mort le roy de Navarre, qui avoit eſpouſée la fille du roy de France, ſignifia par ces lettres à l'Univerſité de Paris, à toutes les bonnes villes du royaume de France, que ce avoit-il fait faire, & advoua tous ceulx qui le firent.

En l'an LVI, le XII[e] jour d'avril (3), Jehan

(1) Le mercredi 17 novembre. Les Grandes Chroniques diſent le jeudi 18.

(2) Le 8 janvier 1354 (N. S.).

(3) Il y a ici erreur, & il faut lire l'an LV au lieu de LVI. En effet, en 1356, Pâque tombait le 24 avril, d'où il ſuit que ſuivant l'ancienne manière de compter les années, celle que nous nommons 1356 commençait au 24 avril 1356 & comme elle finiſſait au 9 avril de celle que nous nommons 1357, il s'enſuit qu'il faudrait lire ici,

le roy de France [vint], en la ville de Rouen, avecques grant multitude de gens d'armes, & s'en ala tout droit au chaſtel, ouquel donnoit à mangier Charles, ſon ainſné filz, duc de Normandie, au roy de Navarre ſon filz en lay, au conte de Harcourt, & à pluſeurs autres barons & chevaliers de Normandie. Et illecques en plain diſner print de sa main, ledit roy de France, ledit conte de Harrecourt, et avecques fiſt prendre ledit roy de Navarre, ſon filz en lay, le ſeigneur de Graville, ung chevalier qui avoit ſurnom de Malbire, ung eſcuier que l'en appelloit en ſurnom Doublet, & avecques, monſ. Friquès de Friquant, & un autre qui avoit ſurnom de Pantalu (1), & mettre tous en priſon. Et en cellui jour meſmes, après ce que le roy ot beu une fois, il fiſt lier les piez & les mains audit conte de Harrecourt, au ſeigneur de Graville, à Malbire & à Doublet deſſuſdiz, & les fiſt monter en charectes, & mener bien près du gibet de la dicte ville, & illecques leur fiſt copper les teſtes, & puis pendre les corps & les teſtes audit gibet. Item, & depuis, il fiſt mener ledit

---

le 12 avril 1357 ſelon notre manière de compter. Mais comme l'événement dont il s'agit eſt très-certainement de l'année 1356, il faut de toute néceſſité que l'on ait écrit par erreur LVI au lieu de LV, & lire ici, le 12 avril 1355 (V. S.) c'eſt-à-dire le 12 avril 1356.

(1) Bantelu.

roy de Navare en priſon à Gaillart (1), & Friquès de Friquant & Pantalu en Chaſtellet de Paris. Et depuis ont-il tous eſté tranſlatez en pluſeurs priſons, tant oudit Chaſtellet qu'en autres divers lieux.

En cel an meſmes, preſque tout le moys d'aouſt, tint ledit roy de France & tout ſon oſt, ſiége devant le chaſtel de Bretueil (2), ouquel eſtoient mis en garniſon pluſeurs Navarrois & autres ennemis dudit royaume. Leſquelz ſe tindrent ſi fort que ſi comme l'en dit il orent grant quantité d'or pour laiſſer ledit chaſtel, en la manière que devant avoit eſté laiſſié le chaſtel d'Evreux, & s'en alèrent franchement à tout ce qu'il en purent porter de leur pille, ſans chevaux & ſans charectes. Et d'illecques ſe départi le roy & s'en ala vers Poictiers, èſqueles parties les princes de Gales & ſon effort eſtoit, & il faiſoient tout plain de maulx. Dont il advint que le xx^e^ jour de ſeptembre enſuivant (3), les deux os priſtrent terre aſſez près de Poictiers auſſi que à que lieue, c'eſtaſſavoir entre ung manoir de l'éveſque de Poictiers qui a nom Savigny le Veſtal, & un bois hault qui eſt de l'abbaye de

(1) Au château Gaillart.

(2) Breteuil (*Eure*).

(3) Les deux armées ſe trouvèrent en préſence le lundi 19 ſeptembre 1356.

Noally (1), & eſt appellé Borneau. Ouquel bois s'eſtoient embuchez la plus grant partie des ennemis. Et illecques, ainſi que Dieu voulſt, aſſembla ledit Roy aux ennemis, moult vaſſaulment, par le teſmoing de ceulx qui préſens eſtoient. Et à dire voir, de tout ſon oſt ne demoura pas v^c perſonnes avec lui, ains s'en fouirent, nobles & non nobles, honteuſement (2), ſi ne ſurent aucuns de ſes bons & loyaulx amis. Dont il y morut pluſeurs, dont vous orrez après les noms, en ung champ que l'on appelle le Champ Alexandre. Et pluſeurs furent prins & raenconnez. Et adez ſe combatoit le Roy, tant à la hache que à l'eſpée, moult valſaulment, & tout à pié. Et tousjours le ſuivoit monſ. Phelippes, le plus jeune de ſes enfans, que oncques ne le laiſſa. Et en lui combatant & abatant pluſeurs mors par terre, pluſeurs des grans maiſtres de ſes ennemis l'amonneſtèrent pluſeurs foiz qu'il ſe rendiſt. Mais oncques ne ſe voulſt rendre, mais toudis ſe combatoit de mieulx en mieulx. Et à la parfin il vint ſur lui une grant foule des ennemis. Si l'environnèrent devant & derrière & de toutes pars; ſi l'embraça l'en à grant peine, & en fut porté ſur un foſſé pour déſarmer.

(1) L'abbaye de Noaillé, à trois lieues de Poitiers.

(2) « Et pluſieurs deſdits batailles de la partie du roy de France, tant chevaliers comme eſcuiers, s'enfuirent vilainement & honteuſement. » (Gr. Chr.)

Ainſi l'en mena l'en & ſondit fils, qui laiſſier ne le vouloit.

Cy les noms de ceulx qui morurent : premièrement ce fut monſ. de Bourbon, père de la ducheſſe de Normendie, le duc d'Athènes, lors conneſtable de France, monſ. Robert de Duras, monſ. Jeffroy de Charny, monſ. Regnault de Pons, monſ. Jehan de Landes, monſ. Jehan des Granches, monſ. Eustache de Ribemont, monſ. Guichart de Beaujeu, monſ. Pierres de Bournin, & pluſeurs autres nobles & non nobles. Item, Regnault Charron, éveſque de Châlons, duquel aucuns dient qu'il fut tué en fuiant, & criant en lieu de rençon, Monjoye!

Cy les noms de ceulx qui furent prins : Premièrement, monſ. Jaques de Bourbon, monſ. Jehan d'Artois & monſ. Charles ſon frère, G. de Meleun, arceveſque de Sens, & le chambellant de Tancarville, ſon frère, monſ. Loys de Herrecourt, le ſeigneur de Saincte Croix, le mareſchal d'Audeneham & avec tant d'autres quanvis en puet l'en ſavoir le nombre. Et ſi diſt l'en communément que de ceulx que l'en ne puit à préſent nombrer, la plus grant partie ſut priſe en fuiant. Car ung archier en prenoit bien ſix ou plus, ſi comme le teſmoignent pluſeurs qui ces priſes virent & de plus honteuſes.

En cel an & bien peu après, ceſtaſſavoir le XVIII^e^ jour d'octobre enſuivant, trembla

la terre & fiſt grant mouvement & eſpoventable emprès l'eure de quevrefeu ſonnée, par une intervalle qui ne fut pas moult grant. Et duquel mouvement il fut grant tumulte à Paris, le lendemain, de tous ceulx qui s'en eſtoient apparçeu, tant en la cité que delà Grant pont & oultre Petit pont (1).

(1) « En celuy temps, c'eſtaſſavoir l'an cinquante ſix, jour de la Saint Luc, dix-huitieſme jour du mois d'octobre deſſus dit, fu mouvement de terre ſi grant, que pluſieurs villes & chaſtiaux en fondirent en terre, & par eſpécial ès païs de Lorraine & d'Alemaigne. » (Gr. Chr.)

EXPLICIT.

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

DES

SALONS DE PARIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

DES

SALONS DE PARIS

VERS LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XIV

A L'OCCASION D'UNE LETTRE

DE LA MARQUISE D'USSÉ

Panemi Paris

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

M.DCCC.LXVII

DES SALONS DE PARIS

ET

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇOISE

A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

A L'OCCASION D'UNE LETTRE DE MADAME D'USSÉ.

TANT que Louis XIV fut jeune & qu'il conſerva un penchant prononcé pour le commerce des femmes & pour tout ce qui tenoit à la galanterie, Verſailles demeura le centre des plaiſirs : la tolérance du Roi, fondée ſur la facilité de ſes mœurs perſonnelles, ne permit pas aux courtiſans de ſonger à s'éloigner de la Cour, pour vivre avec plus de liberté dans leurs terres. Ce fut la plus belle époque de la ſociété françoiſe. Les intérêts de la galanterie placés, pour ainſi dire, ſous les

encourageans auſpices d'un grand Roi, ſatisfaiſoient les cœurs le mieux diſposés au libertinage de mœurs & d'imagination. Toutes les femmes remarquables par l'agrément de leur eſprit ou l'éclat de leur beauté briguoient avant tout l'honneur d'être remarquées à Verſailles, & c'eſt là qu'on trouvoit effectivement la réunion de ce qui pouvoit éblouir les yeux & charmer la penſée. Les bals, la comédie, les feux d'artifice, les promenades animées par le ſouffle d'une honnête liberté, tout faiſoit alors de la Cour un pays enchanté, & perſonne ne pouvoit de bonne grâce avouer qu'il en dédaignât le ſéjour. D'incurables miſanthropes, des gens entichés de ridicule ou frappés d'incapacité, pouvoient ſeuls penſer à fuir un endroit où l'on apprenoit à bien vivre, à bien parler, à bien traiter les affaires; où l'on trouvoit les plus belles & les plus aimables femmes, les meilleurs eſprits, les plus grands génies & les plus fameux artiſtes.

Mais. l'âge enfin peſa ſur la tête du grand Roi. Avec l'âge, les dégoûts, les inquiétudes de conſcience. Jeune, il avoit fait ſortir de retraites plus ou moins ignorées un monde de perſonnages polis, enjoués, ardents & ſpirituels : ſur le retour, il ne put animer de la même flamme une ſeconde génération. « Il y « a du bon dans tout ce que je vois, » écrivoit Ninon de Lenclos à Saint-Évremond, vers 1700, « mais, à dire le vrai, nul rapport.

« M. de Clerembaut me demande ſouvent s'il « reſſemble par l'eſprit à ſon père ? — Non, « lui dis-je. Et quelle comparaiſon de ce ſiècle « avec celui que nous avons vu ! »

L'éloignement de Madame de Monteſpan fut comme le ſignal de la transformation de Verſailles. Il y eut encore des opéras, des ballets, des comédies ; mais la galanterie, qui juſques-là ſembloit en avoir été l'âme, dut en être rigoureuſement bannie. Louis XIV, fatigué, tourmenté de ſcrupules, ne pouvoit guère reſter le témoin bienveillant de ces tendres intrigues qui font le charme de la jeuneſſe & le profond regret de l'âge avancé. Sans doute on a beaucoup exagéré le rigoriſme de Louis XIV & de Madame de Maintenon : mais enfin, pour animer une cour, pour y maintenir l'apparence du bonheur ou du moins de la gaieté, il ne ſuffit pas de paroître ignorer & laiſſer paſſer les plaiſirs qu'on ne partage plus : il faut que le prince lui-même donne un ſignal qu'il ne convient plus à la vieilleſſe de donner. Ainſi Verſailles ſe couvroit chaque jour d'un nuage plus foncé de triſteſſe ; non parce que Louis XIV avoit accordé ſes préférences à Madame de Maintenon, non parce qu'il étoit devenu dévot, mais tout ſimplement parce qu'il avoit ceſſé d'être jeune ; parce qu'il étoit devenu vieux. Nos petits moraliſtes de Journal lui font un crime aujourd'hui de ſes derniers ſentiments de piété : ſongent-t-ils bien à ce qui

ſeroit arrivé s'il les avoit répudiés? Louis XIV pouvoit-il à ſoixante-dix ans garder ces habitudes de galanterie dont l'influence ſur la ſociété avoit été ſi longue & ſi heureuſe? On ne doit pas le ſuppoſer. Tout vieillard qui ne veut pas ceſſer de paroître jeune, eſt à plaindre ſi même il ne devient ridicule ou vilainement débauché. Sans Madame de Maintenon, ſans les grandes qualités que Louis XIV avoit diſtinguées dans cette dame illuſtre, ce grand prince eût peut-être fini par donner au monde le ſcandale devant lequel n'eut pas la force de reculer ſon indolent & foible ſucceſſeur.

Or, quand la galanterie eut, en pleurant, déſerté Verſailles & Meudon & Marly, elle dut entraîner avec elle l'eſſaim de tous les jeunes gens de qualité doués d'une ſanté vigoureuſe, de grands biens, &, partant, d'une philoſophie aſſez accommodante. Bien des courtiſans oublièrent alors le chemin de la Cour; qu'y auroient-ils été faire? Non-ſeulement le Roi ne s'arrangeoit plus de la vivacité de leur démarche & de l'éclat de leur joie, mais le malheur des guerres le contraignoit à retenir fermée la main qui naguère s'ouvroit avec bonheur pour la diſtribution des penſions & la remiſe des offices. Avant tout, il falloit payer les armées, & quiconque n'avoit pas obtenu de commandement ne devoit plus rien attendre des miniſtres. Peu à peu de fort bon-

nes compagnies ſe recompoſèrent des débris de Verſailles, non-ſeulement dans la ville, mais dans pluſieurs terres des environs de Paris, poſſédées par de grands ſeigneurs, devenus moins ſoucieux des petits levers de la Cour. Au Palais-Royal, le jeune duc d'Orléans; à Chantilly, le prince de Conti; à Anet, le fameux duc de Vendôme; enfin le Grand-Prieur ſon frère, au Temple, formoient autant de centres autour deſquels venoit ſe grouper tout ce qui, dans Paris, avoit de la naiſſance, de l'eſprit, des mœurs faciles. Le duc d'Orléans avoit pourtant ſes habitudes particulières. Quoique doué d'un eſprit vif & brillant, il ne s'amuſoit qu'avec une ſorte de myſtère; il deſſinoit, il compoſoit des motets, il éprouvoit la force des combinaiſons chimiques; enfin il pourſuivoit des plaiſirs à l'encan, comme les débauchés du dernier ordre. Quelques jeunes gens de mauvaiſe réputation étoient les confidents de mille parties ſecrètes, & s'ils étoient devenus l'objet de ſes prédilections, c'eſt, diſoit-on, parce qu'ils ne l'obligeoient pas à couvrir de la moindre apparence de dignité, ſes actions ni ſes paroles.

Moins abandonné que le duc de Chartres, le prince de Conti, dont Louis XIV avoit paru redouter les grandes qualités, avoit de plus que ſon couſin le goût des belles-lettres & comme lui le ſentiment exquis des

beaux-arts, sans avoir la foibleſſe de les cultiver lui-même. Idole de tous les gens bien élevés dans tous les rangs de la ſociété, il trouvoit moyen de protéger un aſſez grand nombre de beaux eſprits & ſa maiſon étoit une de celles qui pouvoient le mieux rappeler les diſtractions qu'on n'alloit plus chercher à Verſailles. Conti, d'ailleurs, viſitoit volontiers les aſſemblées de la ville : la grandeur de ſa naiſſance le préoccupoit foiblement ; il ſavoit en faire oublier l'embarras à ſes hôtes. On citoit ſes bons mots, ſes procédés généreux, la poſition pleine de dignité qu'il avoit ſu conſerver, même en préſence de Louis XIV, & chacun lui ſavoit gré d'avoir pu ſe paſſer d'une faveur qui ne ceſſoit d'être pour tous ceux qui n'en avoient pas joui, un objet d'ambition & d'envie.

A quelque diſtance du duc de Chartres & du prince de Conti, figuroient les ducs de Vendôme, arrière-petits-fils, comme on ſait, de Gabrielle d'Eſtrées. Louis XIV avoit pour l'aîné une affection naturelle : ſa bravoure chevaleresque, ſon admirable coup-d'œil au milieu d'un combat, ſon bonheur, l'agrément de ſon eſprit, tout en lui, juſqu'à ſa première éducation négligée, avoit captivé les ſympathies du Roi. Mais Vendôme aimoit avant tout ſa liberté, ſon indépendance, c'eſt-à-dire une vie horriblement débauchée : autant de motifs pour lui de répondre aux avances de

la vieille Cour avec une grande réſerve & de n'y paroître qu'à longs intervalles. Quand il n'avoit pas de commandement militaire, il ſe renfermoit dans le château d'Anet, avec un certain nombre d'aimables & ſpirituels épicuriens auxquels il accordoit pleine liberté d'action & de paroles. Alors ce n'étoit plus un prince qu'il falloit entourer d'hommages, accabler de flatteries : c'étoit un maître de maiſon inquiet de tout ce qui pouvoit contenter ceux qu'il convioit à venir embellir ſa ſolitude. On s'y enivroit, on y inſultoit fréquemment les choſes ſaintes, on y alloit juſqu'à toucher à la gloire des vivants, & Madame de Maintenon n'ignoroit pas qu'on y parloit ſouvent de la veuve Scarron, & de ſon griſonnant Alcandre. Quand les déplorables infirmités de Vendôme avertiſſoient les joyeux hôtes d'Anet du terme des orgies, ils trouvoient un aſile au Temple chez le Grand-Prieur, moins déréglé peut-être que ſon frère dans le choix de ſes amours, mais plus ami de la bonne chère & de tous les plaiſirs de l'eſprit. Tous ces princes du ſang firent l'éducation de la génération qui alloit ouvrir le dix-huitième ſiècle. Aſſurément il y avoit loin des précédentes ſenſualités de Verſailles aux bacchanales d'Anet, aux paſſe-temps du Palais-Royal & du Temple; combien donc ne ſe trompe-t-on pas, quand on fait commencer le triomphe des mauvaiſes mœurs & de l'ir-

réligion à la mort de Louis XIV (1)! Je ſerois tenté de penſer au contraire que les déſordres de tout genre furent plus grands, plus nombreux, dans les vingt dernières années du grand règne; & la raiſon en ſeroit facile à donner : les roués de la Régence commençoient à vieillir quand le duc d'Orléans prit en mains les rênes de l'État; mais ils étoient jeunes en 1695, tous impatiens de licence; & dans les princes du ſang royal, ils avoient trouvé autant d'illuſtres ſauve-gardes. A la mort de Louis XIV, le déſordre, déjà maître de Paris & des grands châteaux de France, pénétra dans Verſailles, voilà toute la révolution.

Maintenant, pour achever ce propos, le dix-huitième ſiècle a-t-il été beaucoup plus déréglé que le dix-ſeptième? Il eſt peut-être ſeulement permis d'affirmer que Louis XIV eut une vie moins ſcandaleuſe que ſon ſucceſſeur. La modération dans les plaiſirs eſt le privilége de certains individus & non de certaines époques. Quand la conduite du prince eſt marquée par des habitudes de tempérance & de modération, le libertinage s'éloigne de la Cour & ſe contente d'infecter la ville. Le ſcandale alors eſt beaucoup moindre, & l'hiſ-

(1) J'ai repris la fin de cet alinéa & ce qui touchera tout-à-l'heure au marquis de Laſſay, dans une étude ſur ce dernier, inſérée en 1848 dans le *Bulletin du Bibliophile.*

toire ſe préoccupe rarement des vices dont les tribunaux connoiſſent & qu'ils ont charge de retenir dans des entraves toujours fort peu gênantes. Voilà ce qui fait, à notre avis, la grande moralité du dix-neuvième ſiècle. On ne fait plus de vaudevilles ſur les femmes trop peu fidèles au nœud conjugal; certaines gens en concluent que, depuis notre grande Révolution, les femmes infidèles ſont une exception à la règle générale & la confirment. La ſatire n'accuſe plus certains grands perſonnages de paſſions honteuſes & de goûts abominables, on en tire volontiers la conſéquence que ces goûts ont ceſſé de compter des proſélytes. Cependant, à vrai dire, le monde ne change guère; la ſociété, de nos jours comme celle de tous les temps, eſt compoſée d'une majorité brutale, vicieuſe, cupide & jalouſe; d'une foible minorité d'eſprits vrais, d'âmes grandes & de cœurs nobles & purs. Heureux les temps où cette minorité dirige le timon des affaires! Nous n'en ſommes pas là & je reviens à mon ſujet.

Tout le monde, vers la fin du dix-ſeptième ſiècle, connoiſſoit les habitudes déplorables de Monſieur, frère de Louis XIV, auteur de la branche cadette de la maiſon de Bourbon. Il falloit que les deux Vendôme, imitateurs de leur grand-père Céſar, ne regardaſſent pas cela comme un ſujet de honte, puiſque Voltaire, à peine âgé de vingt ans, diſoit

cavalièrement au Grand-Prieur, dans une épître rendue preſque auſſitôt publique :

Nous vous euſſions avec adreſſe
Fait la peinture des amours,
Et des amours de toute eſpèce.
Vous en euſſiez vu de Paphos,
Vous en euſſiez vu de Florence :
Mais avec tant de bienſéance,
Que le plus âpre des dévots
N'en eût pas fait la différence.

Étoit-ce aſſez clair ? Voici pourtant qui l'eſt encore plus. En 1703, dans un feſtin dont le Grand-Prieur, le duc de Foix, le marquis de La Fare & quelques autres faiſoient l'ornement, l'abbé de Chaulieu compoſa la chanſon dont voici les derniers couplets :

Amis ! buvons à la nature,
Dont nous ſuivons les douces lois !
Diſciple aimable d'Épicure,
Duc de Foix,
Bois, Anacréon de nos jours,
A tes amours !

Je voudrois voir à cette table
Ton Bathylle & ton Agathon,
Et joindre à ce couple adorable
Mon Giton,
Qui verſât l'amour & le vin
Dans notre ſein !

Avec ſemblable compagnie
Le divin Platon raſſembloit

Les Grecs, dont la philoſophie
Ne donnoit
Jamais de regle à leurs déſirs
Que leurs plaiſirs.

La maiſon du duc de Vendôme étoit alors gouvernée par l'abbé de Chaulieu, libertin aimable & courtiſan délié. Le Prince s'en rapportoit à lui de toutes ſes dépenſes; il avoit mandat de ſuppléer à l'argent qu'on ne trouvoit plus par des emprunts & des engagements toujours nouveaux. L'Abbé s'acquittoit de tout à merveille. Dévoué particulièrement à M. le Grand-Prieur, il ſavoit faire, entre les deux frères, deux parts à peu près égales de la fortune de l'aîné. Jamais il n'arrivoit au duc de Vendôme d'accepter le moindre compte, & c'eſt ainſi que la maiſon du Grand-Prieur, c'eſt-à-dire l'hôtel du Temple étoit devenue ſuccurſale ou plutôt une digne rivale du château d'Anet. Il eſt à peine néceſſaire d'ajouter que l'abbé de Chaulieu ſe trouvoit ainſi l'objet des careſſes de tous les beaux eſprits de la génération nouvelle. C'étoit lui qui ouvroit ou fermoit les portes du paradis des frères Vendôme; naturellement, il étoit rempli de bienveillance & d'une amabilité prévenante pour ceux qui n'affectoient pas de ſévérité dans leurs mœurs, & qui n'héſitoient pas à rendre hommage à ſon importance. D'ailleurs, gourmand délicat, grand buveur, inépuiſable conteur de fleurettes,

cette dernière foibleſſe, car nos défauts & nos vices ſont autant de foibleſſes, atteignoit preſque chez lui le ridicule. Il avoit beſoin de croire à l'amour de toutes les femmes qu'il jugeoit dignes de ſon attention, & quelque légèreté qu'il mît dans ces choſes-là, il ne pardonnoit point qu'on les reçût de l'air qu'elles méritoient. J'ai diſtingué trois de ſes maîtreſſes. La première & la plus ſérieuſe avoit été Mlle Le Rochois, belle & fameuſe cantatrice du théâtre de Lully; Chaulieu l'a vantée dans pluſieurs petits poëmes ſous le nom de Théone, & l'époque de ſes relations avec elle remontoit pour le moins à 1687. En ce temps-là, le Roi étant tombé dangereuſement malade, tous les yeux de la Cour ſe portèrent ſur Monſeigneur le Dauphin. Chaulieu & La Fare qui gouvernoient les Vendôme ne furent pas des derniers à prévoir & préparer pour leurs patrons une faveur prochaine : en attendant les événements, des fêtes magnifiques durent être données à Anet pour y recevoir l'héritier préſomptif. Il faut en lire le récit dans les *Mémoires de La Fare*, ce pamphlet ſoufflé par les Vendôme contre Louis XIV. « Quoique le Roi fût effectivement en dan-
« ger, il ne voulut pas qu'on le crût. Ainſi
« cette maladie n'empêcha pas que, pour di-
« vertir à Anet Monſeigneur, M. de Ven-
« dôme, l'abbé de Chaulieu & moi, nous
« n'imaginaſſions de lui donner une fête avec

« un opéra dont Campiſtron, poëte toulouſain « aux gages de M. de Vendôme, fit les paroles, « & Lully, notre ami à tous, fit la musique.... « Et comme le Grand-Prieur (1), l'abbé de « Chaulieu & moi avions chacun notre maî- « treſſe à l'Opéra, le public malin dit que nous « avions fait dépenſer 100 000 francs à M. de « Vendôme pour divertir nos demoiſelles. « Mais, certainement, nous avions de plus « grandes vues que cela. Elles ſe ſont éva- « nouies...; rien n'étant arrivé de ce que « nous imaginions alors avec quelque appa- « rence.... »

La deuxième maîtreſſe de l'abbé de Chaulieu fut la troiſième femme du marquis de Laſſay, qui n'étoit rien moins qu'une fille légitimée de Monſieur le Duc. Ses relations avec Julie de Bourbon remontoient à 1695, l'Abbé ayant déjà plus de cinquante-cinq ans. Pour Mademoiſelle Julie, elle n'étoit pas encore marquiſe & portoit le nom de Mlle de Châteaubriant. Mais cette *naturelle* princeſſe avoit lié depuis longtemps un commerce de tendreſſe avec le marquis de Laſſay, âgé de quelque quarante-cinq ans, & recommandable alors à ſes yeux par une éclatante réputation d'homme à bonnes fortunes. Monſieur le Duc s'oppoſa

(1) La maîtreſſe du Grand-Prieur étoit Fanchon Moreau, qu'il entretint juſqu'au moment où elle ſe maria. Voyez les *Lettres de Mme Dunoyer*, tome III, page 165.

longtemps au mariage, on ne ſait trop pourquoi; & quand enfin il eut cédé aux prières de Laſſay & de la ducheſſe du Maine, la jeune perſonne, en prononçant les paroles ſacramentelles, éprouva dans ſes ſentiments une révolution complète; elle ſentit une averſion ſubite pour le mari qu'elle avoit choiſi par amour, & ſe paſſionna pour qui? pour l'abbé de Chaulieu dont juſqu'alors les déclarations l'avoient fait mourir de rire. Bientôt, au grand dépit de M. de Laſſay, elle fit avec l'Abbé de longs, d'agréables voyages. Nous trouvons la révélation de ce petit fait dans les lettres imprimées de l'aimable Anacréon du Temple, comme on appeloit l'abbé de Chaulieu. Et pour les traverſes amoureuſes du marquis de Laſſay, on peut en ſuivre les incidents dans le ſingulier *Recueil de diverſes choſes* que nous devons aux loiſirs ennuyés de ſa vieilleſſe. Mais un homme qui, dans l'âge le plus avancé, s'aviſe d'ouvrir le portefeuille qui contient tous les ſouvenirs écrits de ſa vie; qui les envoie à l'imprimeur ſans trop les coordonner & ſans les corriger le moins du monde; cet homme, s'il n'a pas manqué d'eſprit & ſi ſa vie a été remplie de circonſtances romaneſques (quelle vie n'a pas été romaneſque?) devra nous donner de cette façon un livre des plus inſtructifs. Combien de traverſes, de fauſſes démarches, de ſentiments tendres, de vanités, de déceptions, de

chances heureuſes, de retours ineſpérés! Laſſay s'étoit marié trois fois; il avoit aimé toute ſa vie; il avoit eu beaucoup à ſe plaindre de ſon père, d'une de ſes femmes, de tous ſes enfants : il avoit vécu à la Cour, à l'armée, à la campagne, & jamais, quoi qu'en ait dit Saint-Simon, il n'avoit montré d'ambitions & de prétentions ſupérieures à ſon mérite, à ſa naiſſance. Son nom ſe trouve mêlé à l'hiſtoire anecdoctique de tout un demi-ſiècle ; il croiſe le chemin de Mesdames de Sévigné, de La Fayette, de Maintenon, celui de Marianne Pajot, de la ducheſſe de Bourbon & de la comteſſe de Verrue. En revanche, il a peu de relations ſuivies avec les hommes : on voit qu'il ne les aimoit pas, & qu'il goûtoit peu les charmes de leur commerce particulier. Il n'en eſt aucun dont nous le voyions l'ami; c'eſt là ſans doute ce qui l'empêcha de parvenir à quelque choſe. Brave, entreprenant, fécond en reſſources, il ne s'eſt pas embarraſſé dans la trame des événements politiques, & partout on le voit dans les *faubourgs*, comme le dit malignement Saint-Simon qui, lui, ne ſe ſoucioit que des hommes qui pouvoient ſervir à l'avancement de ſes nombreuſes eſpérances.

Pauvre ou du moins gêné dans la première partie de ſa vie, Laſſay finit par réunir une fortune conſidérable. La ducheſſe de Bourbon, mère du premier miniſtre, avoit apprécié le mérite d'ailleurs aſſez différent du marquis

& de ſon fils. Entre elle & ce dernier, la malignité publique ſe plaiſoit à ſuppoſer une intimité des plus tendres. Cette princeſſe fit bâtir, comme on ſait, le Palais aujourd'hui conſacré aux repréſentations de ce qu'on veut bien appeler le *Corps légiſlatif*. Ce fut le jeune marquis de Laſſay qui dirigea les conſtructions. Voici ce que je trouve ſur ce ſujet dans un roman ſatirique du temps, qu'on ne lit plus parce qu'il faudroit, pour comprendre les alluſions, recourir aux clefs qui donnent le nom des perſonnages qu'on y fait figurer.

« La princeſſe Roxane avoit été gouvernée juſqu'à ſa mort par Kodabendé, ſeigneur perſan de beaucoup d'eſprit, fin courtiſan, intrigant, ſachant profiter de ſa faveur & qui, ſous Aly-Homayou, en avoit habilement tiré parti pour ſe faire une fortune conſidérable. Roxane ne décidoit rien que par ſes avis. Elle avoit tant de confiance en lui qu'elle lui abandonna la direction d'un magnifique palais qu'elle faiſoit bâtir. Tout joignant, Kodabendé en fit élever un petit, moins ſuperbe à la vérité, mais mieux entendu, mieux ordonné, plus commode, plus recherché, préférable en un mot, au jugement des connoiſſeurs, par le goût & les vraies beautés qui y régnoient. On aſſure qu'on voyoit dans ce palais des tableaux originaux d'un très-grand prix dont il n'y avoit que des copies dans celui de Roxane, à qui, cependant, dit-on, les originaux appar-

tenoient. Les deux palais ſe communiquoient par une porte ſecrète & une galerie ſouterraine qui déroboit Kodabendé aux regards curieux. »

Il y a ici beaucoup de médiſance & même de calomnie. Quant aux tableaux qui décoroient l'hôtel Laſſay, aujourd'hui la demeure du préſident de la Chambre des députés, ils provenoient ſans doute du legs que lui avoit fait quelques années auparavant la comteſſe de Verrue, cette dame célèbre dont la jeuneſſe avoit éprouvé tous les genres d'orage, & qui, fille du duc de Luynes, mariée à quatorze ans à un grand ſeigneur piémontais, perſécutée par un beau-frère devenu éperdument amoureux d'elle, maîtreſſe malgré elle du duc de Savoie, avoit fini par donner au diable parents, époux & amants, pour ſe réfugier à Paris, au couvent des Bénédictines du *Chaſſe* ou *Cherche-Midy*, où elle avoit attendu patiemment la mort du comte de Verrue. Il eut la bonté de ſe faire tuer à la funeſte bataille d'Hochſtet, en 1704. Dès qu'elle eut donné le temps convenable au deuil, elle ſortit de ſon abbaye, qu'elle n'avoit pas ſcandaliſée, & acheta dans la rue du Regard, à l'extrémité de celle du Cherche-Midi (1), une retraite

(1) M. le comte Clément de Ris, notre confrère, dans une excellente étude ſur Mme de Verrue, a parfaitement reconnu l'hôtel que cette dame avoit habité. C'eſt celui

embellie par le charme bien ſenti des beaux-arts, des belles-lettres & de l'opulence. Ses nombreux adorateurs la ſurnommèrent *la dame de volupté*, mais de cette volupté délicate qui n'exclut la vivacité d'aucun plaiſir permis. Ajoutons que Saint-Simon, ce juge ſévère des travers de la mode & de toutes les inconſéquences de ſon temps, fait un charmant portrait de la comteſſe de Verrue chez laquelle n'héſitoient pas à ſe rendre les gens de la plus haute naiſſance, &, ce qui vaut mieux encore, de la meilleure ſociété. Mais les cercles pieux, en entendant parler de l'éclat de ces fêtes & du nombre des ſoupirants de cette raviſſante perſonne, rappeloient avec douleur que dans leur jeuneſſe, en ſortant de Port-Royal, les trois ſœurs, Meſdames de Verrue, de Bournonville & de Ceſſac, s'étant laiſſé conduire à l'Opéra, n'avoient pu ſe décider à tourner les yeux une ſeule fois vers la ſcène occupée par les danſeurs le plus à la mode. Combien elles avoient changé avec le temps! s'écrioit Madame de Simiane. Quoi qu'il en ſoit, les étrangers venoient admirer dans l'hôtel du Regard, un excellent choix de livres que les amateurs reconnoiſſent encore à l'empreinte des armes écartelées de Luynes

---

qu'occupe aujourd'hui « le Conſeil de Guerre. Il eſt au « coin de la rue du Cherche-Midi. » (*Bulletin du Bibliophile*. 1863, page 598.)

& Verrue. C'eſt chez Madame de Verrue qu'on aimoit à venir, plus d'une fois chaque ſemaine, ſouper, jouer la comédie, ou tout ſimplement cauſer, comme on ſavoit alors le faire. Le marquis de Laſſay, ſi fin connoiſſeur du mérite des femmes, ne tarda guère à s'y faire bien venir, & telle étoit l'amitié qui régna bientôt entre lui & la Comteſſe, que celle-ci morte vers 1736, à peine âgée de 47 ans, lui avoit légué ces tableaux de prix, bientôt placés dans le petit hôtel Bourbon, dont les ſots ne manquèrent pas de faire l'objet de conjectures ſatiriques.

Le nom de Madame de Verrue n'eſt pas étranger à l'hiſtoire des mœurs & de la ſociété françoiſe. Mais il nous faut retourner à l'abbé de Chaulieu dont la dernière paſſion fut Mademoiſelle de Launay, cette femme de chambre de la ducheſſe du Maine, digne de ſervir une maîtreſſe plus aimable & plus ſenſée. La ducheſſe du Maine, fille du grand Condé, étoit un étrange compoſé d'agréments & d'extravagances. Comme pluſieurs femmes de notre temps, dont on veut bien s'occuper, elle avoit la tête ardente & le cœur glacé. Sans ceſſe à la recherche de diſtractions, elle ne rencontroit partout que l'ennui. On lui avoit fait un portrait enchanteur de Mademoiſelle de Launay, elle voulut la voir, l'attacher à ſa perſonne, & quand elle l'eut bien regardée, écoutée, embraſſée : *Ce n'eſt*

que cela! penſa-t-elle, & dès lors, le meilleur moyen de lui déplaire fut de lui vanter la petite perſonne. Cependant les gens de lettres admis aux fêtes de Sceaux préféroient ſouvent à l'entretien inquiet de la Princeſſe, les obſervations fines & judicieuſes de Mademoiſelle de Launay, ſi bien que peu à peu le petit réduit de la femme de chambre devint auſſi recherché que le ſalon de la Ducheſſe. Fontenelle, Malezieux, Sainte-Aulaire, mais avant tous les autres l'abbé de Chaulieu s'étoient pris d'affection pour Mademoiſelle de Launay, & l'Abbé, dont l'habitude étoit de parler d'amour à défaut de mieux, n'avoit pas tardé longtemps à lui adreſſer des hommages qui la flattèrent ſans lui donner un ſujet ſérieux de craindre. Elle tendit la main au vieillard, le remercia, lui promit de l'aimer, l'aſſura même de la parfaite liberté de ſes ſentiments, & c'eſt ainſi qu'on vit un octogénaire aux genoux d'une fille encore jeune qui, ſans ſe compromettre le moins du monde, avoit l'air de partager les émotions qu'elle inſpiroit. De notre temps nous avons vu la ſage, aimable & brillante comteſſe du Cayla, inſpirer une paſſion non moins extraordinaire, dont n'eut pourtant jamais à s'inquiéter, en dépit des bruits de l'antichambre, la délicateſſe de celle qui en étoit l'objet. Ne pouvoit-elle pas dire, en effet, comme Mademoiſelle de Launay : « N'ayant d'autres reſ-« ſources que ſes ſoins, mon vieil amant les

« redoubloit ſans ceſſe. Il m'écrivoit tous les « matins.... La lettre étoit pour ſavoir mes « volontés, & quand je préférois ſon carroſſe « à ſa perſonne, il me l'envoyoit ſans mur- « mure.... J'avois la puiſſance deſpotique ſur « toute ſa maiſon. On a rarement l'autorité en « main ſans en abuſer.... Enfin, il me fit con- « noître qu'il n'y a rien de plus heureux que « d'être aimée de quelqu'un qui ne compte « plus ſur ſoi & ne prétend rien de vous. »

Maintenant, à toutes ces grandes maiſons qui, dans Paris, s'ouvroient aux écrivains célèbres & à tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans la ſociété françoiſe, il faut ajouter le ſalon de la marquiſe d'Uſſé.

Dans la rue Saint-Honoré, un peu au delà de Saint-Roch, on remarquoit un grand & bel hôtel dont les jardins ſe prolongeoient juſqu'au fameux manége & donnoient la plus belle vue imaginable ſur la Seine & le faubourg Saint-Germain (1). C'eſt là qu'habitoit, en 1692, le fils d'un financier, ancien contrôleur de la maiſon du Roi, qui, ſans trop de contradiction, mais pourtant de ſa propre autorité,

(1) Voyez Germain Brice, *Deſcription de Paris*, édition de 1706, tome I, page 157. On y fait la deſcription de deux cercueils en marbre, rapportés d'Égypte par le Père Kircher & que M. d'Uſſé avoit enſuite fait tranſporter à Uſſé.

avoit fait de la terre d'Uſſé, en Touraine, aujourd'hui la propriété du troiſième des héros du nom de La Rochejacquelein, un petit marquiſat. Le jeune Louis Bernin de Valentiné étoit donc marquis d'Uſſé : inépuiſable faiſeur de petits vers, amateur de tous les beaux-arts & plus tard grand partiſan de l'alchimie, quand le duc d'Orléans, neveu du Roi, eut mis à la mode les recherches de cette eſpèce. M. d'Uſſé, d'ailleurs, étoit un homme aimable, opulent, généreux.

Il avoit, au commencement de cette année 1692, épouſé la fille aînée de l'illuſtre Vauban ; Jeanne-Françoiſe Le Preſtre n'avoit pas alors atteint ſa quinzième année. C'étoit une enfant remarquable par ſa vivacité, ſes grâces & ſon étourderie : nous pouvons déjà reconnoître une eſquiſſe de ce caractère dans les vers que Madame des Houlieres lui adreſſa quelques jours avant la concluſion du mariage.

Quelqu'un qui n'eſt pas votre époux,
Et pour qui cependant, ſoit dit ſans vous déplaire,
Vous ſentez quelque choſe & de vif & de doux,
Me diſoit l'autre jour de prendre un ton ſévère
Pour... mais dans vos beaux yeux je vois de la colère ;
Loin de gronder, apaiſez-vous,
Ce quelqu'un n'eſt, Iris, que voſtre illuſtre père.

« Elle papillonne toujours, »
Me diſoit ce grand homme, « & rien ne la corrige :
« En attendant qu'un jour la raiſon la dirige,

« Elle auroit grand beſoin de quelqu'autre ſecours.
« Employez tous les traits que fournit la ſatire
« Contre une activité qui, du matin au ſoir,
« La fait courir, ſauter & rire. »
Aſſez imprudemment je lui promis d'écrire;
Car quelle raiſon peut valoir
Contre un léger défaut que la jeuneſſe donne,
Et que je ne connois perſonne
Qui ne vouluſt encore avoir !

Avecques quatorze ans écrits ſur le viſage,
Il vous ſeroit beau voir prendre un air ſérieux!
Ne renverſez point l'ordre établi par l'uſage,
Eh ! que peut-on faire de mieux
Que de folaſtrer à voſtre âge?

Par exemple, voici des faits
Aſſez connus pour qu'on s'y fonde.
Les zéphirs, les ruiſſeaux ne s'arrêtent jamais,
Par leur activité perdent-ils leurs attraits?
Contre elle eſt-il quelqu'un qui gronde?
Et voit-on qu'on trouve mauvais
Que ce Dieu que déjà vous fourniſſez de traits,
Aille ſans ceſſe par le monde
Troubler des cœurs l'heureuſe paix?...

Comme la bonne foi dans mes diſcours éclate,
Je ne vous diſſimule pas
Qu'en ſuivant mes conſeils on peut faire un faux pas,
Et que l'affaire eſt délicate.
Ils ſont bons cependant; mais, jeune & belle Iris,
Il ne faut point que je me flatte,
Le temps diminuera leur prix.
Ainſi quand vous voudrez ſavoir ce que j'écris,
Regardez-en toujours la date.

De Paris, la veille des Rois,

L'an mil ſix cent quatre-vingt-douze,
Temps où par de ſévères lois
L'Égliſe deffend qu'on épouſe.

Ces vers d'une facture proſaïque ſont pourtant inſpirés par une penſée très-fine & très-ingénieuſe; le reproche eſt tranſparent ſous la flatterie qui le couvre. C'eſt le privilége des eſprits délicats & ſincères de ſavoir à propos diſtribuer quelques grains de louange pour faire paſſer les avis les plus ſages, & les vérités les moins agréables. Ainſi la marquiſe d'Uſſé, d'ailleurs heureuſement douée, pouvoit être taxée de ce que nous appellerions *inconſéquence*. Cela ne l'empêcha pas d'être bientôt une des femmes les plus recherchées. Sa maiſon devint le rendez-vous de la Cour & de la Ville: on y trouvoit ce qui toujours aura le privilége d'attirer, j'entends la converſation, les bals & les concerts. Madame de Simiane, cette aimable Pauline de Grignan que nous autres, adorateurs de Madame de Sévigné, portons dans notre cœur à cauſe de ſa grand'-mère, étoit liée d'amitié avec Madame d'Uſſé. Il reſte un ſouvenir de cette intimité dans quelques verſiculets aſſez jolis, adreſſés à Madame de Simiane, dans le temps où les femmes *comme il faut* avoient choiſi pour mot de paſſe, le goût, la paſſion — de l'eau-de-vie, penſerez-vous? non; les petits barillets pendus à la ceinture étoient déjà ſurannés: mais des *carottes* de abac, que tous les jolis nez pri-

ſoient avec d'autant plus d'intrépidité qu'ils ſe croyoient mieux en vue. La marquiſe de Simiane, en quittant Paris, chargea ſon amie de lui faire ſa proviſion de tabac, & voici comme Madame d'Uſſé s'étoit acquittée d'une commiſſion auſſi importante :

Je n'ai point oublié que vous m'avez choiſie
Pour ſatisfaire un de vos ſens.
C'eſt un des plus indifférens
Pour les plaiſirs de cette vie.
Auſſi, malgré les bruits que de vous on publie,
Si vous euſſiez formé l'envie
De les rendre tous bien conſtans,
Je crois que votre cœur, dans cette fantaiſie,
Eût, ſans balancer plus longtems,
Enviſagé d'autres talens
Que ceux d'une chétive amie.
Mais vous n'avez que de petits beſoins,
Et le ſeul odorat eſt chez vous en ſouffrance.
Vous imaginez-vous que mes yeux ſouffrent moins,
Éloignés de votre préſence ?
Je ne puis cependant vous voir en pénitence ;
Je vais vous ſoulager : pour toute récompenſe
De mon tabac & de mes ſoins,
J'exigerai de vous, trop aimable Corinne,
Que votre belle main quelquefois ſe deſtine
A me marquer de tendres ſentiments,
Tous vos plaiſirs, tous vos amuſements,
Duſſé-je y voir dépeints Satan & ſa malice ;
Car dans l'oiſiveté des champs,
Il faut permettre un peu de vice.

Les dernières éditions des Lettres de Madame de Sévigné nous ont conſervé la réponſe de Madame de Simiane, malheureuſement ſans

nous indiquer à quelle date les deux lettres ſe rapportent :

Donner de bon tabac, & faire encore entendre
Les doux accens de votre voix,
N'eſt-ce pas là vouloir ſurprendre
Deux de mes ſens tout à la fois?
Et quand je me ſouviens combien votre préſence
A ſouvent enchanté mes yeux,
Je vois que de cinq ſens je n'en ai plus que deux
Qui ſoient hors de votre puiſſance.
Je les emporte donc aux champs,
Sans en vouloir faire d'uſage;
Car j'ai réſolu d'être ſage :
Ne ſuis-je pas bientôt en âge
De faire de pareils ſerments?
Mais de tous ceux que je puis faire,
J'en atteſte aujourd'hui les dieux,
Celui de vous aimer & celui de vous plaire
Seront ceux, belle Iris, que je tiendrai le mieux.

Peut-être trouverons-nous plus d'intérêt dans le mince volume où les deux épîtres ont pour la première fois été inſérées.

Ce recueil parut en 1715, moins de deux ans après la mort prématurée de la marquiſe d'Uſſé, ſous le titre de : *Portefeuille de Madame* ***, *contenant divers opuſcules tant en proſe qu'en vers*. Ballard, in-12°. C'eſt un mélange de vers de ſociété dont M. d'Uſſé pourroit bien avoir été l'éditeur. On y remarque pluſieurs morceaux de Madame de Simiane; une foule de billets & de vers galants qui lui ſont adreſſés ſous le nom de *Corinne*, enfin d'autres vers faits ou inſpirés

par la jeune marquiſe d'Uſſé, ſous les noms de *Climène*, *Célimène*, *Annette* & *Iris*. Une certaine *Olympe* y vient auſſi débiter & recevoir des compliments, & je la ſoupçonne de ne pas être différente de la fameuſe Olympe ou *Pimpette* Dunoyer, immortaliſée par la paſſion paſſagère & tranſie du jeune Arouet. Le *Portefeuille de Madame* *** contiendroit donc beaucoup de vers de Voltaire non encore reconnus. On ſe ſouvient de ceux qu'il écrivoit au commencement d'une lettre à Pimpette, le lendemain d'une viſite qu'elle lui avoit faite déguiſée en cavalier; on peut les revoir au début des éditions de la Correſpondance. Nous trouvons dans le *Portefeuille* un autre madrigal ſur *Olympe en garçon :*

Un ſoir la reine de Cythère
Voyant la jeune Olympe habillée en garçon,
Avec rapidité deſcendit de ſa ſphère
Croyant ſurprendre Cupidon.
Olympe ôta ſon maſque. Oui, c'eſt l'amour lui-même
Qui vient de lever ſon bandeau;
Mais y regardant mieux : Mon erreur eſt extrême,
Dit-elle en ſoupirant, mon fils n'eſt pas ſi beau.

Ce madrigal n'eſt pas fort bon non plus que ſept à huit autres pièces adreſſées à la même divinité; mais Voltaire n'avoit alors que dix-ſept ans, & les quatorze lettres à Olympe Dunoyer valent moins encore. Ajoutons qu'à cet âge il dut faire beaucoup de vers & qu'on

en a reconnu un fort petit nombre. Ajoutons auſſi que la maiſon de Madame d'Uſſé fut une des premières dans leſquelles ſe montra le grand écrivain prédeſtiné.

Longtemps avant qu'on ne parlât de Voltaire, Jean-Baptiſte Rouſſeau avoit été préſenté à Madame d'Uſſé, & n'avoit pas tardé à contribuer à l'agrément de la plupart des fêtes dont cette maiſon étoit devenue le centre. Il s'y rendit bientôt indiſpenſable. Tandis que l'époux faiſoit des vers que le véritable poëte vouloit bien trouver agréables, la Marquiſe exécutoit de la bonne muſique avec Deſmarets & Regnier, elle diſpoſoit un théâtre, diſtribuoit les rôles & chargeoit Rouſſeau de s'entendre avec M. de Saint-Gilles, le mouſquetaire, pour les Prologues de circonſtance. On parla longtemps d'une repréſentation de l'*École des maris*, jouée vers 1695, en préſence de M. le duc de Chartres. La pièce de Molière fut précédée d'un prologue ; Apollon y paroiſſoit au milieu de ſa cour, Rouſſeau en rempliſſoit le rôle. Madame d'Uſſé avoit choiſi celui de Thalie & l'auteur (ſans doute Saint-Gilles) avoit doué la Muſe des petits travers de celle qui la repréſentoit. Melpomène & Thalie s'y prenoient ainſi de querelle :

MELPOMÈNE.

Croyez-vous que ce ſoit un talent fort utile
De badiner à tout propos ?

THALIE.

Vous imaginez-vous qu'il ſoit bien difficile
De faire bâiller des héros?...

MELPOMÈNE.

Vous êtes ma cadette au jugement de tous,
Et l'on eſt modeſte à votre âge.

THALIE.

Si je ſuis plus jeune que vous,
Ne vous étonnez pas ſi je plais davantage.

Dans une autre ſcène, Gilotin, ſoufflété par Thalie, faiſoit ainſi le portrait de la dame chargée du rôle :

C'eſt un papillon en furie,
Un tourbillon qui ſe fait admirer,
Un ſolide léger, un feu, des étincelles,
Des roſes & des lis garnis de deux prunelles.
La douceur de Vénus, la fierté de Tarquin,
Le chant ſéducteur des Sirènes,
L'éloquence de Démoſthènes,
La gentilleſſe d'Arlequin.

Ces vers aſſez médiocres appartiennent au Mouſquetaire, & nous ne les rapporterions pas s'ils ne retraçoient le portrait de Madame d'Uſſé tel que déjà nous le faiſoit ſoupçonner Madame Des Houlières. Dans toutes ces galanteries, nous ne voyons pas que la Marquiſe ait été douée d'une véritable beauté : toutefois Rouſſeau ne la vit pas ſans émotion; & comme le moindre défaut des poëtes eſt une diſcrétion exceſſive, il nous a laiſſé de ſa paſſion des témoignages nombreux & irrécuſa-

bles. Sous les noms de Caliſte, de Themire & d'Iris, Madame d'Uſſé conduiſit pendant pluſieurs années ſa plume & colora ſes tableaux. Et quand on le voit adreſſer en ce temps-là d'ingénieux compliments à l'époux, il eſt permis de penſer qu'il cède encore au déſir de plaire à la Marquiſe. Dans les cas ordinaires, il n'eſt pas auſſi indulgent. Il y avoit, au reſte, entre les deux amis, réciprocité de rimes courtoiſes. Par exemple, un jour que Rouſſeau jouiſſoit dans la terre d'Uſſé de tous les plaiſirs de la belle ſaiſon, le Marquis lui envoya de Paris une lettre mêlée de vers & de proſe, & Rouſſeau mit en tête de ſa réponſe le huitain que tout le monde a retenu :

Maître Vincent le grand faiſeur de lettres
Si bien que vous n'eût ſu proſaïſer;
Maître Clément, le grand faiſeur de mètres,
Si doucement n'eût ſu poétiſer.
Phébus adonc va ſe déſabuſer
De ſon amour pour la docte fontaine,
Et connoîtra que pour bon vers puiſer,
Vin champenois vaut mieux qu'eau d'Hippocrène.

Ce huitain a été l'occaſion de bien des mépriſes; dans les éditions déſavouées par Rouſſeau, on le fait adreſſer à l'abbé de Chaulieu, & tous les éditeurs de Chaulieu n'ont pas manqué de les inſérer dans leurs préfaces, comme un nouveau titre de gloire pour l'aimable épicurien. M. Amar a fortifié cette erreur en diſant que bien à tort dans la plupart des

éditions, cette épigramme étoit adreſſée à M. d'Uſſé ; le dernier vers ne laiſſant aucun doute ſur ſa véritable deſtination. La raiſon pourra ſembler un peu ſingulière : car enfin comment M. Amar ſavoit-il que M. d'Uſſé aimât le vin de Champagne moins que l'abbé de Chaulieu? Il eſt certain que le premier faiſoit des vers autant, ſinon auſſi bien que le ſecond. M. d'Uſſé, d'ailleurs, avoit une grande réputation de poëte-amateur : Titon du Tillet lui donne une belle place ſur le *Parnaſſe françois;* Voltaire a fréquemment loué ſa proſe & ſes vers; dans un endroit il le campe même ſans trop de façon entre le fameux chimiſte Homberg & l'immortel Deſpréaux.

Mais la réponſe de Rouſſeau devoit ôter ſur l'attribution toute eſpèce d'incertitude :

« Je ſais, Monſieur, l'étroite ſympathie « qu'il y a toujours eu entre vous & le vin de « Champagne : & je vois par l'Épître que vous « m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous « n'avez point perdu cette louable inclina- « tion. Vous en avez bu, beau ſire, & du « meilleur.... Sérieuſement je n'ai rien vu de « plus agréable que la lettre dont vous m'a- « vez honoré : on ne parle d'autre choſe à « Uſſé & aux environs, & chacun vous trouve « ſoit en proſe, ſoit en rime : *Laurea donandus* « *Apollinari*.... Adieu, Monſieur; nous partons « d'ici vendredi : vous aurez lundi au ſoir le

« plaiſir de revoir Madame d'Uſſé, & moi celui « de vous embraſſer & de vous aſſurer de mon « reſpect & de mon attachement.

« *P.-S.* Vous n'aurez pour vos vers qu'une « petite épigramme que Madame d'Uſſé croit « qui eſt faite pour elle. C'eſt vous donner des « ſous marqués (1) pour des piſtoles d'Eſpa- « gne. »

A cette lettre étoit jointe le charmant dizain que voici :

Quels ſont ces traits qui font craindre Caliſte
Plus qu'on ne craint Diane au fond des bois?
Quel eſt ce feu qui brûle à l'improviſte,
Ravage tout, & met tout aux abois?
Seroit-ce feu Saint-Elme ou feu grégeois?
— Nenni. — Ce ſont flèches, ou je m'abuſe?
— Encore moins. — C'eſt donc feu d'arquebuſe?
— Non. — Et quoi donc? — Ce ſont regards coquets,
Jeux de prunelle en qui flamme eſt incluſe,
Et brûlent mieux qu'arquebuſe & mouſquets.

Il ſemble que rien n'étoit facile comme de ſaiſir le ſens & reconnoître la date de cette lettre. Elle devoit avoir été écrite au château d'Uſſé, à M. d'Uſſé, dans les dernières années du dix-ſeptième ſiècle, au temps des relations de notre poëte avec M. & Madame d'Uſſé. Eh bien! les éditeurs des Lettres de Rouſſeau n'ont-ils pas été la dater *de Vienne*, le 13 mai 1719! ſans ſe préoccuper du madrigal du

(1) *Sous marqués* ou ſous pariſis.

Retour à Paris, & de la mort de Madame d'Uſſé, arrivée en 1713.

On vient de voir que cette jeune femme, à l'exemple des princeſſes & des dames de la Cour, ſe livroit volontiers aux exercices de la chaſſe. Rouſſeau la ſuivoit volontiers dans ſes excurſions foreſtières, monté ſur un cheval recommandable ſans doute par le calme de ſes mouvements, & muni d'une arme plus précieuſe à cauſe de ſa légèreté que par la ſûreté de ſon jeu. Dans l'intervalle des arrêts ſilencieux que commandoient les battues, le poëte crayonnoit des dizains tels que celui-ci :

Quand ſur Bayard, par bois & ſur montagne,
A giboyer vous prenez vos ébats,
Dieux des forêts d'abord ſont en campagne,
Et vont en troupe admirer vos appas.
Amis ſilvains, ne vous y fiez pas :
Car ſes regards ſont ſouvent pires niches
Que feu ni fer ; & cœurs en tels pourchas
Riſquent au moins autant que cers ni biches.

Revenant un autre jour de la chaſſe, il lui exprima plus tendrement ſon reſpectueux amour :

Céphale un ſoir devoit s'entretenir
Avec l'Aurore, au retour de la chaſſe.
Il vous rencontre, & de ſon ſouvenir,
En vous voyant le rendez-vous s'efface.
Qui n'eût pas fait même choſe à ſa place?
J'euſſe failli comme lui ſur ce point ;

Mais le pauvret (mal tient qui trop embraſſe),
Perdit l'Aurore & ne vous gagna point.

D'autres madrigaux furent compoſés à l'occaſion d'un baiſer & dans le temps d'une maladie aſſez grave à laquelle peut-être l'amour n'étoit pas étranger. Ceux qui n'ont jamais reſſenti les effets de cette paſſion conteſteront ſon influence ſur la ſanté d'un poëte. D'autres ſeront mieux diſpoſés à croire Jean-Baptiſte Rouſſeau, quand, pour garants de ſa parole, il écrit des vers tels que ceux-ci :

Prêt à deſcendre au manoir ténébreux,
Jà de Caron j'entrevoyois la barque,
Quand de Thémire un baiſer ſavoureux
Me rendit l'âme & vint frauder la Parque.
Lors de ſon livre Eacus me démarque,
Et le nocher tout ſeul l'onde paſſa.
Tout ſeul ? je faux, mon âme traverſa
Le fleuve noir : mais Thémire, Thémire,
En ce baiſer dans mes veines gliſſa
Part de la ſienne avec quoi je reſpire (1).

Peu de jours après, Madame d'Uſſé aſſiſtoit à la repréſentation de l'opéra d'*Alcide*, muſique

(1) Au lieu de *Thémire*, pluſieurs éditions portent *Caliſte*. Mais ſoit pour ne pas compromettre Madame d'Uſſé qu'il avoit déjà chantée ſous ce dernier nom, ſoit pour rendre la rime meilleure, Rouſſeau préféra *Themire* & *reſpire*, aux rimes *Caliſte* & *ſubſiſte*.

du fils de Lulli. Rouſſeau lui gliſſa les vers ſuivants :

Non, ce n'eſt point la robe de Neſſus
Qui conſuma l'amoureux fils d'Alcmène,
Ce fut le feu de cent baiſers reçus
Qui dans ſon ſang couloit de veine en veine.
Il en mourut. Et la nature humaine
En fit un dieu que l'on chante aujourd'hui.
Que de mortels, ſi vous vouliez, Climène,
Mériteroient d'être dieux comme lui !

Cet autre ſizain courut le monde & fut mis en chant :

Par un baiſer ravi ſur les lèvres d'Iris
De ma fidèle ardeur j'ai dérobé le prix ;
Mais ce plaiſir charmant a paſſé comme un ſonge :
Ainſi je doute encor de ma félicité;
Mon bonheur fut trop grand pour n'être qu'un menſonge,
Mais il dura trop peu pour une vérité.

Malheur à qui ſeroit inſenſible au charme de pareils vers, & qui leur préféreroit la plus jolie canzone de Pétrarque ou la plus irréprochable élégie de Parny.

Le dizain ſuivant rappelle toute la coquetterie mignarde des poëtes de François I^er. Peut-être Rouſſeau le fit-il pour le plaiſir de les imiter, autant que pour parler de ſon amour à Madame d'Uſſé.

Ce traître amour prit à Vénus ſa mère
Certain bijou pour donner à Pſyché;
Puis dans les yeux de celle qui m'eſt chère

S'enfuit tout droit, ſe croyant bien caché.
Lors je lui dis : Te voilà mal niché,
Petit larron, cherche une autre retraite;
Celle du cœur ſera bien plus ſecrète.
Vraiment! dit-il, ami, c'eſt m'obliger;
Et pour payer ton amitié diſcrète
C'eſt dans le tien que je vais me loger.

Que de perfection cependant dans la facture de ces dix vers! comme ces rimes, toutes riches qu'elles ſont, ſemblent d'elles-mêmes répondre à la penſée! que le dernier diſtique eſt charmant! & dans cette *amitié diſcrète*, quelle alluſion délicate au ſilence que l'amant avoit juſqu'alors gardé, & qu'il eût bien ſouhaité qu'on l'invitât à rompre! Quand on ne rattache pas ces aimables badinages à des ſouvenirs réels, on n'en peut ſentir le prix ni le mérite. Ainſi, la Caliſte de Rouſſeau étant, nous le ſavons, d'un extrême enjouement & d'une grande mobilité d'eſprit, nous reconnoiſſons les ſoucis que donnoit au poëte cette légèreté, cette inconſtance, dans le dizain ſuivant :

Sur ſes vieux jours la déeſſe Vénus
S'eſt retirée en un ſaint monaſtère;
Et de ſes biens, propres & revenus,
Ainſi que vous m'a nommé légataire.
Or, de ce legs, ſigné devant notaire,
L'exécuteur fut l'aîné de ſes fils.
Mais le matois n'en prit pas ſon avis,
Et ſe laiſſa corrompre par vos charmes.
Il vous donna les plaiſirs & les ris,
Il m'a laiſſé les ſoupirs & les larmes.

Une autre fois encore, il envoya à ſa chère marquiſe le dizain ſuivant :

Soucis cuiſans, au partir de Caliſte
Jà commençoient à me ſupplicier,
Quand Cupidon qui me vit pâle & triſte
Me dit : Ami, pourquoi te ſoucier?
Lors m'envoya pour me ſolacier
Tout ſon cortége & celui de ſa mère;
Songes plaiſants & joyeuſe chimère,
Qui m'enſeignant à rapprocher le temps,
Me font jouir, malgré l'abſence amère,
Des biens paſſés & de ceux que j'attends.

Ce madrigal charmant n'a pas trouvé grâce devant M. Amar. *Supplicier*, dit-il, préſente l'idée révoltante d'un criminel qu'on mène au ſupplice. — M. Amar oublie qu'un homme *ſupplicié* eſt du jargon moderne & ſignifie un *homme fait mourir*. Au temps de Rouſſeau on ne parloit pas ainſi; le mot qui avoit vieilli rappeloit ſimplement à l'eſprit l'idée de moleſter, tourmenter. « *Soucier* & *ſolacier*, ajoute M. Amar, ſont des *créations* malheureuſes & *bizarres*, qui appauvriſſent le vieux langage. » Quoi ! le vieux langage d'où ils viennent ! car ces deux mots ſont fort anciens, & nous aurions dû les garder à la ſuite de Lafontaine :

Penſes-tu que ton titre de roi
Me faſſe peur ou me *ſoucie* ?

Mais laiſſons M. Amar, & revenons au commencement du dix-huitième ſiècle. Pendant

une ſemaine, un mois, les dames s'étoient aviſées de reprendre les fuſeaux & les rouets. Le charmant conte de Senecé, *Filer le parfait amour*, qu'Alfred de Muſſet a, de notre temps, traduit en bonne proſe, venoit de paroître & ſans doute, n'avoit pas dû nuire à cet engouement paſſager. Madame d'Uſſé, déjà marquiſe, devoit adopter, une des premières, cette occupation paſtorale : Rouſſeau, la voyant filer, écrivit ſous ſes yeux :

Ce ne ſont plus les trois ſœurs de la fable,
Qui de nos jours font tourner le fuſeau.
Une déeſſe aux mortels plus affable
Leur a ravi le fatal écheveau.
Mais notre ſort n'en ſera pas plus beau
D'être filé par ſes mains fortunées;
L'amour, hélas! armé de leur ciſeau
Mieux qu'Atropos tranchera nos années.

Le huitain ſuivant, né ſans doute d'une plaiſanterie de Madame d'Uſſé, n'a guère d'autre mérite que ſa forme élégante & facile :

De ce bonnet façonné de ma main
Je te fais don, me dit un jour ma belle,
Sache qu'il n'eſt roi ni prince romain
Qui n'enviât faveur ſi ſolennelle.
— Malheur plutôt, dis-je, à toute cervelle
Que vous coiffez; le grand diable s'y met.
— Va, va, j'en coiffe aſſez d'autres, dit-elle,
Sans leur donner ni toque ni bonnet.

Rouſſeau dit dans un endroit de ſes lettres,

qu'avant de tourner une épigramme, il ſeroit bon d'eſſayer dans la converſation l'effet de la pointe qui doit la terminer. Si le mot ne ſaiſit pas l'auditeur, c'eſt qu'il ne doit pas ſervir de pivot au dizain. Ce précepte du maître de l'Épigramme eſt judicieux ; mais il faut admettre quelques exceptions. Certains traits fort plaiſants dans la converſation par l'à-propos des ſentiments qui circulent, perdent ſouvent de leur mérite, en perdant cet à-propos. Le bon mot eſt un diamant qu'il faut ſavoir bien enchâſſer. Par exemple, il étoit plaiſant de comparer les croiſſantes rigueurs d'une maîtreſſe à l'œuf auquel l'ardeur du feu communique une dureté plus grande. Mais la difficulté vaincue des rimes en *oque* donne au huitain fait ſur cette penſée un air de ſingularité déplaiſante & quelque peu burleſque :

Qui vous aimant, ô fantaſque beauté,
Veut obtenir amitié réciproque,
Y parviendra par mépris affecté
Mieux que par ſoins ni gracieux colloque.
Car je connois votre cœur équivoque,
Reſpect le cabre, amour ne l'adoucit,
Et reſſemblez à l'œuf cuit dans ſa coque,
Plus on l'échauffe & plus ſe rendurcit.

Voltaire fit de cette plaiſanterie, plus ſpirituelle que délicate, un gros reproche à Rouſſeau qui, d'ailleurs, ne la jugeoit pas digne de lui, puiſqu'il l'avoit d'abord écartée de l'édition

de Soleure. Une ſorte de gageure lui en avoit fait choiſir les rimes; l'épigramme ne devoit pas ſurvivre à l'occaſion qui l'avoit inſpirée. Arrêtons-nous plutôt ſur l'*Ode à Philomèle* dans laquelle il a voulu peindre diſcrètement à Madame d'Uſſé l'état de ſon cœur. Il n'y a pas dans notre langue de ſtances plus pures & mieux compoſées; c'eſt celles que Voltaire plus impartial auroit dû préſenter au *Dieu du goût*.

Pourquoi, plaintive Philomèle,
Songer encore à vos malheurs,
Quand pour apaiſer vos douleurs
Tout cherche à vous marquer ſon zèle?

L'univers à votre retour
Semble renaître pour vous plaire,
Les Dryades à votre amour
Portent leur ombre ſolitaire;

Loin de vous l'aquilon fougueux
Souffle ſa piquante froidure;
La terre reprend ſa verdure,
Le ciel brille des plus beaux feux.

Pour vous l'amante de Céphale
Enrichit Flore de ſes pleurs;
Le zéphir cueille ſur les fleurs
Les parfums que la terre exhale.

Pour entendre vos doux accents,
Les oiſeaux ceſſent leur ramage
Et le chaſſeur le plus ſauvage
Reſpecte vos jours innocents.

Cependant votre âme attendrie
Par un douloureux ſouvenir,
Des malheurs d'une ſœur chérie
Semble toujours s'entretenir.

Hélas ! que mes triſtes penſées
M'offrent des maux bien plus cuiſans !
Vous pleurez des peines paſſées,
Je pleure des ennuis préſens.

Et quand la nature attentive
Cherche à calmer vos déplaiſirs,
Il faut même que je me prive
De la douceur de mes ſoupirs.

Et cet auteur de tant de vers purs, tendres & délicats, Voltaire & M. Sainte-Beuve n'ont pas craint de l'accuſer de manquer d'abandon & de ſenſibilité !

Peut-être ne penſa-t-il jamais à franchir auprès de Madame d'Uſſé les bornes de la galanterie & d'une tendreſſe reſpectueuſe. Il aimoit le mari qui, tout en ſe partageant entre le commerce aſſez ingrat des Muſes & des eſſais malheureux d'alchimie, tenoit ſans doute à l'affection excluſive de ſa brillante épouſe. Rouſſeau fut-il adorateur exigeant, fut-il amant heureux? Nous n'avons aucun moyen de traiter ce point délicat. Pluſieurs paſſages de ſes Poéſies pourroient ſeulement permettre de croire d'un côté aux eſpérances d'une paſſion bien accueillie, de l'autre aux inquiétudes d'une jalouſie véritable. Par

exemple ne ſeroit-ce pas de M. d'Uſſé qu'il s'agiroit dans les vers ſuivants :

Ce pauvre époux me fait grande pitié ;
Inceſſamment ſon diable le promène :
Au moindre mot que nous dit ſa moitié,
Il ſe tourmente, il ſue, il ſe démène.
Fait-elle un pas ? le voilà hors d'haleine ;
Il cherche, il rôde, il court de çà, de là.
Eh ! mon ami, ne prens pas tant de peine,
Tu ſerois bien duppé ſans tout cela.

Je dirai plus : L'*Épître à Madame d'Uſſé ſur l'amour*, & l'envoi de cette Épître à M. d'Uſſé ne ſauroient lever tous les ſoupçons d'un commerce intime. Il eſt dans l'ordre des choſes poſſibles que, pour ſoulager les inquiétudes du mari, le poëte ait affecté de vouer un culte excluſif à ce qu'on eſt convenu d'appeler l'*amour platonique*. En rappelant avec enthouſiaſme tous les charmes de l'union des âmes, il eſt aſſez rare qu'on nuiſe aux intérêts d'une union beaucoup moins angélique, & ce lien des âmes, lancé, comme le dit une niaiſe chanſon de nos jours :

Lancé des cieux pour unir deux amants,

n'eſt guère moins inſaiſiſſable que les cinq propoſitions de Janſenius. L'Épître de Rouſſeau ne prouve donc rien & ne veut rien prouver. Elle étoit précédée de la lettre ſuivante au marquis d'Uſſé :

« Il y a longtemps, Monſieur, que je ſonge

« à mettre en vers la matière d'un des plus « ſublimes dialogues de Platon, & je ne pou- « vois l'appliquer à perſonne qui le méritât « ni qui fût plus capable d'en ſentir l'éléva- « tion que Madame d'Uſſé & que vous....

« Comme le ſujet eſt ſérieux & que c'eſt « très-ſérieuſement que j'ai voulu louer « Madame d'Uſſé, je n'ai point pris cette fois-ci « le langage de Marot, plus propre aux ſujets « badins qu'à la poéſie ſublime; mais j'ai re- « tenu ſa meſure de vers dont la cadence m'a « toujours paru admirable, & qui étant com- « poſée de deux hémiſtiches inégaux a, ſelon « moi, une harmonie bien plus variée que « celle du vers alexandrin. C'eſt à vous, Mon- « ſieur, à en juger auſſi bien que de tout l'ou- « vrage, que je ne haſarderai point de montrer « qu'il n'ait été ſcellé du ſceau de votre ap- « probation. »

L'*Épître ſur l'amour* eſt pour le nombre & l'harmonie de la verſification, une des meilleures de Rouſſeau. Pluſieurs tirades ſont reſtées dans la mémoire de tout le monde comme cette peinture de l'amour ſenſuel :

D'un foible enfant il a le front timide,
Dans ſes yeux brille une douceur perfide, &c.

Mais le fonds de la thèſe eſt traité comme ſi le poëte eût craint de faire une impreſſion trop durable. Telle que nous nous repréſentons la perſonne qui l'avoit inſpirée, de pa-

reilles inquiétudes étoient mal fondées. Madame d'Uſſé avoit trop d'eſprit, trop d'uſage du monde, trop de penchant vers tous les genres d'honnête badinage pour ſe laiſſer prendre ſérieuſement aux charmes d'un fantôme qui s'évanouit comme une bulle de ſavon, dès qu'on ceſſe de le conſidérer à diſtance. Rouſſeau avoit donc un autre but en traitant de l'*amour platonique* auquel il ne croyoit guère; c'étoit de réconcilier le Marquis avec les formes de la galanterie qui recommandoient les abords de ſon hôtel. Je ſuppoſe qu'il réuſſit & je ne ſuppoſe pas qu'il ait eu le pouvoir ou l'intention d'abuſer du ſuccès de ſes efforts.

Un autre effet, pour le moins auſſi précieux, de l'amitié qui uniſſoit Rouſſeau aux deux époux, c'eſt l'*Ode à M. d'Uſſé*. Voici quelle en fut l'occaſion : A peine les lettres de tranſmiſſion du titre de marquis avoient-elles été enregiſtrées, au mois d'avril 1692, que la revocation rigoureuſe en fut ſignée par le Roi, mieux informé ſans doute. La famille, profondément accablée de ce coup imprévu, ſollicita le retour de la première grâce; mais en dépit du crédit du maréchal de Vauban, elle ne put obtenir de nouvelles lettres qu'au mois de ſeptembre 1700.

D'autres motifs de chagrin vinrent frapper cette maiſon dans les années ſuivantes. Leur opulence parut s'évanouir tout à coup & l'on

crut généralement que Madame de Valentiné, belle-mère de la jeune marquiſe, ſeroit obligée de vendre ſon brillant hôtel de la rue Saint-Honoré. Nous en jugeons par une lettre de l'Académicien Callieres, logé dans le même hôtel: « Je ne ſerai pas fâché, » écrivoit-il à Madame d'Uxelles le 27 ſeptembre 1696 « qu'on « vende bien l'hôtel où je loge, mais je le « ſuis très-fort de ce que la maiſon de Madame « de Valentiné eſt à vendre; parce que c'eſt « mauvais ſigne pour l'eſtat de ſes affaires. « Elle eſt fort de mes amies, & a beaucoup « de qualités; ſa maiſon eſt une des plus « agréables de Paris, à mon gré, à cauſe de « ſa ſituation, & je vous en ſouhaiterois une « pareille, ou celle de Madame d'Olonne qui « a la même vue, pour vous tirer de l'obſcurité « de la vôtre, qui eſt d'ailleurs belle & com- « mode. »

La maiſon, cette fois, ne fut pas miſe en vente. « Je voudrois vous voir dans l'hôtel « de Madame d'Olonne, » écrivoit encore Callieres le 11 octobre 1696, « & je ſuis bien aiſe « que ce ne ſoit pas tout de bon que mon « amie du voiſinage voulût vendre ſa maiſon; « j'en ſerois très-fâché pour les conſéquen- « ces (1). »

(1) Correſpondance inédite de la marquiſe d'Uxelles, conſervée au Cabinet des Manuſcrits de la Bibliothèque impériale. Fonds de Gaignières.

Ce fut probablement vers ce temps-là que pour conſoler M. d'Uſſé, pour lui rendre l'eſpérance ou du moins le courage, Rouſſeau compoſa la 4^e^ ode du ſecond livre, dans laquelle auprès de vers négligés on rencontre des ſtances parfaitement irréprochables. Telles ſont les trois dernières, reſtées dans la mémoire de la poſtérité.

Ainſi que le cours des années
Se forme des jours & des nuits,
Le cercle de nos deſtinées
Eſt marqué de joie & d'ennuis.
Le ciel par un ordre équitable
Rend l'un à l'autre profitable,
Et dans ſes inégalités,
Souvent ſa ſageſſe ſuprême
Sait tirer notre bonheur même
Du ſein de nos calamités.

Pourquoi d'une plainte importune
Fatiguer vainement les airs?
Aux jeux cruels de la fortune
Tout eſt ſoumis dans l'Univers.
Jupiter fit l'homme ſemblable
A ces deux jumeaux que la fable
Plaça jadis au rang des dieux;
Couple de déités bizarre
Tantôt habitants du Ténare,
Et tantôt citoyens des cieux.

Ainſi de douceurs en ſupplices
Elle nous promène à ſon gré,
Le ſeul remède à ſes caprices
Eſt de s'y tenir préparé;
De la voir du même viſage,

Qu'une courtiſane volage
Indigne de nos moindres ſoins;
Qui nous trahit par imprudence,
Et qui revient par inconſtance
Lorſque nous y penſons le moins.

On a beau connoître de pareils vers on les relit toujours avec plaiſir. Mais ici les éditions données par Gacon nous fourniſſent de précieuſes lumières : contemporain du poëte, il ne faut pas dédaigner les indications qu'il nous fournit, quand l'eſprit de parti ne peut avoir été ſon guide. Il a donc intitulé cette ode : *A M. d'Uſſé ſur les affaires de ſa famille.* Rouſſeau dans un endroit y parloit de ſes ennemis. Mais, quand en 1712, leur triomphe eut mis le comble à ſes malheurs, le poëte exilé ne put ſe réſoudre à conſerver des ſtances dont l'événement avoit ſi cruellement démenti l'ancienne inſpiration. Elles ſuivoient la première des trois que nous venons de citer :

Moi-même à qui l'horreur du vice,
Jadis, non ſans témérité,
Fit prendre (1) d'une main novice,
Le flambeau de la vérité.
Si contre mes rimes ſincères
J'ai vu de honteux adverſaires

(1) Gacon a mis :

Chargea la main encor novice.

C'eſt une faute évidente; mais je doute que ma correction reproduiſe le texte véritable.

Lancer tant de traits inouïs,
Loin de gémir de cet outrage
Peut-être je dois à leur rage
Tout le repos dont je jouis.

A force d'exciter ma bile,
Eux-mêmes l'ont ſu corriger;
J'ai vu qu'il étoit plus facile
De ſouffrir que de ſe venger.
Et tel dont ma verve orageuſe
Pour prix de ſa haine outrageuſe
Eût fait un ſujet de pitié,
Puni par un mépris paiſible
Me laiſſe ſeulement ſenſible
Aux charmes de ton amitié.

Ces vers méritoient certainement d'être reproduits pour le moins en variante, dans les éditions *complètes*. Car ils pouvoient ſervir à mieux fixer la date de l'ode entière, & éclairer de quelque nouveau jour l'âme du poëte. Enfin ils ſont d'une excellente facture.

On a vu par la lettre que Rouſſeau écrivit à M. d'Uſſé à l'occaſion de l'*Épître ſur l'amour* que les poëtes du règne de François I^er^ avoient juſqu'alors été ſes principaux modèles. Il avoit en effet puiſé dans Marot & dans Saint-Gelais, le deſſin & les couleurs de ſa première manière. Arrêtons-nous un inſtant ſur ce point.

Il eſt certain que la langue de ces aimables & ingénieux poëtes a quelques avantages ſur celle du dix-huitième ſiècle. Elle permet l'emploi pour ainſi dire arbitraire des *articles* &

des *particules conjonctives*. Elle donne aux conſtructions plus de variété, parfois auſſi plus d'élégance. Grâce à ces heureuſes licences, le vers françois ſemble reconquérir l'abondante énergie du vers latin. Mais pourquoi la langue du dix-huitième ſiècle avoit-elle perdu ces avantages; pourquoi s'étoit-elle courbée ſous des entraves plus rigoureuſes? Parce que les mœurs & les habitudes, la ſociété en un mot n'étant plus la même, l'expreſſion de cette ſociété avoît dû néceſſairement changer, ſous quelques rapports pour ſe corrompre, ſous d'autres pour toucher de plus près à la perfection. La Cour ne réglant plus ſa parlûre ſur celle des beaux eſprits, & les poëtes au contraire venant prendre les patrons de la Cour, il en réſulta dans le langage une tendance toujours plus grande à la clarté, à l'uniformité, à la rigoureuſe obſervation de certaines conſtructions. Il y eut une élégance de tournures qui ne dépendit plus du génie particulier des poëtes ou des orateurs, & devant laquelle au contraire s'inclinèrent tous les poëtes & tous les orateurs. Saint-Gelais, Marot, Ronſart & Rabelais, Henry Eſtienne & Montaigne, avoient tous écrit avec beaucoup d'art, chacun avec un caractère original, une élégance particulière; la cour de Louis XIV briſa cette liberté républicaine de ſtyle, qui ſe réfugia en Allemagne où l'on n'a pas ceſſé de la reſpecter. Depuis ce temps-là, nous avons en

France une langue ſtationnaire; & choſe remarquable, les bornes miſes à la liberté des expreſſions ne ſemblent pas avoir exercé ſur l'originalité des penſées une mortelle influence. Mais ſi la lame eſt reſtée brillante, acérée, le fourreau, pour n'avoir pas été renouvelé, s'eſt uſé, s'eſt vermoulu. C'en eſt fait aujourd'hui de l'ancienne élégance françoiſe; il n'y a plus que de rares antiquaires qui comprennent & apprécient la pureté de ſes formes évanouies. Quant à nos écrivains le plus vantés, ils parlent anglois, allemand ou grec, &, ſuivant le caprice ou le beſoin de leurs penſées, ils appellent à leur aide le gloſſaire des médecins, des financiers, des marins & ſurtout des artiſtes; mais, je le répète, ils n'écrivent plus en bon françois. La tâche en ſeroit pour eux trop longue, trop difficile, & pour *faire ſenſation*, ils n'ont pas une minute à perdre.

Cependant, malgré les révolutions du goût littéraire, le temps n'a pour ainſi dire rien enlevé de leur fraîcheur aux verſiculets du ſiècle de François I^er^. Ce fut même par l'effet de ſon enthouſiaſme pour ces charmantes bagatelles, que Jean-Baptiſte Rouſſeau fit les épigrammes devenues un des plus brillants fleurons de ſa couronne poétique. C'eſt là qu'en évitant toutes les épines & toutes les aſpérités de la muſe marotique, il parvint à rendre la vie aux piquantes & naturelles

licences qui ſont le ſel & la grâce particulière du dizain françois. Mais, dès que vous ne badinez plus, les formes de la langue du ſeizième ſiècle perdent pour nous tous leurs avantages. C'eſt là ce que Voltaire, dont le goût étoit naturellement ſi délicat & ſi pur, a bien expliqué dans un de ſes pamphlets contre Rouſſeau :

« Quand, dit-il, il faut mettre la raiſon en « vers, peindre, émouvoir, ce mélange de la « langue qu'on parloit il y a deux cents ans & « de la langue de nos jours paroît un abus « condamnable. Marot parloit ſa langue, il « faut que nous parlions la nôtre. » (*Conſeils à un journaliſte.*) Mais Rouſſeau fut longtemps avant d'admettre la juſteſſe de cette diſtinction. Après avoir ajouté quelque choſe à la perfection du dizain de Marot, il crut pouvoir tenter avec le même ſuccès de perfectionner la forme des ouvrages de plus longue haleine ; & pour conſerver, même en imitant, le caractère d'écrivain original, il introduiſit dans la littérature françoiſe un genre de poëme entièrement nouveau qu'il décora du nom d'Allégories. Dans l'*Opéra de Naples* & *le Maſque de Laverne*, il recourt à la langue de Marot : mais au lieu de l'*élégant badinage* que cette langue exprime avec bonheur, il y donne entrée à la ſatire perſonnelle & chagrine. On ne lit pas les épîtres de Marot contre le rimeur Sagon, on ne doit pas lire avec plus de plaiſir

celles de Rouſſeau contre Pic & Franchine. Il fut plus heureux dans ſa troiſième allégorie. Aucun des éditeurs de Rouſſeau ne s'eſt aperçu juſqu'à préſent qu'elle avoit été faite pour le ſalon de Madame d'Uſſé. Et ſi nous ignorions les paſſe-temps ordinaires de cette maiſon, la jeuneſſe, l'enjouement & la coquetterie de la nymphe Vaubanie, ſi nous ne reconnoiſſions en elle la fille de l'illuſtre Vauban, nous lirions ſans intérêt la *Volière*, & nous pourrions n'y voir avec Amar, qu'une froide kyrielle de fadeurs uſées. Mais telle ne dut pas être l'opinion de Madame d'Uſſé, & nous qui ſommes entrés dans la grande familiarité de cette aimable femme, nous nous rapprochons beaucoup de ſa manière de voir. A notre avis donc, la *Volière* eſt digne des bonnes pièces de Lafontaine. Les ſeules taches que nous y ayons remarquées ſe trouvent au début, dans quelques obſcurités de conſtruction & quelque rimes étranges & marotiques. Encore Voltaire qui les a tant reprochées à Rouſſeau les eût-il retrouvées dans Chaulieu, à ſon avis le premier des poëtes négligés.

Qui voudra voir cicognes attroupées
Doit naviguer ſur l'Hebre Thracien....
Mais ſi quelqu'un de l'eſpèce emplumée
Qu'on nomme amours a curioſité (1),

(1) Ces deux vers préſentent un ſens embarraſſé : *Si*

Paris tout ſeul doit être viſité,
Ville ne fut de tant d'amours ſemée;
Pour ce ſeul point, croirois qu'on l'a nommée
Paris ſans pair (1). Or, ſans obſcurité
Expliquons-nous. C'eſt qu'en cette cité,
De cent palais, de cent hôtels fournie,
Eſt un hôtel entre tous exalté,
Non pour loger richeſſe & vanité,
Lambris dorés, peinture bien finie,
Lits de brocard, ou telle autre manie,
Mais pour loger la nymphe Vaubanie,
En qui reluit gentilleſſe, beauté,
Nobleſſe d'âme, hilarieux génie,
Et don d'eſprit, par-deſſus l'or vanté.

En ce lieu donc, amours de tout plumage,
De tout pays, de tout poil, de tout âge,
Des bords de l'Elbe & des rives du Tage
De toutes parts viennent ſe rallier,
Tels que pigeons volant au colombier.
Il en arrive & de France & d'Eſpagne,
Et d'Italie & du nord d'Allemagne,
Ceux-là petits, mais alertes & viſs,
Ceux-ci plus grands, mais lourds, froids & maſſifs.
Et ce qui plus l'attention réveille
Quand vous voyez ces petits enfançons,
C'eſt qu'ils ſont tous différents à merveille,
Car il en vient de toutes les façons.
Amours pimpants, friſques & beaux garçons,
Petits amours à face rechignée,
Amours marquis & de haute lignée,

---

quelqu'un eſt curieux de voir l'eſpèce emplumée qu'on nomme amours.

(1) Dans toutes les anciennes hiſtoires & cartes de Paris, on ſait que tel eſt le *motto* de la ville.

Amours d'épée, amours de cabinet,
Amours de robe & portant le bonnet,
(D'iceux pourtant eſt petite poignée);
Tous vont chez elle employer la journée.
Amours barbons y font même leur cour,
De vieux dictons, logique & beaux diſcours
Tout hériſſée : enfin toute l'année
Dimanche ou non s'y tient foire d'amours.
Comme l'on voit en l'automne première
Feuilles à tas dans l'Ardenne pleuvoir,
Ou bien oiſeaux voler par fourmillière
Sur un grand pin qui leur ſert de dortoir.
Ainſi voit-on du matin juſqu'au ſoir
Petits amours, oiſeaux de ſa volière,
Pleuvoir en foule à ce gentil manoir :
Et fait bon voir attroupés autour d'elle
Tous ces oiſeaux leur plumage étaler,
Se rengorger, piaffer, caracoler,
Toujours ſifflant chanſon & ritournelle
Et petits airs, langage de ruelle.
Puis jeux badins, volatille nouvelle
De gentilleſſe avec eux diſputer,
Voler ſoupirs & petits ſoins trotter
Par le logis, or (1) frétillant de l'aile,
Or de la queue, or des pieds tricoter,
Danſer, baller, tripudier, ſauter.
Oncques ne fit le vrai Polichinelle
Semblables tours. Ainſi dans la maiſon,
Joyeuſetés, farces, badineries,
Inventions, & telles drôleries,
Hiver, été, ſont toujours de ſaiſon :...
Et prend la dame au viſage vermeil
A leurs ébats paſſe-temps non pareil.

---

(1) Ce vieux & joli mot *or* eſt bien regrettable & devroit être préféré à notre lourd *tantôt*.

Ces détails ſur les occupations ordinaires de l'hôtel d'Uſſé ne ſont pas tout à fait étrangers à l'hiſtoire des mœurs françoiſes. Continuons :

Mais après tout, un point me ſcandaliſe,
Et ſuis honteux, s'il faut que je le diſe,
De voir comment ces pauvres inſenſés
De leur travail ſont mal récompenſés.
Car ne croyez qu'ils aient gros apanages ;
Ainſ y (1) ſont tous très-chichement payés,
Ne gagnant rien, fors quelques arrérages
De mots dorés, ou tels menus ſuffrages ;
Et les croit-on encor ſalariés
Trop graſſement. Mains la ſervent ſans gages :
Mains la ſervant ſont bafoués, honnis,
Moqués, bernés, traités comme Zanis.
Pour tout guerdon, on les pille, on les tance,
Et quelquefois ſoufflets d'entrer en danſe.
Mieux aimerois être eſclave à Tunis.
Partant, amours, ſi n'avez point de nids,
Cherchez ailleurs, mal ſûr eſt cet hoſpice :
Dehors ſont beaux & beau le frontiſpice,
Mais le dedans, autre eſt la queſtion.
Je m'en irai ſi l'on me fait outrage,
Me direz-vous : Eh ! pauvre alerion,
Quand une fois on eſt en cette cage,
On n'en ſort plus : c'eſt l'antre du lion.
Pour échapper de ſi forte baſtille,
Vous chercheriez en vain porte ou guichet ;
Tout votre effort ſeroit pure vétille,
Plus fins que vous ſont pris au trébuchet.

Si Rouſſeau avoit toujours borné le domaine

(1) Voyez l'agrément & la néceſſité de ce mot au lieu de *mais*, employé cinq vers plus haut.

de l'Allégorie, aux petits ſujets gracieux & galants, on lui eût ſu plus de gré d'avoir enrichi la France d'un nouveau genre de poéſie. Certainement la *Volière* vaut beaucoup mieux que la *Mule du pape*, le *Bourbier*, & les autres petits poëmes eſſayés par Voltaire à l'imitation de la *Volière*.

Rouſſeau paſſa près de la marquiſe d'Uſſé les plus belles années de ſa vie. Il y vivoit avec délices, parce qu'il reſſentoit pour elle une paſſion vraie & ſincère. Mais peut-être crut-il enfin apercevoir que l'objet de tant d'admiration ne méritoit pas de l'occuper d'une façon excluſive ; ou peut-être Madame d'Uſſé échappoit-elle aux langueurs d'un attachement ſérieux. Peut-être Rouſſeau lui-même avoit-il arraché de ſon cœur la flèche dont il accuſoit Madame d'Uſſé de l'avoir percé. Quoi qu'il en ſoit, il ſe laſſa de ne pas être aſſez bien traité dans une compagnie de ſoupirants fort nombreuſe : nous voyons la trace de ſon retour à la liberté dans ce huitain dont les alluſions ne peuvent ſe rapporter qu'à la Marquiſe :

De haut ſavoir Phébus ne m'a doté,
Mais des neuf ſœurs je ſais toucher la lyre :
Groſſe chevance oncques ne m'a tenté,
Mais peu de biens ont de quoi me ſuffire.
Amour me tint longtemps ſous ſon empire ;
J'ai retrouvé repos & liberté :
Mais ce bien-là, certes, je puis le dire,
Si c'en eſt un je l'ai bien acheté.

Nous perdons avec ce dizain la trace de ſes relations avec la marquiſe d'Uſſé. Cependant je ne mets pas en doute que la fille de Vauban n'ait pris une part active aux chagrins du poëte, quand la cabale des mauvais rimeurs le pourſuivit à outrance. Elle dut ſe faire remarquer parmi les dames qui ſollicitèrent le plus vivement en ſa faveur. Pour le marquis d'Uſſé il reſta conſtamment le défenſeur de Jean-Baptiſte Rouſſeau, & la mort prématurée de ſa femme, les liaiſons qu'il nouriſſoit avec Voltaire, rien ne put lui faire manquer aux devoirs ſacrés de l'amitié. Il entretint avec l'illuſtre exilé une correſpondance aſſez intime dont on a conſervé quelques précieux fragments.

Madame d'Uſſé mourut jeune, au mois de novembre 1713, à peine âgée de trente-ſix ans. Ses dernières années ne furent pas heureuſes. M. d'Uſſé l'avoit ruinée, elle étoit en procès avec lui, avec les gens d'affaires de ſes enfants. C'eſt en Bourgogne, où le mauvais état de la fortune de ſon mari l'avoit obligée d'aller demeurer, qu'une courte maladie l'enleva au monde dans lequel elle avoit compté. Six mois auparavant, la mère de ſon mari, Madame de Valentiné, avoit, en mourant dans la belle maiſon d'Uſſé, laiſſé tout ſon bien aux enfants de ſon fils, & celui-ci, dont on connoiſſoit la vie déſordonnée, ne devoit pas même en avoir la jouiſſance. De là,

des démarches pénibles, des discussions de famille, des procès, qui retinrent à Paris la Marquise, pendant l'année 1712. C'est à cette date qu'il faut rapporter la lettre, devenue l'occasion de cette longue notice, & dont voici le texte :

Je vous demande mille pardons, Monsieur, d'oser vous importuner d'une affaire que j'avois regardée comme une plaisanterie, & dont on a néantmoins fait une accusation qui se poursuit sérieusement contre moy devant M. le lieutenant criminel. Voicy le fait dont il s'agit. Le nommé Lamotte qui joint à la qualité de soldat aux Gardes celle de portier des jeux que tient la Baron pendant les foires de Saint-Germain & Saint-Laurent, estant venu chez moy vers le commencement de cette année pour avoir des étrennes qu'il s'est fait une habitude d'aller demander chez plusieurs personnes qui comme moy vont quelquefois à ces sortes de spectacles, je m'avisay de lui demander ce qu'il faisoit hors ces temps des foires; il me répondit qu'il travailloit à faire des recrues pour l'armée, & qu'il estoit actuellement chargé d'en faire une pour M. de Saillant; & comme dans l'instant mes femmes en me peignant me tiroient bien fort les cheveux, je lury dis en riant de les mettre dans la recrüe, & me souvenant des insolences que mon procureur me venoit de rapporter qu'auroit dittes un clerc du palais contre M. d'Usse & moy, je

dis à ce Lamotte, vous feriez bien auſſy d'enroller ce mauvois garçon-là. Il a pris la choſe ſérieuſement, ou pluſtoſt me l'a voulu faire croire pour avoir occaſion de me venir encore demander de quoy boire. Il y eſt effectivement venu accompagné d'un autre homme de même étoffe me diſant que l'affaire eſtoit faitte & qu'il alloit partir pour aller coucher à Corbeil. Je ne laiſſay pas pourtant d'eſtre faſchée de ce que j'apprenois, & je recommandai fort qu'il ne luy fût fait aucun mal; je leur ay fait depuis refuſer ma porte, où ils ſont venus pluſieurs fois juſqu'à ce que laſſée enfin de leurs importunités, j'eus la facilité pour me débarraſſer de pareilles gens de leur faire donner quatre écus que je remis au premier qui ſe trouva alors près de moy & que j'apprens qu'on veut auſſy impliquer dans cette affaire.

Voilà, Monſieur, la vérité comme on dit toutte nüe, & ma confeſſion dans laquelle je ne trouve d'autre crime que celuy de vous ennuyer d'une auſſy longue lettre. Je ne puis cependant me diſpenſer en cette occaſion, Monſieur, d'avoir recours à voſtre autorité pour arreſter l'embarras que me cauſe une pareille accuſation, & je compte trop ſur vos bontés pour ne pas eſpérer cette grâce.

J'ay l'honneur d'eſtre plus que perſonne du monde, Monſieur, voſtre très-humble & très-obéiſſante ſervante,

VAUBAN-D'USSÉ.

Ce vendredy minuit.

On le voit, Madame d'Uſſé étoit alors en procès, & c'étoit pour arracher quelque débris de ſa fortune aux créanciers de M. d'Uſſé. Cela nous reporte déjà à 1712. Cette année, la dame Baron, Catherine Vondrebek, peu de temps après la mort de ſon mari, Étienne Boyron dit Baron, avoit établi aux foires de Saint-Germain & de Saint-Laurent un ſpectacle auquel s'attacha auſſitôt une vogue extraordinaire; grâce à Mlle Boon, ſurnommée la *fameuſe tourneuſe*, jeune, belle, &, toute danſeuſe de cordes qu'elle étoit, de la plus grande ſageſſe (1). Qu'on nous permette de citer ici ce que dit de cette héroïne des théâtres forains, Jacques Bonnet, l'auteur de l'*Hiſtoire de la danſe ſacrée & profane*, Paris, 1723, page 70. « Elle paroiſſoit ſur le théâtre « d'un air impoſant, & danſoit ſeule une ſara- « bande, avec une grâce qui charmoit tous les « ſpectateurs. Enſuite elle demandoit des « épées de longueur aux cavaliers préſents « pour faire ſa ſeconde repréſentation. Ce « qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'elle s'en « piquoit trois dans chaque coin de l'œil, qui « ſe tenoient auſſi droites que ſi elles avoient « été piquées dans un poteau. Elle prenoit

(1) *Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire des ſpectacles de la foire*, par un auteur forain (Le Sage). Paris, 1743, tome I, page 139.

« ſon mouvement de la cadence des violons, « qui jouoient un air qui ſembloit exciter les « vents, & tournoit d'une viteſſe ſi ſurpre- « nante, pendant un quart d'heure, que tous « ceux qui la regardoient attentivement en « demeuroient étourdis, ainſi qu'il m'eſt ar- « rivé. Enſuite, elle s'arrêtoit tout court & « retiroit ſes épées nues l'une après l'autre du « coin de ſes yeux, avec autant de tranquillité « que ſi elle les eût tirées du fourreau. Néan- « moins, quand elle me rendit la mienne, dont « la garde étoit fort peſante, je remarquai que « la pointe étoit un peu enſanglantée. Cela « n'empêcha pas qu'elle ne danſât encore « d'autres danſes, tenant deux épées nues dans « ſes mains, dont elle mettoit les pointes tan- « tôt ſur ſa gorge, & tantôt dans ſes narines, « ſans ſe bleſſer. »

C'eſt aux ſpectacles de ce genre que Mme d'Uſſé avoit dû la viſite de ce « portier des Jeux » auquel elle regretta, nous devons l'en croire, d'avoir demandé un petit ſervice qu'il étoit en paſſe de lui rendre, en ſa qualité de ſoldat aux Gardes. Le clerc du Palais fut ſaiſi, conduit à Corbeil, & ſans doute en danger plus ou moins ſérieux de figurer parmi les recrues du régiment de M. de Saillant. Mais il avoit crié contre une telle violence & ſi bien crié que la choſe menaçoit de prendre une tournure aſſez fâcheuſe pour notre vindicative marquiſe. C'eſt ce qui l'engagea à écrire la jo-

lie lettre qu'on vient de lire. Il eſt aſſez probable qu'elle en fut quitte pour indemniſer le clerc dont les mauvais propos l'avoient bleſſée. Mais ſur le dénoûment de cette petite intrigue, l'hiſtoire garde le ſilence, & nous n'avons rien de mieux à faire que de l'imiter.

P. P.

IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

NOTICE

SUR UN

BIBLIOPHILE ÉMIGRÉ

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

NOTICE

SUR UN

BIBLIOPHILE ÉMIGRÉ

PAR

LE PRINCE AUGUSTIN GALITZIN

DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS

PARIS

IMPRIMÉ PAR CH. LAHURE

Avec les caractères de la Société des Bibliophiles françois

M DCCC LXV

NOTICE

SUR UN

BIBLIOPHILE ÉMIGRÉ.

Un ſoir du mois de Juillet 1809, une barque remontoit la Néva, portant un ſénateur ruſſe, un gentilhomme françois que le flot démagogique avoit pouſſé juſque-là, & un miniſtre plénipotentiaire d'un ſouverain ſans États, mais plus conſidéré que ſon ſucceſſeur paré des dépouilles d'autrui. Les trois promeneurs jouiſſoient en ſilence du ſpectacle auſſi rare qu'enchanteur d'une belle nuit d'été à Saint-Pétersbourg, lorſque le plus jeune d'entr'eux s'écria bruſquement : « Je voudrois bien voir ici, ſur cette même barque où nous ſommes, un de ces hommes pervers, nés pour le malheur de la ſociété ; un de ces monſtres

qui fatiguent la terre.... Et qu'en feriez-vous, s'il vous plaît ? » lui dirent à la fois ſes deux compagnons. « Je lui demanderois ſi cette nuit lui paroît auſſi belle qu'à nous. »

Cette ſaillie engagea une diſcuſſion à laquelle nous ſommes redevables des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Le chevalier françois qui y figure comme ne pouvant tenir en place dix minutes, & que les paroles du comte de Maiſtre pourſuivoient comme le plomb qui va chercher un oiſeau au vol, étoit le marquis Germain-Hyacinthe de Romance de Meſmon, né en 1745, mort en 1830 à Neuilly, après avoir lutté avec moins d'éclat mais autant de zèle patriotique que Mallet-Dupan & Peltier contre la révolution, arrêtée non vaincue par quarante années de proſpérité.

Il appartenoit à une famille originaire du pays de Liége qui vint s'établir en France au quatorzième ſiècle. Elle avoit acquis la terre de Meſmon près Réthel, diocèſe de Reims, & poſſédoit encore en 1752 les ſeigneuries d'Elch, Myllen, Zutten & Attenhoven lors de l'érection en marquiſat de la terre de Meſmon. Un des aïeux de ſon dernier titulaire fut tué en Égypte à la ſuite de ſaint Louis ; un autre périt à la bataille de Marignan en diſputant un drapeau ennemi ; ſon grand-père perdit un bras à Fontenoy, fait d'armes qui clôt les faſtes de l'ancienne monarchie. Avant ſa vingt-quatrième année révolue, mon héros

avoit vu trois fois l'*enthouſiaſme du carnage* & l'avoit éprouvé lui-même, mais ſes goûts le portèrent bientôt à préférer à la gloire des armes celle aſſurément plus féconde des lettres. Le devoir l'emporta cependant chez lui ſur ſes inclinations: à peine marié à Mlle de Baynaſt & père d'une fille (aujourd'hui Mme la marquiſe de Tréceſſon), il ſe rendit à Coblence, en ſeptembre 1791, auprès des princes qui l'employèrent à la levée & à l'inſtruction du régiment des chaſſeurs royaux dont ils le firent lieutenant-colonel. Le colonel Saint-Clair, qui avoit l'entrepriſe de ce régiment, étoit retenu à Londres, & ce corps étoit prêt à ſe débander, faute d'argent; M. de Meſmon verſa 10,500 livres, — preſque tout ce qu'il avoit emporté avec lui, — entre les mains de M. de Vello, tréſorier, ſouvent honoraire, des princes, pour fournir à la paye de cette troupe. Il fit avec elle la campagne de 1792, exerçant de plus les fonctions de major-général de l'avant-garde. L'armée royale étant licenciée, il participa à la défenſe de Maeſtricht avec la compagnie des gentilshommes de Champagne. Après la levée du ſiége, il alla joindre à Bréda la légion de Béon, qui ſe levoit en Hollande pour le ſervice du Roi; mais, malgré la recommandation du maréchal de Broglie, il n'y put trouver place, & il lui répugna de ſe mettre ailleurs à la ſolde de l'Angleterre.

Ne voyant plus jour à ſervir le roi militairement, *délié & dénoué de partout*, ſuivant l'expreſſion de Montaigne qu'il avoit toujours dans ſon havre-ſac, il ſe retira à Hambourg. Déſabuſé de toutes les paſſions par l'expérience même de la vie, & dégagé de tous ſes intérêts par un dépouillement complet, il chercha l'oubli du paſſé & l'adouciſſement du préſent dans la culture des lettres qui avoient formé ſa jeuneſſe à l'exercice du ſentiment & de la penſée, & fonda un journal ſous le titre du *Cenſeur*. L'étonnant capitaine que les malheurs de la France ont fait ſurgir, n'enduroit pas, on le ſait, la moindre critique & regardoit l'Europe comme ſa vaſſale : il ordonna à ſon miniſtre, M. Bourgoing, de faire taire & de réclamer le courageux écrivain. Le ſénat de Hambourg héſita à livrer M. de Meſmon à la police impériale, mais le fit arrêter ſans motif & le traita, durant trois mois, comme le dernier des criminels. L'empereur Paul obligea les bourgmeſtres allemands, plus peureux que cruels, à mettre le royaliſte en liberté, & lui envoya un paſſe-port en l'engageant à ſe réfugier en Ruſſie. Dès qu'il y fut arrivé, Paul, dont une des bizarreries étoit d'unir un caractère chevalereſque au plus effréné deſpotiſme & dont l'émigration n'a eu qu'à ſe louer, le nomma ſecrétaire au département de l'inſtruction publique, puis à celui des affaires étrangères, & le chargea, en même temps,

de la rédaction du *Journal* françois *du Nord*. Le radeau de Tilſitt coula à fond ce très-curieux recueil; l'empereur Alexandre, plus généreux que conſtant, dédommagea de ſon naufrage M. de Meſmon en lui donnant le brevet de conſeiller d'État avec le cordon de Sainte-Anne; la princeſſe Alexis Galitzin, l'amie de Mme Svetchine, ſe fit un plaiſir de lui offrir de partager l'hoſpitalité qu'avoient déjà acceptée chez elle l'abbé Nicolle, l'abbé Sallandre (1) & pluſieurs autres de ſes compatriotes.

C'eſt dans le ſalon de ma grand'mère que M. de Meſmon connut le comte de Maiſtre & ſe lia auſſitôt avec lui; c'eſt ſous ſon toit qu'il ſe remit à raſſembler des livres & à ne plus vivre qu'au milieu de ces amis toujours prêts à nous rendre ſervice, qui ne ſe vengent de leur abandon qu'en nous procurant, lorſqu'il ceſſe, encore plus de jouiſſances. Former une vaſte bibliothèque qui ne ſe limiteroit pas aux meilleures productions d'un ſeul idiome, mais auroit des rayons pour les chefs-d'œuvre de toutes les nations & faciliteroit toute eſpèce de recherches, — tel étoit le rêve qu'il avoit conſervé de l'ancien régime. Il le ſoumit à Louis XVIII en 1816, & ſollicita l'hon-

(1) Mort premier vicaire général de Paris, ſous l'épiſcopat vénéré de Monſeigneur de Quélen.

neur d'être le *grand maître de ſa bibliothèque*. Le Roi lui fit répondre, par le duc de la Châtre, premier gentilhomme de ſa chambre, qu'il ne ſauroit lui conférer une charge qui n'avoit jamais exiſté, qu'il ne pouvoit lui confier que la clef uſée de ſa bibliothèque elzévirienne, que le marquis de Meſmon auroit le droit de paſſer au grand cordon de Saint-Louis.

Cette affable réplique ne ſatisfit pas le vieillard; il inſiſta mais vainement auprès de Sa Majeſté pour qu'elle ſe fît ouvrir le *Dictionnaire hiſtorique de Moréry* aux articles de Jacques Amyot, des deux préſidens de Thou, de Jérôme Bignon, de l'abbé Louvois, de l'abbé Bignon, où tous ces perſonnages ſont qualifiés de *grands maîtres de la Bibliothèque du Roi*.

Le comte de Maiſtre avoit dit en plaiſantant à M. de Meſmon: « Je ne voudrois pas répondre que de retour dans votre vieux manoir, ſi Dieu vous le rend, vous n'empruntiez ſaint Thomas d'Aquin à votre curé pour juger par vous-même de ce grand homme. » En effet, rentré en France, M. de Meſmon ne s'occupa plus guère que de queſtions religieuſes. Il publia en 1817 une brochure ſur la *liberté de penſer*, qui auroit pu former un des entretiens dont il étoit à Saint-Pétersbourg l'interlocuteur, & a laiſſé une maſſe prodigieuſe de manuſcrits, d'une écriture parfois difficile, que le comte d'Eſpinay Saint-Luc a eu la bonté de me communiquer.

A l'inſtar de ſon illuſtre ami, il ne laiſſoit pas aux idées le temps de s'échapper : chaque ſoir, il arrêtoit ſur le papier *la trame* de ſes ſouvenirs & un travail matinal en achevoit le tiſſu. Ses portefeuilles ſe trouvèrent ainſi gonflés de pièces très-variées. Celle qu'on va lire m'a ſemblé pouvoir en être diſtraite comme échantillon d'un genre perdu, remplacé par des feuilletons mille fois plus futiles & plus dangereux que les jeux d'eſprit qui avoient cours dans les ſalons d'autrefois, où l'on cauſoit & où l'on rioit de plus franc cœur que dans ceux d'aujourd'hui.

Auguſtin GALITZIN.

ORAISON FUNÈBRE

DE

MA PETITE CHIENNE.

« Vixêre fortes ante Agamemnona
« Multis ſed omnes illacrymabiles
« Urgentur, ignotique longâ
« Noĉte : carent quia vate ſacro. »

« Bien des héros ont vécu avant Agamemnon, mais ils ſont perdus dans l'oubli faute d'un poëte ſacré pour célébrer leur mémoire. »
(Horace, Ode IXe du IVe livre.)

L'INTÉRÊT & l'ambition n'ont point de part à l'éloge que je prononce ici; mon cœur fier & inflexible va donner à l'amitié pure des paroles tendres qu'il refuſeroit à la grandeur & à la puiſſance.

C'eſt ma petite chienne que je veux louer.

Que les hommes vains & ſuperbes ſuſpendent leurs dédains! Si la ſenſible antiquité, dont l'imagination exaltoit les ſentimens, écrivit dans le ciel les témoignages de ſa tendreſſe, ſi elle décerna les honneurs divins à la brûlante *canicule*, à l'Égyptien *Anubis*, à *Canope* à la tête de chien, pourquoi ſerois-je avare de l'expreſſion de mes ſentimens, pourquoi mépriſerois-je une innocente créature, qui partageoit avec moi le bienfait équivoque de l'exiſtence, dont la vie étoit compagne de la mienne, dont il ne m'eſt pas bien prouvé que la nature fût inférieure à ma nature, qui m'a montré des vertus dont la perfection compléteroit le caractère d'un homme de bien, & qui n'étoient mêlées d'aucun alliage des vices & des paſſions qui déshonorent ſouvent l'humanité? Et que m'importe de quelles formes extérieures étoit revêtue une âme qui m'aimoit!

Roſine n'avoit point le fol orgueil de la naiſſance. Elle pouvoit cependant deſcendre de ces anciens héros de ſon eſpèce, qui attaquèrent & vainquirent autrefois le ſanglier d'Érimante; peut-être deſcendoit-elle de ce chien fidèle qui reconnut Ulyſſe à ſon retour de Troye, chez le vieillard Eumée, ou, ſi nous ne voulons pas nous perdre dans des origines fabuleuſes, elle comptoit peut-être parmi ſes mères quelque jolie épagneule qui s'étoit aſſiſe ſur les genoux de Cléopatre ou de l'im-

périeuſe Agrippine : elle avoit peut-être parmi ſes aïeux quelqu'un de ces courageux chiens d'Eſpagne que Cortez ſéduiſit pour les aſſocier à ſa glorieuſe & criminelle dévaſtation du Mexique ; mais toutes ces vaines recherches ne touchoient point le cœur ſimple & modeſte de Roſine : elle ne prétendoit à rien qui ne fût réellement à elle ; tout ſon mérite étoit en elle-même.

Cependant un goût ſecret, car ce mot d'inſtinct ne ſatisfoit pas ma raiſon, un goût ſecret & naturel pour la bonne compagnie étoit en elle comme l'indication d'une origine diſtinguée, & ſes ſentimens ne démentirent point ſa naiſſance. Elle ne ſe plaiſoit que dans le ſalon : ſi elle traverſoit les antichambres, c'étoit ſeulement par néceſſité ; elle ne mépriſoit pas les valets, mais il ſembloit que leur groſſièreté la choquât ; ce n'étoit pas hauteur, c'étoit délicateſſe ; ſenſible d'ailleurs aux bons offices, aux ſoins de l'amitié, de quelque part qu'ils vinſſent, elle répondoit aux careſſes, mais elle ſe mettoit promptement à ſa place, & ne ſe trouvoit bien qu'auprès de ſon maître. Mais que dis-je ſon maître ? l'habitude & le préjugé m'entraînent comme les autres.

Je n'étois pas ſon maître, j'étois ſon ami. — Combien de fois je l'ai ſervie & parée. Combien de fois j'ai ſatisfait ou prévenu ſes beſoins & même ſes déſirs ! Un petit os de perdrix, une gimblette reçus de ma main aug-

mentoient de prix & de valeur à ſes yeux! c'étoit un préſent de l'amitié. Que l'orgueil ſourît dédaigneuſement, je lui pardonne, mais qu'eſt-ce que les cordons, les chapeaux, les bâtons, les couronnes mêmes, qu'eſt-ce que tout cela, ſinon les gimblettes des hommes!

Je n'ai jamais trouvé dans le caractère de Roſine, qu'un trait qui donnât lieu de la ſoupçonner de vanité; elle ſe plaiſoit à porter un petit collier de grelots qui la diſtinguoit du peuple de ſon eſpèce; mais peut-être étoit-ce un effet de la fineſſe de ſon oreille qui lui faiſoit trouver dans le bruit harmonieux de ces ſonnailles une certaine proportion muſicale; peut-être étoit-ce un effet de la ſenſibilité de ſon cœur, qui lui rendoit chère cette preuve parlante de la crainte qu'on avoit de la perdre?

Dans tous les cas, un collier de perles, un eſclavage de diamans ſont-ils des objets de vanité plus raiſonnable? Qu'eſt-ce que la concrétion pierreuſe d'une huître, qu'eſt-ce que la criſtalliſation d'une goutte d'eau peuvent avoir de commun avec le mérite de l'homme? Je trouve dans le goût de Roſine pour ſa parure quelque choſe de fin ou de ſentimental, dont la toilette de nos dames auroit bien de la peine à établir la reſſemblance.

Je n'ai point connu une âme plus ſenſible, plus douce, plus faite pour l'amitié que celle de Roſine. Sans jalouſie, ſans colère, ſans in-

térêt, ſans eſpoir, elle partageoit avec un petit camarade, ſon fiancé, les careſſes & les attentions. Souvent agacée par cet étourdi, ou inquiétée dans les objets d'intérêt, elle prenoit part à ſes jeux; mais elle ne lui diſputoit jamais rien; naturellement philoſophe, elle jouiſſoit avec plaiſir, mais elle cédoit avec déſintéreſſement les objets de ſes jouiſſances, & ſentoit que la paix eſt le premier des biens. Avec une telle innocence de mœurs, elle devoit avoir une inaltérable tranquillité; auſſi, vive & légère, folâtre dans ſes jeux, elle avoit la gaieté de la jeuneſſe appuyée ſur la joie de la bonne conſcience. Je ne ſais ſi cet heureux caractère étoit le fruit de la réflexion; mais ſi c'étoit un don de la nature, plaignons-nous à la mère commune de nous avoir moins avantagés.

L'étude n'a jamais fatigué l'eſprit de Roſine; elle n'avoit point lu le *Traité des devoirs* de Cicéron, ni les dialogues de Platon ſur la *Juſtice intérieure*. L'art de connoître les lois, qui n'eſt ſouvent que celui de les éluder, étoit nul pour elle. Comme Socrate, elle étoit juſte; ſans ſavoir comment Platon définiroit la juſtice, ſon cœur étoit ſenſible & bon; c'eſt le germe de toutes les vertus, c'eſt la ſeule vertu. Soumiſe avec modeſtie aux lois de la police domeſtique, la propreté, l'amour & la fidélité étoient les ſeuls articles de ſon code; elle ne s'en écarta jamais.

Je ne ſais où l'orgueil humain a pris les titres de ſa ſupériorité. Nos arts qui indiquent plus de privations qu'ils ne ſatisfont de beſoins; nos ſciences qui donnent plus de doutes que de connoiſſances; nos talens qui cauſent plus de jalouſies & de haines que de bonheur & de gloire pour leurs poſſeſſeurs, & plus d'abus que de ſervices pour le public, ſont-ils donc des avantages ſi dignes de tant de fierté! Le plus ſage des hommes diſoit ne ſavoir qu'une choſe, c'eſt qu'il ne ſavoit rien. Roſine étoit plus ſolidement ſavante, car elle connoiſſoit ce qui étoit utile à ſa nature, &, hors des bornes de l'utile, le reſte n'appartient qu'à une ridicule vanité. Sans avoir réglé les *claſſes* & les *eſpèces* comme Tournefort & Linnée, elle diſtinguoit les *ſimples* néceſſaires à ſa conſervation, elle ſe preſcrivoit la diète & les remèdes qui lui convenoient, ſans médecins & ſans pharmacie.

Si, comme le profond Locke l'a ſi bien démontré, les ſens ſont les portes de l'âme ouvertes à toutes les connoiſſances, je ne ſerois pas ſurpris que Roſine fût plus inſtruite que moi: ſes yeux étoient plus perçans, ſon ouïe plus fine, ſon odorat plus exquis, ſon palais peut-être plus délicat; tous ſes organes étoient plus parfaits que les miens! Sur quoi fonderois-je mes prétentions à la ſupériorité? Sur ce talent équivoque de la parole, ſur cet organe douteux, qui nuit par le menſonge &

bleſſe même par la vérité? Roſine n'en avoit pas beſoin: ſon éloquence animée & démonſtrative exprimoit tout ce qu'elle avoit à dire. Roſcius étoit moins parfait pantomime. J'entendois tous ſes diſcours, elle ne comprenoit pas tous les miens; qui de nous deux trouvoit ſa langue en défaut?

Mais laiſſons ces frivoles diſcuſſions qui ne ſerviroient que la vanité; l'eſprit eſt peu de choſe, c'eſt le cœur qu'il faut admirer, qu'il faut louer dans un être ſocial. Je n'aurois jamais oſé croire qu'un petit être ſi fragile, ſi timide, ſi foible par ſon eſpèce & par ſon ſexe pût montrer tant de patience, de réſignation & de courage. Bleſſée à la tête par un accident imprévu, Roſine a péri d'une mort prématurée; une maladie douloureuſe qui épuiſoit ſes forces, n'altéroit pas ſon caractère. Tourmentée pendant huit jours par une fièvre violente, par des douleurs aiguës, par les ſuites d'un dépôt qui ſe formoit, elle n'a montré ni humeur, ni emportement; elle ſouffroit avec patience. A peine quelques légers ſoupirs lui échappoient. Senſible juſqu'au dernier moment, elle marquoit de la tendreſſe & de la reconnoiſſance; elle ſe levoit de ſon lit en chancelant, & venoit au-devant de mes careſſes & de mes ſoins. Les anciens ont penſé qu'au moment de la mort, l'âme, prête à ſe dégager de ſes organes matériels, acquéroit une ſorte de divination &

d'inſpiration céleſte; Roſine en eſt preſqu'un exemple. Le matin même du jour où elle expira, elle voulut monter à mon appartement; prête à ſe ſéparer de moi pour toujours, & comme ſûre que les combinaiſons infinies de la matière, ne nous ramèneroient jamais l'un près de l'autre, elle venoit me faire ſes derniers adieux, & me dire qu'elle mouroit en m'aimant. Ses forces défaillantes ne lui permettoient pas ces efforts, elle roula trois marches & tomba; mais le courage & la ſenſibilité ſuppléant des forces à la nature, elle remonta & parvint juſqu'à moi. Je la pris ſur mes genoux: elle poſoit ſa tête ſur mon cœur, elle ſe ſerroit contre ma poitrine. Ses regards troublés déjà par les ombres de la mort, cherchoient confuſément mes regards, jamais ſentimens ne me parurent plus ſincères, & ne furent mieux entendus. Enfin la douleur l'oppreſſant, comme ſi elle avoit voulu m'ôter un ſpectacle douloureux pour moi, & inutile pour elle, elle me quitta & alla ſe poſer ſur ſon lit avec autant de conſtance que Calanus ſur ſon bûcher; ce fut ſon dernier mouvement, & elle expira bientôt après.

Sa vie avoit été innocente, ſa mort fut tranquille; ſans repentir du paſſé, ſans terreur de l'avenir, elle mourut comme le ſage, après avoir rempli tous les devoirs, pratiqué toutes les vertus de ſon état. Un an fut à peine la

meſure de cette courte vie; dois-je l'en plaindre ou l'en féliciter?

Si nous devons donner quelque créance à l'antique philoſophie de l'Orient tranſmiſe à Pythagore par les gymnoſophiſtes de l'Inde, s'il faut penſer que les âmes dans une ſuite de pèlerinages expiatoires, ſe purifient de corps en corps, jusqu'à ce que dégagées de toutes ſouillures, elles ſoient jugées dignes d'être admiſes dans l'aſſemblée des eſprits: ſans doute Roſine étoit une des âmes les plus innocentes qui euſſent à achever cette pénible caravane. Un an d'une vie terminée par quelques courtes douleurs a ſuffi pour achever ſon expiation: ſon âme étoit bien meilleure que les nôtres, qui ne ſont pas encore mûres pour le ciel.

Un convoi ſimple & ſans faſte, fut pour Roſine le dernier office de l'amitié; on n'y a point vu des tentures, des trophées, des armoiries; mais des héritiers avides, des ſucceſſeurs ambitieux n'ont point inſulté à ſes cendres, par une joie indécente ou des regrets menſongers; elle n'eut qu'une larme, & cette larme étoit ſincère. Le petit Azor trop jeune encore pour avoir goûté tous les charmes de l'union qui l'attendoit, ſuivoit ſa compagne au monument. Étonné, & reculant d'horreur, quand il la vit enfermer dans la tombe; comme Adam enterrant Abel, il eut pour la première fois le ſpectacle de la mort. Pauvre enfant qui ne ſait

pas encore que c'eſt peut-être le plus grand bien de la vie, & que, par une économie ſans doute bienfaiſante, la nature qui ne nous a donné qu'une porte à la vie, en a laiſſé mille ouvertes vers la mort.

Le flambeau de l'hymen n'a point brûlé pour elle; elle n'a point connu les préſens de l'amour, & ſi la virginité, que preſque tous les cultes religieux de la terre s'accordent à nous conſeiller comme une perfection, eſt réellement une qualité de l'âme, celle de Roſine a encore emporté ce genre de pureté.

Un jardin ſolitaire, un mauſolée de gazon renferment les cendres modeſtes de Roſine; les anciens héros n'en ont pas eu davantage, & ces monticules légers, ces buttes de terre qui indiquoient la place où repoſoient Achille & Diomède ont été bientôt effacés. Ceux qui ont voulu recommander leur néant à l'immortalité, qui ont chargé la terre de maſſes énormes, qui ont confié leurs noms à des villes, ont-ils obtenu davantage? Sait-on aujourd'hui qui a bâti les Pyramides d'Égypte? Qu'eſt devenue Ptolémaïde, où eſt Céſarée? En vain, ils avoient arraché le marbre des carrières, ils avoient fondu le bronze & l'airain pour y graver les titres de leur orgueil, ils n'ont pu frauder la loi du néant, ils ont été effacés des archives mêmes de la mort. Un jour ſans doute les murailles de ce jardin ſeront abattues, la ville même à laquelle il appartient ſera rayée

de la liſte des êtres exiſtans. La charrue creuſera des ſillons pénibles dans l'enceinte, qu'occupent aujourd'hui les hôtels, les palais, les monumens publics. Tout ce qui tient aux mortels eſt périſſable comme eux! Tyr & Sidon ne ſont plus, Carthage a diſparu, & la terre recèle auſſi des cadavres de ville.

Roſine n'eſt plus qu'un nom.... Et qu'eſt-ce qu'Alexandre eſt autre choſe? Qu'a-t-il laiſſé après lui? l'incendie de Perſépolis, le meurtre de Clitus, le ſupplice injuſte de Philotas, l'aſſaſſinat de Parménion, triſtes compenſations des journées brillantes d'Arbelles, d'Iſſus & du Granique! Et qu'eſt-ce que ſont ces actions tant vantées par la foule imbécile, qui admire plus les volcans & les météores deſtructeurs que l'uniforme & bienfaiſante chaleur du ſoleil? Qu'eſt-ce que tout cela ſinon de grands crimes faits à l'entrepriſe, où l'effervescence d'un cerveau dérangé met en fermentation les préjugés & les paſſions de la multitude, & exécute avec cent mille bras des atrocités qui feroient horreur, ſi l'on n'y avoit employé que deux mains? N'auroit-il pas mieux valu pour tant de nations qu'il a troublées, n'auroit-il pas mieux valu pour lui, qu'il eût eu le caractère doux & ſimple de Roſine, & qu'il les laiſſât jouir en paix, qu'il jouît tranquillement lui-même de cette lumière du jour que nous n'avons qu'un moment à voir?

Roſine a vécu & eſt morte tranquille; elle n'a ni cauſé ni reçu de troubles.

O Roſine! s'il faut en croire les dogmes d'une philoſophie sèche & attriſtante, qui attribue aux combinaiſons fortuites de la matière & du mouvement toutes les opérations de la nature, rentrées maintenant dans ſon laboratoire ſecret, les molécules organiques qui compoſoient ta petite & ſvelte figure, vont ſervir à la compoſition de nouveaux corps; ſoumiſe aux caprices d'une nature aveugle qui modèle ſans ceſſe, & ſans ceſſe briſe les argiles qu'elle a modelées, tu vas entrer dans la végétation des plantes; des fleurs naîtront ſur ton tombeau, tu t'exhaleras avec le parfum des œillets & des roſes: promenées dans les airs, tes particules élémentaires ſe mêleront à la reſpiration des animaux. Oh! que la nature puiſſe t'éloigner davantage de la vie! prends part plutôt, s'il eſt poſſible, à la compoſition des pierres, des minéraux, de cette matière brute & inorganique qui ſemble avoir le moins la conſcience de ſon exiſtence! Repoſe-toi dans le néant, c'eſt la condition la plus générale & la plus douce; puiſque la nature moins marâtre que nous ne croyons, obligée de nous condamner à la vie, ne nous a donné qu'une ſi courte durée dans ces myriades de ſiècles, qui compoſent pour notre imagination effrayée la notion vague & confuſe d'éternité.

Qu'elle te garde ſurtout d'entrer dans la

compoſition d'un homme! en participant à nos jouiſſances, tu prendrais part à nos vices; qui ſait dans quelle combinaiſon ſe feroit ce mélange fortuit des principes! Peut-être une bile noire & cauſtique feroit de toi un lâche zoïle, un Timon miſanthrope, un fanatique Éroſtrate : peut-être un ſang ardent & brûlé te rendroit un incendiaire Catilina, un Tibère ou un Néron; qui ſait ce qui t'attendroit du trône ou de l'échafaud!

Ou plutôt, puiſque la médiocrité dans le vice même eſt le lot commun de l'eſpèce humaine, tu ſerois confondue dans cette multitude qui vit & qui meurt ſans nom, agitée de ſoins pénibles ou frivoles, de diſſipations puériles, tourmentée de paſſions abjectes. Si tu avois reçu l'étincelle du génie, qu'il t'en coûteroit de travaux pour détruire les préjugés de la naiſſance & de l'éducation! Que de peines dans la recherche du vrai, que de contradictions dans la pratique du bien; que tes ſemblables te feroient payer cher ta ſupériorité; combien de fois tu demanderois à la nature d'abréger ta tâche & de te débarraſſer de cette corvée qu'elle impoſe à la nature organiſée!

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE,
Rue de Fleurus, 9, à Paris.

LETTRES ET BILLETS

DE VOLTAIRE

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LETTRES ET BILLETS

DE VOLTAIRE

A L'ÉPOQUE DE SON RETOUR

DE PRUSSE EN FRANCE

EN 1753

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

M.DCCC.LXVII

AVANT-PROPOS.

Les lettres, & les trois requêtes que nous donnons ici doivent tout l'intérêt qu'on pourra prendre à les lire au grand nom littéraire auquel elles ſe rapportent. Nous ſavons que les relations abondent ſur le ſéjour de Voltaire à Berlin & ſur les circonſtances de ſon départ. Les *Mémoires ſur ſa vie privée*, qu'il avoit plus d'une fois promis de brûler, qu'on retrouva dans ſes papiers & qu'on s'empreſſa de publier après ſa mort, entrent ſur ce temps-là dans de fort curieux détails. Mais nous les devons tous à Voltaire, & la provenance nous avertit de nous tenir en garde; car ſi le patriarche de Ferney profeſſa toujours un grand zèle pour la vérité, c'eſt peut-être parce qu'il avoit ſenti fréquemment la difficulté de la reſpecter, quand il avoit à parler de lui-même. Comment avoit-il perdu l'amitié, la confiance de Frédéric? Comment avoit-il ceſſé de conſidérer ce prince & de le

préſenter comme le plus ſage des philoſophes, comme le Salomon du nord? Il nous en a bien dit quelque choſe dans ces *Mémoires*, mais la gaîté ſardonique qui colore ſon récit étoit, ſi nous pouvons ainſi parler, une gaîté de réflexion, qu'il n'avoit pas reſſentie avant de rentrer en France. Les billets autographes, les lettres & les requêtes écrites au moment même de la criſe peuvent donc nous donner de nouvelles lumières ſur les véritables diſpoſitions & les ſentiments reſpectifs de Voltaire & du roi de Pruſſe.

Le poëte philoſophe étoit reſté trois années à la cour de Potſdam, en poſſeſſion inconteſtée de la première place au milieu des poëtes, philoſophes & ſavants de tout genre dont Frédéric aimoit à s'entourer. Eût-il eu conſtamment une conduite plus réſervée, une imagination moins impétueuſe, une parole plus diſcrète, il n'eût pas encore évité les ſoupçons, la jalouſie, la mauvaiſe humeur de cette académie ſuivant la cour, que le ſouverain avoit paru vouloir affranchir de toute étiquette, & qui n'avoit pas tardé à devenir indiſciplinable. Toutefois, ſi le grand Frédéric ſe fût contenté d'accorder aux beaux eſprits avec leſquels il aimoit à ſouper, liberté de tout dire en matière de religion, de morale & de politique, il n'eût peut-être jamais ceſſé d'eſtimer & d'aimer Voltaire; mais le héros s'étoit pris d'une belle paſſion pour les vers françois, il en faiſoit à la pruſſienne, & bien que Voltaire, en eſſayant d'en adoucir la rudeſſe & de les rendre moins mauvais, ex-

primât pour le génie du poëte-roi la plus apparente admiration, celui-ci étoit bien forcé de reconnoître dans Voltaire une ſupériorité comparable à celle que lui-même avoit comme homme de guerre ſur les généraux de ſon temps. On ne manqua pas de lui rapporter pluſieurs malins propos du maître : ne les eût-il pas tenus, on les eût inventés. Et quel rimeur auroit une ſenſibilité à l'épreuve de pareilles révélations? Une certaine gêne s'introduiſit donc bientôt entre Voltaire & Frédéric. « On preſſe l'orange, puis on jette l'écorce, » avoit dit le Roi. Bientôt, la Beaumelle, d'Argens, Lametrie, Baculard-Arnaud lui-même, furent traités avec la même apparence d'eſtime que l'inſulteur, juſque-là tant admiré, de Jeanne d'Arc, notre ſainte héroïne. A l'exemple de Voltaire, Frédéric avoit compoſé le *Palladium*, dont le fond ne pouvoit guère être plus ſcandaleux, mais dont la forme devoit être moins poétique. Il ſe repentit bientôt d'avoir pris Voltaire pour juge du fond & de la forme. Toujours moins aſſuré de la diſcrétion du malin confident de ſes péchés poétiques, il conſentit à ſon départ. Mais à Francfort, ville qui n'avoit pas encore le bonheur d'être ville pruſſienne, Voltaire s'y croyoit affranchi de toutes ſes terreurs précédentes, quand deux agents de Sa Majeſté pruſſienne ſe préſentent, l'arrêtent & lui déclarent qu'il demeurera leur priſonnier tant qu'il n'aura pas rendu l'œuvre de poéſie du Roi leur maître. Les malles ſont ouvertes, l'œuvre ne s'y trouve pas. Elle

étoit reſtée à Hambourg, d'où ſans doute, grâce à l'obligeance du chevalier de la Touche, agent conſulaire du roi de France, elle devoit bientôt atteindre la frontière de la France. Il fallut ſe hâter de lui faire prendre un autre chemin, celui de Francfort. Elle renfermoit bien une partie de ce qu'on y cherchoit, mais non tout ce qu'on eſpéroit y trouver. Si bien que ſur nouveaux ordres promptement donnés & reçus, Voltaire, qu'on avoit promis de laiſſer partir, auſſitôt l'œuvre de poéſie rendue, fut retenu de nouveau & ſoumis à de nouvelles avanies auxquelles il eut toutes les peines du monde à ſe ſouſtraire. Il faut avouer que les billets dont nous devons la communication à l'obligeance de notre ſavant confrère, M. de Sermizelles, ne portent pas l'empreinte de cette ironie vengereſſe que Voltaire a répandue dans les *Mémoires de ſa vie privée*. On va le voir pleurer, ſupplier, ſe repentir, écrire lui-même pour déclarer que la maladie qui menace d'abréger ſes jours ne lui permet pas d'écrire, &c., &c. Dans tout cela, rien qui ſoit à l'avantage du héros pruſſien, rien qui nous diſpoſe à plaindre trop vivement le poëte-philoſophe; rien, enfin, qui nous permette de reconnoître dans l'auteur de *Zaïre*, du *Siècle de Louis XIV* & de l'*Eſſai ſur les Mœurs*,

L'accord d'un beau talent & d'un beau caractère.

LETTRES ET BILLETS

DE VOLTAIRE ET DE MADAME DENIS

AU CHEVALIER DE LA TOUCHE,

MINISTRE DU ROI DE FRANCE AUPRÈS DU ROI DE PRUSSE.
ET REQUÊTES DES MÊMES AU ROI DE PRUSSE,
TRANSMISES PAR LES SOINS DU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

I

DE M. DE V.

Sans date (1).

JE vois arriver un courier : je conjure monſieur le chevalier de la Touche de

(1) Ce billet doit ſe rapporter à l'époque de la naiſſance du duc de Bourgogne, Louis-Joſeph-Xavier, & avoir été écrit peu de jours après le 13 ſeptembre 1751, date de cette naiſſance. Voltaire devoit être à Berlin.

me dire ſi nous avons un duc d'Anjou. Je crois oſer dire *nous*, ayant le cœur tout auſſi françois que lui-même.

II

Sans date.

M. de Voltaire préſente ſes très-humbles reſpects à M. le chevalier de la Touche. Il n'a appris qu'aujourd'hui que Son Excellence avoit été incommodée. S'il n'étoit pas lui-même dans ſon lit depuis trois jours, il ne manqueroit pas de venir s'informer de ſa ſanté & lui renouveller l'expreſſion de ſon reſpectueux attachement.

III

DE M. DE V.

5 janvier (1753) (1).

Je prens donc la liberté, Monſieur, ſuivant la permiſſion que vous avez bien voulu

---

(1) Cette lettre fut écrite juſtement un mois après que le pamphlet de Voltaire contre Maupertuis: *La diatribe du docteur Akakia*, eut été brûlé de la main du bourreau, ſur la place publique de Berlin.

me donner, de vous envoyer un paquet pour M. de la Reiniere : je vous ſupplie de le recommander au courier, & de lui vouloir bien ordonner de le remettre à la poſte en cas qu'il s'arrête plus de deux jours à Cologne. Comme ce paquet ne contient que des affaires de famille preſſantes (avec mon teſtament qui ne preſſe pas), il peut, ſans aucun riſque, le mettre à la poſte à Cologne, pourvu qu'il prenne toutes les précautions néceſſaires pour la ſureté de l'envoi.

Je ne puis vous dire, Monſieur, à quel point je ſuis pénétré de vos bontés; je vous prie inſtamment d'y mettre le comble en diſant à M. de Podevils l'intérêt que vous daignez prendre à moi en général, en me regardant comme un officier de la maiſon du Roi notre maître, qui eſt ici avec un paſſeport du Roi(1), & avec une recommandation à tous ſes miniſtres, & enfin comme un homme qui vous eſt particulierement attaché. Je ne vous demande, Monſieur, que des bons offices & des marques de bienveillance qui ne vous compromettent point, mais qui puiſſent ſeulement engager M. de Podevils à fortifier par ſes repréſentations les ſentimens de bonté, de généroſité, de grandeur & d'humanité que le Roi a ſans doute dans ſon cœur comme

(1) Le Roi de France.

dans ſes écrits. Je ſuis comblé de vos bontés, Monſieur, & rempli de la reconnoiſſance la plus tendre & la plus reſpectueuſe.

V.

IV

Sans date (1).

Vous avez dû, Monſieur, vous apercevoir par les lettres de Mme de P. & de M. de B. que je ne veux avoir ici de protecteur que vous, & que je ne veux ni choquer le Roi de Pruſſe ni compromettre le Roi notre maître. Vous ſentez quel beſoin j'ai d'avoir l'honneur de vous parler & de vous ouvrir mon cœur. Je ne peux ſortir; le Roi de Pruſſe ne manqueroit pas de dire que j'ai aſſez de ſanté pour aller chez vous, & que je n'en ai pas aſſez pour aller chez lui.

Je ſuis d'ailleurs réellement très-malade : je ſuis honteux de la peine que vous avez priſe ſi ſouvent de venir me conſoler; voyez ſi vous voulez que je hazarde de venir chez vous dans un de vos carroſſes, à nuit cloſe, quand il vous plaira, quand vous n'aurez rien à faire, quand vous voudrez m'entendre & me conduire. Je me flatte que l'expoſition

---

(1) Cette lettre & la ſuivante doivent avoir été écrites de Berlin vers le mois de Janvier 1753.

de toute cette tracaſſerie, ma réſignation & mes ſentimens augmenteront encore vos bontés pour moi.

V

Ce n'eſt pas ſans raiſon, Monſieur, qu'on m'avoit dit que vous êtes le plus généreux de tous les hommes. Je l'éprouve bien dans le malheur horrible que j'éprouve pour une bagatelle. Ce malheur eſt beaucoup augmenté depuis la viſite dont vous m'avez honoré. Oſerois-je vous ſupplier de vouloir bien envoyer demain avant dîner votre ſecrétaire d'ambaſſade chez un homme que ni ſa maladie ni ſa ſituation ne laiſſent en état de venir vous aſſurer de ſon reſpect & de ſa tendre reconnoiſſance.

V.

Jeudi au ſoir.

VI

Je préſente mes reſpects à monſieur le chevalier de la Touche. Je lui demande pardon de lui envoyer un ſi gros paquet par la poſte,

mais il ne coûtera pas plus qu'une lettre de France. Je pars de Leipſig dans ce moment, & je ſerai à ſes ordres toute ma vie.

18 avril (1753).

VII

S. A.

Je partis ſi tard hier, Monſieur, j'étois ſi malade que je ne pus avoir l'honneur de prendre congé de vous. Ma deſtinée a été de ſouhaiter en vain de jouir de vos bontés & de votre ſociété, & d'être inutilement dans la même ville que vous. Je vous prie de permettre que je faſſe ici mes complimens aux perſonnes qui ſont auprès de vous & à cet officier que vous m'amenâtes, qui m'a paru ſi aimable & qui ne m'a vu que ſur mon grabat. Je ne crois pas que vous ayez au monde un ſerviteur plus inutile & plus attaché que V....

Dimanche.

VIII

DE MADAME DENIS A M. DE LA TOUCHE.

A Francfort, 23 juin.

Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir bien rendre ou faire rendre cette lettre à cachet volant en main propre au Roi de Pruſſe. Je crains que mes lettres ne lui ſoient pas rendues. Vous verrez par le contenu qu'il eſt bien eſſentiel qu'il ſoit inſtruit. Je me meurs, je ne peux vous écrire de ma main. Mon oncle, auſſi malade que moi, ſe recommande à vos bontés.

DENIS.

Ce qui précède eſt écrit de la main du ſecrétaire de M. de Voltaire & ſigné de Mme Denis. Ce qui ſuit, écrit au nom de Mme Denis en forme de Poſt-Scriptum, l'eſt de la main de M. de V. C'eſt apparemment le brouillon de la lettre envoyée.

IX

Depuis ma lettre écrite, on me dit que je ſuis encore priſonniere. Je ſuis dans les convulſions de la mort. Je vous ſupplie d'obtenir la miſéricorde du Roi, & de lui faire conſidérer que lorſque mon oncle a pris le parti de vouloir ſortir le 20, tout ce que le Roi

marquoit par ſes ordres étoit fait; que M. Freydag & M. Schmidt avoient la grande caiſſe où étoit le livre que Sa Majeſté redemandoit; qu'ils avoient toutes les lettres du Roi qui s'étoient trouvées dans les papiers de mon oncle, & qu'enfin nous ne ſavions plus ce qu'on nous vouloit. Si, malgré toutes ces raiſons, le Roi trouve que le départ de mon oncle a été trop précipité, jetez-vous à ſes genoux pour le prier de lui pardonner, & aſſurez-le de ſa ſoumiſſion envers le Roi, de ſon reſpect & de ſon attachement, qui ne finira qu'avec ſa vie.

Nous avons affaire ici à des gens qui penſent que plus ils nous tourmentent, & plus ils font leur cour à Sa Majeſté Pruſſienne, & je ſuis bien ſure qu'ils n'agiſſent pas ſelon les intentions du Roi, en qui nous mettons toute notre eſpérance & toute notre confiance. Je ſuis venue de Paris exprès ici, Monſieur, pour tacher de rendre à mon oncle la ſanté & pour chercher à tout concilier, & ſurtout à l'empêcher d'écrire contre Maupertuis, parce que je ſais que cela déplaît au Roi. Il m'a tout promis; & le Roi verra actuellement qu'il ne fera pas un pas ni une démarche qui puiſſe jamais lui déplaire. Je n'ai oſé parler encore au Roi de tout ce que je vous mande. Milord Marſchall (1) connoit mes ſentimens, &

(1) Keith lord Maeſchal.

je puis vous jurer que je donnerois tout ce que je poſſede dans le monde pour que le Roi voulût pardonner à mon oncle & lui rendre ſa protection. Je compte ſur votre amitié, & j'eſpere que vous ferez tout ce que vous pourrez pour obtenir la miſéricorde du Roi : je vous en aurai la plus vive obligation. Mes malheurs ne ſont rien, & je les oublierai tous ſi le Roi veut bien oublier tous les torts de mon oncle & lui pardonner. Adieu, Monſieur, je ne peux vous en dire davantage, car je me ſens fort mal dans ce moment-ci.

Ce qui ſuit eſt également de la main de Voltaire.

Depuis cette lettre écrite, M. de Voltaire qui, de ſon côté, eſt au lit très-malade & qui ne peut écrire, joint ſa priere à celle de madame Denis : il compte ſur les bons offices de Son Excellence les plus prompts & les plus preſſans, & le ſupplie inſtamment de faire parvenir au Roi la lettre de madame Denis à Sa Majeſté.

X

LETTRE DE M. DE V. A M. FREYDAG.

A Francfort, ce 23 juin (1753).

Je ne conçois pas, Monſieur, votre colere dans notre malheur. Je ne peux avoir rien dit de déſagréable à votre laquais, puiſque je ne ſais pas l'allemand. Je lui ai dit dans les termes qu'on m'a fournis que ma niece étoit ce matin dans des convulſions mortelles, & que le docteur Müller étoit avec elle. Vous aurez ſans doute compaſſion de la veuve d'un gentilhomme, officier d'un grand Roi, qui fait deux cents lieues pour conduire ſon oncle aux eaux, & qui ſe voit traînée à pied en priſon au milieu de la populace, à qui on refuſe ſa femme de chambre, & auprès de laquelle on fait reſter votre ſecrétaire pendant la nuit, avec quatre ſoldats à ſa porte, & que vous retenez encore priſonniere, ſans qu'elle ait fait autre choſe que d'implorer pour moi la miſéricorde du Roi, & de répandre devant vous & devant M. Schmidt des larmes inutiles.

Je vous réitere, Monſieur, que j'ai obéi avec la plus profonde ſoumiſſion aux ordres du Roi, que vous m'avez donnés de bouche. J'ai fait revenir le 17 la caiſſe où étoit le livre de poéſies du Roi que S. M. redemande. J'ai

juré que je n'avois pas tranſcrit une ſeule page de ce livre; j'ai rendu toutes les lettres que j'avois de S. M.; je me ſuis ſoumis à lui rendre toutes celles dont il m'a honoré pendant quinze ans, & qu'on pourra retrouver à Paris. Je vous ai ſigné le 1^er^ juin que je ne ſortirois pas juſqu'au retour de la caiſſe & du livre du Roi. La caiſſe & le livre ſont revenus le 17. J'avois cru ſur vos promeſſes par écrit être en droit de partir le 20, d'autant plus que je vous laiſſois ma caiſſe & tous mes effets. Je me flatte que le Roi écoutera ſa clémence en ma faveur, & qu'il aura ſurtout pitié de l'état horrible où ma niece eſt réduite & dont il ne ſait pas la moitié. Il ſait ſeulement que ma niece n'eſt & ne peut être coupable de rien. Je connois la bonté du cœur du Roi; je lui ai demandé pardon des fautes que j'ai pu commettre en ſoutenant avec trop de vivacité une querelle littéraire. Je lui ſerai toujours attaché; je ne dirai jamais aſſurément un ſeul mot qui puiſſe lui déplaire. J'attendrai ſes ordres avec réſignation. Je ne ſuis inquiet à préſent que pour la vie d'une femme reſpectable qui mérite l'eſtime & la compaſſion de l'Europe. J'aſſure encore une fois le Roi de ma réſignation reſpectueuſe, de mon obéiſſance à ſes ordres. Il peut compter que n'étant plus à lui, je me regarderai le reſte de ma vie comme un homme qui lui a appartenu, que je ne lui manquerai jamais. Je vous ſup-

plie de vous joindre à moi pour implorer ſa clémence, & de lui envoyer cette lettre.

XI

REQUÊTE DE MADAME DENIS A SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE.

(25 juin 1753.)

La dame Denis, veuve d'un officier du regiment de Champagne au ſervice de S. M. T. C., implore la juſtice de S. M.

La dame Denis ayant fait le voyage de Paris à Francfort, avec la permiſſion du Roi de France, ſon maître, pour conduire aux eaux de Plombieres ſon oncle attaqué d'une maladie mortelle, a été arrêtée à Francfort le 20 juin, ſur les dix heures du ſoir, par le S^r^ Dorn, ſecrétaire du S^r^ Freydag, réſident de S. M. le Roi de Pruſſe, dans l'auberge du Lion-d'Or, conduite à pied à travers la populace. On lui a ôté ſa femme de chambre, ſes laquais; on a mis quatre ſoldats à ſa porte; & le ſieur Dorn a eu l'inſolence de reſter ſeul dans ſa chambre pendant toute la nuit. Elle eſt encore priſonniere, & a été deux jours dans un état où l'on déſeſpéroit de ſa vie.

Elle eſpere que S. M. le Roi de Pruſſe aura

quelque pitié d'une étrangere traitée ſi cruellement en ſon nom ſacré qui ne fait attendre que de la bonté & de la clémence.

Le prétexte de cette violence atroce commiſe par les ſieurs Freydag & Schmidt, l'un réſident de S. M. P., l'autre marchand de Francfort & conſeiller de ſadite Majeſté, eſt que le ſieur de Voltaire n'étoit pas encore en droit de partir de Francfort. Mais qu'a de commun ce départ avec la violence atroce exercée contre une dame qui n'a d'autre crime que d'avoir fait deux cents lieues pour remplir les devoirs de la nature & de l'amitié? On la met en priſon elle & ſon oncle qui eſt mourant, & cela parce que ſon oncle a voulu prendre le chemin des eaux de Plombieres le 20 juin. Il étoit arrêté, il eſt vrai, par le S^r Freydag dès le 1^er juin; mais c'étoit ſeulement juſqu'au jour où le livre des poéſies imprimées de S. M. le Roi de Pruſſe ſeroit remis au S^r Freydag: le S^r Freydag avoit ſigné ce billet au nom du Roi ſon maître:

« Monſieur, ſitôt le grand ballot où eſt l'œuvre de poéſie que Sa Majeſté redemande ſera ici, & l'œuvre de poéſie rendu à moi, vous pourrez partir où bon vous ſemblera.

« FREYDAG, *réſident*. »

Francfort, 1^er juin.

Le ballot & le livre en queſtion étant re-

venus le 17 juin & remis aux mains du Sr Freydag, le Sr de Voltaire ayant rempli tous ſes engagemens, s'étoit cru en droit de partir & d'aller chercher les ſecours néceſſaires à ſa mauvaiſe ſanté. Sa niece devoit partir quelques jours après avec tous ſes effets qu'il laiſſoit en dépôt. Il n'avoit jamais promis de reſter, paſſé le moment où ce livre des poéſies de S. M. ſeroit revenu. Si les ſieurs Freydag & Schmidt, pour s'excuſer, diſent qu'il avoit donné ſa parole de reſter encore, rien n'eſt plus faux, ni moins naturel. Il eſt évident que s'ils avoient voulu exiger de lui qu'il demeurât encore priſonnier ſur parole, ils auroient demandé une parole par écrit, comme le Sr Freydag avoit fait le 1er de juin.

S. M. verra aiſément l'innocence & le malheur des ſupplians par la démarche du Sr Freydag qui eſt venu exiger le 21, à deux heures après midi, un écrit par lequel les priſonniers promettoient de ne jamais parler de ce qui s'eſt paſſé.

Les priſonniers détenus ſi cruellement au nom de S. M. font ſerment que tout ce qu'ils avancent eſt véritable, & ſuppriment des violences qui exciteroient trop d'indignation : ils eſperent tout de l'équité de Sa Majeſté.

XII

MADAME DENIS AU ROI DE PRUSSE.

Sire,

J'ignore ſi mes très-humbles requêtes ſont parvenues aux pieds de Votre Majeſté.

J'ai eu l'honneur de lui mander avec quelle violence j'ai été traînée à pied dans la rue, le 20 au ſoir, par le Sr Dorn, notaire impérial, qui ſert de ſecrétaire au Sr de Freydag, votre réſident, qu'on m'a ôté mes domeſtiques, ma femme de chambre, que le Sr Dorn a eu l'inſolence de paſſer la nuit, ſeul, dans ma chambre.

Le 21, à deux heures après midi, le Sr Freydag m'a fait dire que je pouvois voir mon oncle; on m'y a conduite avec des ſoldats. Le Sr Freydag eſt venu à trois heures avec le Sr Schmidt nous promettre que nous ſerions libres ſi nous lui rendions ſes deux billets conçus en ces termes :

« Monſieur,

« Sitôt le grand ballot où ſe trouve l'œuvre de poéſie du Roi ſera ici, & l'œuvre de poéſie rendu à moi, vous pourrez partir où bon vous ſemblera.

« FREYDAG, *réſident*. »

A Francfort, 1er juin.

Nous avons rendu les billets en préſence de nos gens. On a ouvert la caiſſe, on a pris le livre, on nous a promis notre liberté, & je demeure en priſon.

Le 22, le ſieur Dorn eſt venu nous faire ſigner le modele d'une requête à meſſieurs Freydag & Schmidt, nous promettant que nous ſerions élargis ſur le champ. Un jeune homme de Potſdam que mon oncle a amené a traduit cette requête, mon oncle l'a ſignée, & je reſte priſonniere avec mon oncle. On nous demande cent vingt-huit écus par jour pour notre détention.

Le 25, Dorn eſt revenu me dire que ſi je voulois retourner en France je le pouvois; mais que ſi je voulois reſter avec mon oncle, je ſerois priſonniere comme lui; je lui ai fait demander pourquoi j'étois priſonniere, & il m'a répondu que c'étoit pour avoir excuſé mon oncle chez le bourgmeſtre.

Sire, je jure à V. M. que mon oncle ne partoit que ſur la foi des promeſſes du S^r Freydag, qu'il n'a jamais donné ſa parole qu'il dût reſter après le retour du livre. Il partoit avec tant de bonne foi, qu'il laiſſoit ſa caiſſe & ſes effets entre les mains de votre réſident. Il s'en alloit coucher ſeul à deux lieues ſans avoir même de valiſe. Je reſtois en otage. Il a ſatisfait à tous ſes engagemens; il a obéi en tout à vos ordres; il a été même au delà.

Sire, je demande votre pitié & votre juſ-

tice pour lui & pour moi : & s'il y a un mot contre la vérité dans ma requête, nous nous ſoumettons aux plus grandes peines; nous n'avons d'eſpérance que dans votre équité & dans votre compaſſion.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

SIRE,

De Votre Majeſté,

La très-humble & très-obéiſſante ſervante,

DENIS.

A Francfort, le 26 juin.

XIII (1)

Madame Denis, qui eſt retombée très-malade, ſupplie avec la plus vive inſtance monſieur le chevalier de la Touche d'avoir la bonté de faire rendre ſurement au Roi les papiers ci-joints : ils ſont de la plus grande importance. Elle craint que ſes lettres n'aient été interceptées. Elle lui en aura la plus grande obligation.

A Francfort, le 25 juin 1753.

---

(1) A ce billet étoient joints les deux lettres ſuivantes.

XIV

DE M. DE VOLTAIRE AU ROI DE PRUSSE.

A Francfort, 26 juin.

Sire,

Si mes lettres ne ſont pas parvenues à Votre Majeſté comme j'ai lieu de le craindre, daignez au moins lire celle-ci. Daignez voir la ſituation affreuſe où eſt réduite une femme reſpectable qui n'a rien à ſe reprocher, & qu'on a traitée avec la plus grande violence & la plus grande ignominie. Quelle funeſte ſuite de quinze ans de bontés! Sire, ſi j'ai fait des fautes, je vous en demande pardon mille fois. J'oublierai à jamais Maupertuis, mais, au nom de votre humanité, rendez la vie à une femme qui a fait deux cents lieues pour avoir ſoin d'un malade infortuné, & qu'une mort affreuſe que cette avanture peut lui cauſer ne ſoit pas le prix de ſa belle action. Pardonnez-moi, Sire, je vous en conjure.

XV

DE M. DE VOLTAIRE AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

A Francfort, 26 juin.

Monſieur,

Ma niece, dans ſon malheur inouï, a encore pour ſurcroît de maux la crainte que ſes juſtes plaintes ne ſoient pas parvenues aux pieds de Sa Majeſté. Elle vous ſupplie inſtamment de donner ou faire donner ce paquet au Roi en mains propres. Cela ſeul peut lui ſauver la vie qui eſt dans un grand danger. Au nom de l'humanité, Monſieur, faites rendre ce paquet en droiture. Comptez ſur notre tendre reconnoiſſance & ſur mon reſpectueux attachement.

V.

XVI

DE MADAME DE FONTAINE AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Monſieur,

J'ai recours à Votre Excellence ſans avoir l'honneur d'en être connue, mais je ſais que les malheureux ont des droits ſur les âmes nobles & généreuſes; c'eſt à ce titre que je

vous implore pour un oncle & une ſœur qui ſont dans la ſituation la plus cruelle & la plus inattendue. M. de Voltaire & Mme Denis ſont priſonniers à Francfort : j'ignore quels ſont les torts de mon malheureux oncle avec le Roi de Pruſſe; il en a ſans doute puiſqu'il a pu déplaire à S. M., quoiqu'il n'ait paru de lui juſqu'à préſent que les ſentimens de la plus profonde vénération, d'un reſpect & d'un attachement inviolables, & dont il lui a donné de bien fortes preuves : mais ma ſœur, qui eſt françoiſe, qui n'a jamais eu le déſir ni le pouvoir de manquer au Roi, comment & de quoi la punit-on ? Elle a été attendre M. de Voltaire à Strasbourg pour le mener à Plombieres; elle apprend qu'il eſt reſté malade à Francfort, elle y court, & le trouve mourant & arrêté dans ſon auberge par le miniſtre du Roi de Pruſſe pour un livre de poéſies de S. M., qu'elle lui avoit permis d'emporter quand il en prit congé. Ce livre étoit dans des ballots à Hambourg : M. de Voltaire les a fait venir avec toute la diligence poſſible : le miniſtre a refuſé de les ouvrir ſans de nouveaux ordres du Roi, quoiqu'il lui eût remis un billet lorſqu'il l'arrêta, par lequel il lui diſoit qu'il ſeroit libre de continuer ſa route auſſitôt qu'il lui auroit rendu ce livre. Quatre jours après on lui donne une garde dans ſa chambre, on en donne une à Mme Denis; ils ne peuvent plus ſe voir; ils n'ont pas la liberté d'écrire :

c'eſt par ſa femme de chambre que j'apprens cet événement : on la punit donc des ſoins qu'elle a cru devoir à ſon oncle mourant & malheureux ? C'eſt un crime que je déſirerois que ma poſition me permît de partager avec elle ; mais je ne ſaurois croire que le Roi ait dicté un pareil arrêt, il ſeroit trop contraire aux idées de grandeur, de bonté, de juſtice que toutes ſes actions nous ont données de lui. D'ailleurs, je ſais qu'il n'eſt arrivé à Berlin que le 15, & cet empriſonnement eſt du 20 : je ne puis donc douter que ce ne ſoit un attentat du miniſtre, contre lequel je réclame la protection de Votre Excellence auprès du Roi. Fléchiſſez-le pour mon malheureux oncle, rappelez-lui ſes premieres bontés : enfin, Monſieur, je n'eſpere qu'en vous. Il a été un tems où vous les avez honorés l'un & l'autre de votre eſtime, ils méritent à préſent toute votre compaſſion ; j'eſpere que vous ne la leur refuſerez pas, & à moi la permiſſion de vous aſſurer du reſpect avec lequel je ſuis, Monſieur, de Votre Excellence, la très-humble & très-obéiſſante ſervante,

MIGNOT DE FONTAINE.

A Paris, ce 28 juin.

A l'hôtel d'Herbouville, rue Pavée, au Marais.

XVII

Sans date (1).

Je vous demande mille pardons, Monſieur, de la liberté que prend ma pauvre niece : pardonnez à une pauvre femme en larmes. Je ſuis bien loin de pouvoir être dans votre voiſinage ; je ſuis très-malade : ſi je peux me traîner demain chez vous, j'irai vous remercier de toutes vos bontés & vous en demander la continuation.

V.

XVIII

REQUÊTE DE M. DE VOLTAIRE ET DE MADAME DENIS AU ROI DE PRUSSE.

La dame Denis & le ſieur de Voltaire, dans l'excès de leurs malheurs, ſe jetent encore aux pieds de Sa Majeſté, ils ſont toujours arrêtés à Francfort quoique S. M. ait ordonné leur délivrance par la lettre écrite en ſon nom, de Potſdam, le 30 mai, & qu'en conſéquence le conſeil de ville les a déclarés libres. La dame Denis repréſente qu'elle a été traînée

---

(1) Ce billet devoit accompagner la lettre ſuivante de Mme Denis au Roi de Pruſſe, & porter en conſéquence la date du 27 ou 28 juin 1753.

le 20 juin, ſans aucun ordre, ſans aucun prétexte, par le nommé Dorn, ci-devant notaire impérial, caſſé par le magiſtrat, & ayant un aſile en ville en ſervant le ſieur de Freydag; que le dit Dorn enferma la dame Denis dans une chambre haute où il paſſa toute la nuit, ſeul avec elle, tandis qu'il avoit mis quatre ſoldats à ſa porte. Qu'on lui prit ſon argent, ſes bijoux; que pendant ce tems le ſieur de Voltaire fut arrêté chez le ſieur Schmidt, qui prit lui-même dans les poches du dit ſieur de Voltaire quarante-ſix louis d'or, treize quadruples d'Eſpagne, douze carolins, ſix demi carolins, quatre demi louis avec des bijoux, &c., ſans en faire aucun procès verbal & ſans aucune formalité. Que le ſieur Schmidt étant ſommé de rendre cet argent, le 6 juillet, a envoyé à l'auberge du Lion-d'Or le nommé Dorn par un nouvel outrage à la dame Denis; que le nommé Dorn voyant paſſer le ſieur de Voltaire avec un piſtolet qui n'étoit pas chargé & où il n'y avoit pas même de pierre, a pris ce prétexte pour s'enfuir avec l'argent.

Les ſupplians informent ſeulement S. M. de cette vexation nouvelle; ils parlent dans l'eſpérance que S. M. daignera ordonner qu'on leur rende leurs effets & permettre qu'ils s'adreſſent aux juſtices ordinaires, attendu que le S^r Schmidt les perſécute pour les frais de priſon, leur retient leurs effets, leur ar-

gent, & les menace de les faire encore arrêter lundi prochain.

Dans cet abîme de malheurs, les ſupplians, qui ne ſont coupables en rien & qui n'attendent que le moment d'aller déplorer tant d'horreurs dans leur patrie, n'eſperent qu'en la miſéricorde de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe, &c.

XIX

DE M. DE V. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Francfort, 29 juin 1753.

Madame Denis & ſon oncle réiterent à monſieur le chevalier de la Touche les aſſurances de leur attachement & de leur reconnoiſſance. Ils le ſupplient de vouloir bien encore faire parvenir au Roi de Pruſſe cette requête, & ils ſe flattent que les autres ont été ſurement tranſmiſes. Ils lui demandent bien pardon de tant de peines.

XX

REQUÊTE DE MADAME DENIS AU ROI DE PRUSSE.

Sire,

Dans la crainte où nous devons être que nos plaintes n'aient été interceptées par les ſieurs Freydag & Schmidt, pardonnez-nous ſi nous nous jetons aux pieds de V. M. Elle ſait ſans doute avec quelle violence horrible une femme innocente a été traitée; mais elle ignore peut-être quel piege on nous avoit tendu. Le Sr Freydag écrivit le 18 au ſieur de Voltaire : « Les ordres favorables du Roi ſont la ſuite du rapport du 5 de ce mois, où je ne pouvois aſſez louer ni aſſez admirer votre réſignation à la volonté du Roi, votre obéiſſance & vos proteſtations ſinceres de fidélité, &c. »

Nous avons envoyé cette lettre au ſieur Frederſdorff, correſpondant de Schmidt.

Sire, nous n'avons certainement manqué à rien; nous nous ſommes repoſés ſur l'aſſurance donnée en votre nom par le Sr Freydag que nous pouvions partir.

On nous fait eſpérer dans la priſon où la dame Denis garde à préſent le Sr de Voltaire que le magiſtrat rendra un compte fidèle à V. M.

Nous ſommes deux étrangers qui n'avons ici de protection que votre équité & votre miſéricorde. Tout Francfort ſait que la violence qu'on nous a faite n'a eu pour but que de nous extorquer cent vingt-huit écus par jour : V. M. peut s'informer ſi les mêmes perſonnes n'ont pas déjà pluſieurs fois commis à Francfort des choſes auſſi dures. Mais ce n'eſt pas là l'objet de nos plaintes : nous conjurons V. M. de daigner empêcher qu'on abuſe davantage de ſon nom ſacré pour perſécuter deux étrangers dont l'un eſt attaqué d'une maladie mortelle, & qui attendent leur ſureté de votre pitié qu'ils implorent avec la ſoumiſſion la plus entiere & le plus profond reſpect.

DENIS.

A Francfort, le 29 juin.

XXI

DE M. DE V. AU CHEVALIER DE LA TOUCHE.

Francfort, 7 juillet.

Madame Denis & M. de Voltaire, réduits à de bien triſtes extrémités, ſupplient inſtamment M. le Chevalier de vouloir bien faire parvenir au Roi cette requête. On ne de-

mande autre choſe de ſes bontés que de donner cours aux requêtes & lettres qu'on a pris la liberté de lui adreſſer, afin qu'elles parviennent au Roi en toute ſureté. On ſe flatte qu'il daignera rendre ce bon office. On lui préſente les plus ſincères proteſtations d'attachement & de reconnoiſſance.

XXII

LE CHEVALIER DE LA TOUCHE A M. DE V.

A Berlin, ce 21 juillet 1753.

J'ai reçu, Monſieur, par la poſte du 15 & 18 de ce mois vos lettres du 23, 25, 26 & 29 du mois dernier, avec les pieces qui les accompagnoient. J'en aurois fait l'uſage que vous aviez marqué ſi M. le comte de Podevilz ne m'avoit dit que vos affaires étoient finies, & que vous étiez, ſuivant la lettre que vous lui avez écrite, dans les environs de Mayence où je vous adreſſe celle-ci, pour vous marquer combien je ſuis charmé de vous ſavoir en liberté auſſi bien que madame Denis, que j'aſſure de mon reſpect. Mandez-moi à votre loiſir ce que vous voulez que je faſſe du duplicata qui ſera entre mes mains, & ſoyez perſuadé que je m'intéreſſe très ſincèrement à

tout ce qui peut vous arriver d'heureux & de ſatisfaiſant.

Je ſuis, &c.

A M. de V.

XXIII

Les deux pièces ſuivantes faiſoient partie du Recueil qu'on vient de tranſcrire & ſans doute avoient été miſes en circulation par Voltaire; on les copie ſans croire pourtant qu'elles ſoient inédites.

Le premier janvier, M. de Voltaire renvoya à S. M. Pruſſienne la clef d'or & le cordon de l'ordre dont le Roi l'avoit honoré, & ſe démit d'une penſion de vingt mille livres & de tout ce qui lui en eſt dû. Le Roi lui envoya ſur-le-champ le ſurintendant de ſa maiſon, qui lui rendit ſa clef, ſon cordon & ſes brevets de penſion. Le lendemain le Roi lui écrivit une lettre pleine de bonté, & M. de Voltaire, pénétré de reſpect & de reconnoiſſance, a perſiſté à ſupplier S. M. de vouloir bien accepter ſa démiſſion entiere, & de lui conſerver l'honneur de ſa protection & de ſa bienveillance qu'il préféroit à tous les biens & à tous les titres, lui alléguant que déſormais il étoit inutile à S. M. On ignore encore ſi le Roi de Pruſſe a accepté ſa démiſſion.

XXIV

Le mercredi 7 février 1753, M. le chevalier d'Arcy de l'Académie des Sciences de Paris, chargé de rendre compte à l'Académie du fond du procès de MM. Kœnig & Maupertuis, démontra que les propositions de M. Maupertuis étoient des pétitions de principe & des paralogismes. Toute l'Académie ayant examiné mûrement le mémoire de M. le ch. d'Arcy fut unanimement de son opinion, & M. de Réaumur, l'un des commissaires, écrivit au nom de l'Académie ces propres paroles à M. Kœnig, le 11 février suivant : « La vérité & la candeur ont un triomphe complet sur les sophismes par lesquels on a prétendu se placer au-dessus des plus grands hommes, & surtout des petites adresses mépriſables par lesquelles on a cherché à en imposer. »

XXV

COPIE DE LA LETTRE DE M. DE MAUPERTUIS A M. DE VOLTAIRE.

De Berlin, du 3 avril 1753.

Les gazettes diſent que vous êtes demeuré malade à Leipzick; les nouvelles particulieres aſſurent que vous n'y ſéjournez que pour faire imprimer de nouveaux libelles : pour moi, je veux vous faire ſavoir des nouvelles de mon état & de mes deſſeins.

Je n'ai jamais rien fait contre vous, rien écrit, rien dit : j'ai cru même indigne de moi de répondre un mot à toutes les impertinences que juſqu'ici vous avez répandues, & j'ai mieux aimé laiſſer courir des hiſtoires de M. de la Baumelle, dont j'avois le déſaveu par écrit, & cent autres fauſſetés que vous avez débitées pour tâcher de colorer votre conduite à mon égard, que de ſoutenir une guerre auſſi indécente. La juſtice que m'a faite le Roi de vos premiers écrits, ma maladie & le peu de cas que je fais de mes ouvrages ont pu juſqu'ici juſtifier mon indolence; mais s'il eſt vrai que votre deſſein ſoit de m'attaquer encore, & de m'attaquer, comme vous avez déjà fait, par des perſonnalités, je vous déclare qu'au lieu de vous répondre par des écrits, ma ſanté eſt aſſez bonne pour vous trouver partout où

vous ſerez, & pour tirer de vous la vengeance la plus complète.

Rendez grâce au reſpect & à l'obéiſſance qui ont juſqu'ici retenu mon bras, & qui vous ont ſauvé de la plus malheureuſe aventure qui vous ſoit encore arrivée (1).

---

(1) Cette lettre a ſouvent été imprimée, mais avec des variantes qui ſemblent moins fidèles. On connoît trop la plaiſante réponſe que Voltaire y fit pour la reproduire ici.

NOTE

SUR LA XXV^e^ NOUVELLE

Marguerite d'Angoulême.

DE LA REINE DE NAVARRE

par Jérôme Pichon.

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXVI

NOTE

SUR LA XXV^e NOUVELLE

DE LA REINE DE NAVARRE.

La XXV^e nouvelle de la reine de Navarre, qui eſt la cinquième de la III^e journée, commence ainſi dans notre édition :

« En la ville de Paris il y avoit un advocat plus eſtimé que *nul autre* de ſon eſtat, &c. »

Les mots *nul autre*, qui ſe trouvent dans le manuſcrit que M. Le Roux de Lincy a ſuivi de préférence pour établir ſon texte, ſont remplacés dans cinq manuſcrits (1), dans les éditions originales de 1558, 1559, 1560 & dans pluſieurs autres par les mots *neuf hommes*.

(1) On lit *neuf hommes* dans 7572 Béthune ; 7572 (2); Bigot, 7572 (3-3); Colbert 858 ; 7576 & 7576 (2).

Il me paroît évident que cette leçon doit être la bonne & eſt une alluſion facile à comprendre pour les contemporains de la reine de Navarre, au nom de l'avocat dont l'hiſtoire eſt racontée dans cette nouvelle.

On lit en effet dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, publié en 1854 par la Société de l'Hiſtoire de France, à la page 13, année 1515, le paſſage ſuivant, que M. de Lincy a juſtement ſignalé comme ayant des rapports avec la nouvelle XXV^e, mais la leçon qu'il ſuivoit l'a empêché d'y reconnoître les perſonnages mêmes de la nouvelle :

« En ce temps, lorſque le Roy eſtoit à Paris, y euſt ung preſtre qui ſe fayſoit appeler Mons. Cruche (1), grand fatiſte; lequel, un peu devant, avec pluſieurs autres, avoit joué publiquement à la place Maubert, ſur eſchafaulx, certains jeux & novalitez (2), c'eſt aſſavoir : ſottye, ſermon, moralité & farce, dont la moralité contenoit des ſeigneurs qui portoient le drap d'or à *credo* & emportoient leurs terres ſur leurs eſpaules, avec autres choſes morales

(1) Pierre Groſnet dans ſa *Louange & Excellence des bons facteurs*, a cité ce poëte.

Maiſtre Myro & maiſtre Cruche
Eſtoient bon joueux ſans reprouche.

Le mot *eſtoient* ſemble indiquer que Cruche étoit mort au moins en 1533.

(2) *Sic* dans l'imprimé : c'eſt ſans doute *moralités*.

& bonnes remonſtrations. Et à la farce fut ledict monſieur Cruche & avec ſes complices, qui avoient une lanterne, par laquelle voyoient toutes choſes, & entre autres, qu'il y avoit une poulle qui ſe nourriſſoit ſoubz une ſallemande : laquelle poulle portoit ſur elle une choſe qui eſtoit aſſez pour faire mourir *dix hommes*. Laquelle choſe eſtoit à interpréter que le Roy aymoit & joyſſoit d'une femme de Paris, qui eſtoit fille d'un conſeiller à la cour de Parlement, nommé monſieur le Coq. Et icelle étoit mariée à un advocat en Parlement, très-habille homme, nommé monſieur Jacques Diſome (1), qui avoit tout plain de biens dont le Roy ſe ſaiſit. Toſt après le Roy envoya huict ou dix des principaux de ſes gentilzhommes, qui allèrent ſoupper à la taverne du Chaſteau, rue de la Juifverie, & là y fut mandé, à faulces enſeignes, le dict meſſire Cruche, faignantz lui fayre jouer la dicte farce ; dont luy venu au ſoir, à torches, il fut contrainct par les dictz gentilzhommes jouer la dicte farce ; parquoy incontinent & du

(1) Mézeray, p. 42 de ſes *Mémoires*, dit (ce qui me paroît un peu hafardé) qu'il apporta *le premier* les belles-lettres au barreau, & que c'eſt lui qui fit ce diſtique qui eſt ſur la porte de derrière de la maiſon & jardin de M. de Villeroy, à Charenton :

Conſequor ex hoc rure, ſenex, quod Comitus olim
Ut nec agri aut urbis me ſatias capiat.

commencement, iceluy fut deſpouillé en chemiſe, battu de ſangles merveilleuſement, & mis en grande miſère. A la fin, il y avoit un ſac tout preſt pour le mettre dedans & pour le getter par les feneſtres, & finablement, pour le porter à la rivière; & eût ce eſté faict, n'euſt eſté que le pauvre homme cryoit très-fort, leur monſtrant ſa couronne de preſtre qu'il avoit en la teſte; & furent ces choſes faictes, comme advouëz de ce faire du Roy. »

L'avocat notable déſigné dans ce récit & dans un autre qui va ſuivre, Jacques Diſome, fut marié deux fois. Sa première femme, Marie de Rueil, étoit morte le 17 ſeptembre 1511 & avoit été enterrée aux Cordeliers (1). Il épouſa enſuite Jeanne Lecoq, fille de Jean Lecoq, conſeiller au Parlement (2) & de Magdeleine Bochart : c'eſt elle l'héroïne de la nouvelle.

Je penſe que ce ſecond mariage eut lieu peu après la mort de Marie de Rueil, car,

---

(1) Épitaphes de Paris.

(2) Famille illuſtre qui poſſéda les fiefs de Goupillières & de Corbeville, & celui bien plus connu des *Porcherons*. C'eſt d'elle que le ſiége de cette ſeigneurie, ſitué rue Saint-Lazare, prit le nom de château Lecoq ou *du Coq*. La rue de Clichy, bâtie ſur ce fief, s'appeloit, ſous Louis XIV & Louis XV, rue du Coq, & on voit encore trois coqs (armes de cette famille) formant girouette ſur un reſte du château. Louis XI y coucha avant d'entrer à Paris, après ſon ſacre; & Iſraël Silveſtre a gravé le joli

pour que la liaiſon de François Ier avec Mme Diſome fût auſſi connue en 1515, il falloit qu'elle remontât à une époque antérieure; & d'ailleurs, pour que ce prince eût un *avocat*, il falloit qu'il ne fût pas encore roi. En effet, c'étoient les gens du Roi (procureurs & avocats généraux) qui étoient chargés des intérêts du domaine, & c'eſt évidemment le comte d'Angoulême qui avoit Jacques Diſome pour avocat.

Il me paroît probable que cette liaiſon dura peu ou du moins ceſſa peu de temps après l'avénement de François Ier au trône. En tout cas, en 1518 ce prince témoigna bien peu d'égards pour l'homme dont il avoit ſéduit la femme. Le même *Journal d'un Bourgeois de Paris*, que j'ai déjà cité, raconte qu'en avril 1518 « le Roi envoya à Paris M. Fumée, l'un des maîtres des requêtes de ſon hôtel, pour informer des murmures & mauvaiſes paroles qui avoient été dites par la ville de Paris & prêchées par les ſermons ès égliſes, à cauſe

---

petit château qui exiſtoit de ſon temps. C'eſt une des planches peu communes de ſon œuvre. Quant aux Bochart, leur famille étoit non moins connue que celle des Lecoq. Science, vertu, piété, elle réuniſſoit tout ce qui dans un temps ordinaire eût mérité le reſpect & l'affection des hommes. Auſſi son chef fut-il égorgé par ordre de l'infâme gouvernement révolutionnaire. Le Conſervatoire des Arts & Métiers recèle nombre d'inſtrumens de préciſion *butinés* chez le préſident Bochart de Saron après ſon meurtre. Voir ſon éloge par Caſſini. Paris, 1810, in-8°.

de la pragmatique ſanction, & auſſi pour prendre priſonniers quatre advocatz qui avoient été appelez au conſeil par l'Univerſité pour faire une conſultation touchant la pragmatique; c'eſt aſſçavoyr maiſtres Jacques Diſome, Aligre, Bouchard & de Lothier qui étoient des principaux du Parlement. Leſquels, de ce advertis, ſe abſentèrent & s'enfuyrent, mays furent prins priſonniers, Verſoris, advocat en châtelet de la dicte Univerſité à gaiges; Julien, auſſi advocat d'icelle; Monſieur Simon Lerous, ſcribe; le procureur général de la dicte Univerſité & aultres. »

On voit dans le même ouvrage que Jacques Diſome & les autres avocats, inquiétés à l'occaſion de l'appel interjeté par l'Univerſité de Paris de l'abolition de la pragmatique, furent interrogés à Orléans en ſeptembre 1518 par des commiſſaires royaux, puis ajournés au lendemain des Rois, mais que, depuis, il n'en fut plus parlé.

Jacques Diſome mourut entre 1518 & 1521, car, dès cette dernière date, ſa femme étoit remariée à Pierre Perdrier, ſeigneur de Baubigny, notaire & ſecrétaire du Roi, devenu en 1538 greffier ès conſeils de la ville de Paris. En effet, ſur le *Rôle de l'emprunt de la vaiſſelle d'argent que le Roi entend être fait en ſa bonne ville de Paris* (ſeptembre 1521), on voit figurer *Perdriel qui a épouſé la Diſome*, taxé à quarante marcs comme le tréſorier des chartes Budé,

& à dix marcs ſeulement de moins que les conſeillers au Parlement.

Jeanne Lecoq mourut en 1546. Elle étoit enterrée aux Céleſtins (aujourd'hui *caſerne*), dans la nef devant la chapelle des Zamet. Voici ſon épitaphe qui donne des renſeignements précieux & poſitifs ſur ſa perſonne & ſa famille :

« En l'an mil cinq cent quarante-ſix, après Paſques, décéda en ſon hôtel, rue de la Parcheminerie, ditte des Blancs-Manteaux, & gît ici feu demoiſelle Jeanne Lecoq, fille de deffunt maître Jean Lecoq, conſeiller en la cour de Parlement, femme en ſon vivant de noble Maître Pierre Perdrier, ſeigneur de Baubigny, notaire & ſecrétaire du Roy, greffier ès conſeils de la ville de Paris, & auparavant femme de feu maître Jacques Diſome, vivant avocat en la cour de Parlement, ſeigneur de Cernay en Beauvaiſis, ici enterrée avec ſes père & mère, & trépaſſa le jeudy 23e jour d'avril de l'an 1546.

« Priez Dieu pour ſon âme. »

« Diſome : d'azur au pal d'or chargé de trois tourteaux d'azur.

« Lecoq : d'azur à trois coqs d'or.

« Perdrier : d'azur à trois mains dextres ouvertes d'or. »

Jeanne Lecoq paroît avoir eu un fils de Pierre Perdrier (1), Jean Perdrier, ſeigneur de Baubigny, qui épouſa, en 1558, Anne de Saint-Simon, grand'tante de l'illuſtre auteur des *Mémoires*. L'abbé Lebeuf, citant La Popelinière, remarque que le maréchal de Saint-André fut tué à la bataille de Dreux en 1562 par un nommé Baubigny, & ſe demande s'il étoit le même que ce Jean Perdrier. Juſqu'ici je n'ai pas trouvé de renſeignement pouvant déterminer ce point.

La reine de Navarre nous apprend dans ſa nouvelle que François Ier traverſoit une égliſe de religieux pour ſe rendre chez Mme Diſome. Si la maiſon où Jeanne Lecoq mourut étoit la même que celle de ſon premier mari, ce qui auroit pu être, ſoit que cette maiſon lui appartînt en propre, ſoit qu'elle l'eût eue à titre de repriſe matrimoniale, il en réſulteroit que le monaſtère de religieux dont il eſt parlé dans la nouvelle ſeroit le monaſtère des Blancs-Manteaux. Mais comme pluſieurs membres de la famille Perdrier étoient enterrés dans cette égliſe, il eſt poſſible que Jeanne Lecoq n'ait demeuré dans cette rue que depuis ſon ſecond mariage, &

(1) Voir ſur ces Perdrier ma Notice ſur Medan. Les ſieurs de Baubigny ſont bien de la même famille. J'en doutois, mais j'en ai trouvé la preuve dans les archives de la cour des Monnoies.

dans une maiſon appartenant de longue date à la famille de ſon mari.

Les recherches auxquelles je me ſuis livré dans le cours de ce petit travail m'ont mis à même de relever pluſieurs erreurs de Blanchard, du P. Anſelme, & même de l'abbé Lebeuf. Ainſi l'épitaphe de Jeanne Lecoq prouve qu'elle étoit la fille & non la ſœur de Jean Lecoq, conſeiller au Parlement, comme l'ont dit Blanchard & le P. Anſelme. L'abbé Lebeuf s'eſt également trompé en diſant à l'article de Baubigny, dans ſon *Hiſtoire du diocèſe de Paris*, que Jeanne Lecoq épouſa Pierre Perdrier *vers* 1500. Il eſt certain, en effet, qu'elle n'a pu l'épouſer qu'en 1519 au plus tôt.

Le Baron JÉRÔME PICHON.

PARIS — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LE

FAUCONNIER PARFAIT

IMPRIMERIE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LE

FAUCONNIER PARFAIT

ou

MÉTHODE

POUR DRESSER ET FAIRE VOLER LES OISEAUX

Pour le vol de la perdrix, où il eſt enſeigné à bien tenir les oiſeaux pour qu'ils ſoient en état de donner du plaiſir, les guérir de leurs maladies & les prévenir; avec le portrait ou deſcription de celui qui veut être fauconnier & quels oiſeaux on doit avoir ſelon les lieux où l'on habite

PAR M. DE BOISSOUDAN

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

M.DCCC.LXVI

PRÉFACE.

Le règne de Louis XIII fut l'apogée de la fauconnerie en France.

Sous ce roi, lui-même fauconnier auſſi habile que paſſionné, & dont les équipages de vol ſurpaſſoient en magnificence tout ce qui avoit été vu juſque-là dans le royaume de France, cette terre claſſique de la fauconnerie (1), le goût des ſujets pour la chaſſe au vol, déjà fort développé ſous les règnes pré-

(1) Voir le *Sommaire de la Fauconnerie du Roy, & des vols que Sa Majeſté a inventez*, par Ch. d'Arcuſſia de Capre, ſeigneur d'Eſparron, 1615. Il faut auſſi voir dans d'Arcuſſia la deſcription des chaſſes pompeuſes que le Roi faiſoit au moins cinq fois la ſemaine dans les environs de ſa capitale, « eſtans les iſſues de Paris extrémement belles & propres aux vols auſquels le Roy ſe plaiſt le plus, » entouré de ſes chefs de vol, de leurs *porte-ducs* & de cent ou ſix vingts fauconniers, tous vêtus de ſa livrée.

cédents, ne pouvoit que s'accroître d'une façon notable. En France, comme ailleurs, la Cour a toujours imité le monarque, & la ville ainſi que la province ont imité la Cour.

Ceux même des gentilshommes de campagne (1) qui n'avoient pas un goût bien prononcé pour la *Volerie*, ſe croyoient obligés d'avoir des oiſeaux pour faire leur cour, ou « pour entretenir nobleſſe. » Il étoit conſidéré comme malſéant pour un gentilhomme de vendre ſes faucons, malgré les plaintes de plus d'une châtelaine économe (2), & l'amour de la chaſſe au vol excitoit entre voiſins de fréquentes querelles.

Sous Louis XIII, tout gentilhomme qui ſe reſpecte doit avoir au moins un fauconnier à

---

(1) Le nom de *Hobereaux* eſt reſté à cette claſſe de gentilshommes, parce que leur pauvreté ne leur permettoit de ſe livrer à leur exercice favori qu'avec des *hobereaux*, petits oiſeaux de proie de peu de valeur, aſſez communs en France.

(2) « Mais que je vous die les raiſons qu'une dame me diſoit un jour, ſe complaignant ſur ce ſubjet. « Je ne me « faſche pas, diſoit-elle, de la deſpence que mon mary « fait à la fauconnerie, mais bien des meubles que les « chiens gaſtent à la maiſon, ſoit à ſe coucher ſur les liéts, « ou à piſſer contre la tapiſſerie, & à mille ſaletez qu'ils « font ordinairement, ne pouvant eſtre d'autre ſorte, bien « qu'on aye un chenil, parce que le maiſtre a tousjours « quelques chiens favoris près de luy, & ce ſont ceux-là « qui font de telles ordures. » (D'Arcuſſia, *Convy pour l'Aſſemblée des Fauconniers.*)

cheval avec trois ou quatre bons oiſeaux, & ſix couples de chiens *pour les ſervir* (1).

Avec cet équipage, le gentilhomme *bon ménagier* doit ſe contenter du *vol des champs*, c'eſt-à-dire de la chaſſe aux perdreaux, « moyennant lequel recevra contentement, & de la commodité avec, pour la cuiſine, eſtant en pays de gibier; deſchargeant d'autant les frais de la fauconnerie (2). »

Après la mort de Louis XIII, la décadence commença.

Les vols de la grande fauconnerie, du cabinet & de la chambre du Roi furent maintenus ſur le même pied juſque vers la fin du règne de Louis XV, on continua de recevoir avec le cérémonial d'uſage les préſents de gerfauts & de faucons envoyés par le roi de Danemark, le duc de Courlande & l'ordre de Malte (3). Le chef du vol pour milan conſerva le droit de réclamer pour le premier milan noir pris devant le Roi chaque année le cheval de S. M., ſa robe de chambre et ſes mules, le tout rachetable pour la ſomme de cent écus (4). Les officiers de la fauconnerie royale figurèrent comme par le paſſé avec leurs ha-

(1) D'Arcuſſia.

(2) Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture.*

(3) *États de la France* ſous Louis XIV & Louis XV. — *Journal politique* ou *Gazette des Gazettes*, 3 novembre 1773.

(4) *États de la France.*

bits d'uniforme dans les cortéges & les entrées ſolennelles (1). Mais la chaſſe au vol paſſoit de mode de plus en plus. Ni Louis XIV, ni Louis XV ne l'aimoient réellement. Les rares exhibitions qu'on faiſoit des oiſeaux de la fauconnerie royale étoient plutôt affaire d'étiquette & d'uſage que chaſſes véritables (2).

La nobleſſe de province reſta plus longtemps attachée de cœur à ſon amuſement favori, malgré le diſcrédit où il tomboit à la Cour, le perfectionnement des armes à feu, le prix toujours croiſſant des oiſeaux de chaſſe, & leur rareté.

Sélincourt, dans ſon *Parfait chaſſeur* publié en 1683, juge encore à propos de donner quelques conſeils aux *ſeigneurs* & *gentilshommes* ſur les oiſeaux dont ils peuvent ſe ſervir utilement dans l'étendue de leurs terres pour chaſſer

---

(1) Journal de Barbier. — Dans une vignette de l'*Hiſtoire civile de Paris*, par M. Poncelin, avocat en Parlement (1781), le char allégorique qui porte le Dauphin, depuis Louis XVI, & Marie-Antoinette faiſant leur entrée à Paris, eſt eſcorté par un fauconnier à cheval, avec l'oiſeau ſur le poing.

(2) La fauconnerie royale, réduite à peu de choſe par des réformes ſucceſſives, fut ſupprimée définitivement en 1787, à l'exception de quelques vols du *Cabinet*. Les fauconniers qui avoient ces vols en charge parurent pour la dernière fois avec leurs oiſeaux ſur le poing dans la grande proceſſion des états généraux à Verſailles, le 4 mai 1789.

toutes ſortes de gibier dont elles ſont peuplées, ſuivant la nature du pays où ils demeurent.

Si c'eſt dans un pays couvert, il leur faut des autours & des tiercelets d'autour pour voler la perdrix ou le faiſan, dans les bois, les haies & les brouſſailles : &, pour *ſervir* les oiſeaux, des barbets qui rapportent bien, & des épagneuls peſants qui percent hardiment dans les buiſſons.

En pays ouvert, où il y a de belles remiſes & des haies claires, le gentilhomme aura cinq ou ſix *pièces* d'oiſeaux (ou plus s'il en a le moyen) pour voler perdrix, courlis & canepétières. Ces oiſeaux ſeront des faucons, des tiercelets de faucon, des laniers & des lanerets, & s'il ſe peut des ſacrets, « leſquels il pourra trouver facilement, ſoit par le moyen des fauconniers flamands qui en apportent tous les ans, tant de niais que de hagars, & s'il a la moindre connoiſſance aux officiers qui ont les vols des oiſeaux pour pie & pour corneille au printemps, il en aura à foiſon, & ne lui eſt beſoin que de ſix ou huit épagneux pour ſervir ſes oiſeaux. »

S'il eſt en pays de gros villages, dans des plaines entremêlées de quelques bois, il ne lui faut que des oiſeaux de poing. Un habile chaſſeur pourra même ſe contenter de trois ou quatre éperviers qu'il fera voler l'un après l'autre, pour leur donner le temps de reprendre haleine.

Ces quelques pages de Sélincourt en diſent plus que tout le *Véritable fauconnier* de M. de Morais, qui, en ſa qualité d'ancien chef du héron de la grande Fauconnerie, n'a guère parlé que des chaſſes royales & princières. Il donne cependant dans ſa préface quelques conſeils aux gentilshommes.

« Pour les gentilshommes particuliers, ils doivent conſulter leur bien, n'avoir ni querelles ni procès & être heureux d'avoir une femme qui faſſe toute ſa joie des plaiſirs innocens de ſon mari, chercher un bon & ſage fauconnier, le bien traiter, comme étant compagnon de ſes plaiſirs, & eſſayer à ſe faire fauconnier ſous lui pour n'avoir pas le déplaiſir de ſouffrir d'une perſonne qui croit nous être néceſſaire. »

Preſque tous les auteurs qui ont écrit ſur la chaſſe pendant le XVIII^e^ ſiècle ſe ſont crus obligés de dire quelques mots ſur la fauconnerie. Le ſieur Louis Liger, dans ſes *Amuſements de la campagne*, comme dans ſon *Nouveau Théâtre d'Agriculture* (1), ne fait guère que copier d'Arcuſſia & Morais. Gaffet de la Briffardière, qui écrivoit pendant les premières années du règne de Louis XV, mais dont l'excellent traité de vénerie n'a été publié qu'en 1742 : Goury de Chamgrand (1769), des

(1) Paris, 1713.

Graviers (1804), ont parlé de la chaſſe au vol comme pour l'acquit de leur conſcience, en gens qui la connoiſſoient plus par leurs lectures que par la pratique, & qui n'avoient jamais vu d'autres oiſeaux que ceux qu'on conſervoit encore par reſpect pour la tradition dans les fauconneries royales. Leroy, lieutenant des chaſſes du Roi, qui a fourni à Buffon & à l'Encyclopédie des notes excellentes ſur la fauconnerie, avoit puiſé ſes connoiſſances très-pratiques & très-approfondies dans ſes relations journalières avec les fauconniers du Cabinet & de la Chambre, & cependant, juſqu'au milieu du XVIII^e^ ſiècle au moins, l'habitude & le goût de la *volerie* s'étoient conſervés parmi les gentilshommes de certaines provinces, comme en rend un témoignage poſitif le *Parfait fauconnier* de M. de Boiſſoudan.

Baron DU NOYER DE NOIRMONT.

L'ouvrage que nous publions aujourd'hui eſt aſſurément moins étendu & moins complet que bien d'autres publiés ſur le même ſujet, mais il nous a ſemblé digne de voir le jour, d'abord parce qu'il émane d'un chaſſeur de profeſſion, enſuite parce qu'il repréſente & caractériſe le dernier âge de la fauconnerie. Cet âge étoit preſque inconnu, car il a été dit & répété que la découverte du petit plomb avoit mis fin à ce noble exercice (1) : on peut voir ici cette fauconnerie pratique & économique des gentilshommes de campagne, compatible avec une poſition médiocre qui leur permettoit de continuer le *trac de leurs prédéceſſeurs* ſans ſe ruiner. Il ne faut lire que le chapitre de l'autour niais pour voir que Boiſſoudan parloit *de viſu*.

Le ſeul manuſcrit que l'on connoiſſe eſt la propriété de la Société des Antiquaires de

(1) Dans des lettres du chevalier d'Aydie que la Société publiera, on verra que cet aimable & honorable gentilhomme avoit (poſtérieurement à 1750) une fauconnerie montée.

l'Oueſt. Dès 1833, j'avois obtenu par M. Mauduit, alors bibliothécaire de la ville de Poitiers, une copie de ce manuſcrit; mais cette copie, préciſément parce qu'elle étoit aſſez fidèlement faite, abondoit en phraſes incorrectes, en fautes de ponctuation qui en rendoient l'impreſſion pour ainſi dire impoſſible. La Société des Bibliophiles ayant décidé la publication du *Parfait fauconnier*, M. de Fleury, ancien élève de l'École des chartes, a bien voulu ſe charger de collationner la copie de M. Mauduit ſur l'original (1).

Nous ignorions alors que le livre dût être réuni à une édition de J. du Fouilloux ſous preſſe à Niort. Quand nous l'apprîmes, notre édition étoit déjà compoſée en placards, & nous ne pouvions l'abandonner; nous avons tâché de la rendre la meilleure poſſible. L'ouvrage eſt écrit de telle façon qu'il nous a été impoſſible de ne pas rectifier quelques phraſes incompréhenſibles à force d'incorrections. Toutefois les changements que nous avons faits ſont ſans importance & peu nombreux.

Quant à ce qui concèrne M. de Boiſſoudan, auteur de cet ouvrage, feu M. Preſſac, de ſi regrettable mémoire, nous avoit déjà donné quelques renſeignements. Il nous

(1) La Société des Antiquaires de l'Oueſt, par l'intermédiaire de M. de Longuemar, ſon digne préſident, nous a accordé l'autoriſation de publier le *Parfait fauconnier*.

dit, dans ſon excellente notice ſur Jacques du Fouilloux (p. 92), que Jacques-Élie Manceau, ſeigneur de Boiſſoudan, Pampelie & autres lieux, auteur du *Fauconnier parfait*, étoit fils de Jacques Manceau, chevalier, ſeigneur de la Fraignée, la Renaudière & autres lieux, & de Benigne Manceau, dame de la Fraignée. Il ſe maria, le 9 octobre 1752, avec Marie-Gabrielle Gourjault, fille de Charles, ſeigneur de Cerné, la Berlière, Conzay, &c., & de Gabrielle Suyrot.

Il eut un fils, Pierre-Jacques Manceau, ſeigneur de la Bobinière, qui fut mouſquetaire & épouſa, le 25 octobre 1774, dans le château de la Roullière, paroiſſe de Beaulieu, M.-L. Éléonore de Lauzon de la Gerberie, fille de Joachim, ſeigneur de la Roullière, & de dame Catherine Chauvin. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par l'abbé Gourjault, chanoine de Sainte-Croix de Parthenay, couſin iſſu de germain de l'époux.

De ce mariage ſortit un fils unique, Gabriel-Antoine Manceau, né à Celle, le 7 ſeptembre 1775. Il étoit, à l'époque de la Révolution, volontaire dans le régiment de Royal-Vaiſſeaux, & il émigra.

M. Preſſac ne ſavoit pas s'il avoit laiſſé poſtérité, mais il penſoit que M. Gabriel-Hippolyte Manceau, né le 3 avril 1785 & habitant en 1838 la commune d'Aigonnay, canton de Celle, étoit de la même famille. Je dois à

M. le comte Olivier de Gourjault de pouvoir éclaircir ce fait, & compléter l'hiſtoire de la famille de Manceau.

M. de Gourjault m'apprend que M. de Boiſſoudan, auteur de ce traité, eut deux fils. Le premier, Pierre-Jacques, cité ci-deſſus; le deuxième, dont on ignore le prénom, écuyer, qualifié auſſi ſeigneur de la Bobinière, épouſa, en 1784, N. Piet, fille de Jacques-Joseph Piet, écuyer, ſeigneur de Piedfond, Pairé, &c., qui ſervoit au ban de 1758, dans la dernière brigade de l'eſcadron de Villedon, & de F. Piet; il eut un fils & une fille.

1° Gabriel-Hippolyte, né le 3 avril 1785, marié en 1812 à Mlle Colombe Jan de Chantigné : c'eſt lui que M. Preſſac diſoit exiſter en 1838. Il mourut en effet en 1859, à Niort, ſans laiſſer de poſtérité, & fut le dernier deſcendant connu en Poitou du ſieur de Boiſſoudan.

Mme ſa veuve demeure avec ſon beau-frère, le comte de Liniers, au château de la Caye, paroiſſe de Cherveux, près Saint-Maixent.

2° N. Manceau, appelée Mlle de Boiſſoudan, bien que la terre de Boiſſoudan eût ceſſé d'appartenir aux Manceau pour entrer dans la famille Janvre de Bernay, mourut ſans alliance.

Les biens de cette famille furent partagés entre celles de Janvre de Bernay & Pontjarno

pour le côté paternel, & de Lauzon pour le côté maternel.

La famille Manceau de Boiſſoudan portoit d'argent au chevron de gueules, accompagné d'un chêne de ſinople ſur une terraſſe de même au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Le Baron J. PICHON.

A CEUX QUI AIMENT

LA FAUCONNERIE.

MESSIEURS,

Le goût que j'ai eu pour la chaſſe de l'oiſeau dès mes plus jeunes années m'a fait voir, de bien près, une bonne partie de ce qu'on en peut ſavoir. J'ai toujours pris un grand plaiſir à m'y inſtruire avec ceux qui ont aimé cet exercice, & j'ai vu, par moi-même, ce qu'il falloit pratiquer. Enfin, je crois, Meſſieurs, que, par la méthode que je donne ici, celui qui s'y appliquera deviendra parfait fauconnier. Je ne prétends pas dire que rien ne peut être ajouté à ce que j'écris ; au contraire, ce n'eſt qu'un cannevas ſur lequel on peut faire un bon ouvrage. Ceux qui me

donneront quelques lumières me feront plaisir, & je ne porte pas ma vanité assez loin pour croire qu'on ne peut pas mieux faire que moi. J'ai fait de mon mieux; l'ouvrage que je vous offre sera reçu, s'il vous plaît, comme une marque d'estime de celui qui est,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

BOISSOUDAN.

AVERTISSEMENT.

Il y a longtemps que je cherche à me bien inſtruire dans la fauconnerie; une longue expérience m'a donné quelques lumières pour cette ſorte de chaſſe. J'ai lu avec beaucoup d'application tous les auteurs qui en ont écrit, tant anciens que modernes, comme Artelouche d'Alagona, chambellan du roi de Sicile, Jean de Franchières, grand prieur d'Aquitaine, les quatre maîtres fauconniers, Malopin, Martino, Caſſien & Michelin (1); Guillaume Tardif, lecteur du roi Charles VIII; Mercure (2), fauconnier de la Chambre ſous les rois Henry III & Henry IV; M. d'Eſparron, gentilhomme de la Chambre du roi

(1) M. de Boiſſoudan n'a certainement eu connoiſſance de ces quatre maîtres que par l'ouvrage de Franchières. (N.) Dans l'édition gothique Franchières n'en cite que trois.

(2) Pierre Harmont dit Mercure, auteur du *Miroir de Fauconnerie*. Paris, 1620, in-8°.

Louis XIII (1); M. de la Renaudie (2), qui a écrit, en même temps, vers l'année 1620,

(1) Ch. d'Arcuſſia, ſieur d'Eſparron, dont la fauconnerie a été imprimée huit fois de 1598 à 1643.

(2) François de Saint-Aulaire, ſieur de la Renaudie, n'eſt pas cité dans la généalogie de cette illuſtre maiſon donnée par le P. Anſelme, & aucun biographe n'en a parlé avec détail.

Il naquit en 1551 & fut le deuxième fils de François de Beaupoil & de Françoiſe de Volvire. Il fut deſtiné d'abord à l'Égliſe, mais il embraſſa la religion proteſtante & épouſa, en 1578, Jeanne du Barry de la Renaudie, fille de l'auteur de la conjuration dite le Tumulte d'Amboiſe (1562). Une autre ſœur épouſa N. de la Rochefoucault.

François de Saint-Aulaire prit depuis ſon mariage le nom de la Renaudie, & continua à le porter même après avoir vendu la terre de ce nom à ſon beau-frère la Rochefoucault. Devenu veuf en 1588, il ſe remaria avec Marguerite de Amelin, ſans doute de la même famille que J. de Amelin, auteur d'un hymne au duc de Guiſe imprimé chez F. Morel en 1558 & d'une traduction de Tite Live imprimée chez B. Prevoſt, in-fol., en 1559, que Lacroix du Maine & Duverdier nous apprennent avoir été gentilhomme ſarladois, c'eſt-à-dire de Sarlat en Périgord. Il laiſſa poſtérité de ſes deux mariages. Celle du ſecond ſubſiſte aujourd'hui, celle du premier s'eſt éteinte en la perſonne de Martial de Saint-Aulaire évêque de Poitiers, émigré pour refus de ſerment & mort à l'étranger en 1800.

Saint-Aulaire avoit donc ſoixante-huit ans quand, en 1619, il publia cet ouvrage qu'il nous apprend avoir été lu et revu en manuſcrit par M. de Luynes. Il mourut ſans avoir abjuré l'héréſie.

Antoine de Saint-Aulaire, ſon neveu, qui compoſa ces vers qu'on lit en tête de la Fauconnerie, eſt l'auteur d'une généalogie de ſa maiſon, imprimée à Paris en 1652,

ou 1621 ; M. C.. de Morais, chevalier, ſeigneur de Fortille, chef du vol du héron à la grande fauconnerie, qui a fait imprimer un petit livret en 1683. J'ai trouvé peu de lumières dans les anciens, & dans le dernier trop peu d'étendue. M. de la Renaudie eſt fort inſtructif. M. d'Eſparron donne au naturel le portrait des oiſeaux. On peut de ces deux prendre de bonnes inſtructions; de M. de Fortille auſſi, mais il ne s'étend guère. Dans tous ces auteurs, j'ai pris ce qui m'a ſemblé le meilleur, & j'ai laiſſé le reſte; je donne la liberté qu'on en faſſe autant de mon écrit. J'oſe cependant aſſurer que ſi Dieu me laiſſe vivre aſſez de temps, je pourrai donner, à la ſuite, une méthode pour dreſſer, faire voler & traiter les oiſeaux malades, & auſſi pour prévenir les maladies, dont je crois qu'on ſera content. En attendant, je prie ceux qui en ſauront plus que moi de me reprendre, & ils me feront plaiſir. Ce n'eſt pas l'envie de me faire imprimer qui me fait écrire; c'eſt ſeulement pour moi, & pour en faire part à ceux qui me feront l'honneur de s'adreſſer à moi & qui me donneront cette marque de leur amitié.

---

in-4. — Je dois ces renſeignements, ſaufs ceux relatifs à J. de Amelin, à l'obligeance de M. le marquis de Saint-Aulaire (lettre du 3 décembre 1863). (J. P.)

CHAPITRE PREMIER.

QUEL DOIT ÊTRE LE FAUCONNIER.

On ne peut rien faire ſans un plan; celui qui veut être fauconnier doit ſuivre celui que je donne ici.

En premier lieu, qu'il ſoit de bonne ſanté, fort & vigoureux. Qu'il aime les oiſeaux & s'en faſſe aimer; ne jamais leur faire de déplaiſir en choſe que ce ſoit, ni à la chaſſe, ni à la maiſon.

Que le fauconnier ſoit ſobre: qu'il ſe lève dès qu'il eſt jour; ſurtout qu'il ne mange ni ail ni oignons crus;

Qu'il coure & ſaute bien; qu'il monte à cheval adroitement & légèrement, ſans regarder de quel côté; lors ſeulement qu'il aura ſon oiſeau ſur le poing, il montera à cheval du côté droit.

Que le fauconnier puiſſe, en cas de néceſſité, ſupporter la faim, car, ayant ſon oiſeau écarté, il ne doit penſer qu'à le trouver, & ſouper quand il ſera rendu. Une chopine de vin, meſure de Paris, avec autant d'eau ſuffit

pour le repas d'un fauconnier. Je répète encore qu'il doit être ſobre & dormir peu; il doit ſe coucher à dix heures & ſe lever auſſitôt qu'il eſt jour.

Les chapitres ſuivants feront voir l'heure du coucher & du lever du fauconnier; qu'on pratique bien ce qui eſt enſeigné, car faute de le faire, l'expérience fera voir qu'une négligence d'un jour ne peut ſouvent ſe réparer dans une année, quelque application qu'on y donne: eſtant bien ſûr qu'à la fauconnerie il n'y a point de petites fautes ni de petites négligences, ce qu'on doit bien remarquer & ne pas oublier.

CHAPITRE II.

DES OISEAUX DE LEURRE.

Les oiſeaux de leurre (1) ſont: gerfaux, ſa-

(1) Les oiſeaux de *leurre* ou de *haut vol* diffèrent des oiſeaux de *poing* ou de *baſſe volerie* par la forme de leurs ailes & la manière dont ils pourſuivent & prennent leur gibier. Les derniers ſont dreſſés à revenir ſur le poing du fauconnier, les oiſeaux de haut vol ſont *réclamés* ou rappelés à l'aide du *leurre*, uſtenſile de cuir rouge garni d'ailes, que le fauconnier fait voltiger autour de ſa tête. (N.)

cres, laniers & faucons. Les quatre eſpèces ſe peuvent dreſſer à voler les perdrix, mais un gentilhomme ne doit avoir que des laniers ou des ſacrets : ce ſont les meilleurs & les plus convenables.

Tous ces oiſeaux sont mâles & femelles. Le faucon eſt la femelle qu'on nomme le formé; le tiercelet de faucon eſt ſon mâle, qui eſt beaucoup plus petit; le lanier formé eſt la femelle, le laneret eſt ſon mâle, qui eſt auſſi beaucoup plus petit. Le ſacre a auſſi ſon mâle, qu'on nomme acret, beaucoup plus petit. Le gerfaux a ſon mâle, qu'on nomme tiercelet de gerfaux, lequel eſt beaucoup plus petit.

On peut ajouter à ces oiſeaux l'émérillon & le hobereau, mais leur vol eſt peu de choſe. Le mâle de l'émérillon ſe nomme Maſlot (1). Ces deux derniers ne conviennent que dans les fauconneries des rois & des princes, ce qui fait que je n'en dirai rien; ſeulement, ils volent la caille & l'alouette, merle, grive & autres petits oiſeaux.

---

(1) Ce terme ne ſe trouve pas dans les autres traités de fauconnerie. Belon dit même que l'émérillon eſt « ſeul entre tous les autres oiſeaux de proie qui n'a diſtinction de ſon mâle à la femelle. » (*De la nature des oiſeaux*, chapitre XX.) Cette aſſertion, confirmée par Sonnini, eſt contredite par MM. Chenu & des Murs dans l'ouvrage intitulé : *La Fauconnerie ancienne & moderne* (Paris, 1862). (N.)

CHAPITRE III.

DU GERFAUX.

Le gerfaux eſt le plus grand oiſeau qui ſerve à la fauconnerie ; ſon vol eſt pour le milan, le héron, la buſe, la grue, l'oie & autre ſemblable gros gibier ; auſſi le laiſſerons-nous pour les fauconneries des rois & princes, où on lui fait voler le lièvre. C'eſt un oiſeau fort facile à rebuter & à remettre & le plus commode (1) ; il charrie beaucoup ; c'eſt pourquoi un gentilhomme n'en doit point avoir ; mais pour la perdrix, on peut ſe ſervir de ſon tiercelet, qui eſt un bon oiſeau ; il eſt difficile à chaperonner, c'eſt pourquoi il faut avoir ſoin de lui bien faire la tête ; il eſt ſujet à faire de grandes fuites, mais il ne monte point à l'eſſor (2).

(1) Cette phraſe eſt aſſez obſcure. Je l'expliquerois ainſi : le gerfaut ſe rebute facilement & ſe remet de même à chaſſer. En ſomme c'eſt le plus commode des oiſeaux. (N.)

(2) Monter à l'eſſor, ſe dit d'un oiſeau qui s'élève verticalement, juſqu'à ce que le fauconnier le perde de vue. (N.)

CHAPITRE IV.

DU SACRE.

Le ſacre eſt moindre que le gerfaux; on le met auſſi aux mêmes vols que le gerfaux. Cet oiſeau eſt comme l'émérillon; on n'en voit point de niais (1), car jamais on n'a trouvé leur aire. Pluſieurs perſonnes ont aſſuré avoir vu des ſacres niais, mais elles ſe ſont trompées; & ce ne ſont que de grands laniers fort bruns qu'on a pris pour des ſacres. C'eſt un oiſeau qui donne de la peine à dreſſer & à chaperonner, mais avec de la patience on en vient à bout, & enfin il ſe donne bien à ſon maître & en eſt comme jaloux. Il méconnoît ſon maître s'il change d'habits; il eſt ſujet à monter à l'eſſor par un beau jour, mais cet oiſeau ne fait point de fuites, à moins qu'on ne lui ait fait de grands déplaiſirs. Un gentilhomme qui peut en avoir doit ſe trouver bien heureux, &, quoiqu'ils ſoient paſſagers mués, on ne doit pas les eſtimer moins; ſeulement je dirai qu'on doit avoir

(1) Oiſeau *niais*, celui qu'on a pris dans le *nid*, en latin du moyen âge *nidaſius*. (N.)

plutôt des ſacrets que des ſacres : c'eſt un oiſeau qu'on ne perd guère ; il eſt ſujet à charrier, mais pour lui faire paſſer ce défaut, on aura recours au chapitre des oiſeaux qui charrient. Je recommande qu'on faſſe grand cas de cet oiſeau, ſi on en peut avoir ſoit ſor ou mué, car de niais jamais il ne s'en eſt vu.

CHAPITRE V.

DU LANIER.

Le lanier ſe prend niais & paſſager. La grande quantité de ces oiſeaux fait ſon aire en Sicile & dans le Milanais. On en trouve auſſi en Suiſſe. Beaucoup de fauconniers ſe ſont rebutés (1) d'en avoir par ces raiſons :

(1) Probablement auſſi parce qu'il falloit le faire venir de loin. Au moyen âge & juſqu'au ſeizième ſiècle, le lanier étoit très-commun en France, où il faiſoit ſon aire dans les grandes forêts & dans les rochers. Le naturaliſte Aldrovande, dont les ouvrages ſont de la fin du ſeizième ſiècle, lui donne même le nom ſpécifique de *Lanier des François* (*Laniarius Gallorum*). L'eſpèce avoit été depuis perdue de vue par les naturaliſtes. Ceux du dix-huitième ſiècle, & Buffon le premier, ne ſavent plus ce

le lanier niais eſt très-difficile à mettre dedans; on verra ce que c'eſt au chapitre pour mettre les oiſeaux dedans; le paſſager eſt traître & double. Vous le trouverez bien dreſſé à la maiſon: ſi vous le portez dans les champs, il vous laiſſera & ſe perdra; cependant, en s'y donnant de la peine, on en vient à bout, & c'eſt un fort bon oiſeau & qui dure longtemps. On ne doit pas craindre que la vieilleſſe le tue. Un bon fauconnier qui aura deux ou trois laniers, niais ou paſſagers ſors, doit être content & en avoir pour trente ans. Après le ſacre, c'eſt le meilleur oiſeau qu'il y ait pour le vol de la perdrix; il eſt ſujet à monter à l'eſſor par un beau

---

que c'eſt. On ignore complétement comment cet oiſeau a pu diſparoître de nos contrées, & pourquoi on ne le trouve plus guère qu'en Dalmatie, en Hongrie & en Grèce, où même il eſt fort rare.

Schlegel, dans ſon bel ouvrage ſur la fauconnerie du Loo, ſuppoſe que le lanier n'a réellement jamais été commun chez nous. D'après lui, les premiers auteurs qui ont écrit en France ſur la fauconnerie ont traduit des Byzantins ou des Orientaux ce qu'ils ont dit du lanier, ſans prendre ſoin de modifier les textes à leur point de vue, de telle ſorte que, ces derniers diſant le lanier indigène *dans leur pays*, les François ſe ſont trouvés dire à leur inſu qu'il étoit indigène *en France*. L'erreur ſe ſeroit enſuite propagée de ſiècle en ſiècle. Ce raiſonnement eſt peu probable, lorſqu'il s'agit de gens comme Belon & de Thou. D'ailleurs, il eſt prouvé par des pièces authentiques qu'au quinzième ſiècle le duc d'Orléans faiſoit déſairer des laniers dans ſa forêt de Boulogne, près de Blois. Reſte à expliquer la diſparition du lanier. (N.)

jour, comme le ſacre, mais il ne fait point de fuites, à moins qu'on ne lui ait fait quelque grand déplaiſir. Il y en a qui charrient beaucoup.

CHAPITRE VI.

DU FAUCON.

Le faucon eſt l'oiſeau qui a donné le nom à la fauconnerie, & le premier qui a été connu des anciens fauconniers. Il eſt le plus commun de tous & celui qu'on a en France le plus facilement; il y en a des aires en Provence, en Dauphiné, en Suiſſe, en Savoie, dans les montagnes des Pyrénées, en Turquie, Barbarie, &c.

Il ſe prend comme les laniers & les gerfaux, c'eſt-à-dire niais & paſſager; il s'en rencontre de bons au vol de la perdrix, mais ils ſont rares & prennent peu de gibier. Il faut cependant convenir qu'il y en a de peſans qui, quelquefois, dans de belles plaines, pourront prendre quatre ou ſix perdrix, mais ce ne ſont pas oiſeaux à mettre en parallèle avec les ſacres ni avec les bons laniers pour le vol de la perdrix.

Le faucon (1) eſt bon pour le vol de rivière & le mué paſſager au vol de la corneille : le pigeon eſt leur gibier naturel. Le faucon ne monte point à l'eſſor, mais il eſt ſujet à faire de grandes fuites; il ne vit pas longtemps & craint le froid; on regarde comme un haſard de garder un faucon ſix ou ſept ans.

CHAPITRE VII.

DES ALEPS OU ALÈTHES.

Il y a une eſpèce d'oiſeau appelée Aleps ou Alèthes, qu'on dit venir des Indes eſpagnoles, & ſe vendre à la ſortie du vaiſſeau juſqu'à mille ou douze cents livres. M. d'Eſparron dit en avoir vu deux (2). M. de Fortille dit n'en avoir jamais vu. Je ne ſais auſſi ce que c'eſt; on le dit de la taille de l'épervier & être un oiſeau de poing qui vole la perdrix & qui

(1) Niais?

(2) Fauconnerie, 1re partie, chapitre XXVI. Il y eſt dit que ces oiſeaux ſont de la taille d'un tiercelet de faucon, leur pennage eſt ſur le dos ſemblable à celui de cet oiſeau. Le devant eſt couleur d'oranger pâle *tirant ſur le perroquet*, avec un croiſſant de couleur brune au bas du ventre. Voir auſſi le *Miroir de fauconnerie*. (N.)

eſt ratier, ſe cachant dans les haies pour ſe paître à ſon aiſe.

CHAPITRE VIII.

DES AUTOURS.

La fauconnerie ſe diviſe en deux parties. La première eſt la vraie fauconnerie, dans laquelle on ſe ſert des oiſeaux de leurre. J'ai cidevant parlé de leurs quatre eſpèces. La ſeconde eſt improprement dite fauconnerie & ſe doit appeler autourſerie, dans laquelle on ne ſe ſert que des autours ou tiercelets d'autours. Ces oiſeaux ſe prennent comme les faucons, laniers & gerfaux, c'eſt-à-dire niais & paſſagers. J'ai connu pluſieurs gentilshommes qui ne ſe ſervoient point d'autres oiſeaux & qui en étoient bien contents. Pluſieurs raiſons font qu'on ſe contente de ces oiſeaux. En premier lieu, il eſt facile d'en avoir, & par ce moyen quand vous avez cinq ou ſix oiſeaux il n'y a qu'à les dreſſer & mettre dedans. Alors vous en choiſiſſez deux ou trois bien bons, & on arrache la tête aux autres. Une raiſon qui fait que l'on s'en ſert, c'eſt qu'avec peu d'expérience on fait voler les autours. Une autre,

c'eſt que ceux qui s'en ſervent ne pourroient ſouvent faire voler des oiſeaux de leurre, ne ſachant guère ce que c'eſt & n'ayant d'oiſeaux que pour fournir la table de perdrix. Les autours & leurs tiercelets ſont plus convenables. Il y a encore une choſe à remarquer, c'eſt que le faucon, quoiqu'à bon marché, coûtera en Poitou plus de vingt écus, mis ſur le poing & garni de ſonnettes, vervelles (1), chaperon, & encore le leurre qu'il faut acheter environ cent ſols ou au moins quatre livres : les gages d'un bon fauconnier; enfin, pour dire en peu de mots, il n'y a point de perdrix priſe par un faucon qui ne vous coûte un écu la pièce; encore jamais dans une année un faucon ne prendra deux cents perdrix, & pour un qui le fera, vous en aurez trente qui ne le feront pas; il faut de la peine & bien piquer après : cela fait une certaine dépenſe qui va aſſez loin, au lieu qu'avec moins de dépenſe, vous avez bien des autours. L'argent que vous coûtera un faucon en ſortant de cage (car les paſſagers ſont du double plus cher), vous fournira au moins douze autours; outre cela, vous aurez un autourſier pour vingt écus de gages, & un bon fauconnier coûtera au moins plus de deux cents livres; il lui faut un bon cheval ou deux,

(1) Anneau de métal qui s'attache à l'extrémité des *jets*, & où l'on grave le nom du maître. Voir les planches de l'*Encyclopédie*. (N.)

& un autourſier ſera bien ſur un bidet de vingt écus ; en outre, ſi un autourſier conduit bien ſon autour, il prendra cinq cents perdrix en ſon année, ſoit avec l'autour ou avec le tiercelet; & l'autour vole bien dans le pays couvert, où quelquefois on eſt obligé d'aller à pied à la chaſſe, & le faucon ne ſupporte que dans les plaines. Je crois que tout cela examiné eſt cauſe qu'on ſe ſert plutôt de ces oiſeaux de poing que de ceux de leurre.

Autrefois les oiſeaux étoient plus en uſage en Poitou qu'ils ne le ſont aujourd'hui, & il n'y avoit guère de gentilhomme qui n'eût au moins un oiſeau de poing; depuis quelques années il n'y en a pas un contre vingt qu'il y avoit autrefois. On ne vouloit point auſſi des oiſeaux qui ſe prennent dans la province; on faiſoit venir les autours & tiercelets de Suiſſe, de Franche-Comté & de la forêt des Ardennes. Quelques perſonnes ſont encore dans le même ſentiment & penſent que les oiſeaux du Poitou ne volent point après le mois de ſeptembre. Je puis aſſurer qu'ils ſont auſſi bons pris dans la province que ceux qu'on fait venir d'ailleurs. J'en ai eu à moi & j'en ai vu à des gentilſhommes qui ont mué pluſieurs mues, & qui étoient bien bons quoique pris en Poitou; &, tant que j'en trouverai, je ne me mettrai jamais en peine d'en chercher ailleurs. Si on me demande : ſont-ils généralement bons ? Je répondrai que nos autours ſont

autours comme les autres & que partout il s'en trouve de bien bons, & que partout il y en a qui ne valent rien. Mais je ſuis bien ſûr que pour douze écus j'aurai au moins trois aires d'autours qui me donneront quelquefois dix oiſeaux tant tiercelets que formés, & en les choiſiſſant bien, j'en trouverai deux ou trois bons. Je vais donner la manière de les choiſir, afin qu'ils réuſſiſſent, & je dirai en paſſant que quoique ce ne ſoit pas un oiſeau de fauconnerie, il n'y a pas de mal à le connoître & à ſavoir s'en ſervir puiſque c'eſt un commencement de connoiſſance & un apprentiſſage de fauconnerie. Des maîtres ont commencé par l'autourſerie & n'en ont pas plus mal réuſſi.

CHAPITRE IX.

DU TEMPS DE DÉSAIRER LES AUTOURS.

Plus les autours ſont avancés & mieux ils valent. On doit toujours faire choix des premiers-nés : le temps le plus ordinaire eſt la fin de mai. J'en ai déſairé le 12 de juin qui ſe ſont trouvés bons ; j'en ai défairé le 14 de mai qui ont été bons. Pour les prendre, je fais monter à l'aire une perſonne

qui porte dans ſa poche un peloton de ficelle. Elle en attache un bout à quelque branche auprès de l'aire & laiſſe tomber le peloton auquel on attache un petit panier ou boutillon: s'il eſt couvert, il eſt meilleur. La perſonne qui eſt montée à l'aire, retire à elle le panier & y met les autours, après quoi elle les deſcend avec la même ficelle; les oiſeaux déſairés ainſi ne ſe font jamais de mal, & on ne peut pas les étouffer comme ceux qu'on met dans la chemiſe ou dans la poche.

On eſtime les autours qui ſont grands quand on les déſaire; mais il y a beaucoup d'inconvénients. Quelquefois ils ſe jettent en bas de l'aire & ſe tuent ou ſe caſſent les ailes ou les jambes, ou s'ils ne ſe font pas de mal, ils deviennent méchants & ne veulent pas manger, comme j'ai ſouvent vu arriver. Le meilleur temps de les prendre c'eſt lorſqu'ils ſont blancs & qu'ils commencent à noircir. Qu'ils ſoient un peu plus gros que le poing; les ayant de cette taille on les met dans un panier dans une chambre bien chaude & ſèche & couverts, afin qu'ils ne ſentent pas de froid, & dans le panier il faut de la paille, afin qu'ils ſoient couchés à leur aiſe & chaudement. Leur nourriture ſera de bonne viande chaude, comme pigeonneaux, moineaux, oiſons & poulets. On ne ſe ſert de poulets qu'à défaut d'autre viande; les rats & ſouris ſont auſſi fort bons à nourrir les jeunes oiſeaux: on leur donne la viande bien

hachée & quelque peu de plume avec, afin de les faire curer. L'heure où on les fera manger ſera le matin régulièrement à ſept heures & le ſoir à cinq heures.

Après les avoir gardés deux ou trois jours dans la chambre, il faut avoir une barrique que l'on défoncera par un bout; on la poſe ſur le côté, élevée de terre d'environ trois pieds, deſſous quelques arbres bien fournis de branches, &, auprès, un baquet que l'on remplira d'eau fraîche tous les deux jours : la barrique bien attachée pour qu'elle ne remue en aucune façon, & l'ouverture tournée vers le ſoleil levant; il faut mettre dedans des feuilles d'hyèble, que l'on changera tous les deux jours, & quelques petites planches au devant pour empêcher les petits oiſeaux de tomber. On les mettra dans cette barrique. Après qu'ils y auront été ſix ou ſept ſemaines, toujours nourris à ſept heures du matin & à cinq heures du ſoir, on les prendra le ſoir ſans les faire ſouper : ils ſeront alors garnis de leur jets (1) & ſonnettes, & on les mettra ſur la perche, eſſayant à les faire manger ſur le poing. J'en ai gardé cinq jours ſans vouloir manger qui ſont après devenus fort doux. Pluſieurs perſonnes ont élevé des faucons de cette manière, mais, après, ils

(1) Petites courroies de cuir ſouple passées autour des tarſes de l'oiſeau, avec un nœud bouclé. Leur nom vient de ce qu'elles ſervent à *jeter* l'oiſeau. (N.)

ſont de mauvaiſe volonté, & vous laiſſent à la chaſſe pour revenir à la maiſon. Je ne conſeille à perſonne de s'y riſquer. Pour moi, je ne le ferais pas, & je trouve qu'il eſt bien mieux de nourrir les faucons dans la mue ou dans une autre chambre; ils en ſont plus doux & plus faciles à dreſſer.

CHAPITRE X.

DU CHOIX DES AUTOURS.

Ayant élevé vos autours, comme je viens de dire au chapitre précédent, & qu'ils ſont ſur la perche, choiſiſſez-les de cette manière: prenez les plus pleins & les plus peſants ſur le poing, les ailes avancées bien près de la tête, le col long, la tête plus petite que groſſe, le bec gros & court, la cuiſſe plate & longue, la jambe courte, le pied grand & ſec, les ſerres bien noires & groſſes. Que vos autours ſoient plus courts que longs, les jambes bien écartées, le devant bien marqué de cœurs; qu'ils aient les yeux plus rouges que pâles, la langue & le dedans du bec bien noirs, & s'il y a au-deſſus du bec (dans la couronne qui eſt jaune), une petite marque noire de la grandeur d'un grain

de mil ou un peu plus, c'eſt une marque de bonté & de beauté. Prenez toujours les autours les plus petits, & les tiercelets les plus gros & les plus peſants sur le poing. Pour cela on ne doit pas préférer l'autour au tiercelet, car l'autour eſt toujours plus peſant étant plus gros, mais, pour mieux m'expliquer, je dis de prendre les moins peſants entre les autours, & les plus peſants entre les tiercelets.

CHAPITRE XI.

DRESSER LES AUTOURS.

Ayant choiſi les autours comme je viens de dire, il faut eſſayer à les faire paître ſur le poing, & les tenir le ſoir juſqu'à dix heures; avoir un aileron de chapon à leur faire tirer; peu à peu ils ſe rendront bien familiers, pourvu qu'on leur ſoit doux. Il faut toujours avoir des chiens auprès de ſoi, afin qu'ils les connoiſſent, car cette eſpèce d'oiſeaux les craint beaucoup (1). Quand vous aurez tenu votre

(1) D'Arcuſſia dit de même qu'on tient communément les autours à la cuiſine « pour les aſſurer au bruit des chiens & des gens. » (N.)

autour ou tiercelet trois jours ſur le poing ſans l'abandonner, & qu'il ſera aſſuré au bruit, & mangera bien ſur le poing, vous le mettrez ſur la perche ou ailleurs, & lors, vous éloignant de lui de trois ou quatre pas, préſentez-lui de la viande ſur le poing: s'il y vient, faites-le manger; une autre fois, faites-le venir deux fois, & peu à peu le faire venir trois ou quatre fois de ſuite, & répétez cette leçon deux fois le jour: le matin à ſept heures, & le ſoir vers les cinq heures, pendant huit jours; donnez-lui chaque fois une cuiſſe de poulet. Quand il ſera bien aſſuré à ſauter ſur le poing, il faut avoir une ficelle bonne & forte, de vingt braſſes de long: attachez en un bout au touret(1)& faites tenir l'autre bout par quelqu'un; faites revenir votre oiſeau peu à peu ſur le poing; dans huit jours il viendra de la longueur de la ficelle, & même la doublera. Qu'il connoiſſe bien votre voix, après quoi vous le lâcherez dans quelque arbre, & vous cacherez. S'il eſt une fois bien revenant, vous en ferez ce que vous voudrez, & commencerez à lui donner cure. Vous verrez ce que c'eſt au chapitre qui en parle. Ayez quelque perdreau

(1) Le touret eſt un uſtenſile de fauconnerie compoſé de deux petits anneaux de métal réunis à un point méplat de leur circonférence par un clou rivé qui leur permet de tourner l'un ſur l'autre. Voir les planches de l'*Encyclopédie*. (N.)

en vue, ou caille, ou des moineaux que vous ferez tuer à votre oiſeau, cela les avance plus que tout à mettre dedans, leur faiſant bien connoître le vif.

CHAPITRE XII.

METTRE L'AUTOUR DEDANS.

Donnez cure tous les jours à vos autours, à neuf heures du ſoir ou en les paiſſant; faites-les boire au ſoir, leur préſentant de l'eau claire dans un verre; à dix heures du matin, portez-les baigner à un baquet ou petite baſſée; revenant bien, ſe baignant & connoiſſant le vif, dans les derniers jours de juillet ou dans les premiers d'août, portez votre oiſeau à la chaſſe avec des chiens bien ſages & qui connoiſſent l'oiſeau.

Alors ayant trouvé une compagnie de perdreaux gros comme des cailles, remarquez-les bien & ne vous tenez pas auprès des haies; ayant bien remarqué les perdreaux, portez-y votre oiſeau, & faites en ſorte que les perdreaux partent bien près de lui, & s'il connoît bien le vif, il ne fera pas de difficulté de voler le premier. L'ayant pris, faites-le lui

manger avec un peu de plumes & les pieds, afin de faire la cure (1).

On fait bien de porter les oiſeaux trois ou quatre jours de ſuite à pied, après quoi on va à cheval & on augmente peu à peu : c'eſt-à-dire les deux ou trois premières fois, ne prendre qu'un perdreau & en paître l'oiſeau : après on en fait prendre deux, enſuite trois, & après, continuer juſqu'à ſix ou ſept, & à tous lui faire manger la cervelle & les yeux des perdreaux : c'eſt ce qu'on appelle faire le devoir. Si vous faites bien, lâchez toujours votre oiſeau de loin juſques à la fin de ſeptembre, ou au 15 d'octobre, pourvu que l'oiſeau puiſſe voir remettre les perdrix : c'eſt ce qu'on appelle les *aveuer* (2); mais dès la fin d'octobre, il ne faut pas lâcher l'autour, quand les perdrix partent à plus de ſoixante pas ; il faut aller à la remiſe & attendre qu'elles partent aſſez près. Je conſeille à ceux qui font voler les oiſeaux de poing ſur des terres bien vives (3), de préférer l'autour au tiercelet juſqu'au premier de novembre ; s'ils ont un bon autour, ils lui feront prendre trois

(1) Les plumes étoient une cure naturelle ; les cures de chanvre étoient deſtinées à produire ſur l'eſtomac de l'oiſeau (ou mulette) repu dans la domeſticité de viandes nettes le même effet que produiſoient les plumes des oiſeaux qu'il prenoit dans l'état de nature & dont quelques-unes étoient toujours avalées par lui avec la chair. (J. P.)

(2) Les avoir à ſa vue, en vue. (J. P.)

(3) Bien giboyeuſes. (N.)

fois la ſemaine ou quatre, à chaque fois, douze ou quatorze perdrix, & le tiercelet en a aſſez à prendre de ſept par chaſſe dans un pays couvert. Je conſeille auſſi de préférer l'autour à tous autres oiſeaux, en pays de coteau où quelquefois on eſt obligé d'aller à pied.

Les cures bien continuées ſervent de tout remède aux oiſeaux de poing : ou tout au plus une fois par ſemaine, leur faire manger leur viande hachée & trempée dans un plat d'eau tiède où l'on aura fait fondre de la manne fine environ la groſſeur d'une noix; rien ne les tient mieux en état. Les autours & tiercelets craignent le vent & n'aiment guère les grandes plaines s'il ne s'y trouve quelques buiſſons à remettre les perdrix; mais, il s'en trouve de vigoureux qui volent bien partout; on ne doit guère les muer à moins qu'ils ne ſoient parfaits en bonté, puiſqu'on en a tous les ans à choiſir plus qu'on en veut, & c'eſt rendre un grand ſervice aux fuies & aux baſſes-cours de les défaire, pour les détruire autant qu'on peut, y en ayant toujours trop.

CHAPITRE XIII.

FAIRE LES CURES.

Ceux qui gouvernent des oiſeaux, doivent tous les ans prendre du chanvre bien peigné & net, une demi-livre par oiſeau; on met le chanvre dans un grand pot de terre neuf & verni; on prend cinq à ſix bonnes poignées d'abſinthe & une poignée de rue de jardin : du tout, les feuilles les plus tendres, avec ſoixante clous de girofle, & deux fois long comme le doigt de bonne cannelle. Enveloppez les herbes, la cannelle & les clous de girofle dans un linge bien blanc & mettez le tout dans le pot, que vous remplirez du meilleur vin blanc que vous pourrez avoir; faites bouillir le tout bien lentement juſqu'à ce que le vin ſoit conſommé. Alors, ôtez le pot du feu, retirez la filaſſe que vous ferez ſécher dans une chambre ſans feu ni ſoleil, & les herbes auſſi; quand vous donnerez vos cures, faites-les de cette filaſſe que vous roulez entre les doigts, de la groſſeur que l'oiſeau les puiſſe avaler, & pour qu'il les prenne mieux, couvrez-les d'un peu de viande ou de peau de volaille; deux

fois la ſemaine, mettez dans les cures un peu de l'abſinthe que vous avez gardée, & en hiver ajoutez-y un ou deux clous de girofle ; il n'y a rien qui conſerve mieux les oiſeaux en ſanté que les cures de cette façon, & cela préſerve les oiſeaux de filandre & d'éguille. Quant aux autres remèdes, ils n'en auront point de beſoin, ſi on continue régulièrement l'uſage de ces cures. Peu de perſonnes les ſavent faire de même ; je m'en ſuis toujours bien trouvé & les conſeille pour tous oiſeaux.

CHAPITRE XIV.

POUR DRESSER UN FAUCON

Un faucon doit être élevé dans une chambre, & non comme j'ai dit qu'il falloit élever les autours, pour les raiſons que j'ai dites. Lorſque votre faucon ſera ſec, c'eſt-à-dire qu'il n'aura plus de ſang dans les tuyaux de ſes plumes qu'on appelle pannes aux oiſeaux de proie (& au lieu de dire le plumage pour exprimer leur couleur, on dit un oiſeau de tel ou tel pannage), quand vous aurez bien reconnu votre oiſeau être ſec, gardez-le encore un mois ſans le prendre, afin qu'il ſe fortifie & que ſes

os ſe durciſſent, car les faucons ont les os bien tendres d'abord, & ils ne reviennent point ſi on les manie trop rudement, mais en meurent. Ne le prenez donc qu'un mois après qu'il ſera ſec, le ſoir, & qu'il n'ait mangé depuis le matin. Garniſſez-le de jets, ſonnettes & vervelles; donnez-lui un bon chaperon qui ait ſervi à un autre oiſeau & qui ne lui faſſe pas de mal. Il faut cette première nuit le tenir ſur le poing, lui parler doucement, lui toucher deſſus & deſſous avec une aile de canard, & lui avoir bien fait le bec & les ſerres. Le lendemain eſſayez à le faire manger ſur le poing; s'il y eſt aſſuré, & qu'il y mange deux ou trois jours de ſuite, mettez le leurre à terre avec la viande attachée deſſus: poſez l'oiſeau ſur le leurre, & qu'il y mange.

Deux jours après, mettez le leurre à deux ou trois pas de l'oiſeau; s'il y va, vous croîtrez la leçon de jour en jour, &, au bout de huit jours, il viendra de plus de dix pas; enfin, portez-le dehors comme j'ai dit de l'autour, avec une bonne ficelle, & le faites venir comme l'autour; au lieu de le faire venir au poing, ce ſera au leurre, & ne lui ôtez le chaperon que lorſqu'on commencera à l'appeler. Dans huit jours il viendra de deux longueurs de ficelle qui feront plus de cent pas; accoutumez-le à connoître votre voix autant que le leurre. Au bout de vingt jours, & non plustôt, vous ôterez la ficelle & le ferez venir, comme on dit, ſur

ſa foi; mais ne riſquez pas à le mettre hors de filière avant de lui avoir fait rendre le double de la mulette, comme je vais l'enſeigner au chapitre ſuivant.

CHAPITRE XV.

POUR FAIRE RENDRE LE DOUBLE DE LA MULETTE (1).

De tous les oiſeaux ſervant à la fauconnerie & autourſerie, il n'y a que les gerfaux & les autours avec leurs tiercelets auxquels on ne fait point rendre le double de la mulette, mais on le fait rendre aux faucons, ſacres & laniers. Nos anciens maîtres nous ont donné bien des recettes pour faire rendre le double de la mulette; ils ont bien fait mourir des oiſeaux dans cette opération; j'en ai auſſi fait mourir quelques-uns pour cela comme pour les purgations. Mais, enfin, voici une méthode

---

(1) La *mulette* eſt l'eſtomac des oiſeaux de proie. Il s'y forme de temps en temps une peau que l'on nomme *doublure* ou *double de la mulette*. C'eſt cette peau dont l'oiſeau eſt débarraſſé au moyen des remèdes indiqués ici. (N.)

pour faire rendre le double, qui eſt bonne & où il n'y a point de danger, faiſant ce qui ſuit :

Prenez gros comme une petite fève de ſel ammoniac, une fois autant de ſucre candi ; mettez le tout enſemble dans une cure que vous ferez prendre au faucon, qui n'aura rien mangé de vingt-quatre heures ; donnez-lui cette cure ainſi préparée le matin à ſept heures (& la veille que votre oiſeau n'ait eu que demi-gorge de cuiſſe de chapon). Donnez-lui ſon chaperon qui ſera deſſerré ; poſez votre oiſeau ſur la pierre auprès de ſon baquet ou baſſée, qui ſera remplie d'eau fraîche ; tenez-vous auprès de lui, & quand il voudra rendre, ôtez ſon chaperon, il rendra la cure & le double tout à la fois, après quoi il boira & peut-être ſe baignera ; laiſſez-le en patience trois heures, après quoi vous le prendrez & lui ferez manger une cuiſſe de poulet toute chaude. Vous trouverez votre oiſeau bien radouci & plus traitable qu'auparavant.

CHAPITRE XVI.

LEURRER L'OISEAU SUR SA FOI.

Le lendemain que le faucon aura rendu ſon double de mulette, leurrez-le encore avec la filière & le préſentez au bain, enſuite vous lui ôterez la filière & le leurrerez ſur ſa foi. Par ce moyen vous connoîtrez s'il eſt peſant ou léger ; après l'avoir leurré huit jours ſur ſa foi, il faut lui faire connoître le vif, ce qui ſe fera comme je vais le dire.

CHAPITRE XVII.

FAIRE CONNOÎTRE LE VIF.

Il faut avoir quelque perdreau ou perdrix en vie, ou des cailles, ou moineaux, les attacher à la filière, &, lorſque l'oiſeau vient au leurre, cacher le leurre & lui jeter les oiſeaux attachés à la filière, de peur qu'il ne charrie.

Cette leçon ſe doit continuer cinq ou ſix fois afin de bien échauffer l'oiſeau ſur le vif. Je trouve que les moineaux ſont bien commodes, parce qu'un faucon en mange pluſieurs, & on les lui donne un à un avec la filière : il n'en a pas trop de trois à ſept heures du matin & trois autres à cinq heures du ſoir ; cela fait ſix leçons par jour, & les avance beaucoup, & auſſi c'eſt une bonne nourriture, & par ce moyen on reconnoît aſſez ſi l'oiſeau ſera léger ou peſant. Je ne ſuis pas auſſi de l'avis de ceux qui font revenir les oiſeaux de leurre ſur le poing avant de les leurrer ; les miens viennent au leurre de la longueur de la ficelle, avant que ceux des autres connoiſſent ſeulement le leurre, &, quand ils ſont dreſſés, ils viennent au poing auſſi bien que ceux à qui on l'a appris d'abord, & ils ſont avancés à dresser de quinze jours ſur ceux qu'on fait ſauter ſur le poing. Chacun ſera comme il lui plaira.

CHAPITRE XVIII.

METTRE L'OISEAU DE LEURRE DEDANS.

Le faucon ſera mis le matin ſur la pierre auprès de l'eau. Quand il ſera baigné & ſêché,

on le portera ſur la perche. Le ſoir, vers les quatre heures, le porter à la chaſſe avec de bons chiens ſages & qui connoiſſent l'oiſeau; ayant trouvé des perdreaux, les remarquer & mettre l'oiſeau ſur aile; s'il eſt léger, faiſant ainſi partir les perdreaux près de lui, & connoiſſant bien le vif, il ne manquera pas de deſcendre deſſus le premier qui partira; s'il le manque, piquer à la remiſe, & y faire venir l'oiſeau; la perdrix priſe par lui ou par les chiens, paiſſez-le : continuez à le paître à la première pendant quinze chaſſes. Un faucon léger ne doit jamais prendre plus de trois perdrix, quelque bon & bien volant qu'il ſoit. Ce ſont des oiſeaux qui font bien plaisir, mais qui prennent peu de gibier. Un faucon peſant en prend un peu plus, mais il donne beaucoup de peine, & on peut dire que ce ſont des crève-chevaux.

CHAPITRE XIX.

POUR UN FAUCON PESANT.

Tous ceux qui ont fait expérience de la fauconnerie, conviendront avec moi qu'un faucon peſant prend plus de perdrix qu'un

faucon léger; mais il faut que ce ſoit dans des plaines où il n'y ait pas un buiſſon, car la moindre haie vous les fera toutes perdre, & vous creverez vos chevaux à ſuivre un faucon peſant; & encore dans les meilleures chaſſes ne prenez-vous que quatre ou cinq perdrix, & il en faut trouver beaucoup. Pour faire voler le faucon peſant, il faut attendre qu'un perdreau lui parte près, comme j'ai dit pour l'autour; alors découvrez-le, & connoiſſant le vif, il volera: paiſſez-le comme j'ai dit du faucon léger.

CHAPITRE XX.

DU FAUCON PASSAGER.

Le faucon paſſager ou de paſſage eſt la même choſe; ils valent mieux que les niais, mais il faut qu'ils ſoient ſors (1), car les mués ne ſont propres qu'à la corneille & au canard;

(1) Le faucon *for* ou *fors* eſt celui qui eſt encore à ſon premier pennage. Le mot *for* exprime la couleur qui eſt d'un brun-roux; on diſoit encore au dix-huitième ſiècle: un cheval *for* ou *faur* pour un cheval alezan (en Angleterre *forrel*), le terme de hareng faur a la même origine. (N.)

on ne peut les muer qu'ils ne ſoient en grand riſque de mourir. Je trouve ceux qui peuvent avoir des oiſeaux paſſagers bien heureux; il faut plus de patience à les dreſſer, mais ils donnent bien plus de plaiſir, & ſont ordinairement plus légers & plus vigoureux que les niais. On en prend de bons & en quantité en Provence, dans la Craux d'Arles. Les tiercelets de faucon de paſſage ſont bons.

CHAPITRE XXI.

DU LANIER DE PASSAGE.

Il s'en prend de bons en Provence, mais les meilleurs ſe prennent dans la Craux de Vérone, en Lombardie, en Milanais. Il n'y a point de meilleur oiſeau pour la perdrix, & c'eſt le vrai oiſeau du gentilhomme. Ceux qui peuvent en avoir, doivent bien les aimer; ils ſont difficiles à dreſſer, mais la patience en vient à bout, & on ne doit pas les mettre hors de filière, avant de leur avoir fait rendre le double de la mulette. Il ſe dreſſe comme j'ai dit du faucon, & tous les autres de même; ſeulement j'ajouterai que l'on doit faire tuer ſept ou huit poules rouſſes à tous les oiſeaux paſ-

ſagers qu'on dreſſe au vol de la perdrix; & aux oiſeaux niais, il faut bien ſe donner garde qu'ils connoiſſent la volaille, s'y donnant d'eux-mêmes.

CHAPITRE XXII.

QUELLES SORTES DE VOLS IL Y A.

Les rois & princes ne craignant point la dépenſe, & ayant des équipages de fauconnerie bien tenus, ont les vols qui ſuivent:

Savoir: le vol du milan ſe fait avec les gerfaux au nombre de trois ou deux, & un ſacre;

Le héron, par les mêmes oiſeaux;

Le lièvre, par les mêmes oiſeaux;

L'oie ſauvage & la grüe, par les mêmes;

Le lapin, par les mêmes oiſeaux;

Le canard, par faucons de paſſage & niais;

La corneille, par faucons de paſſage & niais;

La pie, par tiercelets de faucon de paſſage & niais;

L'alouette & le cochevis, par émérillons;

La buſe, comme le milan;

La perdrix, par faucons niais & de paſſage, par laniers, lanerets, ſacres, ſacrets, & tiercelets de gerfaux, & tiercelets de faucon de paſ-

ſage, par autours & tiercelets d'autours, niais & de paſſage.

Quoique tous ces oiſeaux chargent la perdrix, il faut convenir qu'à ce vol les laniers de paſſage & les ſacrets ſont les meilleurs de tous.

On fait voler auſſi les faiſans par les faucons & par les autours. Dans les endroits où les courlis ſont communs, on les fait voler par des faucons & par des laniers; c'eſt mieux le fait du lanier & du ſacre que des autres oiſeaux; il y a cependant des laniers qui n'y veulent pas donner.

On peut encore ſe ſervir des éperviers. Ils volent bien la caille, le merle, le geai, la pie, la grive & les petits perdreaux. Il y en a de fort gros qui volent quelquefois beaucoup. Si on pouvoit en avoir de ceux du Milanais, ils volent la perdrix toute l'année, comme des tiercelets d'autours, & ſont bien gros.

CHAPITRE XXIII.

POUR ENTRETENIR LES OISEAUX EN SANTÉ.

Pour entretenir les oiſeaux en ſanté, il leur faut donner cures tous les jours, ſoit de filaſſe

ou de la plume de leur gibier, & ne pas craindre qu'elle ſoit trop groſſe, pourvu qu'ils la puiſſent avaler; mettre dedans aſſez ſouvent dé l'abſinthe comme j'ai dit & un peu de rhue de jardin; leur donner la viande dans l'eau de rhubarbe, dont j'enſeignerai la recette ci-après: quelquefois un peu de manne fondue; les bien faire tirer tous les jours. Aux oiſeaux de leurre, on met de petits cailloux auprès de leur eau. Les laniers, ſacres & faucons, on leur fait rendre le double de la mulette en les mettant en mue. En les ſortant de la mue, & tant qu'ils volent, on leur fait rendre le double, de trois mois en trois mois, après le plein de la lune; ne donner jamais aux oiſeaux une groſſe gorge, cela leur fait plus de mal que de bien. Que la viande ſoit bonne, nette & n'ait aucune mauvaiſe odeur. L'été que leur viande ſoit trempée en eau fraîche, & l'hiver en eau tiède.

Je voudrois qu'un fauconnier couchât dans la chambre où ſont ſes oiſeaux, afin qu'il ſe couchât auſſitôt que les oiſeaux auroient pris leur cure & bu, à neuf heures du ſoir, ayant leur gorge bien vide. Le matin, dès qu'il ſera jour, le fauconnier ſe lèvera, fera brûler une poignée de paille dans ſa cheminée, afin de voir à la flamme ſi les oiſeaux feront large en voyant la clarté du feu; après, il regardera s'ils ont curé, & ſi les cures & les émeuts ſont beaux. Vers le ſoleil levé, porter les oiſeaux de

leurre ſur leur pierre au jardin, & les faire tirer; mettre auſſi les oiſeaux de poing dehors ſur des perches, à couvert du vent, & expoſées au ſoleil. Voilà ce qu'un bon fauconnier doit faire.

L'hiver, il mettra dans la cure de ſes oiſeaux deux clous de gérofle & un peu de cannelle; ne les nourrir de bœuf pur que le moins qu'il ſe pourra; mais hacher le bœuf avec autant de maigre de mouton: cela fait une bonne nourriture; donner ſouvent quelques moineaux, pinſons & grives; les merles jeunes ou vieux ne valent rien pour les oiſeaux. Quelques gorges de pie & de corneille mettent les oiſeaux en appétit; quelquefois auſſi une gorge de buſe, cela les purge doucement & leur fait du bien. Enfin, la pratique & l'attention formeront un fauconnier mieux que toute la lecture qu'il pourroit faire. Qu'il ait attention auſſi à ne les paître ni faire tirer, qu'ils n'aient bien paſſé leur gorge, & ſurtout le matin qu'ils aient curé avant de les faire tirer; à la fin cela les feroit mourir. Je vais à préſent dire comment on mue les oiſeaux.

CHAPITRE XXIV.

DE MUER LES OISEAUX.

On met ordinairement les oiſeaux muer de trois façons que je vais expliquer. Chacun met ſes oiſeaux à la mue quand il lui plaît, les uns plus tôt, les autres plus tard. Les oiſeaux que l'on aime, & dont on veut avoir long-temps du plaiſir, doivent être mis en mue le 15 de février afin de les ſortir pour voler le 15 de ſeptembre. Voici ce qu'on doit faire en mettant les oiſeaux en mue : faites-leur rendre le double de la mulette, donnez de l'eau dans la mue, du ſable & des gazons avec des cailloux de rivière ; pendant un mois au moins, faites ce qui ſuit : hachez la viande de vos oiſeaux, & mettez avec elle autant d'œufs crus que vous avez d'oiſeaux ; mêlez le tout avec la viande (il faut le blanc & le jaune des œufs), & mettez encore autant de cuillerées de bonne huile d'olive avec ; donnez cela à vos oiſeaux, ils le mangeront bien. Ne les nourriſſez pas tant d'abord ; il vaut mieux augmenter peu à peu, & leur donner deux fois par jour : le matin à ſept

heures, & le ſoir vérs les cinq heures. Qu'il y ait dans la mue une fenêtre à cage au ſoleil levant, & une au midi, avec de groſſes pierres dans la chambre. La nourriture de vos oiſeaux ſera de pigeonneaux, d'oiſons, de petits chiens de dix à douze jours, des taupes, des rats, des ſouris, des vipères; (non les écorcher, mais leur couper la tête & la queue, les étriper, & les bien hacher,) & tout ce qu'on pourra leur donner de bon. Un oiſeau bien traité aura jeté ſon cerceau (le cerceau eſt la penne du bout de l'aîle), au vingt de juillet ou même avant : &, dès qu'il l'aura jeté, il faut diminuer ſa nourriture de moitié (quoiqu'il doive avoir deux gorges par jour), parce que la continuation de grande nourriture le feroit muer une ſeconde fois. Le cerceau étant à bout & ſec, vous le ſortirez de la mue, & il ſera traité comme s'il n'avait jamais volé ; mais quand il ſera bien dreſſé, il n'y aura pas de peine à lui faire reconnoître ſon gibier ; il volera bien le premier qui lui ſera montré, & dans trois chaſſes il ſera auſſi bien qu'il étoit avant la mue ; mais il ne faut pas oublier de lui faire rendre le double de la mulette avant de le mettre hors de filière. Voici comment on mue les oiſeaux niais.

Les oiſeaux paſſagers ſe muent ſur la perche, dans la chambre du fauconnier. On doit les tenir couverts de leur chaperon pendant le jour, & les découvrir la nuit. Les ger-

faux ſe muent dans une chambre fraîche & obſcure, attachés ſur un billot, avec des gazons auprès d'eux. Ils ſeront couverts d'un chaperon de ruſtre (1); on ne leur donnera qu'une groſſe gorge par jour, &, un jour de chaque ſemaine, on leur ôtera le chaperon & on ne leur donnera rien ce jour-là. Il faut qu'ils mangent couverts de leur chaperon de ruſtre, & il ne leur faut point faire rendre le double de la mulette, comme aux faucons, ſacres & laniers.

Au chapitre qui enſeigne à faire rendre le double, je n'ai mis que la doſe d'un faucon. Pour un lanier, il faut un peu plus de ſel ammoniac, & pour un ſacre un peu plus que pour un lanier. Pour le ſacret & pour le laneret, donnez la doſe du faucon. Je crois que ce chapitre peut être trop long; je le finis pour commencer à donner les remèdes qui ſeront faciles & de peu de frais, afin que chacun puiſſe les avoir commodément & à ſon beſoin. Quelques-uns m'en auront obligation, d'autres non. Pour moi, je ſerai charmé ſi d'autres ſavent mieux & me le veulent apprendre; je m'en ſervirai, étant toujours curieux de m'inſtruire.

---

(1) Chaperon ſans ornemens & très-aiſé, avec une large ouverture pour le bec, dont on ſe ſert pour dreſſer les oiſeaux ſauvages. — Le chaperon de ruſtre eſt repréſenté dans les planches de l'*Encyclopédie*. (N.)

CHAPITRE XXV.

DES OISEAUX PERDUS.

Avant de donner des remèdes, je trouve à propos de parler un peu des oiſeaux perdus ou écartés. Les faucons & les gerfaux font quelquefois des fuites de quatre ou cinq lieues, ce qui les fait perdre. Les ſacres & laniers ne ſont pas ſujets à ces fuites, mais ils montent à l'eſſor & vont deſcendre bien loin de leur maître. Il y a des oiſeaux qui ſe laiſſent aller au vent, d'autres qui entrent dans le vent. Aux uns & aux autres il faut que quelqu'un demeure dans l'endroit où ils ſe feront écartés, pendant que d'autres piquent après. Un oiſeau bien tenu & en état, s'il a été bien dreſſé, ne manquera pas de revenir où il s'eſt écarté. On le prendra & le paîtra ſans le faire voler davantage; ceux qui courent après en feront autant, s'ils le prennent; & je peux dire que jamais oiſeau bien tenu & bien dreſſé ne ſe perd par ſa faute. Si on ne le trouve pas le premier jour, il le faut chercher comme vous croyez qu'il va, ſoit dans le vent ou ſous le vent, & que quelqu'un aille le chercher dans

l'endroit où il s'eſt écarté. Ceux qui vous les rapportent doivent avoir une piſtole, s'ils font une journée de chemin, & ainſi à proportion d'où ils viennent, & que les oiſeaux ne ſoient pas gâtés (1).

CHAPITRE XXVI.

DES OISEAUX QUI CHARRIENT.

Quoique charrier ne ſoit pas une maladie, c'eſt un grand défaut qu'il faut corriger. Il y a des oiſeaux que la faim ou la gourmandiſe font charrier.

Pour leur faire paſſer ce défaut, au lieu de crever vos chevaux à courir après, approchez-les doucement & leur jetez une perdrix avec une filière ou attachée au leurre. Vous les prendrez & les paîtrez; vous ne ferez pas cela ſix fois qu'ils perdront ce vice. D'autres oiſeaux laiſſent le poing quand on les relève, & ſe débattent beaucoup; paiſſez-les cinq ou ſix fois à la première perdrix, & à la ſeconde

(1) Voir au chapitre XLIII & après les réflexions, p. 67, des additions à celui-ci.

vous les tiendrez mieux, & cela leur paſſera. Il faut pratiquer cela d'abord, & ne pas leur en laiſſer prendre l'habitude, car enfin vous perdrez vos oiſeaux, crèverez vos chevaux & n'aurez point de plaiſir à la chaſſe. Auſſi, dès que vos oiſeaux s'écartent, il les faut paître auſſitôt qu'ils ſont repris, &, par ce moyen, vous les accoutumerez à revenir d'abord qu'ils vous entendront appeler.

CHAPITRE XXVII.

POUR FAIRE LES PILULES DOUCES.

Il faut prendre quatre onces de lard à larder, le couper en lardons : quatre onces de moelle de bœuf, mettre tremper le tout enſemble dans de l'eau fraîche pendant vingt-quatre heures, & changer d'eau quatre ou cinq fois. Enſuite tirez cela de l'eau, & le mettez dans un plat d'argent ou de terre ſur un petit feu, & faites fondre le tout enſemble, &, lors que ce ſera à moitié fondu, ayez quatre onces de ſucre candi en poudre que vous y mêlerez peu à peu ; & quand cela ſera près de froidir, mettez-y encore un gros de ſafran en poudre, & mêlez bien le tout enſemble avec

une ſpatule de bois. Mettez le tout dans un pot & le ſerrez pour le beſoin ; on en donne aux oiſeaux, de trois jours l'un, gros comme une petite fève. Cela ſe garde trois ou quatre ans ſans ſe gâter, & eſt meilleur vieux que nouveau ; il ne faut pas qu'il moiſiſſe, & ſoit ſerré en lieu ſec & pas trop chaud. Les jours que les oiſeaux ne prendront pas de ces pilules, il faut tremper leur viande dans de bonne huile d'olive ; ces pilules ſont bonnes pour le rhume, choc, filandres, aiguilles, pantois & cracq.

CHAPITRE XXVIII.

DES ACCIDENS QUI ARRIVENT AUX OISEAUX.

Pour le rhume, on prend des pilules cideſſus pendant trois matins, un jour entre deux ; le jour qu'on ne donnera pas de pilules, tremper la viande en huile d'olive ou en eau de rhubarbe, & mettre dans la cure des clous de gérofle avec bien peu d'agaric ; s'il n'y a pas de mieux, mettez un peu d'aloès & de ſafran, avec du hierapigra pour faire tenir le tout ; le donner le ſoir dans la cure.

CHAPITRE XXIX.

POUR LA CRAIE, PIERRE, OU GRAVELLE DES OISEAUX.

Ce mal n'arrive que par la négligence du fauconnier; un oiſeau bien tenu ne l'aura jamais; mais venu, il faut le guérir.

Pour le faire, prenez des blancs d'œufs crus avec du ſucre candi en poudre; battez cela enſemble pour faire fondre le ſucre, trempez-dedans la viande de vos oiſeaux & les paiſſez de même cinq ou ſix jours de ſuite, deux fois par jour; ils guériront s'ils n'ont pas ſupporté le mal (1).

(1) Phraſe obſcure : faut-il ſuppléer : *trop longtemps?* (J. P.)

CHAPITRE XXX.

DES FILANDRES ET AIGUILLES.

On purge les oiſeaux avec les pilules ci-devant dites, deux ou trois jours ; prendre une gouſſe d'ail, en ôter le germe, y mettre une pincée de ſafran, & faire prendre cela dans la cure. Si cela ne les guérit pas, faites ce qui ſuit : prenez une once de manne de Calabre fine, un gros d'aloès ſocotrin, un gros de mirrhe, un demi-gros de ſafran, un demi-gros d'agaric, un demi-gros de rhubarbe, ſix clous de gérofle ; le tout mêlé & mis en poudre, faites-en une maſſe & le ſerrez dans une boîte ; donnez-en aux oiſeaux gros comme une fève dans la cure ſèche, mais que l'oiſeau ne tienne du haut ni du bas.

CHAPITRE XXXI.

POUR LE CRACQ.

Purgez-les avec des pilules douces, de deux jours l'un, & trempez la viande dans de bonne huile d'olive, un jour, & un autre dans de l'eau de rhubarbe; mettez dans la cure tantôt de la rhue, tantôt de l'abſinthe, & frottez le col & les reins de l'oiſeau avec de l'eau de la reine de Hongrie tiède; ce mal ne vient que de rhumatiſme.

CHAPITRE XXXII.

POUR LE CHANCRE.

Purgez l'oiſeau avec pilules douces dites ci-deſſus, lavez le chancre de jus de citron, &, quand il diminuera, lavez-le avec du ſirop de mûre. La négligence cauſe ce mal.

CHAPITRE XXXIII.

POUR COUP OU EFFORT.

Ayez un boyau ou de la peau de poule; mettez dedans gros comme une bonne fève de momie en poudre; faites avaler à l'oiſeau; mettez encore de la momie en poudre dans la cure, & le laiſſez juſqu'au lendemain; s'il a du ſang extravasé ou caillé dans le corps, cela le défendra (1).

CHAPITRE XXXIV.

POUR LE MAL DES YEUX.

De quelque façon que le mal vienne, mettez un blanc d'œuf cru avec de l'eau de roſe;

(1) Peut-être dissoudra, comme dans l'éd. de Niort.

battez cela enſemble avec un gros de tutie (1) préparée; mettez ſur du coton, appliquez-le ſur les yeux & ſur la couronne du bec, & mettez un chaperon pour tenir le tout pendant la nuit & le jour, ſi vous voulez.

CHAPITRE XXXV.

DES BLESSURES DES OISEAUX.

Les oiſeaux ſe peuvent bleſſer contre du bois, pierre & autre choſe; il faut couper la plume ou l'arracher pour qu'elle n'entre pas dans la bleſſure; mettez une tante (2) de coton imbibée dans l'huile d'hypericum, réitérez & nourriſſez bien l'oiſeau qui ſera mis en lieu où il ne ſe tourmente pas.

---

(1) L'*Encyclopédie* donne une recette analogue. — La *Tutie* eſt une ſuie métallique qu'on recueille au haut des cheminées des fondeurs en bronze : c'eſt un aſtringent. (N.)

(2) Pour un tantet, un peu? (J. P.)

CHAPITRE XXXVI.

POUR LES JAMBES ET LES MAINS ENFLÉES.

Tirez l'huile de douze jaunes d'œufs durs; mettez-la dans une fiole pour vous en ſervir; il en faut prendre huit ou dix gouttes avec deux gouttes d'eau de roſe & deux gouttes de bon vinaigre; battez cela enſemble, &, avec une plume, lavez les jambes & mains de l'oiſeau cinq ou ſix fois, trois fois par jour. S'il ſurvient des clous, deſſus ou deſſous les mains de l'oiſeau, roulez un morceau de papier & l'allumez; brûlez les clous avec ce papier & les graiſſez de graiſſe priſe aux tripes d'une poule ou d'un chapon; ils guériront.

CHAPITRE XXXVII.

POUR JAMBE OU AILE ROMPUE.

Il faut d'abord la remettre le mieux qu'il ſe pourra, & la lier avec un bon papier ou une

carte, prendre de la gomme & la faire fondre avec un peu de farine, mettre un papier par-deſſus & laiſſer tomber cela de ſoi-même.

CHAPITRE XXXVIII.

POUR LES PENNES FROISSÉES OU ROMPUES.

Lorſque les pennes ne ſont que froiſſées, prenez de l'avoine; faites-la bouillir dans de l'eau juſqu'à ce qu'elle ſoit en bouillie; renverſez-la dans un pot ou laiſſez-la dans le même; trempez-y les pennes froiſſées: ſur le moment, elles ſe remettront en leur premier état. Si elles ſont caſſées, on les ente avec des aiguilles faites exprès que l'on fait tremper dans du ſel & du vinaigre. Quand la plume eſt caſſée au tuyau, il la faut remettre dedans, & avec un poinçon bien fin on perce les deux tuyaux & on y met des chevilles de plume pour la tenir. Lorſque la plume eſt arrachée, il faut mettre dans le trou où elle étoit un grain d'orge ou d'avoine, afin que le trou demeure ouvert & qu'elle puiſſe repouſſer.

CHAPITRE XXXIX.

POUR UNE SERRE TOMBÉE.

Prenez de la térébenthine & de la crotte de chèvre ou de brebis; mettez cela dans un doigt de chamois ou cuir blanc; le doigt de l'oiſeau placé dedans, la ſerre lui reviendra. On attache cela à la jambe pour le faire tenir lorſque le doigt porte dedans.

CHAPITRE XL.

DE L'EAU DE RHUBARBE.

L'hiver il faut de l'eau tiède, & l'été de l'eau fraîche; on la met dans une aſſiette & on a un morceau de bonne rhubarbe que l'on frotte au fond de l'aſſiette. Quand l'eau eſt jaune, cela ſuffit; on fait cela toutes les ſemaines, & on trempe la viande hachée dedans, pour en paître l'oiſeau. S'il la prenoit

dans cette eau, ce ſeroit encore mieux : on fait auſſi fondre de la manne, dans l'eau, de la groſſeur d'une noix; cela fait, on y trempe la viande, & les oiſeaux en ſont mieux tenus.

CHAPITRE XLI.

DE LA MOMIE.

Pour bien faire la momie, il faut avoir un gros autour; le bien nourrir & quand il eſt à ſa perfection, le tuer, lui couper la tête, les jambes & les ailes; ôter toute la plume, & la tripe, & la mulette, le remplir de ſable de rivière bien ſec & bien fin, mettre cet oiſeau dans une boîte, & la remplir encore de ſable. Mettez cela dans quelque endroit bien au ſec & l'y laiſſez au moins un an; après quoi vous pouvez vous en ſervir & non plus tôt. Plus cette momie eſt vieille & meilleure elle eſt. Un bon fauconnier doit en faire tous les ans une ou deux. Les oiſeaux qui meurent de maladie ou maigres ne valent rien pour cela, mais on ne manque point d'autours pour en faire; ceux qui ont volé l'été, & qui ſe rebutent l'hiver, ſont bien bons pour cette be-

ſogne; il n'y a qu'à les mettre bien pleins avant de les tuer.

CHAPITRE XLII.

DES OISEAUX DE PASSAGE.

Lorſque j'ai parlé de dreſſer les oiſeaux, il n'y a pas de différence à dreſſer un oiſeau paſſager d'avec un niais; il eſt vrai que pour le paſſager il faut bien plus de patience & plus de temps; mais à la fin on en vient bien à bout, & en ſuivant bien ce que j'ai dit, celui qui aura dreſſé un faucon ou lanier niais en dreſſera bien un paſſager; il y a même moins de peine à les mettre dedans, parce qu'ils ont pris des perdrix étant à leur liberté, ce qui fait qu'ils les reconnoiſſent d'abord. Ce ſont toujours les meilleurs & ils doivent être préférés aux niais.

CHAPITRE XLIII.

ADDITION AU CHAPITRE XXV.

DES OISEAUX PERDUS, OUTRE CE QUI A ÉTÉ DIT CI-DEVANT AU CHAPITRE XXV.

Il faut que le fauconnier ſoit rendu dans l'endroit où il croit que doit être ſon oiſeau, une heure avant le jour tout au moins, afin de pouvoir écouter quelque temps s'il entendra les ſonnettes. Au lever du ſoleil, l'oiſeau ne manquera pas de laiſſer ſon endroit pour ſe placer ailleurs, & au cas que l'oiſeau ne ſe trouve point ce jour-là, le chercher pendant dix ou douze jours, & ne rien épargner pour le prendre, ſoit leurre, viande ſur le poing, pigeon en vie, poulette en vie, perdrix vive ou morte; enfin ſe donner toute ſorte de ſoins pour le prendre. Pour peu qu'on s'y attache, on ne manquera pas de le prendre ſi on le trouve, mais il ne faut pas qu'un fauconnier craigne le froid ni la boue, ni la pluie; qu'il porte avec lui un morceau de pain à la poche; cela ſuffit pour ſa journée; parce qu'il n'y a guère de métairie où il ne trouve, en payant,

quelque meſure d'avoine pour ſon cheval. Il ſera auſſi averti de ne point mener de chiens avec lui quand il cherche un oiſeau perdu, afin de ne point faire partir de perdrix; car, voyant des perdrix ſe remettre, l'oiſeau peut en prendre une & la manger à la dérobée, & coucher encore dehors.

CHAPITRE XLIV.

DES GARNITURES QU'IL FAUT A UN FAUCONNIER.

Le bon fauconnier aura dans une armoire, dans ſa chambre, ce qui ſuit:

Premièrement, une ou deux bonnes momies faites comme j'ai dit ci-devant;

Une grande peau d'un vieux lévrier, paſſée en blanc & bien graſſe de ſuif, ſans poils;

Une peau de veau gris, bien parée & mince;

Quatre gants pour porter l'oiſeau;

Deux gants de loutre pour l'hiver, le poil en dedans; il doit auſſi avoir des gants ordinaires, afin d'en avoir à la main droite, pour ſe garder du froid l'hiver, & l'été du chaud & des mouches;

Douze paires de groſſes ſonnettes, bien bonnes & claires;

Douze paires de ſonnettes moyennes, bonnes & claires;

Douze paires de petites ſonnettes, bonnes & claires;

Douze longes, douze tourets, douze paires de jets;

Douze paires de porte-ſonnettes;

Douze porte-tourets, & douze paires de vervelles;

Six chaperons de gerfaux;

Six chaperons de ſacre;

Six chaperons de lanier;

Six chaperons de faucon;

Six chaperons de tiercelet de gerfaux;

Six chaperons de ſacret;

Six chaperons de laneret;

Six chaperons de tiercelet de faucon;

Trois chaperons d'émérillon;

Trois chaperons de hobereau;

Six leurres neufs & bien grands;

La filaſſe ou chanvre préparée comme j'ai dit pour faire les cures;

Une livre de ſucre candi;

Deux onces de bonne rhubarbe;

Huit onces de manne fine de Calabre;

Deux onces d'aloès ſoccotrin;

Deux onces de tutie préparée;

Une bouteille de pinte d'eau de roſe;

Une pinte de vinaigre bien fort;

Une fiole d'huile d'hypéricum de douze onces;

Une fiole d'huile de jaune d'œufs de douze onces;

Deux boîtes de pilules douces, & autres que j'ai enſeigné ci-devant;

Un cent d'aiguilles aſſorties, groſſes, moyennes & petites pour enter les pennes des oiſeaux;

Garder auſſi toutes les pennes des oiſeaux que l'on mue, tant des ailes que de la queue.

Je penſe qu'un fauconnier qui n'aura que quatre oiſeaux à traiter étant fourni du contenu en ce chapitre, ſera bien garni. Je ne preſcris de loi à perſonne; chacun pourra augmenter ou diminuer comme il lui plaira; je dirai cependant que jamais fauconnier ne ſera bien pourvu, s'il n'a pas ſes fournitures chez lui, & qu'il ſoit obligé de quêter à chaque inſtant. Je dis bien plus: il n'aura jamais d'oiſeau en état ni bien garni: ce qu'il doit remarquer, afin de tirer du plaiſir de ſes oiſeaux & qu'ils ſoient toujours en état.

Si on le veut ainſi, il faut ſuivre ces préceptes, & n'en rien retrancher; ſachant qu'il n'y a ni petite faute, ni petite négligence avec les oiſeaux; & qu'une pareſſe d'un moment ne peut ſe réparer dans l'année.

CHAPITRE XLV.

DE LA GALE DES CHIENS.

Quelquefois il vient aux épagneuls des dartres & gales. Il faut leur couper le poil, & faire un onguent avec du fiel, du vinaigre bien fort, de la poudre à tirer & les frotter deux ou trois fois : cela les guérit fort bien.

Ce ſeroit ici l'endroit de dire quelque choſe des chiens; je laiſſe à chacun la liberté de faire à ſa volonté, & d'en avoir de la race & la quantité qu'ils jugeront à propos.

Je pourrois auſſi donner la manière de choiſir les chevaux pour la fauconnerie, & de les traiter dans leurs maladies & accidens, mais chacun fait à ſa façon; j'en laiſſe la liberté à tout le monde, & on me permettra de faire comme il me plaira. Je me ſuis parfaitement bien trouvé de ma méthode juſqu'à préſent, & je ne veux point la changer. Si quelquefois mes chevaux ont eu maladies ou accidens, jamais maréchal n'a eu de mon argent pour les panſer, & j'eſpère qu'il en ſera toujours de même. Que tout le monde en faſſe autant; ils en ſeront mieux & j'en ſerai bien aiſe.

Adieu, lecteur, que Dieu vous faſſe la grâce d'être toujours heureux & content.

CHAPITRE XLVI.

ADDITION DES OISEAUX BATARDS.

Pour ne pas oublier à bien inſtruire le nouveau fauconnier, je dirai dans cet endroit qu'il y a des oiſeaux bâtards qui ſont faucon, ſacre & lanier. Tant qu'on pourra n'en point prendre on fera bien, car ils ne valent rien, ou bien peu de choſe. On les connoît à ce qu'ils tirent de deux eſpèces, du lanier & du faucon, du faucon & du ſacre, ou du lanier & du ſacre. Quand vous aurez à choiſir, n'en prenez jamais. Cependant à défaut des autres oiſeaux il faut forcer leur naturel, & tâcher de s'en ſervir; cependant les paſſagers pourront ſervir.

CHAPITRE XLVII.

DU FOURCHERET.

On trouve quelquefois dans les aires d'autours un oiſeau beaucoup moindre que l'autour & plus grand que le tiercelet, qui a les pieds de différente couleur. Il n'eſt ni tiercelet ni autour, c'eſt-à-dire qu'il n'eſt ni mâle ni femelle (1). On doit le préférer au tiercelet & à l'autour. C'eſt un fort bon oiſeau: le plus ſouvent, il a les pieds couleur de fer. On nomme cet oiſeau un fourcheret; ſi on en trouvoit dans toutes les aires d'autours, on pourroit en aſſurance les préférer aux faucons pour le vol de la perdrix, car c'eſt un fort bon oiſeau étant bien conduit.

(1) Il eſt fort difficile de compiendre ce que c'eſt qu'un oiſeau qui n'eſt ni mâle ni femelle. Selon l'*Encyclopédie*, l'autour *fourcheret* ou *demi-autour* eſt un oiſeau femelle de moyenne taille, maigre & peu chaſſeur, définition complétement différente de celle de Boiſſoudan. (N.)

RÉFLEXIONS.

J'ai écrit pour mon inſtruction particulière ce que j'ai pu apprendre avec différens fauconniers & autourſiers. Outre leur avis, j'ai lu bien exactement tous les livres qui enſeignent l'art de la fauconnerie. A tout cela, je joins une expérience de plus de dix-ſept ans, qui m'a fait connoître les oiſeaux mieux que tout ce qu'on m'en a dit & que j'ai pu lire. J'avoue auſſi qu'à ce métier, ſi on le pratique un an avec quelqu'un qui le ſache, on en apprendra plus qu'on ne feroit à lire toute la vie, pourvu qu'on ait toujours des oiſeaux, car ſans cela la ſcience eſt bien inutile, &, quelque habile que puiſſe être un fauconnier, s'il n'a pas toujours des oiſeaux, on ne peut plus le regarder comme fauconnier; il y en a quelques-uns qui ne ſont pas des plus curieux d'avoir des oiſeaux, à moins que quelqu'un ne leur en donne; on ne les peut dire fauconniers; il n'y a que ceux qui n'épargnent rien pour en avoir & qui les tiennent bien qui méritent le nom de fauconnier, & on con-

noîtra toujours les oiſeaux d'un bon maître d'avec d'autres.

AUTRE ADDITION

AU CHAPITRE XXV.

(Page 45.)

Lorſqu'on a repris un oiſeau écarté, il le faut d'abord paître de quelques bonnes gorges & chaudes; le chaperonner, s'il eſt oiſeau de leurre, & le porter tout de ſuite ſur la perche où il ſera tout ce jour-là, ſans le ſortir de la maiſon; le ſoir lui faire prendre ſa cure sèche, dans laquelle on mettra pour un oiſeau de leurre quelques feuilles de rhue, avec une pilule de tribus peſant un demi-gros; ſi c'eſt un oiſeau de poing, on retranche la pilule de tribus, ſe contentant ſeulement de cinq ou ſix feuilles de rhue; le lendemain mettre l'oiſeau dehors à l'air & le faire baigner s'il le veut. L'après-midi, ſi le temps le permet, on le porte à la chaſſe; il le faut paître bonne gorge à la première perdrix qu'il prendra,

mais ne lui pas donner trop groſſe gorge, ce qui ſeroit une faute auſſi conſidérable que de lui faire voler pluſieurs perdrix. Il faut auſſi faire attention à ce qui a cauſé l'écart de l'oiſeau, ſi c'eſt qu'il ne tient pas bien la remiſe, s'il a peur des chiens ou de quelque autre choſe, afin d'y prévoir une autre fois & que cela n'arrive plus. Il faut toujours arriver promptement à la remiſe. Les chiens doivent ſuivre le fauconnier & non pas aller les premiers. Si on chaſſe près d'un bois, d'un village ou de quelqu'autre endroit qui empêche la vue, ou bien qui ſoit difficile à paſſer à cauſe des eaux, haies, murailles & autre empêchement, il faut être un de chaque côté, afin de mieux voir le gibier aller à la remiſe & que celui qui fera partir le gibier ne faſſe pas voler, mais le laiſſe aller à l'autre; il faut auſſi que chacun ait des chiens avec lui. Moyennant ces obſervations, il ſera impoſſible d'écarter ſes oiſeaux. Il eſt encore plus néceſſaire de chaſſer de cette façon, lorſque l'on fait voler les faucons niais, parce qu'ils ſont ſujets à aller au change, c'eſt-à-dire que ſi un faucon niais vole une perdrix, s'il voit une corneille ou quelqu'autre oiſeau, il va l'attaquer, ſurtout lorſque la perdrix eſt remiſe & qu'il ne la voit plus. Ce défaut dure juſque vers le mois de novembre; alors il faut leurrer & appeler, & paître dès que l'oiſeau eſt revenu, afin que ce vice lui paſſe. Il y a des faucons qui ſont ſujets à cela juſqu'après

la ſeconde mue; bien ſouvent, au mois de décembre & de février, c'eſt la cauſe de leur perte, parce qu'ils attaquent des faucons passagers qui les mènent bien loin. Ceux qui attaquent des buſes ne vont pas loin : lorſqu'ils vont à un milan, cela ne dure guère, parce que ſi le milan leur donne quelque coup de ſerre, ils l'abandonnent auſſitôt, le milan ayant la ſerre mauvaiſe, à cauſe des charognes qu'il prend pour ſe paître, n'attaquant jamais le vif.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE. . . . . Page 1

A CEUX QUI AIMENT LA FAUCONNERIE. 1

AVERTISSEMENT. 3

CHAPITRE I. Quel doit être le fauconnier. 7
— II. Des oiſeaux de leurre. 8
— III. Du gerfaux. 10
— IV. Du ſacre. 11
— V. Du lanier. 12
— VI. Du faucon. 14
— VII. Des aleps ou alèthes. 15
— VIII. Des autours. 16
— IX. Du temps de défairer les autours. 19
— X. Du choix des autours. 22
— XI. Dreſſer les autours. 23
— XII. Mettre l'autour dedans. 25
— XIII. Faire les cures. 28
— XIV. Pour dreſſer un faucon. 29
— XV. Pour faire rendre le double de la Mulette. 31
— XVI. Leurrer l'oiſeau ſur ſa foi. 33
— XVII. Faire connoître le vif. 33
— XVIII. Mettre l'oiſeau de leurre dedans. 34
— XIX. Pour un faucon peſant. 35
— XX. Du faucon paſſager. 36
— XXI. Du lanier de paſſage. 37
— XXII. Quelles ſortes de vols il y a. 38
— XXIII. Pour entretenir les oiſeaux en ſanté. 39
— XXIV. De muer les oiſeaux. 42

CHAPITRE XXV. Des oiseaux perdus. . . . . Page 45
— XXVI. Des oiseaux qui charrient. 46
— XXVII. Pour faire les pilules douces.. . . . 47
— XXVIII. Des accidents qui arrivent aux oiseaux. 48
— XXIX. Pour la craie, pierre ou gravelle des oiseaux. 49
— XXX. Des filandres & aiguilles.. 50
— XXXI. Pour le cracq. 51
— XXXII. Pour le chancre. 51
— XXXIII. Pour coup ou effort. 52
— XXXIV. Pour le mal des yeux. 52
— XXXV. Des bleſſures des oiseaux. 53
— XXXVI. Pour les jambes & les mains enflées 54
— XXXVII. Pour jambe ou aile rompue.. 54
— XXXVIII. Pour pennes froiſſées ou rompues. . 55
— XXXIX. Pour une ſerre tombée 56
— XL. De l'eau de rhubarbe. 56
— XLI. De la momie. 57
— XLII. Des oiseaux de paſſage.. 58
— XLIII. Des oiseaux perdus, outre ce qui a été dit ci-devant au chapitre XXV 59
— XLIV. Des garnitures qu'il faut à un fauconnier. 60
— XLV. De la gale des chiens. 63
— XLVI. Addition des oiseaux bâtards.. . . . 64
— XLVII. Du fourcheret. 65
RÉFLEXIONS. 66
Autre addition au chapitre XXV. 67

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

MEMOIRE

SUR

LE VIN DE CHAMPAGNE

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

MÉMOIRE

SUR

LE VIN DE CHAMPAGNE

A PARIS

POUR LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES

—

M DCCC LXV

MÉMOIRE

SUR LE

VIN DE CHAMPAGNE.

La bibliothèque d'Epernay poſſède quelques documents relatifs à la culture de la vigne & aux origines du vin de Champagne : ils ne me paraiſſent pas avoir été conſultés par ceux qui ont juſqu'à préſent traité le même ſujet & peut-être trouvera-t-on qu'il y avait quelque intérêt à les mettre au jour.

Les vins de Champagne ſont depuis longtemps connus : notre compatriote, Urbain II, élu pape en 1088 & mort en 1099, (l'année même où l'Europe chrétienne, ſoulevée par ſes éloquentes prédications, inaugurait le ſecond royaume de Jéruſalem), le pape Ur-

bain II préférait, dit-on, le vin d'Ay à tous les vins du monde (1) : il eſt à préſumer qu'il entendait parler des vins rouges. Mais à quelle époque a-t-on commencé à demander des vins blancs à la Champagne? A quelle date remontent les vins mouſſeux? On pourra déjà trouver une réponſe aſſez juſte à ces queſtions dans un Mémoire imprimé à Reims, pour la première fois en 1718, réimprimé avec des additions conſidérables en 1722, & compris en grande partie dans la *Nouvelle maiſon ruſtique* de 1736 (2).

« Il n'y a guère plus de cinquante ans, » lit-on dans ce Mémoire, « que les Champenois ſe ſont étudiés à faire du vin *gris* preſque blanc; mais auparavant, leur vin quoique rouge étoit fait avec plus de ſoin & de propreté que tous les autres vins du royaume. »

Quant à la couleur des vins de Champagne, un document plus ancien nous eſt fourni par

---

(1) *Mélanges*, manuſcrit du préſident Bertin du Rocheret, t. I, p. 838.

(2) *Manière de cultiver la vigne & de faire le vin en Champagne.* — La *Biographie univerſelle* de Michaud, déſigne dom Perignon comme auteur de ce Mémoire, c'eſt une erreur : Dom Perignon était mort avant 1718. Le Mémoire paraît devoir être attribué à M. Jean Godinot, chanoine de Reims, né en 1662 & mort en 1749. Godinot fut en même temps chanoine exact & commerçant habile. Il s'enrichit avec le vin de Champagne, & ſes gains ne ceſſèrent d'être le revenu des pauvres.

l'ouvrage intitulé : *L'Agriculture & Maiſon ruſtique de MM. Etienne & Jean Liébaut* (1). On y voit que les vins faits en Champagne avant 1670 n'étaient pas tous rouges comme l'auteur du Mémoire qu'on vient de citer ſemblait le faire entendre; il y eſt auſſi queſtion de leur qualité : « Au vin, on conſidère la couleur, ſaveur, odeur, faculté & conſiſtance. Quant à la couleur, aucun eſt blanc, autre flave ou fauve ou jaunâtre, ou entre blanc & roux, comme couleur de miel, autre rouge, autre vermeil, noir ou couvert. »

Puis appliquant ces diſtinctions aux produits des divers vignobles, les auteurs s'expriment ainſi ſur le vin de Champagne (2) : « Les vins d'Ay & d'Izancy le plus ſouvent tiennent le premier rang en bonté & perfections ſur tous les autres vins & ſont, toutes les années bonnes ou mauvaiſes, trouvés meilleurs que tous les autres, ſoit françois (3) ou de Bourgogne ou d'Anjou. Les vins d'Ay ſont clairets & *fauvelets*, ſubtils, délicats & d'un goût fort agréable au palais; par ces cauſes, ſouhaités pour la bouche des rois, princes & grands ſeigneurs; & cependant oligophores, c'eſt-à-dire ſi délicats qu'ils ne portent l'eau qu'en fort petite quantité.

(1) Dernière édition, 1658, p. 588.
(2) Page 558.
(3) De l'Iſle-de-France.

Les vins d'Izancy ſont de conſiſtance médiocre, rouges de couleur, quand ils ſont parvenus à maturité. »

Ainſi, les vins qui ſe faiſaient alors à Ay étaient un peu colorés, clairets, *fauvelets :* & d'après le Mémoire de 1718, ce ſerait vers l'an 1670 qu'on aurait vu paraître en Champagne le vin blanc dont la production a enrichi notre province. Il avait auparavant une couleur fauve; on le fit d'abord moins coloré, ſans le rendre tout à fait blanc. Un peu plus tard on crut le perfectionner en le rendant, pour ainſi dire, incolore; mais c'était à force de ſoins qu'on y parvenait, comme nous l'apprenons encore du Mémoire précédemment cité (1) : « On commence à vendanger une demi-heure après le lever du ſoleil; & ſi le ſoleil eſt ſans nuage & qu'il ſoit un peu ardent, ſur les neuf ou dix heures on ceſſe de vendanger & on fait ſon *ſac* ou cuvée; parce que, paſſé cette heure, le raiſin étant échauffé, le vin ſeroit coloré ou teint de rouge & demeureroit trop foncé. Dans ces occaſions on prend un plus grand nombre de vendangeuſes, afin de cueillir un ſac dans deux ou trois heures; ſi le temps ſe couvre, on peut vendanger toute la journée, parce que tout le jour le raiſin ſe conſerve dans ſa fraîcheur ſur la

(1) Page 11.

ſouche; la grande attention doit être de preſſer les vendangeuſes & les preſſureurs afin que le raiſin ne ſoit ni foulé ni échauffé quand on le preſſure; il faut faire en ſorte que le raiſin ait encore ſa fleur ſous le preſſoir (1).

« Quand les preſſoirs ſont près des vignes, il eſt plus aiſé d'empêcher que le vin n'ait de la couleur, parce qu'on y porte doucement & promptement les raiſins en peu de temps. C'eſt un principe certain que quand les raiſins ſont coupés, plus tôt ils ſont preſſurés & plus le vin eſt blanc & délicat. »

Plus loin (2), ce même Mémoire, en confirmant ce qu'il a dit de l'introduction des vins blancs dans les produits de la Champagne, conſeille à d'autres vignobles d'adopter la méthode de ce pays:

« La chaleur du climat (en Languedoc & Provence) ne permettra peut-être pas, » dit-il, « de faire des vins tout à fait blancs avec des raiſins noirs; ils auront un peu de couleur & ils n'en ſeront que plus exquis, comme ceux qu'on faiſoit, il y a cinquante ans, en Cham-

(1) Ces précautions, qui pouvaient avoir de précieux réſultats, ſemblent aujourd'hui tout à fait abandonnées. Au reſte, la couleur trop prononcée du vin nouveau s'affaiblit ſenſiblement après la première fermentation.

(2) Page 37.

pagne (1). Ces vins dans le fond ſont meilleurs au goût & plus favorables à la ſanté que les vins tout à fait blancs, qui ne peuvent ſe ſervir qu'à la fin des repas. »

Soit que cette dernière obſervation ait été reconnue exacte, ſoit parce qu'on ſe laſſe de tout & qu'on aſpire au changement, on a fait du vin roſé. Le 9 janvier 1739, M. Bertin du Rocheret (2) en envoyait deux pièces, deux caques à M. de Jubécourt, au prix de cent cinquante à deux cents livres.

L'année ſuivante, 21 juillet, il demandait à M. Durand, ſon beau-frère, comment il fallait s'y prendre pour obtenir vingt-quatre flacons œil de perdrix; il voulait ſans doute fournir du vin ſemblable à celui d'un concurrent qui avait adopté pour le ſien cette qualification d'ailleurs depuis longtemps connue (3).

---

(1) Vers 1670.

(2) Lieutenant criminel à Épernay, né en 1693, mort en 1762; il a laiſſé des Mémoires; il était propriétaire de vignes à Ay, Pierry, Epernay.

(3) Un trouvère du treizième ſiècle recommandait déjà cette couleur dans le vin autrefois ſi célèbre de Saint-Pourçain :

Car je ſui nés de bonne branche,
Qui n'eſt trop rouge ne trop blanche.
J'ai la bouche, j'ai la couleur,
Nus homs ne peut trover meilleur.
Œil de perdris, c'eſt mon viaire,
A meilleur couleur ne puis traire.

(La *Deſputoiſon du vin & de l'iau*, dans le Nouveau Recueil

En 1747, le vin roſé ſe vendait à Ay trois cents livres; en 1749 cinq cents livres (1).

Maintenant, on paraît moins apprécier la blancheur du vin; on prend moins de précautions pour l'obtenir, & même, pour ſatisfaire au goût de certaines contrées, on veut qu'il affecte une légère couleur qui lui a fait quelquefois donner le nom de vin *brown* ou *brun*.

La date que notre Mémoire aſſigne à la confection des vins particulièrement dits *de Champagne*, coïncide bien avec la tradition qui attribue cette innovation à dom Perignon, religieux bénédictin de l'abbaye d'Hautvillers, ordre de Saint-Maur. Dom Perignon était né à Sainte-Menehould & mourut à Hautvillers en 1715, âgé de ſoixante-dix-ſept ans, après avoir été cellerier & procureur de ſa maiſon conventuelle pendant quarante-ſept ans. Il avait donc commencé vers 1668 l'exercice de cette charge de confiance (2).

---

de *Contes, Dits & Fabliaux*, publié par A. Jubinal, 1839, t. I, p. 302.)

(1) La queue : deux pièces de cent quatre-vingt-dix litres chacune.

(2) Voici l'inſcription gravée ſur la tombe de dom Perignon, dans l'égliſe abbatiale d'Hautvillers, devenue égliſe paroiſſiale. Cette égliſe n'a pas été démolie, quoi qu'en diſe la biographie Michaud.

D. O. M.

Hic jacet Dom. Petrus Perignon hujus M.-N.-RII per annos quadraginta ſeptem cellelarius (ſic); qui, re familiari

Il faut auſſi rappeler le nom de frère Jean Oudart, religieux convers bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, qui réſida toute ſa vie dans la maiſon que ces religieux poſſédaient à Pierry; & dont la réputation de fin connaiſſeur n'était guère moins bien établie que celle de dom Perignon. Il s'entendait également à faire bien le vin, & à le vendre bien (1). On recherchait alors ſingulièrement la cuvée que les bons Pères tiraient d'une de leurs vignes, appelée le Clos-Saint-Pierre; & pour en obtenir, les amateurs offraient des prix ordinairement très-élevés.

Après avoir vu vers quelle époque nos raiſins ſe ſont convertis en vins blancs, nous apprendrons encore de l'auteur du Mémoire déjà cité, quand ces vins, d'abord tranquilles, ſont devenus mouſſeux. « Depuis plus de vingt ans (1698), le goût des François (2) s'eſt déterminé au vin mouſſeux, on l'a aimé, pour ainſi dire, juſqu'à la fureur; on a commencé ſeulement d'en revenir un peu dans les trois dernières années (3). »

ſumma laude adminiſtrata, virtutibus plenus paternoque imprimis in pauperes amore, obiit, ætate 77ᵉ anno 1715.
Requieſcat in pace. — AMEN.

(1) Note du poëme de *la Glacière*, de Bertin du Rocheret, t. I.

(2) Page 31.

(3) La deuxième édition, qui eſt de 1722, porte depuis sept à huit ans.

D'après cette autorité, le vin mouſſeux n'aurait été connu en Champagne que vers la fin du dix-ſeptième ſiècle. Le nouveau procédé fut accueilli avec une ſorte d'enthouſiaſme; la mouſſe fit fureur: mais quelques années paſſèrent (vers 1714-1715), & l'on revint quelque peu du premier entraînement; ce qui ne veut pas dire qu'on eût ceſſé d'aimer le vin mouſſeux, mais ſeulement qu'il trouvait des adverſaires aſſez nombreux, plus nombreux qu'ils ne ſont reſtés de nos jours.

Le haſard ſeul a-t-il fait reconnaître la propriété particulière au raiſin de Champagne de produire le gaz qui, en ſe développant, augmente le volume du vin, & le fait ſortir avec impétuoſité du flacon qui le renferme; ou quelque chercheur ingénieux a-t-il le premier découvert les procédés qui devaient conduire à cet heureux réſultat? L'auteur du Mémoire que nous avons pris juſqu'à préſent pour guide ne nous le dit pas, ſans doute parce qu'il l'ignorait lui-même.

Voici pourtant quelques phraſes de ce précieux document qui ſemblent indiquer que l'intérêt mercantile eſſayait déjà d'obtenir cette mouſſe ſi recherchée, par des procédés artificiels qu'on a ſouvent tenté de renouveler. Mais dès lors auſſi, les véritables connaiſſeurs penſaient que la nature n'avait pas beſoin des auxiliaires étrangers qu'on avait appelés à ſon ſecours.

« Les ſentiments (1) ont été fort partagés ſur les principes de cette eſpèce de vin (le vin mouſſeux). Les uns ont cru que c'étoit la force des drogues qu'on y mettoit qui le faiſoit mouſſer ſi fortement; d'autres ont attribué la mouſſe à la verdeur des vins, parce que la plupart de ceux qui mouſſent ſont extrêmement verts; d'autres ont attribué cet effet à l'influence lunaire, au moment où l'on met les vins en flacons.

« Il eſt vrai qu'il y a eu des marchands de vins, qui, voyant la paſſion qu'on avoit pour ces vins mouſſeux, y ont mis ſouvent de l'alun, de l'eſprit de vin, de la fiente de pigeon, & bien d'autres drogues pour le faire mouſſer extraordinairement; mais on a une expérience certaine que le vin mouſſe lorſqu'il eſt mis en flacons, depuis la récolte juſqu'au mois de mai. Il y en a qui prétendent que plus on eſt près de la récolte qui a produit le vin, quand on le met en flacons, plus il mouſſe. Pluſieurs ne conviennent pas de ce principe; au moins eſt-il certain qu'il n'eſt aucun temps de l'année où le vin mouſſe plus qu'à la fin du deuxième quartier de la lune de mars, ce qui ſe trouve toujours dans la ſemaine ſainte; il ne faut point d'artifice, on ſera toujours ſûr d'avoir un vin parfaitement mouſſeux lorſqu'on le

(1) Page 31.

mettra en flacons depuis le 10 juſqu'au 14 de la lune de mars : on en a une expérience ſi notoire qu'on n'en ſauroit douter.—Mais comme les vins, ſurtout ceux de montagne (1), ne ſont pas ordinairement aſſez faits dans la ſemaine ſainte & qu'ils ont encore trop de vert & trop de dureté ſi l'année a été froide & humide, ou trop de liqueur ſi l'année a été chaude, le parti le plus ſûr & le plus avantageux pour avoir du vin exquis & qui mouſſe parfaitement eſt de ne le mettre en flacons qu'à la ſéve d'août. C'eſt encore une expérience aſſurée qu'il mouſſe exceſſivement lorſqu'il eſt mis en flacons depuis le 10 juſqu'au 14 de la lune d'août, & comme il a perdu alors ou de ſon vert ou de ſa liqueur, on eſt aſſuré d'avoir dans les flacons le vin le plus mûr & le plus mouſſeux.

« Quand on veut du vin qui ne mouſſe pas, il faut le mettre en flacons en octobre ou novembre, l'an d'après la récolte ; ſi on l'y met

---

(1) Les vins de *rivière*, ſont d'Hautvillers, Ay, Épernay, Cumières. Pierry* eſt de la *petite rivière* comme Fleury, Damery, Venteuil & autres. Mais Verzenay, Sillery, Saint-Thierry, Mailly & quelques autres ſont de la montagne. (Page 10 du Mémoire.) — Il n'y eſt pas queſtion d'Avize & du vignoble voiſin.

* Une note marginale, miſe à la main, réclame vivement en faveur de Pierry contre cette qualification.

en juin ou juillet, il mouſſera encore légèrement mais ſi peu que rien (1). »

A l'égard des diſpoſitions à faire pour le tirage du vin, l'auteur du Mémoire entre dans quelques détails; & d'abord, pour ce qui regarde la colle :

« On ſe ſert (2) de colle de poiſſon, le poids d'un écu d'or par pièce (3er, 40); quelques-uns y mêlent chopine ou pinte (0^{lit},46, ou 0^{lit}, 93) d'eſprit de vin ou d'excellente eau-de-vie. »

Vient enſuite l'indication de la manière de faire fondre la colle, de la mélanger avec le vin. Ces procédés ſont encore employés aujourd'hui.

Pour le ſoutirage du vin il en était autrement, & le Mémoire de 1718 décrit une manière d'opérer qui ne ſe pratique plus en Champagne, mais qui de cette province ſerait paſſée dans celle de Bourgogne & s'y maintiendrait encore.

« Rien n'eſt plus curieux, dit-il, que le ſecret qu'on a imaginé en Champagne pour ſoutirer les vins ſans déplacer les tonneaux (3) » (ſuit la deſcription des inſtruments dont on ſe ſervait & pour l'intelligence de cette deſcription une figure gravée).

Ces inſtruments conſiſtent :

1° En un tuyau de cuir de quatre à cinq

(1) Page 32. — (2) Page 22. — (3) Page 23.

pieds (1^m,30; 1^m,60) de long, & ſix à ſept pouces (18 à 20^c) de tour, bien couſus à double couture; à chacune des extrémités ſont adaptées ſolidement des cannelles en bois, longues de dix à douze pouces (28 à 32^c) & de la même groſſeur que le tuyau de cuir; ces deux cannelles ſont enfoncées à coup de maillet l'une dans le trou du tampon de la pièce qu'on veut remplir, l'autre dans une groſſe fontaine de métal qui eſt miſe au bas du tonneau que l'on veut ſoutirer; ces cannelles, qui ſont comme une continuation du tuyau, ſont garnies de mentonnières ſur leſquelles frappe le maillet.

On conçoit que quand elles ſont ainſi placées & qu'on ouvre la fontaine de métal, le liquide cherchant à prendre ſon niveau ſe verſe de la pièce pleine dans celle qui eſt vide, juſqu'à ce que toutes deux ſoient à demi pleines.

2° Un gros ſoufflet eſt deſtiné à forcer l'autre moitié du liquide à paſſer dans le tonneau qu'on veut remplir : ce ſoufflet a trois pieds (1^m) de long & un & demi (0,50^c) de large. Il ſe termine par un tuyau en cuir contenant une ſoupape : à ce tuyau eſt attachée auſſi une ſorte de cannelle qui entre de force dans la bonde & la ferme hermétiquement : on l'y aſſujettit par une chaîne en fer qui fait le tour de la pièce & empêche qu'elle ne puiſſe ſortir de cette bonde.

Quand on fait uſage de ce ſoufflet, l'air qui s'introduit dans le tonneau encore à demi plein, preſſe également toute la ſuperficie du vin & le force à paſſer dans l'autre pièce par la voie qu'a déjà ſuivie la première portion; la ſoupape qui eſt à l'extrémité du ſoufflet ſe ferme quand on veut reprendre de nouveau de l'air & s'oppoſe à la ſortie de celui qui a été pouſſé dans le tonneau. En preſſant de nouveau, elle s'ouvre pour donner encore paſſage à celui qu'on y veut introduire, & cela marche ainſi juſqu'à ce qu'il ne reſte plus à ſoutirer que dix ou douze pintes (10 à 12[l]) ce qui ſe reconnaît lorſqu'on entend un ſifflement à la fontaine; alors on la ferme, on retire le tuyau de cuir, on enfonce un tampon à la pièce qu'on a remplie, & puis on laiſſe couler doucement dans un vaſe ce qui reſte de vin clair dans l'autre pièce; & l'on arrête dès qu'on aperçoit le moindre trouble dans le verre par lequel on fait paſſer ce liquide. Le vin ainſi recueilli en dernier lieu ſe verſe dans le tonneau déjà preſque plein, au moyen d'un entonnoir dont la queue a plus d'un pied (0,33), afin de n'y pas cauſer d'agitation; le fond de cet entonnoir eſt garni d'une plaque en fer blanc, percée de trous, ce qui empêche qu'il n'entre dans la pièce aucune parcelle du dépôt.

Tels étaient les appareils qui ſervaient alors au ſoutirage. D'après le Mémoire, cette opération ſe faiſait une première fois à la mi-

décembre, une deuxième fois à la mi-février : on tirait en mars ou avril.

Lors du premier ſoutirage il eſt recommandé de ſoufrer le vin (1). On ſe ſervait pour cette opération d'un morceau de toile imbibé de ſoufre, de la grandeur du petit doigt pour une pièce de vin fin, & une fois plus grand pour une pièce de vin commun. « On l'allume & on le met ſous le bondon de la pièce *que l'on vide* avant d'avoir recours au ſoufflet; à meſure que le vin deſcend il attire après lui cette petite odeur de ſoufre qui n'eſt pas aſſez forte pour ſe faire ſentir, mais qui ne laiſſe pas de donner de la vivacité à la couleur.

« Les vins ainſi clarifiés, conſervent deux ou trois ans en futailles leur bonté, dans les caves & dans les celliers; ſurtout les vins de montagne qui ont plus de corps : ceux de rivière perdent quelque choſe de leur qualité en tonneaux; il faut les boire dans la première ou deuxième année, ſi l'on ne les met en flacons; mais dans ce dernier cas, on les conſerve très-bien quatre, cinq & même ſix ans. »

Il ſemble qu'on ait dû en tout temps reconnaître la néceſſité de ſoutirer le vin pour le débarraſſer d'une lie qu'il a dû toujours former. On lit donc avec étonnement cet extrait d'une lettre de M. Bertin père, adreſſée le

(1) Page 28 du Mémoire.

21 février 1716 à M. Darboulin, marchand de vins dont les caves étaient à Sèvres. M. Darboulin se plaignait qu'on lui adressât du vin d'Hautvillers tout collé; il redoutait les conséquences de cette préparation; M. Bertin lui répond :

« Autrefois, monsieur votre père a fait coller quelques vins en les mettant dans le bateau, & ce dans un temps où nous ne connoissions pas le soutirage; quoique pourtant nos grands-pères l'eussent mis en pratique (ainsi le crois-je), car il s'est trouvé chez mon grand-père Bertin, fameux commissionnaire à Reims, un soufflet à soutirer & un boyau. »

Il paraît aussi qu'alors à moins de stipulation contraire le vendeur ne fournissait pas de vin pour remplir la pièce après le soutirage; car M. Bertin ajoute : « je doute que dom Rapport (1) souscrive au remplissage. »

Après le collage & le soutirage vient la mise en flacons :

« Quand on veut tirer (2) le vin en flacons on met au tonneau une petite fontaine de métal, recourbée par le bas afin que le vin puisse couler dans le flacon au-dessous duquel il y a une cuvette ou un baquet, pour ramasser le vin qui pourroit s'écarter; on bouche à l'instant fort soigneusement chaque flacon avec

(1) Le successeur de dom Perignon.
(2) Page 29 du Mémoire.

un bon bouchon de liége bien choiſi, qui ne ſoit pas vermoulu, mais qui ſoit bien ſolide & bien uni. Ces ſortes de bouchons coûtent cinquante à ſoixante ſols le cent.

« On lie avec une ficelle forte le bouchon avec le goulot & ſi c'eſt du vin fin on y met un cachet avec de la cire d'Eſpagne, afin qu'on ne puiſſe pas changer le vin ni le flacon.

« On place les flacons ſur deux ou trois doigts de ſable à demi renverſés les uns contre les autres. Quand on met le vin debout il ſe forme une fleur blanche entre le petit vide qu'il y a du bout du bouchon au vin; car il ne faut jamais remplir tout à fait le flacon, il faut qu'il reſte toujours un petit demi-doigt de vide; ſans cela, quand le vin viendroit à travailler dans les différentes ſaiſons de l'année, il caſſeroit une grande quantité de flacons: encore s'en caſſe-t-il beaucoup malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, ſurtout quand le vin a bien de la chaleur ou qu'il eſt un peu vert. »

La préparation des bouteilles pour le tirage eſt la même qu'aujourd'hui.

« Lorſqu'on emploie des flacons qui ont déjà ſervi, il faut les laver & y jeter une demi-poignée de gros plomb de chaſſe avec un peu d'eau, afin de détacher les ordures qui auroient pu reſter au fond du flacon, à force de le remuer; il eſt encore mieux au lieu de plomb de ſe ſervir de très-petits clous dits *broquettes*,

parce qu'ils emportent abſolument tout ce qui auroit pu s'attacher au verre. »

Je n'ai trouvé dans aucun ouvrage à quelle époque le liége a été employé pour boucher les bouteilles : le ſeul renſeignement que j'aie découvert ſe lit dans une lettre que dom Groſſart dernier procureur de l'abbaye d'Hautvillers adreſſait le vingt-cinq octobre 1821 à M. Dherbès d'Ay (1) :

« C'eſt dom Perignon qui a trouvé le ſecret de faire le vin blanc mouſſeux & non mouſſeux ; car avant lui on ne ſavait faire que du vin paillé ou gris : & c'eſt encore à dom Perignon qu'on doit le bouchage actuel. Pour fermer le vin en bouteilles, on ne ſe ſervait que de chanvre & on imbibait dans l'huile cette eſpèce de bouchon. »

M. Bertin du Rocheret, père du lieutenant criminel & propriétaire de vignes, faiſait avec ſon fils le commerce ou courtage des vins. On trouve dans les lettres qu'il a écrites, dans celles qu'il a reçues & qui ont trait à ce négoce, des renſeignements qui complètent ceux que nous avons tirés du Mémoire de 1718, ſur ce qu'on faiſait alors en Champagne, & ſur l'opinion qu'on y avait dès 1711 des vins mouſ-

(1) Je dois la communication de cette lettre à M. Nitot, ancien maire d'Ay.

ſeux. Depuis 1724, la correſpondance du fils, régulièrement tenue juſqu'en 1762, offre encore le même genre d'intérêt.

Les poinçons, dont les deux font la queue de Champagne, doivent avoir deux pieds & demi de long, vingt-deux pouces au bouge, vingt pouces tournant au fond & un pouce & demi de jable ou environ; les caques, dont les trois font le muid de Paris, doivent être faits à proportion, à la diminution d'un cinquième de toutes les dimenſions du poinçon (1).

La bouteille ordinaire qu'on appelait flacon, contient, d'après les Mémoires de 1718, la pinte de Paris (o^{l},93) moins un demi-verre.

Cependant en 1736 M. Bertin du Rocheret demandait qu'elles continſſent la pinte, conformément à l'ordonnance, & laiſſait pour compte celles qu'on lui avait envoyées, parce qu'elles étaient plus petites (2). Il y en avait cent au caque ou demi-pièce. On en fabriquait auſſi de plus grandes, mais on ne retirait alors du caque que quatre-vingts bouteilles

(1) Ordonnances du bureau de l'Élection d'Épernay, 11 août 1703, 23 juillet 1718, 2 août 1732; — page 18 du Mémoire de 1722. La jauge de rivière contient environ deux cents pintes, meſure de Paris; celle de montagne près de deux cent quarante, & pour le moins deux cent trente.

(2) Lettres des 23 janvier & 5 mars 1736.

ou flacons, du poids de ſept quarterons ou deux livres (1).

Comme le tirage, ſurtout dans les premières années, ſe faiſait quelquefois en vue & pour le compte des conſommateurs connus d'avance, il y avait des gens de qualité qui commandaient des flacons à leurs armes, ce qui n'en augmentait le prix que de 30 (1',50) par cent (2).

Voici, d'après une lettre du 15 février 1712 (3), ce qu'il en coûtait alors (ſans frais extraordinaires), pour mettre en bouteilles un poinçon de vin & l'envoyer au conſommateur :

200 Bouteilles (4).	30 l
200 Bouchons	3
2 Paniers & emballage	8
Tirer en bouteille, ficelle & cachet .	3
Total . . .	44 l

Quant au fil de fer on ne s'en ſervait pas alors, & je n'ai pu découvrir à quelle époque on a commencé à en faire uſage ; il n'en était

(1) Voir la lettre de Bertin père, du 4 janvier 1713, n° 197.

(2) *Manière de faire le vin*, p. 29.

(3) Lettres de Bertin père.

(4) Le Mémoire dit que les bouteilles ſe vendaient douze à quinze francs le cent.

pas encore queſtion en 1744 (1) ni même avant 1760 : au moins la correſpondance Bertin du Rocheret ne fait-elle pas mention de ce procédé.

A l'égard du prix des bouteilles & des bouchons dans les années poſtérieures à 1712, on trouve dans la correſpondance quelques renſeignements bons à recueillir.

Pour les bouteilles, M. Bertin du Rocheret les demandait à Châlons; elles lui étaient envoyées en paniers de deux cents bouteilles. En 1734, il ne les payait encore que quinze livres le cent (2), & on lui fourniſſait les quatre au cent.

Le 16 décembre 1738, quatre mille flacons ſont demandés à quinze livres rendus à Ay, trois mille pour mars & mille pour mai.

En 1754 on voit (3) qu'un ami lui vendait ſix cents flacons à dix-ſept livres. Boitel voulait les vendre dix-neuf livres; les premiers étaient préférés.

En ce qui concerne les bouchons, Boitel les fourniſſait en même temps que les flacons, mais en 1729 (4) c'eſt à Paris que s'en procure M. Bertin du Rocheret.

Quant à l'opinion des producteurs ſur le

(1) Lettres du 28 mars & 1er avril 1744.
(2) Lettre du 17 décembre 1734.
(3) Lettre du 28 février à M. Boitel.
(4) Lettre du 22 avril 1725.

vin mouſſeux, on la trouve exprimée dans les notes & lettres de M. Bertin du Rocheret père, dans celles de ſon fils & de leurs correſpondants & dans les œuvres légères de ce dernier. On peut remonter ſur ce point juſqu'en 1711.

Ainſi, le maréchal de Monteſquiou-d'Artagnan, avec lequel M. Bertin père était en relation d'affaires & qui avait rendu des ſervices à ſa famille, demande du vin mouſſeux (1), et celui-ci répond le 11 novembre 1711 :

« Je me ſuis déterminé à trois poinçons de vin le meilleur de Pierry, du prix de quatre cents francs la queue, cy ſix cents francs; pour ne pas tirer en mouſſeux : ce ſeroit trop dommage. Plus, un poinçon pour tirer en mouſſeux, du prix de deux cent cinquante francs la queue.

« Si vous voulez ne mettre que cent quatre-vingts francs la queue, il mouſſera auſſi bien ou mieux. Plus, un poinçon tocane d'Ay (2) pour boire cet hiver, à commencer dès à

(1) Lettres de Bertin, nos 182-184.

(2) La *tocane* était un vin léger, obtenu des raiſins d'abord foulés dans les barils, avant de bouillir ou d'être jetés ſur le preſſoir. On ne pouvait la garder que ſix mois. « Elle étoit, dit encore en 1771 le Dictionnaire de Trevoux, très-violente & portoit un goût de verdeur qui la faiſoit eſtimer. » Aujourd'hui on ne fait plus de tocane.

préſent; c'eſt-à-dire qu'il doit être bu dans les jours gras; à trois cents francs la queue; ce vin eſt très-fin. »

Le 27 décembre 1712 le Maréchal écrit:

« A l'égard de faire mouſſer mon vin, bien des gens aiment qu'il mouſſe; je n'en ſerois pas fâché pourvu qu'il ne diminue rien de ſa qualité; & par préférence je veux d'excellent vin, qu'il ſoit bien clarifié. »

Le 18 octobre 1713, M. Bertin père écrit (1):

« .... Ils ont été mis en bouteille en même temps que celui que vous avez, afin que votre vin fût mouſſeux, ſans quoi je ne l'aurois pas fait mettre & vous auriez pu le trouver meilleur; mais il n'auroit pas eu le mérite du mouſſage qui, ſelon moi, eſt un mérite à petit vin & le propre de la biere, du chocolat & de la crême fouëttée.

« Le bon vin de Champagne doit être clair, fin, pétiller dans le verre & flatter ce qu'on appelle le bon goût qu'il n'a jamais, quand il mouſſe, mais bien un goût de travail & de vendange; auſſi ne mouſſe-t-il qu'à cauſe qu'il travaille. »

Et M. le maréchal d'Artagnan de répondre, le 25 du même mois (2), du camp devant Fribourg :

(1) Lettre de Bertin, n° 203.
(2) Lettre de Bertin, n° 204.

« Je vois combien j'ai eu tort de demander que vous faſſiez tirer mes quarteaux de vin pour qu'il pût mouſſer; c'eſt une mode qui règne partout ſurtout à la jeuneſſe : mais je ſuis ravi de ce que vous me mandez ſur le mouſſage, je vous promets doreſnavant de ne point vous en parler davantage; en mon particulier je m'en ſoucie fort peu, mais je veux qu'il ſoit clair, fin & qu'il ait beaucoup de parfum de Champagne. »

Le 16 décembre même année, M. le maréchal de Monteſquiou demande trois quarteaux de vin, & le 20, M. Bertin lui répond (1) :

« Il vous plaira me faire ſavoir en quel temps vous croyez devoir boire ce vin, & ſi c'eſt pour le boire en mouſſeux je n'en ſerois pas d'avis; le mouſſage ôtant aux bons vins ce qu'ils ont de meilleur, de même qu'il donne quelque mérite aux petits vins. »

Telle était l'opinion d'un connaiſſeur ſur le changement qui s'opérait dans les goûts ou plutôt dans les habitudes; mais il faut bien le dire, cette opinion ne prévalait pas : on voulait du vin mouſſeux & la prédilection dont ce vin était l'objet allait dans ce temps juſqu'à la fureur, ainſi que le Mémoire contemporain nous l'apprend (2).

---

(1) Lettre de Bertin, n° 206.

(2) Mémoire, page 31, cité plus haut.

Peut-être, dira-t-on, M. Bertin père en condamnant cette innovation reſtait dans l'ornière de la routine. Il n'était pourtant pas le vieillard *cenſor caſtigatorque minorum*, car il était né en 1662 à Épernay & n'avait que quarante-neuf ans en 1711.

Mais ſon fils, enfant de la même ville, qui y avait vu le jour en 1693, c'eſt-à-dire en même temps que le vin mouſſeux, en portait le même jugement, quoiqu'il eût paſſé à Paris pluſieurs années de ſa jeuneſſe (de 1708 à 1716), & les trois dernières dans l'exercice de la profeſſion d'avocat : on ne peut donc le ſuppoſer imbu du préjugé paternel ; & d'ailleurs, ſes correſpondants portaient du vin mouſſeux un jugement ſemblable : dans le cas contraire, il ne manquait pas de les en gourmander.

Voici ce que lui écrivait l'abbé Bignon (1) le 22 janvier 1734, vingt ans plus tard que la correſpondance déjà citée :

« Moins le vin ſera mouſſeux & étincelant aux yeux de nos coquettes de table, & plus au contraire il aura dans ſes commencements (2) de ce qu'il vous plaît appeler liqueur, & qu'en

(1) Petit-fils de l'Avocat-général; bibliothécaire du Roi, l'un des quarante de l'Académie françaiſe & membre honoraire de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres. Il mourut à l'Iſle-Belle, près Meulan, en 1743, à quatre-vingt-un an.

(2) Il s'agiſſait du vin de la dernière récolte.

termes chimiſtes (*ſic*) j'appellerais plutôt parties balſamiques, plus j'en ferai de cas. »

Et lorſque le commandeur Deſcartes, en demandant le 10 décembre 1735 à M. Bertin du Rocheret le fils une ou deux douzaines de bouteilles de vin blanc mouſſeux qui ne fût ni vert ni liquoreux, choſe rare, ne craignait pas (1) de célébrer la mouſſe dans quelques vers joints à ſa demande; « Je voudrais, » diſait-il,

De ce vin blanc délicieux,
Qui mouſſe & brille dans le verre,
Dont les mortels ne boivent guères
Et qu'on ne ſert jamais qu'à la table des Dieux
Ou des grands, pour en parler mieux,
Qui ſont les ſeuls dieux de la terre.

M. Bertin du Rocheret, toujours adverſaire du vin mouſſeux, lui répond & fait entrer dans ſes vers, cette expreſſion parties balſamiques dont ſon ami l'abbé Bignon s'était ſervi pour définir le bouquet du bon vin blanc de Champagne (2). Nous donnerons ces vers un peu plus loin.

Mais il avait beau dire en vers comme en proſe, la mouſſe faiſait ſon chemin; elle était admiſe dans les fêtes, pour y répandre la

(1) Lettre de Bertin, n° 359; elle eſt datée de Verdun.

(2) Manuſcrit de la bibliothèque de Châlons, p. 161.

gaieté; le vin mouſſeux devenait l'inſpiration des poëtes. Qui ne connaît les jolis vers de Voltaire(1)?

— Chloris, Eglé me verſent de leur main
D'un vin d'Ay dont la mouſſe preſſée,
De la bouteille avec force élancée,
Comme un éclair fait voler ſon bouchon.
Il part, on rit; il frappe le plafond:
De ce vin frais l'écume petillante
De nos Français eſt l'image brillante.

Quoique M. Bertin du Rocheret fils, ainſi qu'il le conſtate(2), eût été honoré d'une lettre de Voltaire, & qu'il eût même reçu le célèbre écrivain à Épernay avec M. le duc de Richelieu, il perſiſta à ne pas être de l'avis de ſon illuſtre confrère en poéſie.

Ainſi la récolte de 1739 avait donné des vins « équivoques en goût & couleur, ſecs, point de fruit (3), » & le 28 février 1742, il écrivait à Mme Durand, ſa belle-ſœur: « Deux paniers de 1739. La mouſſe lui tiendra lieu de mérite. »

Il s'animait contre le goût qu'il combattait vainement; en 1741, ſa plume traçait une boutade qu'il appelait bachique & qu'il

(1) 1736. Le Mondain.

(2) Manuſcrits de Bertin du Rocheret, à la bibliothèque de Châlons, p. 39-43: « M. Voltaire vint me voir à Épernay le 11 mai 1735, avec M. de Richelieu. »

(3) Lettre à M. Jame Chabane, 20 octobre 1739.

dirigeait contre les amateurs du vin mouſſeux.

Non, telles gens ne boivent pas
De cette sève délectable,
L'âme & l'amour de nos repas,
Auſſi bienfaiſante qu'aimable.
Leur palais corrompu, gâté,
Ne veut que du vin frelaté,
De ce poiſon vert, apprêté
Pour des cervelles frénétiques.
Si, tenons-nous pour hérétiques
Ceux qui rejettent la bonté
De ces *corpuſculs baiſamiques*
Que jadis Horace a chantés.

Non, telles gens ne boivent pas
De cette ſève délectable,
L'âme & l'honneur de nos repas,
Auſſi bienfaiſante qu'aimable;
De ce vin blanc délicieux,
Qui déſarme la plus ſévère;
Qui pétille dans vos beaux yeux,
Mieux qu'il ne brille dans mon verre.
Buvons, buvons à qui mieux mieux,
Je vous livre une douce guerre;
Buvons, buvons de ce vin vieux,
De ce nectar délicieux,
Qui pétille dans vos beaux yeux
Mieux qu'il ne brille dans mon verre.

Cette chanſon était miſe en muſique *pour de belles dames*, par M. Dormel, organiſte de Sainte-Geneviève (1).

(1) Dans le manuſcrit de la bibliothèque de Châlons, p. 324, la muſique ſe trouve avec les paroles.

Envoyée le 27 février à l'abbé Bignon, celui-ci faiſait chorus, dans une aſſez méchante parodie sur l'air :

Que je chéris, mon cher voiſin, l'honneur
de te connoître (1) :

Se peut-il que vous n'aimiez pas
La ſève délectable,
L'âme & l'amour de nos repas,
Auſſi ſaine qu'aimable ?
Votre palais uſé, perclus,
Par liqueur inflammable,
Préfère de mouſſeux verjus
Au nectar véritable.
Horace a ſi ſouvent chanté
Son parfum balſamique ;
Si vous rejetez ſa bonté,
Je vous tiens pour hérétique.
Sentez le prix de ce vin vieux,
Qu'un vrai gourmet révère,
Il pétille dans vos beaux yeux
Bien mieux que dans mon verre.

On peut réſumer l'opinion que bien des gens ſe faiſaient de la grande mouſſe des vins, par cette ſimple queſtion faite à un correſpondant, le chevalier de Breda (2) : « Eſt-ce du bon, ou du ſaute-bouchon ? »

Trois ans après cette boutade & dans un journal fort intéreſſant des États de Vitry en 1744, Bertin s'exprimait ainſi ſur le vin mouſ-

(1) Manuſcrit de la bibliothèque de Châlons, p. 327. M. Bignon était alors âgé de ſoixante-dix-neuf ans.

(2) Lettre du 16 ſeptembre 1747.

ſeux qui a fait la fortune de la petite ville d'Avize (1):

« Avize eſt un bourg aſſez conſidérable, extrêmement augmenté depuis douze ou quinze ans environ par la frénétique invention du vin mouſſeux. Il étoit encore pauvre en 1715, quand le comte de Lhéry, qui en étoit ſeigneur, fit abattre le reſte des tours, remparts & combler les foſſés....

« Leurs vignes, preſque toutes plantées de ceps blancs, ne leur produiſoient qu'un vin maigre & d'un goût rêche qui le faiſoit réputer un des moindres du pays; auſſi ne ſe vendoit-il ordinairement que vingt-cinq ou trente francs la queue; mais depuis la manie du ſaute-bouchon, cette abominable boiſſon, devenue encore plus rebutante par un acide inſupporble, ſe vend juſques à trois cents francs; & l'arpent de vigne, dont on ne vouloit pas à deux cent cinquante francs a été porté juſques à deux mille francs; auſſi Avize eſt-il orné depuis quelque temps d'une quantité de belles maiſons de vendange qui en ont abſolument

(1) Journal des États de Vitry, 1744, p. 120, volume XXXVI, à la bibliothèque d'Épernay. Ils avaient été réunis pour l'interprétation de la coutume de ce nom, ſur cette queſtion : était-elle cenſuelle ou allodiale? La règle devait-elle être : nulle terre ſans ſeigneur, ou bien : nul ſeigneur ſans titre? Un littérateur diſtingué de Châlons-ſur-Marne, M. Nicaiſe, vient d'en donner une première & fort bonne édition.

changé la face (1). » On ſe tromperait ſi on ſuppoſait d'après la première phraſe citée, que c'était ſeulement douze ou quinze ans, avant la date de cette lettre (1744) qu'on avait inventé le vin mouſſeux, ce qui nous reporterait ſeulement à 1729 ou 1732. Il y avait du vin mouſſeux auparavant; l'indication de douze ou quinze ans ſe rapporte ſeulement à la proſpérité du vin mouſſeux d'Avize.

D'ailleurs, il faut remarquer que cette expreſſion ſaute-bouchon, & celle de pétillant s'appliquent à un vin qui avait une plus grande force expanſive que le vin mouſſeux. La diſtinction réſulte de la nombreuſe correſpondance de l'auteur du Journal des États. Il écrit:

13 octobre 1734, à Mme Pallu. « J'ai du vin mouſſeux *ſautant*. »

Le 16 novembre, il envoie à M. le marquis de Polignac cinquante flacons mouſſeux, cinquante petillants, quatre vieux.

Le 28 mars 1735, il annonce à M. Bertin de Lyon le ſaute-bouchon à quarante & quarante-cinq ſols.

Il y a même dans une lettre du 5 ſeptembre 1736 à M. Véron de Buſſy, premier commis

(1) Avize s'eſt maintenu dans cette réputation; à l'expoſition de 1856, M. Dinet, maire d'Avize, a obtenu la médaille d'or pour la *fabrication* des vins de Champagne.

des finances vers 1735 une troiſième diſtinction : « demi-mouſſeux trente-ſix à quarante ſols; bon mouſſeux quarante-cinq à cinquante; ſaute-bouchon trois francs. »

Enfin, au même M. Véron, le 14 janvier 1737, il fait diſtinguer le fou ſaute-bouchon de l'Ay mouſſeux.

Le 6 décembre de la même année en annonçant à M. de Caſtagnet ſon vin à quarante-deux ſols, il ajoute celui de ſon beau-frère de Reims (1), *rendu viable* trois francs, ſix ſols.

Dans la correſpondance antérieure du père ou du fils, il n'eſt queſtion que de vin mouſſeux ou non mouſſeux : le ſaute-bouchon fut un progrès ou une exagération.

Encore quelques lignes ſur Avize.

Quoi que notre chroniqueur ait dit de ce vignoble, il ne faut pas ſe diſſimuler que même à l'époque où il le traitait ſi ſévèrement, il ne laiſſait pas d'en acheter, & c'eſt ſa correſpondance même qui nous l'apprend. Le 7 novembre 1748, il achetait de M. Michel Cœuret d'Avize quatre pièces : & cinq pièces, un caque d'Hilaire Panetier, ſoutiré, chevalé, rendu à Ay moyennant ſix cent quatre-vingt-quatre francs, c'était cent quarante-quatre francs la queue. On la vendait alors à Ay trois cent vingt à trois cent quatre-vingts francs.

---

(1) M. de Reims était médecin à Épernay.

L'année ſuivante, 1749, au même, quatre pièces de Gibrien Pertois à deux cent dix francs (la queue) ſans commiſſion ni ſoutirage.

Il continuait dans les années ſuivantes. Le 28 novembre 1750, il mandait au même ſieur Cœuret de voiturer à Ay cinq pièces de leger pour Calais & trois pièces pour lui. Cette deſtination indiquée pour Calais ne paraît pas avoir été réelle, ce n'était qu'une ſuppoſition; le vin d'Avize reſtait à Ay & l'acheteur envoyait en Angleterre celui de ce dernier vignoble. Le prix de la facture ſert à l'établir.

En 1753, le 29 novembre, il uſe du même procédé, & ſe fait adreſſer *en refuge* (1) chez lui à Ay ſix pièces qui paraiſſent deſtinées pour Labertauche, commiſſionnaire à Calais; mais c'eſt bien ſon propre vin d'Ay qu'il envoie en le ſubſtituant à celui d'Avize. Dès le 12 octobre, il écrivait à ſon ami Jam Chabane: « Les vins embaument auſſi bien qu'en 1743, » & en donnant avis du départ (2) il lui dit qu'il partage avec le roi Staniſlas; il recommande de tirer dans le croiſſant; & le même jour à ſes correſpondants de Nancy il dit qu'ils partagent avec le roi Georges.

(1) Expreſſion remplacée par celle de *Paſſe-debout* : dépôt temporaire d'une boiſſon chez un non-entrepoſitaire. Le délai du paſſe-debout eſt de trois jours, ſauf prolongation ſuivant les circonſtances.

(2) 19 février 1754.

Enfin, après ſon deuxième mariage avec Mlle de Cramant, il demande, en 1757, qu'on lui faſſe faire à Cramant une cuvée de ſix à dix pièces, bon, blanc, première taille compriſe; *idem*, quatre ou cinq pièces & ne veut pas qu'on dépaſſe cent cinquante francs. Il achète ſix pièces à Jean Morizet, à cent trente francs (1).

Nous dirons auſſi que dans un écrit de 1754, intitulé : *Prix général du jeu de l'arquebuſe indiqué à Châlons* pour 1754, on trouve une revue des localités qui y ont concouru, et cette revue eſt l'occaſion d'un jugement plus favorable ſur le vin d'Avize, ou tout au moins ſur celui qui à cette époque prenait ſon nom.

AVIZE.

Vignoble qui produit d'excellents vins : le voiſinage de Cramant contribue beaucoup à la réputation que ce vignoble s'eſt acquiſe depuis quelques années (2).

---

(1) Lettre à M. de Cramant, du 3 octobre 1757, à Mme du Rocheret, du 6 de ce mois.

(2) On trouve dans ce cahier des dictons attribués aux compagnies qui avaient aſſiſté à cette fête. Voici celui d'Épernay :

Les bons enfants.

Le thyrſe de Bacchus, le tonnerre de Mars,
Dans leurs mains tour à tour éclate,

Il n'eſt pas hors de propos de rechercher ſi dès lors on employait quelques préparations

---

Et dans leurs manières tout flatte :
L'eſprit, le cœur & les regards.

Celui d'Avize :

Les gouailleurs.

Les jeux, les ris, les bons mots,
Sont, nous dit-on, au fond des pots.
De ce, rendent bons témoignages,
Ceux qui des traits badins que redoutent les ſots,
De Bacchus apprirent l'uſage.

Et puiſque nous avons cité plus haut le livret de l'Arquebuſe de Châlons, pour l'année 1754, on nous permettra d'emprunter à celui de Meaux de 1778 des mentions qui confirmeront ou compléteront les précédentes. Cinq vignobles de Champagne avaient pris part au concours de cette année :

« AVENAY. Dicton : *Les bons raiſins.*

Les *bons raiſins* font le bon vin,
Amis, il en faut boire,
Il nous montrera le chemin
Qui conduit à la gloire.

Ce vignoble produit des vins tendres & délicats.

AVIZE. Dicton : *Les Goouleurs (ſic).*

Avize produit d'excellens vins.

ÉPERNAY. Dicton : *Les Bons enfants.*

Fertile en excellent vin.

LE MESNIL. Dicton : *Les Buveurs.*

Les vins en ſont très-bons; ils ont l'avantage de ſupporter le paſſage de la mer, ſans altération de qualité.

VERTUS. Dicton : *Le bon vin de Vertus.*

Renommé par la qualité de ſes vins rouges. Guil-

pour améliorer les vins. Nous avons déjà parlé de leur collage, des ingrédients que certains marchands y introduiſaient pour obtenir la mouſſe; nous n'y reviendrons pas.

D'un autre côté, M. Bertin du Rocheret fils avait conſigné dans ſon recueil, volume de 1741, un ſecret pour la mouſſe du vin; on le voit par la mention qui en eſt faite à la table qui précède le volume : mais une main coupable ou ſeulement mal aviſée nous prive de la connaiſſance de ce prétendu ſecret. Il eût été intéreſſant de connaître quels étaient les procédés du père & du fils ſur ce point délicat & lorſque depuis quarante ans ils s'occupaient de la production des vins. Voyons à l'aide des documents qui reſtent & ſans diſtinction du vin mouſſeux ou non mouſſeux ce qui ſe pratiquait.

Le Mémoire que nous avons déjà mis à contribution & dont la ſeconde édition porte la date de 1722 (1), donne l'indication qui ſuit & la préſente comme étant celle de ce que faiſait le Père Perignon pour améliorer le vin de ſon abbaye.

« Dans environ une chopine de vin (o l.

---

laume III, roi d'Angleterre, en faiſoit toujours ſa boiſſon. » (*Récueil de pièces concernant le prix provincial de l'Arquebuſe royale de France, rendu par la compagnie de la ville de Meaux, le 6 ſeptembre* 1778. Meaux, 1778, in-8°.)

(1) Page 41.

465), il faut faire diſſoudre une livre de ſucre candi : y jeter cinq à ſix pêches ſéparées de leur noyau, pour environ quatre ſols de canelle pulvériſée, une noix muſcade auſſi en poudre; après que le tout eſt bien mêlé & diſſous on ajoute un demi-ſeptier (0 l. 23) de bonne eau-de-vie brûlée, on paſſe la collature à travers un linge fin & bien net, on jette la liqueur, non le marc, dans la pièce de vin, ce qui le rend délicat & friand.

« Il faut autant de ce qui vient d'être dit, pour chaque pièce & l'entonner le plus chaudement qu'il eſt poſſible, d'abord que le vin du tonneau a ceſſé de bouillir. »

Ce que l'on a appris il y a une cinquantaine d'années touchant l'art de faire le vin, ſurtout le traité de Chaptal qui porte ce titre, peut faire croire qu'en effet le Père cellerier d'Hautvillers ſavait améliorer le produit des bonnes vignes de ſon abbaye, & avait mérité que quelques mois après ſa mort M. le maréchal d'Artagnan, qui ſe connaiſſait en bon vin, écrivît (1): « M. de Puiſieux m'a dit,... que le Père Perignon étoit mort, qui a bien fait parler de lui pendant ſa vie (2); ſur les pre-

(1) 9 novembre 1715. Lettres de Bertin, n° 226.

(2) On en avait tant parlé, ſon nom avait été prononcé tant de fois pour déſigner le vin de ſon abbaye, qu'on avait oublié qu'il s'agiſſait d'un homme, & que ce nom paſſait pour celui d'un terroir : ainſi Broſſette, commentateur de

miers vins de cette abbaye; penſez à moi, car franchement ce ſont les meilleurs. »

Cependant je dois rapporter les termes dont l'auteur du Mémoire ſe ſert pour produire ce qu'il appelle le ſecret du Père Perignon; c'eſt une eſpèce de précaution oratoire par laquelle il permet d'avoir des doutes ſur la vérité de ce qu'il va dire.

« Dom Perignon (1).... Jamais homme n'a été plus habile à faire le vin : c'eſt lui qui a mis en grande réputation le vin de cette abbaye; une perſonne aſſez digne de foi a prétendu que ce Père lui avoit confié ſon ſecret peu de jours avant ſa mort; quelque peine

---

Deſpréaux, écrivait en 1716, moins d'une année après la mort de dom Perignon : « Les plus fameux côteaux qui produiſent les vins de Champagne, ſont : Reims, Perignon, Sillery, Hautvillers, Ay, Vaiſſy, Verzenay & Thierry. On croit que le vin de Champagne doit ſa première réputation à MM. Colbert & Le Tellier, miniſtres d'État, qui poſſédaient de grands vignobles dans la province de Champagne. On fait néanmoins remonter beaucoup plus loin le temps de la réputation de ce vin. Car on aſſure que le pape Léon X, Charles-Quint, François Ier et Henri VIII, roi d'Angleterre, voulurent toujours uſer du vin d'Aï, comme le plus excellent & le plus épuré de toute ſenteur de terroir. Ils avaient leur propre maiſon dans Aï ou proche d'Aï, pour y faire curieuſement leurs proviſions. Voilà ſans doute d'illuſtres confrères dans l'ordre des Côteaux. » (*Œuvres de Boileau avec des éclairciſſements hiſtoriques*, 1716, in-4°, t. I, p. 34.)

(1) Page 40 du Mémoire.

qu'on ait à le croire, on donne ici ce ſecret tel que cette perſonne dit l'avoir écrit ſous la dictée de ce religieux, comme il étoit ſur ſa fin. »

Ainſi, l'auteur lui-même déclare n'être pas bien certain que le Père Perignon ait uſé de la recette qu'il rapporte; au ſurplus il faut reconnaître que dans cette préparation avec une livre de ſucre & un quart de litre d'eau-de-vie, on était bien réſervé : l'expérience apprend en effet, que le vin gagne beaucoup par ſon aſſociation avec ces deux ingrédients, employés à plus forte doſe; mais il n'eſt pas étonnant que dans les commencements on hésitât, ſoit qu'on craignît d'altérer le vin ſoit qu'on ne voulût pas s'expoſer au reproche de lui enlever ſes propriétés naturelles.

Remarquons auſſi que ſi Chaptal recommande l'addition du ſucre pour l'amélioration du vin, il preſcrit de la faire au moût & avant la fermentation; tandis que ſuivant le Mémoire, la collature dont il donne la compoſition ſe verſe dans le tonneau quand le vin a ceſſé de fermenter.

Pour rendre hommage à la vérité, il faut ajouter que dom Groſſard, dans ſa lettre déjà citée à M. Dherbès, dit poſitivement :

« Je vous déclare que jamais nous ne mettions de ſucre dans nos vins; ce que vous pouvez atteſter quand vous vous trouverez dans des compagnies où on en parlera. » Suivant

dom Groſſard, « le Père Pérignon a trouvé le *ſecret* de faire le vin blanc mouſſeux & non mouſſeux & en outre le moyen de l'éclaircir ſans être obligé de dépoter les bouteilles.... C'était dans le mariage des vins que conſiſtait leur bonté, & dom Perignon, ſur la fin de ſes jours étant aveugle, ſe faiſait apporter des raiſins des diverſes contrées, les reconnaiſſait, & diſait : « Il faut marier le vin de cette vigne « avec celui de telle autre. »

Si la bonté des vins d'Hautvillers (1) conſiſtait ſeulement dans un mariage ou coupage fait avec intelligence, il n'y avait pas de *ſecret* à divulguer & dont auraient profité d'autres vignobles. Il ne reſterait de l'aſſertion du Père Groſſard que ce qui touche à l'art d'éclaircir les vins, ſans dépoter les bouteilles. Celui-ci dit dans ſa lettre que dom Perignon avait inſtruit dans ce ſecret le frère Philippe, qui fut chargé de la ſurveillance des vins d'Hautvillers pendant cinquante ans; que le Père André le Maire, ſucceſſeur de dom Philippe, ſe ſerait acquitté du même emploi près de quarante ans; & enfin que ce Père ayant fait une grande maladie & croyant mourir aurait confié ce ſecret de clarifier les vins à lui dom Groſſard;

(1) En 1789 l'abbaye d'Hautvillers avait ſoixante-quatorze arpents de vigne (à 51 ares l'arpent). — Archives de la Préfecture.

ſecret que prieur, procureur ni religieux n'auraient jamais connu (1).

Dom Groſſard diſait enſuite : « On commence déjà (1821) dans nos environs (Montier-en-Der) à faire des vins à la manière de Champagne, on ſe trouve très-bien de la recette que j'en donne. »

Que cette recette ſe rapportât au collage des vins, nous l'admettons : mais ignorait-il le ſecret attribué à dom Perignon de rendre le vin plus délicat & plus friand, ou bien a-t-il craint qu'on ne qualifiât de ſophiſtication le procédé que plus tard Chaptal & autres ont recommandé ? Toujours eſt-il que dès 1722, on le ſignalait comme employé de-

(1) Les Biographies modernes, article Perignon, diſent que celui-ci était parvenu à donner au vin de Champagne cette fineſſe, ce montant qui le diſtingue ; elles ajoutent : qu'il ne garda ni pour lui ni pour ſa maiſon ſon ſecret, & qu'il publia des mémoires, ſur la manière de choiſir les plants de vigne convenables au ſol..., de faire la cueillette & de gouverner les vins.... qu'il étendit ainſi le commerce & accrut la richeſſe d'une grande province ; qu'il fit pour l'amélioration des produits ce que les premiers moines avaient fait pour le défrichement & les plantations.

Si dom Groſſard a dit vrai, les biographes ont flatté beaucoup le portrait de dom Perignon ; il ne paraît pas avoir jamais rien fait imprimer, & l'écrit intitulé : *Manière de cultiver la vigne, &c.*, publié en 1718 pour la première fois (trois ans après ſa mort), n'eſt aſſurément pas de lui. (Voir p. 1, note 1.)

puis longtemps; chacun par conſéquent dès lors était libre d'en faire l'eſſai & de ſe le rendre propre.

On peut bien penſer que les amateurs & les producteurs, jaloux de faire donner la préférence à leurs vins, n'y ont pas manqué. La correſpondance de M. Bertin du Rocheret, ſi on l'avait *in extenſo*, pourrait donner ſur cet objet des renſeignements précis; mais elle n'exiſte qu'en extraits très-ſuccincts (1).

Le 29 décembre 1726, il écrit à ſon parent Bertin de Drelincourt :

« Manière d'accommoder le vin de Champagne : » tel eſt le ſommaire de ſa lettre.

En annonçant ſon vin à M. Delorme, le 5 ſeptembre 1725, il dit : « Le mouſſeux & *liqueur* trente ſols; » l'autre meilleur, vingt-cinq ſols.

Il a correſpondu & fait des affaires depuis 1725 juſques en 1754 avec M. Jame Chabane, Anglais demeurant à Londres; en lui annonçant les vins de 1725, il écrit le 16 octobre : « Les flacons blancs, mouſſeux liqueur,

(1) Cependant il ne faut pas oublier que juſqu'à la fin du dix-huitième ſiècle, on était généralement diſpoſé à regarder les vins liquoreux & ſucrés comme inférieurs de qualité aux vins grimpants, montants, & quelque peu surets; les mots *liqueur* & *liquoreux* pourraient donc, dans les lettres de Rocheret, n'avoir rien de commun avec l'emploi du ſucre & la manutention actuelle.

trente, quarante, cinquante; les ambrés, non mouſſeux ſablant, vingt-cinq ſols. »

Au même le 25 octobre 1730, annonçant la récolte de 1730; liqueur épicée, nobleſſe, ſentant leur pays, trois cent cinquante livres, quatre cent cinquante livres.

Par celle de 1731, il lui mande, le 28 mai 1732 : « Les Anglais ſont auſſi fous que les Français ſur la liqueur & la couleur; je ne ſais ſi nous mouſſerons. »

Plus tard, le 7 décembre 1744, il lui annonce onze poinçons liquoreux.

Après avoir ſi longtemps parlé de dom Perignon & de ſon prétendu ſecret, on nous permettra de rappeler ce qu'on trouve dans une lettre que le normand Saint-Evremont adreſſait de Londres, dès 1671, au comte d'Olonne, alors relégué à Orléans pour avoir répandu quelques malins propos ſur la Cour :

« N'épargnez aucune dépenſe pour avoir des vins de Champagne, fuſſiez-vous à deux cents lieues de Paris. Ceux de Bourgogne ont perdu leur crédit avec les gens de bon goût; à peine conſervent-ils un reſte de vieille réputation chez les marchands.

« Il n'y a point de province qui fourniſſe d'excellents vins pour toutes les ſaiſons que la Champagne. Elle nous fournit les vins d'Ay, d'Avenet, d'Auvilé (1) juſqu'au prin-

(1) La mention d'Auvillé, faite à cette date par un vieux

temps (1); Teſſy, Sillery, Verzenai pour le reſte de l'année.

« Si vous me demandez lequel je préfère de tous les vins, ſans me laiſſer aller à des modes de goût qu'introduiſent de faux délicats, je vous dirai que le bon vin d'Ay eſt le plus naturel de tous les vins (2), le plus ſain, le plus

---

gourmet retiré depuis dix ans en Angleterre, prouve bien que le renom de ce vignoble était établi longtemps avant dom Perignon.

(1) Cette diſtinction des ſaiſons pour le vin de Champagne eſt ſingulière. Il faut croire que dans ce temps-là on ne recherchait pas les vins en raiſon de leur âge ou de leur ſolidité, & qu'on ſe contentait de les boire un an, dix-huit mois ou deux ans après la récolte.

(2) « Charles-Quint venant prendre ſon camp à la vue d'Épernay (1544), établit en perſonne ſon quartier général à l'abbaye d'Avenay; il fit bâtir Charles-Fontaine dans un bocage au-deſſus d'Ay pour ſon vendangeoir. » (Hiſtoire manuſcrite d'Épernay, par Bertin du Rocheret.) « En 1672, il y avoit à Charles-Fontaine un prieuré doté de mille livres de revenu, poſſédé par l'abbaye de Saint-Denis; il dépendoit du bénéfice des Chantres à Reims. A cette époque, la chapelle étoit bien entretenue de bâtiments & d'ornements, on y diſoit la meſſe une fois par mois; mais en 1712 cette chapelle étoit en mauvais état, on n'y célébroit plus le ſervice divin, mais il y avoit toujours une maiſon du nom de Charles-Fontaine, au moins eſt-elle encore mentionnée en 1726. »

D'après la tradition, une maiſon d'Ay, voiſine de la rue de L'huilerie & de la cour Cellart aurait été conſtruite avec les matériaux provenant de ce prieuré; on y voit une Vierge bien conſervée; elle eſt dans une niche qui paraît du style de la Renaiſſance.

épuré de toute ſenteur de terroir; d'un agrément le plus exquis par le goût de *pêche* qui lui eſt particulier, & le premier à mon avis de tous les goûts.

« Léon X, Charles-Quint, François Ier et Henri VIII avoient tous leur propre maiſon dans Ay ou proche Ay (1), pour y faire plus curieuſement leurs proviſions. Parmi les plus grandes affaires du monde qu'eurent ces grands princes à démêler, avoir du vin d'Ay ne fut pas un des moindres de leurs ſoins. »

La lettre de Saint-Evremont ne diſtingue pas les vins blancs des vins rouges de Champagne; elle paraît ſe rapporter plutôt à ces derniers, puiſqu'ils y ſont mis en comparaiſon avec ceux des autres provinces qui ne faiſaient pas alors des vins blancs. Mais la collature (expreſſion du Mémoire) attribuée à dom

(1) C'eſt le paſſage que Broſſette a répété dans la note que nous avons citée plus haut, paſſage d'ailleurs confirmé par Bertin du Rocheret, t. I, p. 838, de ſes Recueils. On voit encore aujourd'hui les croiſſants qui formaient le corps de la deviſe de Catherine de Médicis, ſur les murs extérieurs d'une maiſon d'Ay; comme à Avenay, l'ancien écu de France ſur la cheminée d'une maiſon, convertie plus tard en hôpital. La couronne & la forme de la fleur-de-lis accuſent les premières années du ſeizième ſiècle ou la fin du quinzième.

L'empereur Sigiſmond venant en France en 1410, « voulut, dit-il, paſſer par Ay pour goûter le vin du cru, ſur les lieux & dans la ville même. » — Le roi Charles IX avait un vendangeoir à lui dans Ay.

Perignon, convient au vin rouge comme au vin blanc; & ne ſerait-ce pas de cette collature dans laquelle on exprimait le jus de cinq à ſix pêches que le vin d'Ay tenait cet excellent goût de pêche, le meilleur de tous ſelon Saint-Evremont? Cette révélation prétendue d'un ſecret nous fait probablement connaître un uſage pratiqué dans le pays aſſez généralement & dont on aurait à tort reporté l'invention à l'eſtimable caviſte de l'abbaye d'Hautvillers.

Peut-être y aurait-il quelque rapport entre cet uſage & celui qui exiſte encore chez certains propriétaires de mettre au temps des vendanges des feuilles de pêcher dans l'eau chaude avec laquelle on rince les tonneaux. Ils emploient aſſez de ces feuilles pour donner à l'eau un goût agréable & que l'on prétend ſe communiquer au poinçon; le vin pourrait bien en garder quelque choſe. C'eſt au ſurplus ce qui eſt indiqué par le Mémoire de 1722 (1): « On peut mettre dans l'eau quelques poignées de fleurs ou de feuilles de pêcher, on prétend que cela fait bien pour le vin. »

Il eſt bien d'améliorer le vin, mais il faut auſſi le guérir des maladies auxquelles il eſt ſujet : la graiſſe attaquait ſouvent les vins blancs avant qu'on eût reconnu que le tanin

(1) Page 18.

pouvait le débarraſſer du principe qui engendre cette affection : dans le Mémoire de 1718 on indique le moyen de la guérir : d'abord ſi elle ſe produit quand le vin eſt en bouteilles (1) : « Il y a des années, y eſt-il dit, où le vin graiſſe dans les flacons, dans les caves même, en ſorte qu'il file lorſqu'on veut le vider, comme s'il y avait de l'huile & qu'on n'en ſaurait boire : mais c'eſt pour ainſi dire une maladie qui prend au vin & paſſe au bout de quelques mois, même ſans le déplacer : ſi on le met à l'air, il ſe dégraiſſe plus tôt qu'en le laiſſant à la cave. Il ſe remettra en huit jours dans un grenier bien aéré, ce qu'il ne fera pas quelquefois dans ſix mois de cave.

« On peut encore, quand on eſt preſſé de boire un vin gras, agiter fortement un flacon durant l'espace d'un *miſerere* (une minute ou une minute & demie) & le déboucher promptement dès qu'on ceſſe de l'agiter ; le flacon un peu penché ſur le côté rejette d'abord un demi-verre de mouſſe ou d'écume & le reſte du vin ſe trouve potable, au lieu qu'il ne l'était pas auparavant. »

Quand la graiſſe attaque le vin dans le tonneau, le Mémoire de 1718 (2) donne le moyen de le rendre ſec. « Il faut mettre deux ou trois poignées de feuilles de groſeillier ſauvage

(1) Page 30. — (2) Page 38.

dans chaque pièce, le bien remuer à diverſes repriſes, le laiſſer repoſer enſuite trois jours & après le ſoutirer; d'autres ſe ſervent pour la même fin du blanc de ſix œufs ſans aucun germe, d'une livre de ſucre de Canarie, bien blanc & pilé très-fin, de demi-livre d'alun blanc brûlé & mis en poudre, ce qui lui ôte ſa mauvaiſe qualité; on bat & on mêle le tout dans une pièce de vin. »

Dans ſa correſpondance avec M. Chabane, M. Bertin du Rocheret indique un autre moyen de guérir cette maladie du vin. La lettre du 9 ſeptembre 1731, traite des vins bleus & de la graiſſe; probablement ce correſpondant s'était plaint de cette altération ſubite pour ſon vin : il lui indique pour remède une forte doſe de tartre pulvériſé, & il faut remarquer que cet Anglais connaiſſait le mode de collage des vins; il lui avait été indiqué dès 1730. M. Bertin du Rocheret, tout en fourniſſant le moyen de guérir la graiſſe du vin ajoute : « ménager la colle. »

Et à cette occaſion envoyant d'Épernay ſix ſemaines plus tard (13 octobre 1731) une certaine quantité de tartre que l'on n'avait ſans doute pas trouvé à Londres, il fait cette recommandation : « Il ne faut jamais garder le vin fin en cercle les trois ſèves avril, juin & août, mais on devait alors tirer le vin du *clos* dont il n'a qu'une pièce & qu'il convient de réſerver pour la proviſion de la cour. Il faut

avertir un an à l'avance pour Hautvillers & Sillery. »

Chaque année, en envoyant du vin en cercles à M. Chabane, il accompagnait ſon vin d'une certaine quantité de tartre blanc (1) à raiſon de quatre francs la livre par poinçon; il le fallait battre & tamiſer (2). Il devait être blanc & non coloré (3), c'eſt l'objet d'un reproche adreſſé au fourniſſeur auquel le tartre non blanc était refuſé.

Au ſurplus la quantité de tartre indiquée pour chaque pièce paraît énorme; mais il faut croire que cette ſubſtance était envoyée avant d'être purgée des corps étrangers; épurée comme celle que l'on prépare aujourd'hui dans les pharmacies, elle devait être réduite des trois quarts au moins.

Après la maladie de la graiſſe, il y a celle qui intéreſſe la couleur, voici ce qu'en dit le Mémoire de 1718 :

« Quand le vin jaunit ou pèche autrement en couleur, il faut mettre dans chaque pièce une chopine de lait de vache fort chaud, re-

(1) Aujourd'hui *tartrate de potaſſe, crème de tartre.*

(2) Lettres du 19 mars 1747; — du 22 décembre 1748; — des 6 janvier & novembre 1749; — des 28 novembre, 3, 26 décembre 1750; — des 3, 13 janvier; 24 décembre 1753. On demande trente ou quarante livres en caiſſes pour Calais.

(3) Lettre du 13 janvier 1753.

muer le vin avec un bâton à meſure qu'on y jette le lait ſans remuer la pièce. La couleur ordinaire du vin ſe rétablit rouge ou gris comme elle étoit auparavant; ce qui ſe fait en moins de trois jours. Pour pouvoir jeter le lait tout chaud dans la pièce, on fait chauffer le pôt ou le vaſe de faïence dans lequel on trait le lait, ce qui fait que la chaleur ſe conſerve. »

Quelle que ſoit l'aſſurance avec laquelle cette recette eſt donnée, on peut douter de ſon efficacité : il en eſt ſans doute autrement de celle qui ſuit.

Si le vin eſt acide, le remède eſt ainſi indiqué :

« Pour ôter ou du moins diminuer conſidérablement l'acide d'un vin qui aigrit, mais qui n'eſt pas tout à fait aigre, il faut faire calciner au feu deux bonnes poignées de craie blanche, la réduire en poudre, la faire rougir au feu, la jeter ardente dans le tonneau & le bondonner à l'inſtant. Il eſt encore fort bon quand on a des écailles d'huîtres d'en faire calciner, mettre en poudre & en jeter une demi-poignée avec la craie dans la pièce; cela cauſe un frémiſſement dans le vin, qui lui ôte ſon aigreur dans deux ou trois jours au plus, après le troiſième, il faut ſoutirer le vin dans une autre pièce. »

Dans le temps où le Mémoire s'eſt publié on conſidérait encore comme maladie du vin ce qui, plus tard & aujourd'hui encore eſt re-

cherché comme une de ſes qualités; c'eſt la liqueur, bien entendu qu'il s'agit de la liqueur naturelle; je cite à cet égard le texte de ce Mémoire (1) :

« Lorſque le vin a de la liqueur, quelque bon qu'il ſoit, il n'eſt pas eſtimé; il importe de lui faire perdre cette mauvaiſe qualité qu'il ne perdroit pas de lui-même. Il faut pour cela mettre une pinte de lait de vache tout chaud dans chaque pièce, le bien retourner durant un demi-quart d'heure, laiſſer repoſer trois jours & ſoutirer enſuite. »

On voit que le remède de cette prétendue maladie eſt le même que celui qu'on indique pour la jauniſſe de vin, ſauf la quantité de lait à employer: mais la couleur jaune eſt bien une altération du vin provenant de la mauvaiſe qualité du raiſin, tandis que la liqueur eſt la conſéquence d'une maturité bien complète ſans être exceſſive, qu'on recherche aujourd'hui & que l'on n'obtient qu'aſſez rarement: mais dans ces premiers temps de la vogue du vin blanc en Champagne, on le voulait ſec & non ſucré.

Voici, à cette occaſion, un extrait de la correſpondance de M. Bertin, père.

L'année 1715 avait été ſans doute chaude & le raiſin avait bien mûri; le vin était liquoreux.

(1) Page 38.

M. Bertin adreſſe à Sèvres quinze pièces de vin d'Hautvillers tout collé, il recommande de le ſoutirer après qu'il aura repoſé. Il ajoute (1) :

« Ils ſe trouveront meilleurs après ce travail ; à quoi j'ajoute que comme ils ont un peu de liqueur, les ſels qui réſident dans la lie peuvent mieux que le ſoutirage lui faire paſſer la petite liqueur qu'ils ont. »

A l'occaſion de cette même récolte, M. d'Artaignan écrit le 6 juin 1716 (2) :

« Je ne vous ai rien dit ſur le vin que vous m'avez envoyé, vous m'avez mandé que ce ſeroit le meilleur vin de Champagne : mais je vous dirai à ma honte ou à mon mauvais goût qu'il s'en faut bien que je le trouve ſi bon, la couleur en eſt jaune & liquoreuſe : je croyois que quand il auroit repoſé à la cave ſa liqueur ſe perdroit & qu'il pourroit tourner en ſéve, je lui donnerai tout le temps de ſe raccommoder ; tant qu'il ſera comme cela, je n'en boirai pas du tout : je ſuis bien trompé, ſi ce n'eſt du Cumieres, il en a fort la couleur.

« Mandez-moi ſi vous croyez que celui que j'ai puiſſe ſe tourner en ſéve & s'il reſtera toujours liquoreux, ce qui ſeroit fort triſte pour moi. »

M. Bertin, expéditeur de ce vin, défend le

(1) Lettres de Bertin du 21 février 1716, n° 229.
(2) N° 231.

mieux qu'il peut ſa marchandiſe; mais il ne fait pas de ce goût liquoreux une qualité :

« Je ſuis bien fâché, dit-il, que l'excellent vin que je vous ai livré ne ſe trouve pas à préſent en état de vous faire plaiſir & à moi honneur. Il n'eſt pas de Cumieres, mais bien de Pierry & Hautvillers avec un peu d'Ay, dans tout ce qu'il y a de plus fin.... Je lui ai trouvé, comme vous, un brin de liqueur qu'il n'auroit pas ſi j'euſſe attendu pour le tirer en bouteilles, dans laquelle ce peu de liqueur paſſera & tournera en ſéve.

« A l'égard de la couleur, il doit en avoir une parfaitement belle : il ſe peut que le commencement de la fermentation pour mouſſer le brouille ou l'embarraſſe, mais lorſqu'il mouſſera & reprendra ſon clair fin dans le verre, vous la trouverez belle. »

Toutes ces préviſions ſe ſont réaliſées : une lettre du 2 août 1716 (1) écrite par ordre de M. d'Artaignan, contient des excuſes de la part de celui-ci : « le vin eſt excellent ; à la vérité, au commencement, on lui trouvoit un peu de liqueur, mais elle s'eſt bien tournée, on l'a trouvé ſi bon qu'il n'en reſte preſque plus ; on l'envoie à tout le monde pour le faire goûter. »

Cette expérience & d'autres ſemblables ont ſans doute fait tomber toute prévention contre la liqueur du vin ; on n'a pas oublié la

(1) N° 232.

correſpondance citée plus haut : dès 1725 on annonçait, tout en déſapprouvant cette diſpoſition, que les *Anglais en étoient fous comme les Français.*

Après avoir indiqué les maladies du vin & les remèdes propoſés contre ces maladies, voyons ſi le vin en bouteilles était ſoumis à quelque préparation. Il eſt certain qu'on ne prenait pas autrefois les précautions qui ſont en uſage aujourd'hui; peut-être n'était-on pas auſſi difficile ſur la limpidité de la boiſſon. Une partie ſe conſommait dès le commencement de l'année, c'était ce qui s'appelait le boire bourru (1), ou comme tocane (2), ou en nouveau (3); & on conçoit que ce vin envoyé collé, n'avait pas le temps de dépoſer.

---

(1) Lettre de M. Bertin père, 8 janvier 1706, nº 159, à M. d'Artaignan; il y annonce l'envoi de vins non ſoutirés, mais collés, afin qu'ils ſoient prêts dans peu pour boire; il en rappelle un précédent de vin de Pierry pour boire après la Pentecôte.

(2) Lettre de M. Bertin père, du 11 novembre 1711, nº 184, à M. le maréchal d'Artaignan : « Un poinçon de tocane d'Ay pour boire cet hiver à commencer dès à préſent, c'eſt-à-dire qu'il doit être bu dans les jours gras. Et le 7 décembre 1711, pour du vin ſemblable : ce vin fin tocane d'Ay doit être bu dans les jours gras *étant fait exprès* pour ce temps-là; autrement il pourroit s'uſer & perdre beaucoup de ſon agrément. » De même en 1716, 21 février, il écrit (nº 229) : « Vous pouvez faire boire le vin d'Hautvillers incontinent après Pâques. »

(3) Le 29 novembre 1729, à M. Chabane, il devait faire charger du clos Saint-Pierre *pour boire en nouveau.*

Quant à celui qui ſe tirait en mouſſeux, il eſt probable qu'à la manière dont le vin ſe faiſait avec des raiſins d'un choix ſévère, il formait peu de dépôt dans le flacon; d'ailleurs, ſuivant la lettre de dom Groſſart citée plus haut, on avait pour les vins d'Hautvillers un mode de collage qui l'en préſervait.

On a vu qu'il donnait ce procédé comme un ſecret appartenant à l'abbaye & connu ſeulement, depuis le Père Perignon, des frères Philippe & André Lemaire. Mais ſoit qu'il en eût tranſpiré quelque choſe, ſoit que d'autres perſonnes euſſent fait la même découverte dans la manutention des vins, M. Bertin du Rocheret le tranſmettait, dans une lettre du 26 juillet 1752, à ce correſpondant qui faiſait chaque année un tirage à Londres (1).

Quoi qu'il en ſoit, plus tard on reconnut la néceſſité de débarraſſer le vin du dépôt qui lui ôtait ſa limpidité. On ne trouva d'abord d'autre moyen que celui de le faire paſſer dans une autre bouteille, c'eſt-à-dire le tranſvaſer: on agiſſait ainſi pour le mouſſeux comme pour celui qui ne mouſſait pas; mais en ce qui concerne le premier, il y avait des inconvénients, le moindre était la diminution de la mouſſe; l'opération en elle-même préſente des difficultés: on ne peut la pratiquer qu'avec déperdi-

(1) On a la mention de l'envoi, mais non pas le ſecret lui-même.

tion du vin & en y employant beaucoup de temps. Ce ne fut cependant qu'au commencement de ce ſiècle qu'on ſubſtitua au tranſvaſement du vin mouſſeux l'opération du dégorgeage ; il exiſte même encore des témoins pour conſtater l'époque de ce changement de manutention, & la lettre de dom Groſſart le prouve quand il fait valoir le ſecret de conſerver la clarté du vin, ſans être obligé, dit-il, de *dépoter* les bouteilles « comme cela ſe pratique chez vos gros marchands plutôt deux fois qu'une, & nous jamais. » Il faut par cette expreſſion, *dépoter*, entendre l'ancienne méthode, celle de tranſvaſer. Retiré à Montierander depuis 1790, dom Groſſart ignorait qu'en 1821 on ne dépotait plus les vins, mais qu'on procédait à leur clarification par le dégorgeage. Cette opération eſt précédée, comme on ſait, de l'appel ſur le bouchon du dépôt qu'on doit extraire ; la manipulation de la bouteille pour obtenir ce réſultat préalable fut d'abord longue & exigeait des ſoins minutieux ; l'ouvrier prenait chaque bouteille déjà miſe ſur pointe & en appuyant le coude ſur ſon genoux pour ſoutenir le poignet, il parvenait par des ſecouſſes réitérées à amener au goulot les ordures qui devaient être rejetées du vin ; à l'aide de la lumière placée derrière lui il ſuivait les effets de ſon travail ; & pluſieurs fois à trois ſemaines ou un mois de diſtance, il fallait recommencer cette beſogne ingrate.

Il ſe paſſa encore vingt ou vingt-cinq ans avant qu'un procédé plus ſimple fournît le moyen d'arriver au but & de dépenſer moins de peine ſi ce n'eſt moins de temps.

L'opération elle-même de l'expulſion du dépôt ne s'eſt pas toujours faite de la même manière : d'abord pratiquée en tenant la bouteille renverſée, on eſt arrivé à l'exécuter par la force de la mouſſe qui rejette d'elle-même les parties hétérogènes.

Le vin reſté ou devenu limpide, on avait un moyen de le rendre meilleur ou tout au moins de faire reſſortir tout le mérite qu'il peut avoir, c'était de le frapper de glace. On avait même recours à ce procédé longtemps avant que l'on ne fît des vins blancs en Champagne.

On trouve dans une lettre imprimée des chevaliers de l'Arquebuſe de Reims convoqués en février 1687 pour le 15 juin ſuivant (1), le paſſage ſuivant :

« Que les chaleurs de la ſaiſon ne vous rebutent point.... outre qu'il eſt glorieux à des combattants d'être couverts de poudre & de ſueur, nous chercherons tous les moyens poſſibles pour en adoucir les incommodités. Nous avons conſervé les glaces de l'hiver pour modérer les ardeurs de l'été ; nos vins également

(1) Bibliothèque d'Épernay, dans les recueils Du Rocheret.

frais & délicieux pourront vous déſaltérer avec plaiſir. »

Et quand l'auteur du Mémoire ſur la manière de cultiver la vigne & de faire le vin en Champagne donnait en 1718 des règles pour l'application de la glace à ce vin, il ne faiſait que conſtater ce qui ſe pratiquait.

« Il faut le ſortir, dit-il, de la cave un demi-quart d'heure avant de le boire, le mettre dans un ſeau avec deux ou trois livres de glace, déboucher le flacon & remettre légèrement le bouchon deſſus, ſans quoi le vin feroit caſſer le flacon ou ne rafraîchiroit pas, s'il n'étoit pas débouché, ou s'évaporeroit s'il reſtoit entièrement ouvert. Lorſque le flacon a été un petit demi-quart d'heure dans cette glace il faut l'en tirer, parce que trop de glace lui donneroit trop de roide & lui feroit perdre ſa mouſſe. On trouve dans le vin tout ce qu'il a de bon & un goût même délicieux, quand il eſt un peu frappé de glace : mais il ne faut pas qu'il le ſoit trop ni trop peu. »

Cette méthode ne paraît autre que celle qui s'obſerve encore; on n'a pas jugé à propos d'y rien changer.

Bertin du Rocheret recommandait cette application de la glace au vin le plus vineux d'Ay (1) qui, d'abord, avait paru n'être pas d'une qualité ſupérieure.

(1) Lettre du 14 février 1737, à M. Véron : il envoyait

Pour apprendre comment s'eſt établi le commerce de vin de Champagne, il faudrait avoir à ſa diſpoſition, s'ils exiſtent encore, les livres des maiſons de Reims qui, les premières, l'ont fait connaître ſurtout à l'étranger; en s'en tenant aux écrits qui nous reſtent de MM. Bertin du Rocheret père & fils, on voit que ſi le premier envoyait des vins tirés en bouteilles, c'était ſouvent quand il les y avait fait mettre pour un client qui l'avait particulièrement recommandé : il ne manquait pas toutefois d'en faire auſſi proviſion pour lui; puiſque pour ce vin de 1715, qui lui avait amené & des reproches & des excuſes de la part du maréchal d'Artaignan, il offre quinze cents bouteilles qu'il a en cave, pareilles à celles dont en définitif on a fait un ſi grand éloge : le prix en eſt de trente-cinq ſols argent comptant pris à Épernay (1).

Il envoyait auſſi ſon vin en tonneaux, parfois tout collé avec les indications néceſſaires pour le temps & la manière de le boire à telle ou telle époque, ou de le mettre en bouteilles. Cependant déjà le commerce de vins à l'extérieur avait dû prendre de l'extenſion. Le Mémoire de 1718 (2) remarque que l'uſage des

---

cent vingt flacons & recommandait qu'on n'y touchât que dans un mois.

(1) Lettre du 13 août 1716.

(2) Page 28.

flacons ronds eſt très-commun en Champagne : « comme il y a beaucoup de bois dans la province, on y a établi bien des verreries dont la principale occupation eſt de faire ces flacons, hauts d'environ dix pouces, y compris les quatre ou cinq de goulot. » Mais c'eſt probablement le vin de montagne qui avait été ſurtout l'objet de cette exportation. Le Mémoire de 1718 porte (1) :

« Les Anglois, les Flamands, les Allemands, les Danois, les Suédois veulent des vins forts qui puiſſent ſupporter le tranſport & ſe ſoutenir deux ou trois ans dans leur bonté ; ce que ne ſauroient faire les vins de rivière. »

Dans la lettre imprimée du 1^er^ février 1706, écrite pour ſoutenir le vin de Champagne contre celui de Bourgogne, on lit que Tavernier, tome II, chapitre 22 (2), aſſure qu'il a toujours fait préſent de vins de Champagne aux ſouverains qu'il avait l'honneur de ſaluer.

Il faut cependant reconnaître que le vin blanc qu'on ne prenait que dans les crus d'élite ne ſe récoltait qu'en petite quantité, eu égard à la totalité du produit des vignes. On faiſait du vin rouge dont on approviſionnait Paris ; les expéditions avaient lieu par la Marne.

(1) Page 34.
(2) Tavernier eſt né en 1605 & mort en 1689.

Le Mémoire de 1718 (1) porte ce renſeignement qui d'ailleurs nous paraît renfermer des allégations fort inexactes, puiſque le commerce & le renom des vins rouges de Champagne était parfaitement établi dès le dix-ſeptième ſiècle, comme on le voit par la *Lettre de Saint-Evremont au comte d'Olonne*, & par les vendangeoirs royaux du ſeizième ſiècle dans Ay & dans les environs d'Ay :

« Depuis peu d'années quelques particuliers ont entrepris de faire en Champagne du vin auſſi rouge que celui de Bourgogne & ils ont aſſez bien réuſſi pour la couleur, mais, à mon ſens, ces ſortes de vins ne valent pas tout à fait ceux de Bourgogne & il s'en faut qu'ils ne ſoient auſſi moëlleux ni même auſſi agréables au goût. Bien des gens cependant en demandent ; quelques-uns même les trouvent meilleurs, & comme les vins gris (2) ſont un peu tombés, il s'en eſt fait les années dernières bien des rouges en Champagne, ces vins ſont bons pour la Flandre où on les débite pour du Bourgogne. »

La lutte ſoutenue au commencement du ſiècle pour le vin de Bourgogne contre celui de Champagne s'était alors aſſoupie ; ſans cela l'adverſaire de ce dernier n'eût pas manqué

(1) Page 28.

(2) On donnait ce nom aux vins blancs faits avec des raiſins noirs.

de prendre acte de ces quelques lignes ſorties des preſſes champenoiſes de Reims (1).

Quant aux vins blancs pour l'Angleterre, c'était en cercle qu'on devait les expédier; du moins c'eſt ainſi que M. Bertin du Rocheret en uſait avec ſon correſpondant M. Chabane, qui paraît avoir été le fourniſſeur de la cour de Londres. Depuis 1715 juſqu'en 1754, il lui en fut expédié à peu près chaque année, d'abord dix pièces, puis ſeulement quatre; en 1744, il lui était envoyé par Dunkerque onze pièces dont quatre pour Saint-Pétersbourg. Les autres expéditions ſe ſont faites par Calais. Le commiſſionnaire qui en était chargé ſoit pour Calais ſoit pour les autres pays où M. Bertin du Rocheret en envoyait, recevait ſoixante-dix francs ou ſoixante-quinze francs la queue juſqu'à Calais; un bobillon pour le rempliſſage accompagnait l'envoi à partir de 1731; il conduiſait auſſi, comme il a été dit, quatre livres de tartre par pièce.

L'entrée des vins français en flacons paraît avoir été interdite en Angleterre juſqu'en 1745 (2). Un ancien livre anglais porte qu'il

(1) Voir l'eſſai ſur l'Hiſtoire des vins de Champagne, lu en 1845, par M. Max-Sutaine à l'Académie de Reims.

(2) Lettre du 24 mai 1746, à M. J. Chabane : *Les flacons permis en Angleterre.* La défenſe avait été levée par un acte du Parlement de la dix-huitième année du règne de Georges (1er novembre 1745).

en était entré pour la première fois en 1746. Auparavant, il a bien été expédié des flacons par M. Bertin du Rocheret à ſon correſpondant de Londres, mais c'était par Dunkerque ou la Hollande, & la fraude, ſans doute, ſe chargeait de les introduire. Après la paix de 1748 l'exportation pour l'Angleterre a dû prendre de l'extenſion. Les vins de 1749 ſe vendirent bien, & M. Bertin du Rocheret écrivait à M. le marquis de Calvieres : « Les Champenois font payer les frais de la guerre aux Anglais. »

En France on demandait encore ſouvent le vin en pièces, ſoit pour le boire nouveau, ſoit pour le tirer après ſon arrivée : ainſi en novembre 1738, il avait été acquis pour les petits cabinets du Roi trente pièces ; M. Bertin du Rocheret en aviſait, le 11 décembre, M. Caſtagnet auquel il donne le titre de député des petits cabinets.

Comme c'était de Reims que s'expédiait une très-grande partie du vin de Champagne, on lui donnait aſſez ſouvent le nom de cette ville : & c'eſt ainſi qu'on le trouve déſigné dans des lettres & écrits du temps ; mais voici ce qui en advint :

Le *Mercure* avait publié une lettre & des vers où l'on paraiſſait ignorer certains noms de lieux qui fourniſſent les bons vins : M. de Sénecé fit inſérer dans le numéro du mois d'octobre 1727, page 2188, une lettre datée de

Mâcon du 21 ſeptembre 1727 dans laquelle il dit : « Ay & Auvillers ſont après Rheims les vignobles les plus eſtimés de Champagne & même les plus recherchés dans la primeur. » C'eſt dans la même lettre où il expliquait l'origine des triolets, ancienne forme de poéſie qu'il eſſayait de remettre à la mode.

La préférence donnée ainſi au vin de Reims émut M. Bertin du Rocheret & ce fut le *Mercure* lui-même qui fut l'organe de ſa réclamation en faveur d'Ay. Le numéro de ce recueil de janvier 1728 page 71 cóntient une lettre ſuppoſée écrite par le maire d'Ay à l'auteur du *Mercure*, à la date du 10 janvier 1728 :

« Je vois par vos derniers journaux qu'il s'eſt élevé quelque rumeur à l'occaſion de la république à la tête de laquelle j'ai l'honneur d'être, pour un an ſeulement à la vérité (1); mais telles ſont les conſtitutions de notre Sénat qui n'eſt ni moins grave que celui de Veniſe, ni moins ſuperbe que celui de Gênes. Leurs États ſont peut-être plus étendus, mais

(1) En vertu d'une charte de Louis X, en 1312, confirmée par ſes ſucceſſeurs, notamment par Henry IV, les habitants d'Ay avaient le droit d'élire chaque année un maire & deux échevins; le maire d'Ay était adminiſtrateur de cette ville & juge des différends (l'appel de ſes ſentences reſſortiſſait au bailly d'Épernay), excepté en matière de vols ou de tous autres méfaits appartenant à la haute juſtice; c'était alors le lieutenant criminel d'Épernay qui était compétent.

j'ai ſur eux l'avantage d'exercer une domination plus ſouveraine ſur un nombre infini de ſujets, puiſque nous ne connaiſſons de rebelles & ſchiſmatiques dans tout l'univers que les mahométans.

« J'ai délivré des commiſſions à nos athlètes pour prendre à gauche (1), mais je me ſuis ré-

(1) Ceci a rapport à une diſcuſſion engagée alors dans les colonnes mêmes du *Mercure*, à l'occaſion d'un proverbe qui avait cours en Champagne : *Prenez à gauche, c'eſt le chemin de Dreux.* On en avait demandé l'explication aux habitants de cette ville; ceux-ci paraiſſent avoir aſſez mal pris la plaiſanterie; de là une querelle qui s'envenima. Ils envoyèrent au *Mercure*, qui l'inſéra dans ſon numéro de novembre 1727, des triolets qui débutaient peu courtoiſement :

Taiſez-vous, monſieur le buveur, &c.

Et dans leſquels on trouve ces deux huitains :

Ce beau proverbe prétendu
Par qui votre lettre nous berne,
Il eſt à Dreux fort inconnu,
Ce beau proverbe prétendu.
Il fut, ou que je ſois pendu,
Fabriqué dans une taverne,
Ce beau proverbe prétendu,
Par qui votre lettre nous berne.

Allez donc paître vos moutons,
Champenois, vous ſavez l'adage,
Il court toutes les régions :
Allez donc paître vos moutons.
A bon droit nous récriminons
Qui de nous aura l'avantage,
Allez donc paître vos moutons,
Champenois, vous ſavez l'adage.

La réplique fut vive de la part de la Champagne; elle

ſervé l'entière conquête de M. Sénecé que je tâcherai de nous acquérir par toutes ſortes de voies droites, tant il paraît avantageux à notre conſeil d'avoir un homme de ſon mérite qui puiſſe dignement remplacer M. de Saint-Evremont. Je lui envoie à cet effet le formulaire de la preſtation du ſerment que nous exigeons de nos vaſſaux. Je l'engage à ne pas mettre notre vin en concurrence & encore moins en ſecond avec pas un autre, ainſi que nous croyons l'avoir lu dans certaine réponſe imprimée dans votre *Mercure* d'octobre 1727. Je vous prie, Monſieur, de le lui faire ſavoir par la même commodité & que nous tiendrons à honneur de publier la haute eſtime que nous faiſons de ſa perſonne. Je ſuis le maire d'Ay. »

Puis viennent les triolets à M. de Sénecé :

Qu'ils ſont jolis vos triolets,
J'en félicite votre muſe,
Plus je les lis, plus je m'y plais;
Qu'ils ſont jolis vos triolets;
Sénecé, renouvellez-les,
Tout le beau ſexe s'en amuſe;
Qu'ils ſont jolis vos triolets,
J'en félicite votre muſe.

Votre diſcours eſt bien ſenſé,
Fors un endroit qui le dérange;
Du reſte, amuſant Sénecé,

---

eſt au *Mercure* de janvier 1728, p. 71. Mais cette diſcuſſion ne rentre pas dans mon ſujet.

Votre diſcours eſt bien ſenſé;
Mais vous n'avez pas bien penſé
A l'honneur de notre vendange;
Votre diſcours eſt bien ſenſé,
Fors un endroit qui le dérange.

Ay produit les meilleurs vins,
J'en prends à témoin tout le monde;
Mais vous préférez ceux de Reims:
Ay produit les meilleurs vins,
Ce ſont les premiers, les plus fins;
Et Saint-Evremont (1) me ſeconde:
Ay produit les meilleurs vins,
J'en prends à témoin tout le monde.

Vous en parleriez autrement
Si vous en aviez deux bouteilles:
Je vous les offre; aſſurément
Vous en parleriez autrement.
Pour porter votre jugement,
Confrontez le jus des deux treilles;
Vous en parleriez autrement
Si vous en aviez deux bouteilles.

Charles-Quint s'y connoiſſoit bien,
Il en faiſoit la différence;
Et mieux que ſon maître Adrien (2),
Charles-Quint s'y connoiſſoit bien,
Pour en boire, il ne tint à rien
Qu'il ne vînt demeurer en France.

---

(1) Voir plus haut la lettre de Saint-Évremont & l'Appendice.

(2) Le pape Adrien VI, qui avait été précepteur de cet empereur, naquit à Utrecht en 1459. Charles-Quint lui procura la thiare. Il était fort ſimple dans ſes manières, auſſi économe que ſon prédéceſſeur avait été prodigue & faſtueux.

Charles-Quint s'y connoiſſoit bien,
Il en faiſoit la différence.

Pour qu'on ne pût le mélanger
Et que ſa table fût complète,
Lui-même faiſoit vendanger
Pour qu'on ne pût le mélanger.
Léon craignant même danger
D'un preſſoir d'Ay fit emplète,
Pour qu'on ne pût le mélanger
Et que ſa table fût complète.

Notre bon roi, le grand Henry,
En régaloit ſa belle hôteſſe (1),
Quand il couchoit à Damery,
Notre bon roi, le grand Henry,
C'étoit là ſon jus favori,
Et ſon pain, celui de Goneſſe.
Notre bon roi, le grand Henry,
En régaloit ſa belle hôteſſe.

Cette diſcuſſion, à l'occaſion des vins dits de Reims, n'eut pas de ſuite, la ville de ce nom n'éleva pas de contradiction & ſe contenta de continuer à vendre le vin des coteaux d'Ay & des autres bons lieux de la province.

Si le pays vraiment producteur du vin blanc de Champagne était contraint, dans ce temps-là, de réclamer contre l'uſurpation de ſon

(1) Pendant le ſiége d'Épernay, qui commença le 24 juillet 1592, l'armée du Roi étant campée à Chouilly, ce prince alloit ſouvent à Damery rendre viſite à la préſidente du Puy, née Anne Dudey, qui s'y étoit retirée dans ſon vendangeoir; le Roi l'appeloit ſa belle hôteſſe. (Note de Bertin du Rocheret.)

nom, il paraît qu'il avait encore à ſe défendre contre des attaques d'un autre genre; on voulait faire paſſer ſon vin pour une liqueur dangereuſe & capable de cauſer la pierre & la gravelle, la goutte & les rhumatiſmes.

C'eſt ce que nous apprend une lettre écrite (1) par M. Jacques de Reims, prenant le titre de médecin du roi à Épernay, à M. Helvétius, conſeiller d'État, médecin ordinaire du Roi & premier médecin de la Reine.

Le docteur d'Épernay y répond avec vivacité à ſes adverſaires : « Cette opinion n'a d'autre titre que la prévention; & ces maladies ne ſont connues en Champagne que par le déſordre qu'elles cauſent chez nos voiſins : on n'y ſçait de la goutte que le nom (2) & à peine ſçait-on ce que c'eſt que la pierre. Cette eſpèce de paradoxe n'a rien qui doive ſurprendre votre grandeur, puiſqu'il eſt de fait qu'on ne trouve pas à dix lieues, en remontant ou deſcendant la rivière, dix perſonnes qui en ſoient même atteintes; j'oſe même

(1) Recueil Bertin du Rocheret, t. III. Cette lettre fut envoyée au *Mercure*, le 14 mars 1730; elle a été inſérée dans ce journal, numéro de mars 1730.

(2) Bertin du Rocheret, dans le volume intitulé : *Citoyens d'Épernay*, qui contient l'extrait des regiſtres de l'état-civil depuis 1644, rapporte le décès, à l'âge de ſoixante-quinze ans (1er janvier 1733), de Jeanne Maillard, veuve de Claude Pavillon, aubergiſte de l'*Écu :* « la *ſeule* perſonne du pays, ajoute-t-il, attaquée de la goutte. »

ajouter que la chaleur tempérée de ce vin blanc ou gris non mouſſeux, & ſa grande légèreté ſont les deux moyens les plus ſpécifiques pour conſerver la fluidité des liqueurs & la vertu motrice des fibres dont nos corps ſont compoſés; au lieu que le vin rouge ne peut faire qu'un effet tout contraire, puiſque c'eſt une liqueur peſante, dépouillée & déſarmée de ſes parties les plus volatiles, & chargée d'une trop grande quantité de tartre & de ſoufre groſſiers, exaltés ſeulement par la fermentation qui s'en fait dans la cuve avec les pépins & la grappe du raiſin. »

La même lettre cite, à cet égard, des faits concluants. Dans l'hiver de 1729, il s'était produit des rhumes fréquents, longs, opiniâtres, & preſque univerſels dans le royaume, quoique le froid n'y eût pas été exceſſif; un médecin de la faculté de Paris ayant demandé ce qu'il penſait de cette invaſion à ſon confrère d'Épernay, celui-ci lui répondait que la cauſe & l'origine de ces maladies devaient indubitablement être attribuées aux pluies abondantes, aux vents impétueux de l'automne, leſquels avaient rendu l'air trop froid & trop humide & fait déborder les rivières.

« De là ſont venus les catharres ſuffoquants, les apoplexies, paralyſies & morts ſubites, ou au moins les enchiffrenements, enrouements, & rhumes de poitrine accompagnés de fièvres preſque toujours violentes. »

Pour ce qui regarde la Champagne : « quoique d'un terrain aſſez ſec, elle a reſſenti les mauvaiſes influences de l'intempérie de l'air, & preſque tous ſes habitants, particulièrement ceux de la rivière de Marne, ont été attaqués de ces différents rhumes; mais ſans qu'il en ſoit mort aucun, ni qu'ils aient eu recours à d'autres remèdes que de ſe tenir chaudement, buvant à l'ordinaire leur vin blanc non mouſſeux, qui, par ſa chaleur tempérée & ſa grande légèreté rendit à leur sang & à leur humeurs leur permière fluidité. »

Vient enſuite l'énonciation des effets que le vin rouge doit produire, quand on le boit excluſivement. D'après M. de Reims, ceux qui en faiſaient leur boiſſon ordinaire avaient été beaucoup plus maltraités.

La concluſion de la lettre eſt celle-ci :

« Il eſt certain que le bon vin de Champagne blanc, non mouſſeux, bu avec modération dans ſa maturité & trempé avec plus ou moins d'eau, eſt la liqueur la plus propre pour conſerver la ſanté & le ſeul vin qui puiſſe être toléré & même conſeillé dans pluſieurs maladies. »

On conçoit bien qu'imbu de ce principe, l'auteur de cette lettre devait s'élever vigoureuſement contre un abus dangereux, dit-il, qui s'introduiſait déjà; on s'efforçait de perſuader au public que le vin eſt une boiſſon pernicieuſe & que l'eau ſeule eſt propre

à faciliter la digeſtion & conſerver la ſanté; ſuivant lui (ſans rappeler ici les motifs qu'il en donne), il doit réſulter du fréquent uſage de l'eau pure une infinité d'humeurs froides, de maladies ſoporeuſes & de morts ſubites qui ravagent les villes encore plus que les provinces, parce que l'air y eſt moins pur & que les habitants des villes y mènent une vie plus ſédentaire que ceux des campagnes.

Je ne ſais ſi le conſeiller d'État, premier médecin de la Reine honora d'une réponſe notre compatriote.

M. Bertin du Rocheret, qui nous a conſervé la lettre de ſon oncle, dit avoir eu, quelque temps après, l'occaſion d'en faire ſon profit. Dînant un jour chez M. l'abbé Bignon avec M. Camille Falconnet (1), médecin de la faculté de Paris, la converſation tomba naturellement ſur cette matière, car l'abbé faiſait ſon ordinaire du vin blanc de Champagne. Le célèbre médecin, alors octogénaire, dit qu'à l'exemple de M. l'abbé Bignon, il lui avait donné la préférence ſur tous les autres vins.

Il ajouta qu'il « décidait hardiment que ce

(1) Fils & petit-fils de médecins : Falconnet grandit, ſuivant un biographe, la gloire de ſes ancêtres par l'étendue de ſon ſavoir. Né en 1671 à Lyon, il mourut en 1762, âgé de quatre-vingt-onze ans; il était depuis 1716 de l'Académie des Belles-lettres.

vin ayant acquis une parfaite maturité dans le tonneau toutefois pris modérément & plus ou moins trempé d'eau, relativement au tempérament & à l'âge, était la boiſſon la mieux faite pour entretenir & perpétuer la ſanté de l'homme. »

C'était déjà bien d'avoir fait voir que l'uſage du vin de Champagne ne pouvait être nuiſible; qu'au contraire il portait avec lui des principes propres à faciliter la digeſtion; mais il s'agiſſait là ſeulement du vin non mouſſeux. Quant au vin mouſſeux que les connaiſſeurs avaient d'abord mal accueilli, on finit par lui trouver une vertu non moins précieuſe que celle du non mouſſeux; & l'on proclama qu'il pouvait être avec ſuccès employé dans les fièvres putrides & autres maladies de même nature. — Tel eſt l'objet d'une thèſe ſoutenue, le 14 mai 1777, par M. Navier (1) fils, qui fut la même année docteur régent de la faculté de médecine en l'Université de Reims; elle fut imprimée l'année ſuivante ſur la re-

(1) Jean Claude Navier, médecin à Reims, reçu docteur le 24 novembre 1777, mort à Reims en 1828 à l'âge de ſoixante-dix-ſept ans. Cette thèſe était écrite en latin; l'auteur lui-même la traduiſit en français, ſans s'aſtreindre ſervilement à ſon texte. M. Navier était l'un des fils de Navier (Pierre-Touſſaint) de Châlons; il fut correſpondant de l'Académie des Sciences, directeur de l'école ſecondaire, médecin en chef des hoſpices civils, membre du jury médical & chevalier de la Légion d'honneur.

commandation de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, comme pouvant contribuer à faire connaître davantage le mérite d'une des productions les plus précieuſes dont l'auteur de la nature nous ait enrichis; & à étendre le commerce de la province qu'il adminiſtrait.

Voici un extrait légèrement emphatique de la préface :

« Il n'eſt pas ſurprenant que dans un temps où la chimie était encore à ſon berceau, l'on ait regardé comme dangereux l'uſage des vins de Champagne, & en particulier celui du vin mouſſeux; que les médecins eux-mêmes ſe ſoient accordés à les déclarer nuiſibles à la ſanté & que ſans en connaître la nature & les principes, ils aient publié d'âge en âge (1) qu'ils étaient de tous les vins les moins ſalutaires.

« Maintenant que les chimiſtes ont étendu la ſphère de leurs connaiſſances, que le flambeau de l'analyſe a porté le plus grand jour ſur une infinité de productions de la nature, autrefois inconnues, ce ſentiment enfanté par une ignorance longtemps invincible, & accréditée par le préjugé ne peut plus être qu'une pure chimère.

---

(1) L'auteur de cette thèſe ignorait ſans doute qu'il n'y avait pas un ſiècle qu'on faiſait du vin mouſſeux en Champagne.

« De tous les vins, il n'en eſt pas qui contienne moins de parties tartareuſes que les vins de Champagne. Il n'en eſt point par conſéquent qui ſoit moins propre à porter avec lui les germes douloureux de la goutte & de la gravelle ; il eſt également démontré qu'il n'en eſt point de moins incendiaire, puiſque la partie ſpiritueuſe s'y trouve moins abondante.

« Indépendamment de ces qualités précieuſes que le vin mouſſeux partage avec les autres vins de Champagne, il contient de plus un principe particulier que les chimiſtes appellent Gas (1) ou air fixe, principe qui le caractériſe eſſentiellement, principe reconnu aujourd'hui pour le plus puiſſant anti-ſeptique (2) qu'il y ait dans la nature & pour un diſſolvant efficace des pierres humaines,

---

(1) Les chimiſtes ont déſigné ſous les noms d'*air fixe*, *air fixé* ou de *gas* ou d'*eſprit élaſtique*, un fluide imperceptible qui s'échappe le plus ſouvent avec violence des corps dont on détruit l'aggrégation par l'action du feu, par la fermentation ou par les effervescences. Il eſt probable que ce fluide n'eſt autre choſe que l'air atmoſphérique réduit à ſes particules élémentaires, ſous une forme fixe, privé de ſon élaſticité & uni par cet état de fixité aux différents principes volatils des corps dont il fait partie. Il ſe trouve tellement combiné avec la plupart des ſolides qu'il en cimente toutes les molécules & qu'on ne peut l'en ſéparer ſans anéantir leur organiſation. (Note de M. Navier.)

(2) Antiſeptiques, c'eſt-à-dire antiputrides. (Note de M. Navier.)

principe qui doit communiquer à la liqueur qui le renferme les vertus dont il eſt lui-même en poſſeſſion.

« Le jus délicieux des coteaux champenois réunit donc le double avantage de ſurpaſſer en agrément tous les autres vins, ce qu'on ne peut lui conteſter, & d'être le plus propre à maintenir les lois pleines de ſageſſe que l'auteur de la nature a établies dans l'économie animale pour la conſervation de la ſanté & de la vie; l'objet de cette thèſe a été de répandre un nouveau jour ſur des vérités auſſi peu connues qu'elles ſont importantes, &c. »

Je ne veux pas reproduire ici toute cette thèſe; il ſuffit d'avertir qu'elle contient le développement de cette idée, que la perte de l'air fixe (1) eſt, à n'en pas douter, la cauſe la plus prochaine des maladies putrides.

« Arrêtez, » dit Navier, « l'air fixe dans ſa fuite, vous écartez la putréfaction; rétabliſſez celui qui s'eſt échappé & la putridité diſparaît. »

L'auteur arrive enſuite à l'application de ce principe. Il fait la deſcription, l'éloge de la mouſſe. Le vin mouſſeux n'eſt plus, comme le diſait Bertin du Rocheret, une boiſſon déteſtable, le produit d'une invention diabolique; le docteur Rémois partage & juſtifie le

(1) Voir à la fin de la Thèſe, note 1.

goût qui de notre temps s'eſt décidément prononcé pour la mouſſe.

« Parmi les ſubſtances innombrables, dit-il, qui contiennent cet air antiputride, il n'en eſt point à qui la nature l'ait plus prodigué qu'au vin de Champagne mouſſeux. Avec quelle vivacité cette divine liqueur s'élance en bulles pétillantes & quelle agréable ſenſation elle produit ſur l'organe de l'odorat! quelle délicieuſe impreſſion elle fait ſur les fibres délicates du palais! (1) ne cherchez plus la cauſe de tant d'effets ſi merveilleux, nous la trouvons dans le fluide élaſtique de la fermentation vineuſe; c'eſt l'air fixe, en effet, qui par ſon mouvement impétueux forme & élève cette mouſſe dont la blancheur, rivale de celle du lait, offre bientôt aux regards étonnés l'éclat du criſtal le plus tranſparent; c'eſt ce même air qui, par ſa détente & l'efferveſcence qu'il produit, développe l'action de l'eſprit vineux dont il eſt le véhicule, pour que les papilles nerveuſes (2) en reçoivent plus promptement l'impreſſion délicieuſe à laquelle

(1) Il faut citer le texte latin : *Ut in auras latex ille divinus exultim scintillat! Ut intimos membranæ naſi proceſſus blanda voluptate illico demulcet! Quam palatum jucunde titillat!* (p. 40.)

(2) Les papilles nerveuſes, c'eſt-à-dire les extrémités arrondies des nerfs qui tapiſſent la baſe de la langue, du palais, &c. (Note de la thèſe.)

elles ſont diſpoſées. Quant au piquant léger que l'on y remarque, il ne faut pas le confondre avec l'action du vin. Il dépend, ainſi que celui qu'on remarque dans les eaux acidules, du principe aéré qui y eſt contenu; de cette reſſemblance réſulte une analogie du vin mouſſeux avec les eaux acidules, qui prouve de plus en plus notre aſſertion; car il n'eſt perſonne qui ne convienne aujourd'hui que l'air s'y trouve avec abondance. »

Il y a, bien entendu, dans cette thèſe, réponſe aux objections :

« En vain la calomnie répand de tous côtés que le pétillant de nos vins eſt pernicieux; en vain elle prétend qu'ils n'ont qu'une chaleur nuiſible & une ſaveur ſans vertu : incapables de cacher ſous des apparences inſidieuſes un venin perfide, ils ſeront toujours une image fidèle de l'ingénuité champenoiſe. »

L'argument n'eſt-il pas ſans réplique?

En citant cette thèſe, je me ſuis déjà rapproché de notre époque. Il y avait à peu près un ſiècle que dom Perignon avait amené une ſorte de révolution dans le commerce de la Champagne vineuſe; quelques années plus tard cette révolution s'était complétée par la découverte du ſecret d'obtenir la mouſſe dans le vin en bouteilles. Déjà, en 1777, le commerce avait grandi; mais quels qu'aient été les progrès de la chimie que vantait alors le docteur Navier, ſi on en juge d'après nos

goûts, le conſommateur du vin de Champagne n'avait rien gagné aux progrès de cette ſcience.

On a vu que dans ſa thèſe il aſſimile cette boiſſon aux eaux acidules; dans un autre endroit, il revient ſur cette comparaiſon en donnant la préférence au vin de Champagne mouſſeux qui remédie à la putréfaction des premières voies auſſi bien que les acides. Il ajoute (1) (& cela pouvait offrir à quelques-uns de ſes lecteurs un intérêt particulier), « qu'il remplace l'aiguillon des cantharides par l'aiguillon dont il eſt doué. » *Cantharidum, ſuo ſtimulo, munus explet.*

Cela pourrait nous donner une idée peu favorable du vin d'alors, ou prouver au moins que la préparation ſucrée qu'on lui fait ſubir aujourd'hui n'était pas en uſage.

Vingt ans plus tard, il y avait déjà du changement, ſi ce n'eſt de l'amélioration; probablement ce fut l'effet de tentatives ſucceſſives. Le premier qui avait penſé à édulcorer le vin dut le faire en cachette, c'était ſon ſecret; un deuxième en avait fait autant, mais la ſcience qui grandiſſait, n'avait rien voulu voir dans cette préparation, pour ainſi dire de ménage; plus tard elle intervint dans le mélange du ſucre au vin nouveau ou moût; elle découvrit que cette addition n'avait rien de

(1) Page 61.

contraire à la nature du vin; que la fermentation que ſubit le moût, convertit en alcool les parties ſucrées qui s'y trouvent; que plus il renferme de ces dernières, plus le vin eſt vineux. Chaptal, dans ſon traité de l'*Art de faire du vin*, rendit publics les réſultats de ſes expériences à cet égard : on en profita, quelques-uns du moins, tout en ſe défendant d'avoir, en cette occaſion, ſuivi les recommandations de l'illuſtre ſavant; tel avait, par ce procédé, rendu ſon vin meilleur que celui de ſon voiſin, qui ſoutenait que la Providence ſeule l'avait ainſi favoriſé.

Pour nous éclairer ſur cette nouvelle phaſe de l'hiſtoire du vin de Champagne, il exiſte un document imprimé au mois de thermidor an IX (août 1801). C'eſt une lettre adreſſée par M. Perrier, ancien religieux de Prémontré à M. Cadet-Devaux (1); en voici des extraits:

« On a établi que le véhicule de la fermentation était plus abondant dans le raiſin blanc que dans le noir; ce principe eſt encore conſacré par l'expérience conſtante des cantons

(1) Bibliothèque d'Épernay : Inſtruction deſtinée aux vignerons, rédigée par Cadet-Devaux. La lettre de M. Perrier eſt à la ſuite. L'inſtruction dont il s'agit eſt adreſſée par le miniſtre de l'Intérieur Chaptal aux préfets, avec recommandation de la faire connaître & de rendre compte des progrès de la vinification dans les départements (p. 43).

M. Nicolas Perrier était né à Épernay, le 17 février 1764, il y eſt mort le 23 mai 1806.

où s'obtiennent les vins mouſſeux; à Avize, par exemple, le vin eſt ſi efferveſcent que dans des années déſaſtreuſes, non encore loin de nos ſouvenirs, plus des dix-ſept-vingtièmes des bouteilles ont cédé à l'effort du fluide impétueux. On reconnaît des qualités contraires aux vins d'Ay, qui ne s'obtiennent que des raiſins noirs.

« Ces vins étaient traités ſéparément; ce n'eſt que depuis quelque temps qu'on ſuit l'indication de la nature en les alliant; indication couronnée des plus heureux ſuccès. Les nouvelles doctrines ont tellement fixé les idées ſur ce point qu'on parviendra bientôt ſans doute à ſoumettre aux lois d'une théorie rigoureuſe l'examen & la ſolution d'une queſtion qui intéreſſe ſingulièrement la Champagne; celle de ſavoir ſi tel vin mouſſera *peu*, *beaucoup* ou *point*. »

Dans la lettre de M. Perrier à M. Cadet-Devaux, je trouve encore les paſſages ſuivants :

« Un des ſervices les plus ſignalés, dit-elle, qu'ait rendu à nos cantons la nouvelle doctrine œnologique, c'eſt d'avoir développé la nature du ſucre & d'avoir fixé la manière de l'employer.

« On ne voyait guère dans cette précieuſe ſubſtance qu'un moyen de ſuppléer ou d'ajouter à l'agrément du vin; on ne paraît pas avoir ſoupçonné que les ſucs de la canne qui ne diffèrent des ſucs du raiſin que par des pro-

portions plus riches, puſſent encore ſervir à corroborer les principes des ſeconds.

« Dans cette opinion fondée ſur l'adage : *la mouſſe ronge le ſucre*, on n'ajoutait le ſucre au vin qu'après la fermentation première, celle qui fait paſſer la liqueur de l'état de moût à l'état de vin & toujours le plus tard poſſible.

« Ce qui favoriſait encore cette pratique, c'était la coutume dans ces cantons, de ne goûter les vins que dans le mois de décembre ou janvier; la routine régnait tyranniquement ſur le commun des cultivateurs, & chez les autres elle luttait encore contre ces principes, lorſque l'année dernière (1800) une expérience déciſive vint les confirmer de la façon la plus évidente.

« Les demandes innombrables faites pendant les vendanges, avaient fait penſer que la vente ſerait rapide : on ſe détermina donc à ajouter le ſucre pendant la fermentation première, ſans autre vue que de gagner de viteſſe ſur l'acquéreur qui devait goûter les vins. Ces réſultats allèrent beaucoup au delà des eſpérances qu'on avait conçues : à Ay ſurtout, les vins de la ſeconde claſſe qu'on appelle communément les vins de vignerons, s'élevèrent, quoique la récolte fût aſſez abondante, à un prix juſqu'alors ignoré dans les faſtes de notre agriculture. »

M. Cadet-Devaux fait enſuite cette obſervation qui confirme la diſtinction établie dans

la lettre de M. Perrier ſur la différence des effets du ſucre ajouté au vin avant ou après la fermentation :

« Le vin mouſſeux, dit-il, contient peu d'eſprit, & beaucoup de gaz ; ſa verdeur, ſon piquant ne ſe corrigent que par l'addition du ſucre ; mais comme cette addition ſe fait poſtérieurement à la fermentation, le ſucre n'ajoute point ou très-peu à la ſpirituoſité de ce vin, c'eſt du vin ſucré. »

Je termine ici l'eſpèce de Mémoire que je me ſuis propoſé de préſenter ſur d'anciens documents qui ſe rapportaient au vin de Champagne. Cet eſſai, déjà bien long, laiſſe à déſirer ſur beaucoup de points : mais il pourra donner lieu à des recherches plus approfondies, & j'eſpère qu'un autre, plus heureux que moi, ſaura compléter le travail que j'ai commencé.

Épernay, novembre 1864.

LOUIS-PERRIER,
Avocat, ancien magiſtrat.

APPENDICE.

I.

Page 15.

Les vins de Champagne ſont depuis longtemps connus.

La plus ancienne mention des vins de Champagne ſe trouve dans une curieuſe lettre de Pardule, évêque de Laon, à l'archevêque Hincmar, pour le féliciter du retour de ſa ſanté & lui donner des conſeils pour la mieux conſerver. Cette lettre eſt de l'année 853 ou 854 : « Évitez, » dit Pardule, « les excès du jeûne : renoncez à ces petits poiſſons dont vous aimez à vous nourrir : ne prenez pas de viandes trop fraîches, de celle en particulier des animaux qu'on vient de tuer, ou des poiſſons qu'on a tirés de l'eau le jour même. Il faut commencer par extraire les inteſtins des animaux, & enlever avec du ſel les humeurs corrompues, ſi l'on veut qu'elles n'offrent aucun danger pour la ſanté. Surtout mangez du lard & de la viande : c'eſt le moyen de tenir l'eſtomac en bonne diſpoſition. Renoncez à toutes les crudités, entre autres à la pomme d'api que vous aimez tant, au moins juſqu'à ce que vous ſoyiez revenu en parfaite ſanté, & que vous puiſſiez reprendre la chétive & miſé-

rable alimentation monaſtique. Enfin, avant de vous lever de table, vous devez faire uſage de la fève, excellent digeſtif, quand elle eſt cuite modérément dans la graiſſe la plus pure, car bien qu'au dire des philoſophes, la fève obſtrue l'entendement, elle chaſſe les flegmes & les deſſèche; elle active la digeſtion, elle fait gliſſer rapidement les aliments dans les nombreux détours qu'ils ont à parcourir dans nos entrailles, non ſans qu'un certain bruit ne nous en avertiſſe. Il vous faut uſer d'un vin qui ne ſoit ni trop fort ni trop faible : préférer à celui que fournit le ſommet de la montagne ou le fond des vallées, celui qu'on recueille ſur les côtes, comme vers Épernay sur le mont Ebbon, vers Chaumuſy à Rouvroy, vers Reims à Merfy & à Chaumery. Les autres vins, ou trop forts ou trop débiles, ont l'inconvénient d'entretenir les humeurs.... (1) »

---

(1) *A nimio ſcilicet jejunio & a piſciculis minutis quibus veſci ſoletis oportet penitus abſtinere. Ab omnibus quoque recentioribus cibis, ab his ſcilicet qui eadem die, quando comedi debent, ab aquis levantur. Aut ſi de volatilibus aut quadrupedibus cibus efficitur, eadem quando occiduntur die minime ſumantur. Quos oportet primum exenterare & deligenti cura ſale humores exſiccare, & ſic poſtea quemque qui ſanitatem habere cupit, ſalubriter ſumere. Sed neque a lardo ſive quadrupedibus abſtinere, quoniam ſine his ſtomachum difficile quilibet poterit reparare. Abſtineatur præterea ab omnibus quæ cruda comedi poſſunt, et ab ipſo appio quo ſæpe uti ſoletis donec vobis a Domino reddita ſanitas plurimum confirmetur & ſic ad ficeos*

Un trouvère du treizième ſiècle, Henry d'Andely, cite dans le fabliau de *la Bataille des Vins*, parmi les meilleurs que le roi Philippe ſe fit préſenter :

Vin de Soiſſons, vin d'Auviler,
Vin d'Eſpernai, le bacheler,
Vin de Sezanne, & de Semois.

Et plus loin, en réponſe aux prétentions d'Argenteuil, près Paris :

Eſpernai diſt & Auviler :
Argenteuil, trop veus aviler
Treſtos les vins de ceſte table.
Par Dieu, trop t'es fait coneſtable ;
Nous paſſons Chaalons & Reims,
Nous oſtons la goute des reins,
Nous eſtaignons totes les ſois....

Henri d'Andely ſemble ici vouloir prévenir le reproche gratuit que les Bourguignons

---

& miſeros tardioreſque monaſticos cibos redeatur. In ultimo, antequam ſurgatur a menſa, faba purgatiſſima cum puriſſimo pingui ad menſuram decocta ſumatur, quæ licet ſecundum philoſophos ſenſum obtundere dicatur, tamen phlegmata & deponere & exſiccare credita & reliquum cibum quaſi dormientem excitat, & iter ei quaſi neſcienti quæ ab anfractibus & circumvolutionibus exterum egredi debeat, non ſine ſonitu docet.... Vinum quoque non validiſſimum neque debile, ſed mediocre ſumendum eſt : hoc eſt non de ſummitate montis, neque de profunditate vallium, ſed quod in lateribus montium naſcitur, ſicut in Sparnaco in monte Ebbonis (p. è. Monthelon) *& in Calmiciaco ad Rubridum, & in Remis de Milſiaco atque Colmeriaco. Cætera autem aut nimis fortia aut valde debilia & humores nutrientia eſſe debentur.*

adreſſèrent plus tard aux vins de Champagne, de diſpoſer à la goutte ceux qui en faiſaient un trop fréquent uſage.

II.

Page 65, ligne 31. VERTUS.

Le vin rouge de Vertus était déjà célèbre au quatorzième ſiècle, & Euſtache Deſchamps nous apprend que les joyeux compagnons de cette petite ville avaient alors formé une ſociété ſous le nôm des *Bons Enfants* que MM. d'Epernay adoptèrent plus tard. Une des plus agréables pièces de Deſchamps eſt intitulée: *La Charte des Bons enfans de Vertus*. Nous en reproduirons quelques vers : « Le vin, dit-il,

Si vous alez au benefice,
Mieulx vous vauldra que ung criſtere.
Et n'i fault pas ſi grant miſtere
A recevoir tel medecine;
Quant vient de ſi noble racine
Come du droit plan de Béaune,
Qui ne porte pas couleur jaune,
Mais vermeille, franche, plaiſant,
Qui fait tout autre odour taiſant,
Quand elle eſt aportée en place.
Tant a de valeur & de grâce,
Et tant eſt par tout renommée
Que de chaſcun doit eſtre aimée.
Puiſqu'elle eſt de ſi noble afaire,
Je tien qu'elle ne peut mal faire.

Ainſi l'on tenait au quatorzième ſiècle que le plan de raiſin de Vertus avait été tiré de Beaune. En effet, le vin de Vertus offre encore aujourd'hui une qualité aſſez analogue à celle des vins de Bourgogne.

Il eſt probable qu'Ay ne fourniſſait aucun chevalier de l'Arquebuſe, puiſqu'on ne le voit pas cité dans les Relations de ces joyeuſes réunions. D'ailleurs, la réputation des vins d'Ay était depuis longtemps faite. Je les vois cités, non pour la première fois, dans l'*Églogue ſur le retour de Bacchus*, imprimée ſans date, au quinzième ſiècle, & réimprimée par les ſoins de M. Anatole de Montaiglon, dans la collection Elzevirienne de P. Jannet (*Recueil des Poéſies françaiſes des* XV^e^ *&* XVI^e^ *ſiècles*). Là, Bacchus commence par viſiter Beaune, La Rochelle, Grave & Bordeaux,

> Enfin, il vint au païs Senonois,
> Anjou, Aï, Auxerrois, Iranci,
> Noiſi, Montreuil, Meudon en Meudonnois,
> Sureſnes, Sevres, Auteuil, Saint-Cloud, Iſſy,
> Bref, il n'i eut (lieu) en ce monde icy,
> Où les bons vins ſe recueillent eſpais,
> Qu'il n'abordaſt. . . . . .

Cette nomenclature nous montre le vin d'Ay en aſſez mauvaiſe compagnie; mais les atteſtations plus favorables ne lui font pas défaut.

Il eſt certain que le glorieux chef de la glorieuſe branche royale des Bourbons, Henry IV

aimait à s'intituler Seigneur d'Ay, ſoit parce qu'il en était réellement ſeigneur du chef de la maiſon d'Albret, ce que ſemblerait juſtifier le grand nombre des proteſtants alors établis dans la ville; ſoit parce qu'il regardait Ay comme le meilleur vignoble de France. On raconte qu'un ambaſſadeur d'Eſpagne ayant commencé une harangue par la longue & pompeuſe énumération des titres de Sa Majeſté catholique, Henry lui répondit : « Vous direz au roi d'Eſpagne, d'Arragon, de Caſtille, de Léon, des Indes, &c., &c., que Henry, roi de Goneſſe & d'Ay, &c. » On a supposé qu'il voulait par là faire entendre que la France faiſait le meilleur pain & le meilleur vin du monde: les exemples n'auraient pas été mal choiſis; mais il eſt d'ailleurs certain que Henry IV aimait à répéter qu'il était ſeigneur d'Ay.

Ajoutons à la lettre de Saint-Evremont ce qu'on trouve dans un livre curieux dont le privilége avait été donné l'année précédente, 1673, & dont nous devons la communication à notre cher préſident, M. le baron Jérome Pichon (1) :

« Pour les délicats & les rafinés, on s'attache aux vins de Chably, de Tonnerre & de Coulange : quand le pays Beaulnois donne, on prend du Volney, qui eſt le plus exquis du

(1) Page 29.

canton & l'un des plus renommés vignobles de France; mais ſouvent de dix années on n'en voit pas une raiſonnable, quoique la quantité y ſoit. Si la Champagne réuſſit, c'eſt là que les fins & les friands courent avec empreſſement : il n'eſt point au monde une boiſſon & plus noble & plus délicieuſe, & c'eſt maintenant le vin ſi fort à la mode qu'à l'exception de ceux que l'on tire de cette fertile & agréable contrée que nous appelons généralement parlant, de Rheims, & en particulier de Saint-Thierry, de Verſenay, d'Ay & autres lieux de la montagne, tous les autres ne paſſent preſque, chez les curieux, que pour des vinaſſes & des rebuts, dont on ne veut pas même entendre parler. Auſſi eſt-il conſtant qu'il a une séve admirable, que ſon gouſt charme & que ce montant dont il embaume l'odorat eſt capable de réſuſciter un mort. L'un & l'autre (le bourgogne & le champagne) ſont bons, quand les années ſont bonnes, & principalement le champenois quand il n'a point ce grand vert dont quelques débauchés font tant d'eſtime; quand il s'eſclaircit promptement, qu'il ne travaille qu'autant que la force de ſon vin le permet naturellement; car il ne faut pas tant ſe fier à cette manière de vin qui eſt toujours en furie & qui bouillonne ſans ceſſe dans ſon vaiſſeau. Paſques paſſé, c'en eſt fait; ſi plus, il s'en faut donner de garde; ſouvent après tant d'orages & d'émotions réitérées, il

ſe réſout à quoi? à rien, & ne retient de tout ſon feu qu'un vert cru fort déplaiſant & fort indigeſte, qui incommode la poitrine d'une eſtrange façon. Si j'avois à parler à des gens de la profeſſion, je m'étendrois plus amplement ſur ce fait & je découvrirois peut-être le pot aux roſes; mais eſpargnons le miſtère....

« Voilà donc la boiſſon que j'ordonnerois volontiers aux illuſtres friands, & je les ſolliciterois de tout mon cœur de faire en ſorte qu'ils en euſſent au moins ſix mois après l'échéance de l'année, & toujours des plus gris, comme eſtant les plus coulans & les moins chargeant l'eſtomac. Car quelque bon que ſoit le vin rouge comme plus matériel à cauſe qu'il a cuvé plus longtemps, il n'eſt jamais ſi délicieux & ne digère pas ſi promptement que les autres. Il faut donc conclure qu'il eſt néceſſaire pour la ſanté de boire du vin viel tout le plus longtemps que faire ſe peut, pour ne point ſe voir obligé d'aller ſi promptement aux nouveaux qui ſont de véritables caſſeteſtes, & qui par leur violence ſont capables de déranger les plus fortes conſtitutions. Surtout, buvez votre vin au ſortir de la cave, & ne le gaſtés point par ces artificieuſes momeries qui font toute la joie de nos débauchés. Il ſuffit que l'eau ſoit naturellement fraîche ſans recourir à la glace, qui eſt la plus pernicieuſe de toutes les inventions: outre qu'elle eſt la capitale ennemie des liqueurs & princi-

palement du vin. Il faut aſſurément demeurer d'accord qu'elle l'affoiblit au moins de moitié, & ſans s'attacher aux ſentiments de quelques incommodes voluptueux qui ſouſtiennent que le vin de Rheims n'eſt jamais plus délicieux que quand on le boit à la glace & qui veulent que cette admirable boiſſon puiſe dans une ſi mortelle nouveauté des charmes tout particuliers, pour moi je ne vois rien de plus éloigné du bon ſens & de plus contraire à la vérité que cette folle propoſition; car il eſt conſtant que la glace fait non-ſeulement évaporer tous les eſprits, qu'elle en diminue le gouſt, la ſéve & la couleur, mais encore il eſt vrai de dire que ſon uſage eſt pernicieux, mortifère, & cauſe d'eſtranges accidents au corps humain : elle y fait naiſtre des coliques, des tremblements, des convulſions horribles & des faibleſſes ſi ſoudaines que bien ſouvent la mort a couronné les plus magnifiques débauches, & fait d'un lieu de triomphe & de joie des ſépulcres vivans.... Je vous fais le portrait de cette grande, mais trop ordinaire cataſtrophe, pour imprimer en voſtre eſprit une très-ſenſible averſion de cette abominable & mortelle galanterie qui paſſe aujourd'hui non-ſeulement en coutume, mais encore qui s'érige preſque en loi & qui veut devenir une mode néceſſaire, toute inutile qu'elle eſt, pour ſurprendre les ſens avec artifice & empoiſonner agréablement. »

(*L'Art de bien traiter... ouvrage nouveau, curieux & fort galant, exactement recherché & mis en lumière par L. S. R.*, Paris, Frédéric Léonard, 1674, in-12.)

Une partie des citations des plus anciens auteurs ſemble bien déjà ſe rapporter à un vin aſſez analogue à ce que nous appelons le vin de Champagne; blanc, gris, fumant, emporté, dont il faut ménager, tempérer & régler la ſéve. Dans le fabliau déjà cité plus haut de la *Bataille des Vins* ne ſerait-ce pas auſſi notre vin facilement mouſſeux qu'on pourrait reconnaître dans celui de Chalons accolé par le poëte au mauvais vin de Beauvais :

> Et dans Petars de Chaalons,
> Qui le ventre enfle & les talons?

L'invention de dom Perignon pourrait donc bien ſe borner au ſecret de tirer le vin blanc, à une époque favorable à la conſervation & au développement de la mouſſe, qu'avant lui on ne ſavait pas auſſi bien conſerver & concilier avec la limpidité & la blancheur du vin. J'ai de la peine encore à ne pas reconnaître un vin pour le moins crêmant dans celui dont ſe faiſait conſtamment accompagner un des amis de Saint-Evremont, le marquis de Miremont, auquel il écrivait :

> On a fini la campagne
> Et de Flandre & d'Allemagne,
> Tout eſt en paix, mais hélas!

Mon héros ne revient pas.
Il faiſoit toute ma joie,
De ce bon thé qu'il m'envoie
Sans luy je fais peu de cas,
Pourquoi ne revient-il pas!
Et quand le vin de Champagne
En tous lieux qui l'accompagne,
Au thé joindroit ſes appas,
Ma douloureuſe tendreſſe,
Me feroit dire ſans ceſſe:
Pourquoy ne revient-il pas!

« Les vins de Champagne, dit ailleurs Saint-Evremont (Œuvres, édition de 1606, tome V, p. 148), ſont les meilleurs. Ne pouſſez pas trop loin ceux d'Ay (1); ne commencez pas trop toſt ceux de Rheims (2). Le froid conſerve les eſprits des vins de rivière. Les chaleurs emportent le goût de terroir des vins de montagne. »

Ailleurs encore, faiſant parler Mme Mazarin, qui lui rappelle ſes défauts :

Moi, j'ai beſoin de votre abſence
Pour vivre ſans affliction.
A dîner pour un goût de France,
La poularde aux œufs rejeter;
Brauwn & venaiſon déteſter,
Vins de Portugal, de Florence,
Pour nous parler toujours des vins
D'Ay, d'Avenet & de Reims;

(1) C'eſt-à-dire ne les buvez pas trop vieux.

(2) « Ceux de la montagne de Reims, Avenay, Verzenai, Saint-Thierry, &c. » (T. IV, p. 75, note.)

Croire que tout vous eſt permis,
C'eſt trop, c'eſt trop de confiance.

(Dialogue, t. VI, p. 217.)

Ailleurs encore, il ſe réjouit à l'annonce d'un arrivage des vins qu'il appréciait ſi bien :

Perdre le goût de l'huître & du vin de Champagne
Pour revoir la lueur d'un débile ſoleil
Et l'humide beauté d'une verte campagne,
N'eſt pas à mon avis un bonheur ſans pareil.
La faveur de la Marne, hélas, eſt terminée,
Et notre montagne de Reims
Qui fournit tant d'excellens vins,
A peu favoriſé noſtre goût cette année.
O triſte & pitoyable ſort!
Faut-il avoir recours aux rives de la Loire,
Ou pour le mieux au fameux port,
Dont Chapelle nous fait l'hiſtoire!
Faut-il ſe contenter de boire
Comme tous les peuples du Nord?
Non, non, quelle heureuſe nouvelle!
Monſieur de Bonrepaus arrive, il eſt icy,
Le *Champagne* pour luy tousjours ſe renouvelle,
Fuyez, Loire, Bordeaux! fuyez, Cahors, auſſy!

(*Sur la verdure qu'on met aux cheminées en Angleterre*, tome IV, p. 283.)

Guy-Patin, dans une de ſes lettres, voulant exprimer le cas qu'il faiſait du vin d'Ay : « C'eſt, dit-il, celui que Dominicus Baudoin appeloit chez M. de Thou, *vinum dei*. » Sans doute par une ſorte de jeu de mots entre *Dei* & *d'Ay*. Et dès 1588, Paumier, médecin normand, auteur d'un *Traité des vins*, écrivait :

« Les rois & les princes en faiſoient leur breuvage ordinaire. »

Il faut ſavoir gré à l'abbé de Marolles, ce traducteur & commentateur également inépuiſable, d'avoir profité d'un paſſage de Martial pour nous donner la liſte des vins dont Martial n'avait pas parlé & qu'il eſtimait les meilleurs de France. On y trouve dans le rang le plus honorable Aï, Avenay, Épernay; puis Chabli, Tonnerre, deux vignobles que la Bourgogne, déjà riche de ſon fonds, s'eſt appropriés. On n'emprunte néceſſairement qu'aux riches.

Quant au fameux Ordre des Coteaux dont les plus fins connaiſſeurs du dix-ſeptième ſiècle ſe déclaraient *profès*, on ſait qu'ils étaient ſitués dans le territoire de Reims: c'était Aï, Hautvillers, Avenay, Verzenay, Sillery. Les uns n'en comptaient que trois: Aï, Hautvillers, Verzenay: le Père Bouhours diſait des fondateurs de l'ordre, Saint-Evremont, le comte d'Olonne & le comte de Laval-Bois-Dauphin: « Ces Meſſieurs ne ſauroient manger que du veau de rivière: il faut que leurs lapins ſoient de la Rocheguyon, ou de Verſines; ils ne ſont pas moins difficiles ſur le fruit; & pour le vin ils n'en ſauroient boire que des trois coteaux d'Ay, d'Hautvillers, d'Avenay. » Les autres ajoutent aux cinq noms, ceux de Taiſſy & Saint-Thierry.

III.

Page 81.

On ſuit l'indication de la nature en alliant les vins.

Nous prendrons la liberté de conteſter cette aſſertion. Le mélange des vins n'a que faire avec la nature. L'uſage général non-ſeulement des Champenois mais auſſi des Bordelais eſt aujourd'hui, nous le ſavons, de fondre enſemble les raiſins de pluſieurs localités, pour leur donner une ſorte d'égalité, & pour en rendre la manutention plus facile. C'eſt au moins le moyen de gratifier le vin d'une parfaite uniformité. Le commerce y trouve ſon avantage : les marchands préviennent ainſi les réclamations qui naiſſaient du moindre changement dans la nature des vins qu'ils fourniſſaient : & ils arrivent à faire boire le même vin à tout le monde, pendant dix ou vingt années de ſuite. Mais ne voit-on pas tout ce qu'il y a de regrettable dans cette habitude de réduire à la même ſaveur, tant de ſaveurs fines, délicates & variées? N'eſt-ce pas enlever à chacun de nos meilleurs vins ſon véritable cachet? Après un mélange auſſi peu *nature* (j'en demande pardon à MM. Perrier & Louis), comment retrouver le *bouquet* & les qualités

diſtinctives de chaque terrain, ſi hautement appréciées de nos pères? Hélas! la centraliſation s'eſt accomplie dans la manutention des vins, comme dans la politique & dans l'adminiſtration de notre pays. C'eſt la manie de notre temps : on croirait manquer au reſpect des principes de 89, en s'aviſant de réclamer la diviſion des éléments de la force publique; mais demandons au moins, faute de mieux, à conſerver l'iſolement des produits de chacun de nos excellents vignobles. Par cette fuſion générale des raiſins de dix parroiſſes dans la même cuve, nous perdons le goût de pêche du vin d'Ay, le goût de fraiſe du vin d'Avenay, le goût de noiſette d'Hautvillers, le goût de pierre à fuſil de Pierry. Tous ces *bouquets* ſi fins & ſi délicats s'évanouiſſent au profit d'une ſaveur agréable ſans doute, mais tellement uniforme, qu'on la croirait, n'était ſon agrément, de pacotille. Car enfin, quoi que meſſieurs les bouchons diſent, nous n'avons plus de vin d'Ay, de Verzenay, de Bouzy ou de Sillery; nous avons du vin de Champagne parfaitement travaillé, ſucré, bouchonné, ficelé, ſurtout quand les noms de Clicquot, Rœderer, Moet ou Ruinart les recommandent; mais ce vin de Champagne dont les profanes ſe contentent, eſt le déſeſpoir des véritables gourmets, & l'on ne peut douter que la très-prochaine conſéquence de ce pêle-mêle des différents crus,

n'amène la diminution de la valeur des premiers vignobles, au profit des moins recommandables.

(*Note des Bibliophiles.*)

Nous ſommes heureux de terminer ce Mémoire par les nouvelles obſervations que nous adreſſe M. Louis. Nous regrettons ſeulement de ne pas avoir été convertis par la réponſe que fait le judicieux auteur à la dernière note de notre Appendice. Sub judice lis eſt.

Page 68 *à la note.* — Bertin du Rocheret dit que le *camp* de Henry IV était à *Chouilly;* c'eſt une erreur dans laquelle il a été induit parce qu'il avait, parmi les pièces qu'il a recueillies, deux lettres (ou diplômes) ſignées de Henry IV & datées de *ſon camp de Chouilly.* Mais ces lettres ſont du 16 août, & Épernay s'était rendu au Roi dès le 10 août.

La Correſpondance de Henry IV, publiée parmi les *Documents inédits de l'Hiſtoire de France,* atteſte que *ſon camp* était d'abord à *Damery même* (lettres du 24 & 25 juillet 1592); le Roi était donc tout près de la Préſidente. Dans la lettre du 25, il donne rendez-vous au duc de Nivernois au lieu dit la Juſtice, entre *Damery & Épernay.*

Page 86, *note, ligne* 11 : — *p. é. Monthelon.* — Je préférerais attribuer le nom *Mons Ebbonis* à une contrée de vignes ſituée terroir de Mardeuil (avant 1790 — d'Épernay

— *In Sparnaco*) & qui ſe nomme *Montebon;* elle eſt tournée vers le Levant & les vignerons diſent y faire du bon vin; elle eſt ſituée ſur la côte au-deſſus de Ramponneau.

Page 89. — Ay n'a jamais appartenu qu'au Roi : le grand nombre de proteſtants qui s'y trouvait jadis eſt attribué à la négligence du Curé qui tenait peut-être un peu de la *vache à Colas.*

Page 97. — *J'en demande pardon à meſſieurs Perrier & Louis.*

Eſt-ce parce que je ſuis de la famille (ma femme était la petite-nièce de l'abbé Perrier) que je ſuis de ſon avis? Sans ſortir d'un même terroir, on doit marier différentes contrées : c'eſt ce que faiſait dom Perignon avec les vignes de ſon abbaye, c'eſt ce que font tous les propriétaires.

Puis, quand on s'en eſt bien trouvé, on marie entre eux les *terroirs de Champagné* & l'on a du *vin de Champagne.*

Cela eſt néceſſaire pour ceux qui veulent obtenir la mouſſe; je n'ai, moi, que des vins d'Ay (ou terroirs voiſins ſur la rive droite de la Marne), & j'ai ordinairement peu de mouſſe.

Voici maintenant la correſpondance de Bertin du Rocheret avec Voltaire, dont il eſt parlé dans la note de la page 27. Il eſt vrai qu'elle n'a pas trait à l'hiſtoire du vin de Champagne; mais la lettre de Voltaire eſt inédite, & les obſervations judicieuſes que ſoumet à l'hiſtorien de Charles XII notre marchand de vin de Champagne, méritaient aſſurément d'être publiées. C'eſt encore à M. Louis que nous devons la tranſcription de ces lettres, aujourd'hui propriété de la bibliothèque de Châlons-ſur-Marne.

I.

LE PRÉSIDENT DU ROCHERET, A M. ARROUET DE VOLTAIRE.

14 mars 1732.

Je viens, Monſieur, de ſaiſir avec le dernier empreſſement, votre hiſtoire de Charles XII qui m'eſt tombée entre les mains; mais je ne l'ai pas dévorée avec tant d'avidité qu'il ne me ſoit reſté aſſez de liberté pour en admirer le tout & les parties.

Je ſuis enchanté de l'élégance & de la préciſion du ſtyle autant que du choix des événements. Votre plume ne s'eſt pas démentie; on vous y reconnoît d'un bout à l'autre; cela ſuffit pour l'éloge de ce morceau d'hiſtoire.

Mon amour-propre s'eſt trouvé flatté de la haute eſtime que j'avois conçue pour vous dès le temps que je faiſois à Paris la profeſſion d'avocat. Et depuis plus de quinze ans que des diſpoſitions de famille m'ont relégué dans ma province, je n'en ai rien diminué, non plus que d'une certaine franchiſe que vous n'improuviez pas alors, quoiqu'elle vous parût quelquefois accompagnée d'un peu trop de ſévérité. Si vous avez conſervé pour moi les ſentiments que j'ai toujours eus pour vous, je me perſuade que vous recevrez dans le même eſprit quelques remarques que j'ai faites en parcourant votre livre.

Page 24. Vous faites partir le czar Pierre-le-Grand la ſeconde année de ſon règne en 1678 (1) pour aller travailler dans les chantiers de l'amirauté d'Amſterdam.... Permettez-moi, Monſieur, de vous dire que vos mémoires vous ont déçu ſur la ſeconde année du règne de ce prince. C'eſt bien la ſeconde effectivement, ſi vous comptez du jour qu'il fut aſſocié au trône du czar Jean ſon frère aîné après la mort d'Alexis leur père commun; mais comment auroit-il pû entreprendre un ſi long voyage & un travail ſi pénible à l'âge de ſix ans puiſqu'il n'eſt né qu'en 1672. Il faut donc le remettre à vingt ans plus bas. C'eſt-à-dire en 1698 qu'il étoit ſeul monarque de Moſcovie, par la mort de ſon frère arrivée en 1696. Ce ſera réellement la ſeconde année de ſon véritable règne; & la vérité de cette ſingulière époque ſe trouvera fixée, dans votre hiſtoire comme elle l'eſt par les mémoires du temps qui nous l'ont fait connoître, en 1698 ſous le nom de Pierre Bar, ou de Pierre Michaeloff à Sardam (2).

Page 123. Je lis avec quelque ſurpriſe la

---

(1) Voltaire a profité de cet avis. Les dernières éditions portent l'année 1698.

(2) J'ai eu l'honneur d'être l'échanſon de ce héros du Nord à ſon paſſage à Reims, le 22 du mois de juin, chez M. le cardinal de Mailly en 1717.

lettre que vous faites écrire de Leipſick par le roi Auguſte au roi Staniſlas, qui prévient celle de ce prince & le félicite ſur ſon avénement à la couronne de Pologne. Que la lettre ſoit écrite de Leipſick ſelon vous, ou de Dreſde (1) ſelon moi, il importe peu, il ſuffit que la lettre ait été écrite, & que la date en ſoit du 8 avril 1707 : mais il importe extrêmement de conſtater l'authenticité de la vôtre ou de celle dont voici la copie. La vôtre eſt mieux écrite, j'en conviens; mais celle-ci eſt plus dans la vérité de l'hiſtoire ; ayez agréable de les confronter.

LETTRE ÉCRITE PAR LE ROI AUGUSTE AU ROI STANISLAS.

Monſieur & frère,

La raiſon pourquoi nous n'avons pas répondu plutôt à la lettre que nous avons eu l'honneur de recevoir de V. M., c'eſt que nous avons jugé qu'il n'étoit plus néceſſaire d'entrer dans un commerce particulier de lettres. Cependant pour faire plaiſir à S. M.

(1) Voltaire a depuis ſubſtitué la date de Dreſde à celle de Leipſick; & il a d'ailleurs adopté preſque littéralement le texte que lui adreſſait Bertin du Rocheret; ſauf le préambule qui prouvait l'inexactitude des obſervations dont Voltaire avait fait précéder la tranſcription de cette lettre du roi Auguſte : car le roi Staniſlas avait réellement pris l'initiative de la correſpondance.

Suédoiſe, & afin qu'on ne nous impute pas que nous faiſons difficulté de ſatisfaire à ſon déſir, nous vous félicitons par celle-ci de votre avénement à la couronne, & nous ſouhaitons que vous trouviez dans votre patrie des ſujets plus fidèles & plus obéiſſants que ceux que nous y avons laiſſés.

Tout le monde nous fera la juſtice de croire, que pour tous nos bienfaits & pour tous nos ſoins, nous n'avons été payés que d'ingratitude, & que la plus grande partie d'eux ne s'eſt appliquée qu'à former des partis pour avancer notre ruine. Nous ſouhaitons que vous ne ſoyez pas expoſé à de pareils malheurs, vous remettant à la protection de Dieu.

Monſieur & frère,

Votre frère & voiſin,

AUGUSTE Roy.

Donné à Dreſde, le 8 avril 1707.

Texte de la même lettre, inférée par M. Arrouet de Voltaire dans les premières éditions de l'*Hiſtoire de Charles XII.*

Monſieur & frère,

Comme je dois avoir égard pour les prières du roi de Suède, je ne puis m'empêcher de féliciter V. M. ſur ſon avénement à la cou-

ronne, quoique peut-être le traité avantageux que le Roi de Suède vient de conclure pour V. M. m'eût dû diſpenſer de ce commerce; toutefois je félicite V. M., priant Dieu que vos ſujets vous ſoient plus fidèles qu'ils ne me l'ont été.

AUGUSTE Roy.

A Leipſick, 8 avril 1707.

Vous voyez, Monſieur, par les premières lignes de cette lettre que le roi Staniſlas avoit prévenu le roi Auguſte qui n'avoit tenu compte de lui faire réponſe; à quoi véritablement il fut forcé par le roi de Suède. Ce fait eſt intéreſſant, & il l'eſt encore devenu pour nous davantage, depuis l'alliance que nous avons faite avec le roi Staniſlas. Vous ne pouvez ignorer que lors du mariage de la princeſſe ſa fille avec le roi notre maître, M. Hoyms, ambaſſadeur de Saxe, propoſa à la reine de France un projet d'accommodement entre les deux rois de Pologne, dont le fondement étoit de lui remettre en main l'original de cette fameuſe lettre. Il y avoit déjà longtemps que j'en avois une copie que je négligeois; mais la réſiſtance que la petite cour de Chambord apporta à ſouſcrire à ce premier article du traité propoſé, me la rendit d'autant plus précieuſe que chacun s'empreſſoit de la lire,

pour juger de quelle conſéquence elle pouvoit être dans l'occurrence d'alors. Vous êtes à portée, Monſieur, de faire juger ce différent; mais outre les raiſons naturelles, & des plus vraiſemblables, qui militent en ma faveur, j'ai encore pour moi pluſieurs ſeigneurs de mes amis qui étoient aſſez initiez dans le miniſtère de la cour de Weiſſembourg, pour donner à ma copie une autorité qu'ils lui ont reconnue.

Page 200. — Le ſultan Achmet II étoit oncle d'Achmet III & non ſon père. Celui-ci étoit frère de Muſtapha auquel il ſuccéda en 1703, & tous deux étoient fils de Mahomet IV, frère aîné d'Achmet II; cela eſt certain (1).

Page 225. — Il paroît bien de la mauvaiſe humeur dans ceux qui vous ont fourni la généalogie de la czarine Catherine. On affecte d'ignorer ſon premier nom & celui de ſon père. On déguiſe la qualité de ſon premier mari pour la faire naître le fruit des proſtitutions de la malheureuſe Erb-Magden, & la jetter entre les bras d'un dragon Suédois.

Encore ceux qui ont en admiration la mémoire de cette héroïne doivent-ils être redevables à ces chroniqueurs de ce qu'ils lui font l'honneur de la faire paſſer par le mariage.

---

(1) Voltaire a fait encore ſon profit de cette note dans les éditions poſtérieures.

Je ne leur oppoſerai point M. de Rabutin, ſon témoignage & peut-être encore celui de M. ſon oncle, ſeigneur de mon voiſinage, de qui j'ai eu l'avantage d'être connu, pourroit leur être ſuſpect (1), mais rapportons-nous-en à M. de Villelongue (2), attaché qu'il étoit au roi de Suède, il n'avoit aucune raiſon d'illuſtrer la femme de l'ennemi de ſon maître. Au contraire même, je vous aſſure qu'il ne la flattoit pas dans les portraits que je lui en ai entendu faire. Il vit encore à Vienne avec la princeſſe Erneſtine de Heſſe, ſon épouſe. Je ſuis ami particulier de toute ſa maiſon, & j'oſe aſſez m'en prévaloir pour pouvoir lui demander là deſſus tous les éclairciſſements que vous jugerez néceſſaires.

M. Albenduel, gentilhomme Suédois, père de la czarine, étoit un homme connu. On le dit officier, quelques-uns ne lui donnent que la qualité de tambour-major; qu'importe, il eſt donc connu. Voilà le père de Marthe Mathuoveiſſana, confirmée ou rebatiſée ſous le nom de Catherine Alexiewna. Mais la

(1) Amédée, comte de Rabutin, ambaſſadeur de l'empereur Charles VI à Pétersbourg, mourut en 1727, des excès qu'il avait faits, dit-on, avec cette princeſſe. Joſeph-Charles de Rabutin, ſon oncle, aimait mon frère qu'il envoya avec recommandation en Allemagne.

(2) Robert, comte de Villelongue & de la Cerda, né en 1683, fils d'Antoine ſeigneur de Vendières ſur Marne, & de Marie Diawitz, ſa maîtreſſe, qu'il épouſa.

malice de ſes ennemis ne lui donne pour mari qu'un ſimple dragon, tandis que M. Thienſenhauſen qui l'a épouſée ou au moins fiancée étoit encore en 1713, lieutenant colonel de dragons au ſervice du roi de Suède (1).

Quel peut être le fruit de cette affectation & le mauvais plaiſir des chroniqueurs, dans un fait ſur lequel un million de perſonnes ſont en état de leur donner le démenti? & pourquoi ne pas ſuivre les mémoires de Pierre-le-Grand par le B. Iwan Neſtſurannoï? ce moſcovite peut-il être ſuſpect? C'eſt de lui que j'ai emprunté ce que j'ai écrit de cette princeſſe dans un projet de l'hiſtoire du roi Staniſlas, que j'avois commencé pour feue Mme la ducheſſe d'Orléans, & que j'ai abandonné à ſa mort faute de mémoires ſuffiſants & parce que je n'étois plus guidé par cette étoile polaire.

Je ſuis avec la plus haute eſtime, &c.

---

(1) C'eſt ainſi que la médiſance inſinuait que Mme de Maintenon était fille d'un geôlier.

II.

RÉPONSE

ET ENVOI DE M. ARROUET DE VOLTAIRE, DEMEURANT CHEZ MADAME LA MARQUISE DE FONTAINE MARTEL, RUE DES BONS-ENFANTS, SUR LE JARDIN DU PALAIS-ROYAL, A PARIS.

A M. BERTIN DU ROCHERET,
Préſident & grand voyer d'Épernay.

A Paris, le 14 avril 1732.

Je n'ai reçu que fort tard, Monſieur, la lettre dont vous m'avez honoré. Je ſuis très-ſenſible à la bonté obligeante que vous avez de me communiquer vos lumières ſur l'*Hiſtoire de Charles XII.* Je ne manquerai pas dans la première édition de profiter de vos remarques. En attendant j'ai l'honneur de vous envoyer par le caroſſe un exemplaire d'une édition nouvelle dans laquelle vous ne laiſſerez pas de trouver quelques erreurs corrigées. Vous y verrez encore beaucoup de fautes d'impreſſion, mais je ne répons pas de celles-là, & je ne ſonge qu'aux miennes. L'ouvrage a été imprimé en France (1), avec tant de précipitation & de ſecret qu'on n'a pas pu avoir de correcteur d'imprimerie. Au reſte, Monſieur, puiſque vous vous êtes occupé auſſi à écrire l'hiſtoire, vous n'ignorez pas l'embarras où

(1) Mais il l'a mis à Baſle, chez Chriſtophe Revis, 1732, ſeconde édition.

l'on eſt bien ſouvent de choiſir entre des relations abſolument contraires.

Trois officiers généraux qui étoient à Pultava, m'ont fait trois récits différents de cette bataille. M. de Fierville & M. de Villelongue ſe ſont contredits formellement ſur les intrigues de la Porte; ma plus grande peine n'a pas été de trouver des mémoires, mais de démeſler les bons. Il y a encore un autre inconvénient inſéparable de toute hiſtoire contemporaine. Vous ſentez bien qu'il n'y a point de capitaine d'infanterie qui pour peu qu'il ait ſervi dans les armées de Charles XII & qu'il ait perdu ſa valize dans une marche, ne croye que j'ai dû parler de lui. Si les ſubalternes ſe plaignent de mon ſilence, les généraux & les miniſtres accuſent ma ſincérité.

Quiconque écrit l'hiſtoire de ſon temps doit s'attendre qu'on lui reprochera tout ce qu'il a dit, & tout ce qu'il n'a pas dit: mais ces petits dégoûts ne doivent point décourager un homme qui aime la vérité & la liberté, qui n'attend rien, ne craint rien, & ne demande rien, & qui borne ſon ambition à cultiver les lettres. Je ſuis très-flatté, Monſieur, que ce genre de vie que j'ai embraſſé m'ait attiré de vous une lettre ſi polie & ſi inſtructive; je vous en remercie véritablement, & je vous prie de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces.

Je ſuis parfaitement, &c.

VOLTAIRE.

III.

RÉPONSE ET REMERCIEMENT A M. ARROUET DE VOLTAIRE.

D'Épernay, le 27 avril 1732.

J'ai reçu, Monſieur, & relu avec un extrême plaiſir la ſeconde édition de votre élégante *Hiſtoire de Charles XII*. Je vous en ſuis obligé & vous en remercie avec toute la ſenſibilité que mérite un préſent ſi diſtingué. Peut-être aurai-je occaſion dans peu de le faire plus particulièrement, puiſqu'outre celle d'aller tous les ans à Paris pour me raſſurer contre les dégoûts de la province, je me trouve dans l'obligation de m'y aller faire recevoir en la charge de lieutenant criminel qu'un de mes parents veut que j'ajoute aux miennes. Ce concours d'affaires fort éloigné de celle que nous traitons m'empêche de m'étendre ſur les ſolides réflexions que vous m'inſpirez.

Je m'y rends d'autant plus volontiers que je les avois déjà faites en partie. Auſſi n'inſiſterai-je ſur la honteuſe origine que vous donnez à la czarine Catherine que par manière de controverſe ſur les différentes impreſſions que celles de MM. de Rabutin, de Villelongue, & d'un frère (1) que j'avois en Hongrie avoient

(1) Adam-François Bertin du Clos-Saint-Pierre, mon frère aîné, connu ſous le nom du chevalier de la Mothe

déjà fait naître dans mes idées. Je m'en rapporte à votre diſcernement & je conviens que les inclinations de cette étonnante princeſſe ne répondoient pas à une meilleure naiſſance. Cependant celle que je lui donne n'eſt pas aſſez élevée pour affoiblir de beaucoup, ni pour offuſquer le coup d'œil que préſente au lecteur l'étrange diſproportion qui ſe trouve entre ſon berceau & ſon tombeau : *tu ipſe videris.* Ce frère dont je vous parle, aide de camp du comte de Bonneval (1), fut bleſſé à Belgrade de cinq bleſſures dont il eſt mort quelques années après. Il les avoit reçues en relevant de deſſous ſon cheval tué ce général avec lequel il a toujours été dans une eſpèce de correſpondance. Et c'eſt ſur ſes mémoires (ſi d'ailleurs le fait n'étoit certain) que je vous aſſurerois que le ſultan Achmet III, eſt ſure-

---

du Clos-Saint-Pierre, était lieutenant en France dans le régiment de Mortemar, au ſiége de Douai en 1710; puis étant paſſé pour une affaire d'honneur au ſervice de l'Empereur, il fut remplacé dans le régiment d'Arembourg. Servit à Temeſwar en 1716, Belgrade, 1717, où il donna des preuves d'une valeur & d'une intrépidité peu ordinaires.

(1) Alexandre-Claude, comte de Bonneval, ſortit de France, devint général de la cavalerie de l'Empereur, revint pendant la régence, épouſa en 1717, Judith de Gontault, fille d'Armand Charles, duc de Biron, s'eſt retiré en Turquie en 1727, & s'eſt fait Mahométan ſous le nom d'Achmet Bacha, en 1730.

ment fils aîné de Mahomet IV, & non Achmet II, dont il n'étoit que le neveu. L'erreur du voyage du czar Pierre en Hollande en 1678, eſt de la même nature : il faut dire 1698, mais ce ſont des erreurs de noms & de dates qu'un lecteur indulgent peut prendre pour des fautes d'impreſſion, & qu'il faut cependant corriger.

La remarque ſur la lettre du roi Auguſte au roi Staniſlas eſt d'un autre genre. De votre part ou de la mienne, il y a une erreur de fait qui change abſolument toute la perſpective de ce trait d'hiſtoire, qui eſt des plus intéreſſants dans cette occaſion, & qui l'eſt encore devenu davantage par la tentative que fit M. Hoyms en 1725 pour en retirer l'original par le projet d'un traité qu'il préſenta à la reine, & qui avorta par le refus du roi ſon père. Il n'eſt pas que vous ne connoiſſiez MM. de Caraman, de Lanta (1) ou de Vauchoux.

C'eſt de l'un ou l'autre des trois que je tiens depuis plus de dix ans la copie que je vous ai envoyée. J'en avois une précédente, elles étoient conformes. Je crois que je tombe dans les répétitions & vous avoir déjà marqué

(1) Paul de Riquet, comte de Caraman, mort en 1730, ami de mon père. Il eut pour gendre Jacques de Barthelemy de Grammont, chevalier, puis Baron de Lanta, qui logea chez moi en 1722.

tout ceci en bonne partie (1). Quand je ſerai un peu rendu à moi-même, je vous donnerai du nouveau : mais ce ne ſera jamais quand je vous aſſurerai de la ſingulière eſtime avec laquelle je ſuis véritablement, Monſieur, &c.

(1) Voltaire a eu le grand tort de ne rien changer à ce qu'il avait écrit de Catherine Ire, de ſon origine, & de ſon premier mariage. On pourrait s'étonner qu'il ne fût pas revenu ſur ce point dans ſon *Hiſtoire de Ruſſie;* mais Catherine II qui lui avait commandé ce ſecond ouvrage, ne tenait pas ſans doute à des rectifications qui auraient pu bleſſer quelques-uns de ſes amants paſſagers.

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

CHASSES

DU ROY

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

CHASSES DU ROY

Et la quantité des lieuës que le Roy a fait tant à cheval qu'en caroſſe pendant l'Année 1725

Par le ſieur MOURET

IMPRIMÉ PRÉCIPITAMMENT

PAR COLLOMBAT, I. O. D. R.

PRÉFACE.

L'OUVRAGE très-rare & très-ſingulier dont la *Société des Bibliophiles* donne aujourd'hui une nouvelle édition n'a été, à ma connoiſſance, cité que dans la *Bibliothèque hiſtorique de la France* (n° 25184), où le titre eſt donné ſans commentaire, & le nom de l'auteur mal ecrit Mourat. Dans la recherche que j'ai faite depuis trente-ſix ans des livres de chaſſe, je n'en avois jamais vu même le titre, & c'eſt à mon ami le baron d'Offémont que je dois de l'avoir eu entre les mains, & d'avoir pu le reproduire ſur le ſeul exemplaire connu qui fait partie de ſa collection.

Ce livret a cependant été imprimé deux

fois. C'eſt Mouret qui nous l'apprend dans ſa Préface, mais il a été évidemment tiré chaque fois à ſi petit nombre, que l'exemplaire de M. d'Offémont peut fort bien être le ſeul qui reſte aujourd'hui des deux éditions.

L'auteur qui, à en juger par la préface ſpirituelle & bien écrite placée en tête des *Chaſſes du Roi*, étoit homme d'eſprit & inſtruit, n'a pris aucune qualité ſur le titre de ſon ouvrage.

Il réſulte cependant du travail qu'il a fait ſur les chaſſes & promenades du Roi, qu'il l'accompagnoit habituellement, ou au moins qu'il étoit attaché à ſa maiſon; j'ai donc cherché ſon nom dans cet excellent & curieux livre qui s'appelle l'*État de la France*, & j'ai trouvé qu'en 1718 & 1727, & par conſéquent en 1725, époque où il a écrit, Simon-François Mouret étoit *porte-malle du Roi*.

« Le porte-malle, » dit l'*État de la France* de 1718, « eſt obligé de monter à cheval pour « ſervir en toute occaſion, avec ſa malle cou- « verte d'une houſſe en broderie d'or aux « armes & deviſe de S. M. *Il ne ſuit point quand « le Roi va à la chaſſe*. Il porte dans cette malle « toute ſorte de commoditez convenables à « l'habillement complet, comme habits, linge, « rubans, robe de chambre, bonnet, &c.

« Cet officier eſt monté à l'écurie (1), & a « autant de relais que le Roy pour le pou- « voir ſuivre & ne le point quitter. Il a 900 * « de gages païez ſur les menus, 240 * de ré- « compenſe au tréſor royal, 15 louis d'or par « an, païez par les maîtres de la garde-robe, & « environ 1250 * pour ſon ordinaire, païés à la « chambre aux deniers; c'eſt en tout 2600 * .»

Simon-François Mouret avoit ſuccédé dans cet emploi à ſon père Simon Mouret, qui avoit eu pour prédéceſſeur le S^r^ Bruſquinian, exerçant en 1665. En 1674, Simon Mouret père eſt cité pour la première fois comme porte-malle du Roi, & dès lors ſon fils a la ſurvivance. En 1708, il étoit en outre garçon ordinaire de la garde-robe avec 80 écus de gages (2), & l'un des ſeize valets de garde-robe avec 520 * (3). Son fils avoit la ſurvivance des trois charges.

---

(1) Le voyage du Roi à Reims, qui répète à peu près ce paſſage, ajoute que le porte-malle a la qualité d'écuyer (tome I, p. 74).

(2) Il l'étoit dès 1684; il eſt dit dans l'état de cette année que les garçons de garde-robe (au nombre de quatre) recevoient à la fin de l'année la plus grande partie des habits du Roi. Ils avoient ſoin des habits, du linge & des pierreries convenables aux habits du Roi. (1699 ajoute : comme des épées garnies de diamants, des croix de l'ordre, &c.)

(3) Ils avoient bouche à la cour, à la table dite des

C'eſt en 1712 qu'on voit pour la première fois Simon-François Mouret ſuccéder aux trois emplois que ſon père avoit exercés, & ſon gendre Louis de Courdomer eſt dit en avoir la ſurvivance. En 1718, il n'étoit plus garçon de garde-robe, mais il avoit les deux autres emplois de ſon père & une penſion de 800 *, probablement celle dont ſa mère avoit joui.

Mouret eſt cité, mais ſans autre détail que celui des fonctions qu'il rempliſſoit, dans le *Journal du Voyage du Roi à Rheims*, *La Haye*, 1723, 2 vol. in-12. Lors de l'entrée du Roi à Reims, le 22 octobre 1722, il marchoit entre le vol du cabinet & le carroſſe du grand écuyer.

Il étoit mort ou retiré chez lui en 1736, car dans l'*État de la France* de cette année comme dans celui de 1749 qui eſt le dernier, c'eſt Louis Courdaumer, ſon gendre, qui exerce les fonctions de porte-malle avec 800 * de penſion, outre ſes gages de 2600.

Malgré cette circonſtance que le porte-malle ne ſuivoit pas le Roi à la chaſſe, il me paroît impoſſible de ne pas reconnoître dans

---

valets de chambre, & avoient chacun un valet mangeant après eux de la deſſerte de cette table. Simon Mouret avoit en outre depuis 1699 une penſion de 800 *, dont il eſt dit que ſa femme jouira après ſa mort. Il étoit de ſervice en avril, mai & juin.

l'auteur du livre que nous publions Simon-François Mouret, porte-malle du Roi. En effet, par ſuite de cette poſition, il ne quittoit pas la cour; & d'ailleurs, comme valet de garde-robe (1), il étoit chargé de préſenter ou mettre les vêtements au Roi quand il s'habilloit, & dans toutes les occaſions où le prince avoit beſoin de faire quelque changement pendant le jour à ſon habillement, *comme au retour de la chaſſe ou de la promenade.* Il pouvoit donc ſavoir facilement du Roi lui-même (s'il ne l'accompagnoit pas) la route qu'il avoit parcourue; mais il eſt probable que malgré l'étiquette il ſuivoit le Roi, car ſa manière de parler du défaut de vigueur qu'il attribue aux officiers des gardes ne ſe comprendroit guère de la part d'un homme à qui ſa charge auroit interdit de prêcher d'exemple.

Il y a eu à la même époque un muſicien du nom de Mouret qui ſuivoit la petite cour de la ducheſſe du Maine à Sceaux, mais je ne ſais s'il avoit rien de commun avec notre auteur. J'ignore également ſi la fanfare dite la *Petite Chaſſe* de Mouret, qui ſe trouve (p. 21

(1) Il ne l'étoit plus en 1727, mais comme il l'étoit en 1718, il a pu ne perdre cet office qu'après 1725.

de la muſique) dans les *Dons des enfants de Latone*, doit ſon nom à Simon-François Mouret ou au muſicien du même nom. La table ſi utile du *Journal de Verdun* ne contient rien ſur les Mouret.

Le Baron J. PICHON.

Paris, 15 Janvier 1867.

AU ROY.

SIRE,

Le déſir de faire ma cour à VOTRE MAJESTÉ, a mis mon nom ſous la preſſe, & me voilà Auteur de la même eſpèce que Baréme; avec cette différence, que l'amuſement de VOTRE MAJESTÉ est l'unique objet de mon travail.

Je ne m'attendois pas, SIRE, que mon Livret dût avoir le ſort des meilleurs ouvrages, & que la Critique s'exerçât jamais ſur ce qu'il renferme; mon ambition eſt ſatisfaite à cet égard. Meſſieurs les Officiers des Gardes du Corps, & les Écuyers de VOTRE MAJESTÉ, ont ſouvent pris plaiſir à attaquer mes calculs, qu'ils accuſent de n'être pas juſtes. Il eſt vray que je m'accorde rarement avec eux ſur le nombre des lieuës que V. M. fait à chacune de ſes chaſſes, & que leur total eſt toujours plus fort que le mien. Mais je me ſuis apperçu que mes critiques ont pris la mauvaiſe habitude d'eſtimer par la fatigue qu'ils reſſentent, le chemin qu'ils ont fait; ils me trouveroient plus exact s'ils étoient eux-mémes plus vigoureux. Cependant, comme la docilité doit être le caractère d'un nouvel auteur, j'ay tâché de rendre cette ſeconde Édition plus correcte. Si malgré mes ſoins ils refuſent encore de me rendre juſtice, je ſupplie V. M. de me permettre d'en appeler à ſa déciſion, & que je mette, dès à préſent, ſous ſa Royale protection l'Ouvrage & l'Auteur.

Je ſuis avec un très-profond reſpect,

SIRE,

De VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéiſſant
& très-fidel ſerviteur & ſujet.
MOURET.

JANVIER.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	LIEUES.
1	Le 1er jour de l'an. .	. . . . .	. . . . .	
2	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	8
3	M. le Duc de Gramont.	Aux Loges.	2 dains. . .	7
4	Le Roy.	Forêts de Marly. . .	2 cerfs. . . .	8
5	M. le Duc.	Croix de Ponchart. .	1 cerf. . . .	15
6	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	8
7	Promenade.	A Marly.	. . . . .	3
8	Le Roy.	Forêts de Marly. . .	1 cerf. . . .	6
9	M. le Duc de Gramont.	Aux Loges.	1 dain. . . .	9
10	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	9
11	M. le Duc.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
12	Le Roy.	Forêts de Marly. . .	2 cerfs. . . .	10
13	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	1 dain. . . .	9
14	Promenade.	A Marly.	. . . . .	3
15	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	10
16	Médecine.	. . . . .	. . . . .	
17	Promenade.	Forêts de Marly. . .	. . . . .	3
18	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
19	Le Roy.	Aux Loges.	2 cerfs. . . .	10
20	Gelée.	. . . . .	. . . . .	
21		. . . . .	. . . . .	
22	*Idem.*	. . . . .	. . . . .	
23		. . . . .	. . . . .	
24		. . . . .	. . . . .	
25	Le Roy.	Aux Loges.	1 cerf. . . .	12
26	M. le Duc.	Aux Alluets.	1 cerf. . . .	17
27	M. le Duc de Gramont.	Forêts de Marly. . .	0 dain. . . .	9
28	Promenade.	. . . . .	. . . . .	3
29	Le Roy.	Aux Loges.	2 cerfs. . . .	12
30	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	9
31	M. le Duc.	A l'Authy.	0 cerf. . . .	16
				221

Février.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	2 dains. . . .	12
2	La Préſentation. . . .	. . . . .	. . . . .	
3	Le Roy.	Aux Loges.	2 cerfs 1 ſang.	11
4	M. le Duc de Gramont.	Forêts de Marly. . .	1 chevreuil.	3
5	M. le Duc.	A l'Authy.	1 cerf. . . .	15
6	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	12
7	Le Roy.	Aux Loges.	2 cerfs. . . .	13
8	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	1 dain. . . .	11
9	Le Roy.	A Trielle.	0 cerf. . . .	17
10	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
11	M. le Duc de Gramont.	Forêts de Marly. . .	0 chevreuil.	5
12	Le Roy.	Aux Loges.	2 cerfs. . . .	12
13	M. le Duc de Gramont.	A la Muette.	2 dains. . .	10
14	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	11
15	Le Roy.	A Trielle.	1 loup. . . .	24
16	Le Roy.	Aux Loges.	2 cerfs. . . .	12
17	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	12
18	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	2
19	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
20	Maladie.	. . . . .	. . . . .	
21		. . . . .	. . . . .	
22		. . . . .	. . . . .	
23		. . . . .	. . . . .	
24	*Idem*.	. . . . .	. . . . .	
25		. . . . .	. . . . .	
26		. . . . .	. . . . .	
27		. . . . .	. . . . .	
28	Promenade.	A Trianon.	. . . . .	1
				207

Mars.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	Mail.	A Marly.	. . . . .	3
2	Mail.	A Marly.	. . . . .	3
3	Promenade.	Trianon, Moulinos & Ménagerie.	. . . . .	3
4	Rien.	. . . . .	. . . . .	
5	Le Roy.	Fauſſe repoſe.	2 cerfs. . . .	11
6	Mail.	A Marly.	. . . . .	3
7	Mail.	A Marly.	. . . . .	3
8	Promenade.	A Trianon.	. . . . .	1
9	Le Roy.	A Verrière.	1 cerf. . . .	13
10	Promenade.	A Moulinos & Ménag.	. . . . .	3
11	Rien.	. . . . .	. . . . .	
12	Le Roy.	Aux Loges.	0 cerf. . . .	12
13	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	12
14	Le Roy.	Coſteau de Joüy. . .	1 cerf. . . .	9
15	Promenade.	A Marly.	. . . . .	3
16	M. le Duc.	Aux Alluets.	1 cerf. . . .	22
17	Promenade.	A Trianon.	. . . . .	
18	Dim. de la Paſſion. .	. . . . .	. . . . .	
19	Le Roy.	Forêts de Marly. . .	2 cerfs. . . .	8
20	Rien.	. . . . .	. . . . .	
21	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	10
22	Le Vol.	A la grande Grille. .	. . . . .	5
23	Le Roy.	Forêts de Marly. . .	1 cerf. . . .	12
24	Promenade.	A Marly.	. . . . .	3
25	Les Rameaux.	. . . . .	. . . . .	
26	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
27	Le Roy.	Forêts de Marly. . .	2 cerfs. . . .	8
28	Mercredy ſaint. . . .	. . . . .	. . . . .	
29	Jeudy ſaint.	. . . . .	. . . . .	
30	Vendredy ſaint. . . .	. . . . .	. . . . .	
31	Dévotions.	. . . . .	. . . . .	
				156

Avril.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	Pâques.	. . . . .	. . . . .	
2	Le Vol.	A la Minière. . . .	. . . . .	5
3	Promenade.	Moulinos & Ménag. .	. . . . .	3
4	Le Roy.	Aux Effarts.	1 cerf. . . .	17
5	M. le C. de Toulouſe.	Poteau du Planeſt. .	1 cerf. . . .	15
6	Mail.	A Marly.	. . . . .	3
7	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
8	Mail.	A Marly.	. . . . .	3
9	Annonciation.	. . . . .	. . . . .	
10	Le Roy.	Aux Effarts.	1 cerf. . . .	22
11	M. le C. de Toulouſe.	Poteau de la Potrie.	1 cerf. . . .	18
12	Le Vol.	Grande Grille. . . .	. . . . .	4
13	A Rambouillet. . . .	. . . . .	. . . . .	7
14	Le Roy.	Aux Effarts.	1 cerf. . . .	17
15	Les Levriers. . . .	Grande Grille. . . .	7 lièvres. . .	4
16	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	9
17	Les Levriers. . . .	Grande Grille. . . .	5 lièvres. . .	4
18	Le Roy.	Aux Effarts.	2 cerfs. . . .	19
19	Retour à Verſailles. .	. . . . .	. . . . .	7
20	Les Levriers. . . .	Grande Grille. . . .	3 lièvres. . .	3
21	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	12
22	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	
	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
	. . . . .	. . . . .	. . . . .	
25	Le Roy.	Aux Effarts.	0 cerf. . . .	20
26	Les Levriers. . . .	Grande Grille. . . .	6 lièvres. . .	4
27	M. le Duc de Gramont.	Forêts de Marly. . .	0 dain. . . .	8
28	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	9
29	A Rambouillet. . . .	. . . . .	. . . . .	
30	Le Roy.	Aux Effarts.	0 cerf. . . .	18
				253

MAY.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	LIEUES.
1	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	2
2	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	14
3	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	Une dine aux Levriers. .	9
4	Le Roy.	Aux Effarts.	1 cerf. . . .	17
5	M. le C. de Touloufe.	Poteau de la Potrie.	1 cerf. . . .	18
6	Promenade.	Moulinos & Ménag. .	. . . . .	3
7	Médecine.	. . . . .	. . . . .	
8	A Rambouillet. . . .	. . . . .	. . . . .	7
9	Le Roy.	. . . . .	0 cerf. . . .	22
10	Promenade.	Moulinos & Ménag. .	. . . . .	8
11	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	10
12	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	2 dains. . .	19
13	Promenade.	Moulinos & Ménag. .	. . . . .	8
14	Le Roy.	Chiens à la graiſſe *.	1 cerf. . . .	30
15	M. le C. de Touloufe.	La haye de Rochefort.	1 cerf. . . .	22
16	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	2
17	Le Roy.	A Trielle.	1 ſanglier. .	20
18	Promenade.	Forêts de Marly. . .	. . . . .	4
19	Communion.	. . . . .	. . . . .	
20	Pentecôte.	. . . . .	. . . . .	
21	Promenade.	Forêts de Marly. . .	. . . . .	4
22	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	2 dains. . . .	10
23	Le Roy.	Aux Effarts.	1 cerf. . . .	17
24	M. le C. de Touloufe.	Poteau de la Potrie. .	1 cerf. . . .	15
25	M. le Duc de Gramont.	A la Muette.	2 biches. 1 cerf. . . .	9
26	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	9
27	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	2
28	Le Roy.	Aux Effarts.	1 cerf. . . .	20
29	M. le C. de Touloufe.	Au chêne Vandion. .	0 cerf. . . .	12
30	Promenade.	Retour à Verſailles. .	. . . . .	7
31	Promenade.	Moulinos & Ménag. .	. . . . .	3
				304

* Ces mots ſont effacés à la main dans l'original.

Jour.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	M. le Duc de Gramont.	Aux Loges.	2 dains. . .	10
2	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	14
3	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	2
4	Des Fuſils.	A la Muette.	. . . . .	9
5	M. le Duc de Gramont.	Aux Loges.	1 dain. . . .	10
6	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	10
7	Promenade.	Moulinos & Ménag. .	. . . . .	3
8	A Chantilly.	. . . . .	. . . . .	
	M. le Duc.	Au Buffet.	0 ſanglier. .	17
9	Le Roy.	Aux grandes Ventes.	0 cerf. . . .	10
10	Promenade.	. . . . .	. . . . .	2
11	M. le Duc.	Poteau de Malacize. .	2 cerfs. . . .	16
12	M. le Duc.	A la Table.	1 ſanglier. .	8
13	Le Roy.	Aux grandes Ventes.	1 cerf. . . .	16
14	Promenade.	A la Chapelle. . . .	. . . . .	4
15	M. le Duc.	Poteau de Chaly. . .	2 cerfs. . . .	15
16	Le Roy.	A la queuë de Senlis.	1 cerf. . . .	18
17	Petits chiens. . . .	Parc de Chantilly. .	1 chevreuil.	6
18	M. le Duc.	Au chemin de Senlis.	1 ſanglier. .	8
19	M. le Duc.	Aux Lyons.	1 cerf. . . .	15
20	Le Roy. . . . , . .	A la fuë Madame. . .	2 cerfs. . . .	12
21	Petits chiens. . . .	Parc de Chantilly. .	2 chevreuils.	8
22	M. le Duc.	Au chemin de Senlis.	9 ſangliers. .	8
23	M. le Duc.	Poteau de Chaly. . .	1 cerf. . . .	15
24	Petits chiens. . . .	Parc de Chantilly. .	0 chevreuil.	6
25	Le Roy.	Poteau de la Vignet.	1 cerf. . . .	20
26	M. le Duc.	Poteau de Malacize.	2 ſangliers. .	8
27	M. le Duc.	Poteau de Malacize. .	0 cerf. . . .	12
28	Petits chiens. . . .	Parc de Chantilly. .	1 chevreuil.	6
29	Petits chiens. . . .	Parc de Chantilly. .	3 chevreuils.	5
30	Le Roy.	Poteau de Chaly. . .	1 cerf. . . .	16
				309

JUILLET.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	LIEUES.
1	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	2 chevreuils.	9
2	M. le Duc.	Poteau de Malacize.	1 cerf. . . .	15
3	M. le Duc.	Chemin de Senlis. .	2 ſangliers. .	10
4	Le Roy.	Chemin de Senlis. .	2 cerfs. . . .	22
5	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	2 chevreuils.	8
6	M. le Duc.	Aux Lions.	2 cerfs. . . .	24
7	M. le Duc.	Poteau Saint-Hubert.	3 ſangliers. .	10
8	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	1 chevreuil.	7
9	Le Roy.	Chemin de Senlis. .	2 cerfs. . . .	15
10	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	0 chevreuil.	8
11	M. le Duc.	Aux Lions.	2 cerfs. . . .	18
12	M. le Duc.	Poteau Saint-Hubert.	3 ſangliers. .	9
13	Le Roy.	Poteau de la Vignette.	1 cerf. . . .	9
14	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	3 chevreuils.	8
15	M. le Duc.	Parc de Chantilly. .	2 ſangliers. .	9
16	M. le Duc.	A la belle Croix. . .	1 cerf. . . .	15
17	Le Roy.	Crochet de Quoit. .	1 cerf. . . .	13
18	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	2 chevreuils.	10
19	M. le Duc.	Parc à Pourceaux. .	2 ſangliers. .	9
20	M. le Duc.	Clos de la Barre. . .	1 cerf. . . .	10
21	Le Roy.	Chêne Pouilleux. . .	1 cerf. . . .	14
22	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	2 chevreuils.	9
23	M. le Duc.	Au petit Couvert. .	6 ſangliers. .	6
24	M. le Duc.	Poteau de Chaly. . .	2 cerfs. . . .	16
25	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	1 chevreuil.	8
26	Le Roy.	Crochet de Quoit. .	2 cerfs. . . .	16
27	M. le Duc.	Aux Lions.	8 ſangliers. .	10
28	M. le Duc.	Poteau de Chaly. . .	2 cerfs. . . .	20
29	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	0 chevreuil.	8
30	Le Roy.	Crochet de Quoit. .	2 cerfs, 1 renard. . .	12
31	M. le Duc.	Crochet de Quoit. .	1 ſanglier. .	9
				366

Août.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	M. le Duc.	Poteau de Malaçize.	1 cerf. . . .	16
2	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	3 chevreuils.	9
3	Le Roy.	Au Bouqueron. . . .	2 cerfs. . . .	20
4	M. le Duc.	Crochet de Quoit. .	2 ſangliers. .	10
5	Petits chiens.	Poteau du Gaſteau. .	2 chevreuils.	8
6	M. le Duc.	Poteau de Chaly. . .	1 cerf.	16
7	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
8	Retour à Verſailles. .	. . . . .	. . . . .	
	M. le Duc.	Poteau du Gaſteau. .	1 ſanglier. .	17
9	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
10	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	12
11	Médecine.	. . . . .	. . . . .	
12	A Vincennes.	. . . . .	. . . . .	10
13	Le Roy.	A Fauſſe repoſe. . .	0 cerf. . . .	9
14	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
15	Aſſomption.	. . . . .	. . . . .	
16	Tirer	. . . . .	. . . . .	2
17	Tirer.	A la Muette.	. . . . .	9
18	Revuë.	A Chaville.	1 dain. . . .	6
19	Promenade.	A Moulinos.	. . . . .	2
20	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
21	A Fontainebleau. . .	. . . . .	. . . . .	
	Le Roy.	Chemin de Chailly. .	1 ſanglier. .	20
22	Le Roy.	Aux Pieds pouries. .	2 cerfs. . . .	16
23	M. le Duc.	Épine foireuſe. . .	1 cerf. . . .	14
24	Petits chiens.	A Courbiſſon.	1 lièvre. . .	10
25	Le Roy.	Croix de Patin-Dieu.	0 ſanglier. .	12
26	M. le Duc de Gramont.	Croix de Vaucervele.	0 cerf. . . .	12
27	Le Roy.	Aux Pieds pouries. .	2 cerfs. . . .	18
28	Le Roy.	Croix de Souvray. .	1 ſanglier. .	12
29	Petits chiens.	A Courbiſſon.	0 lièvre. . .	8
30	M. le P. de Conty. .	Épine foireuſe. . .	1 cerf. . . .	16
31	Le Roy.	Aux Pieds pouries. .	1 cerf *. . .	12
	* M. de Chancenay a couru grand riſque.			304

Septembre.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	Le Roy.	Au Cormier penchu.	1 ſanglier. .	10
2	Petits chiens. . . .	La Mare au preſſoir.	0 lièvre. . .	2
3	Le Roy.	Épine foireuſe. . . .	1 cerf. . . .	16
4	L'arrivée de la Reine.	A Moret.	. . . . .	6
5	Le mariage du Roy. .	. . . . .	. . . . .	
6	Promenade.	Autour du Canal. . .	. . . . .	1
7	Le Roy.	Croix de Montmorin.	2 cerfs. . . .	12
8	La Nativité.	. . . . .	. . . . .	
9	Petits chiens. . . .	A Courbiſſon. . . .	2 lièvres. . .	9
10	M. le Duc.	Au bas du pavé de	. . . . .	
	. . . . .	Chailly.	1 cerf. . . .	12
11	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	1 ſanglier. .	8
12	Le Roy.	Épine foireuſe. . . .	2 cerfs. . . .	20
13	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	2 lièvres. . .	7
14	M. le P. de Dombes.	Au Pavé de Bouron. .	0 cerf. . . .	18
15	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	0 ſanglier. .	10
16	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	4 lièvres. . .	9
17	Le Roy.	Épine foireuſe. . . .	1 cerf. . . .	23
18	Le Roy.	Parquet de Mòtigny.	1 ſanglier. .	8
19	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	2 lièvres. . .	9
20	M. le P. de Dombes.	Épine foireuſe. . . .	1 cerf. . . .	16
21	Le Roy.	Croix de Vaucervele.	1 ſanglier. .	12
22	Le Roy.	La Mare au preſſoir.	2 cerfs. . . .	10
23	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	0 lièvre. . .	6
24	M. le Duc.	A Franchart.	1 cerf. . . .	18
25	Le Roy.	A Franchart.	1 ſanglier. .	9
26	Le Roy.	Sentiers d'Avon. . .	2 cerfs. . . .	12
27	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	3 lièvres. . .	6
28	M. le P. de Conty. .	A Franchart.	2 cerfs. . . .	10
29	Le Roy.	A Franchart	1 ſanglier. .	10
30	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	1 lièvre. . .	9
	Et M. Dudicourt. . .	A Maſſaury.	2 loups. . .	8
				299

Octobre.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	Le Roy*.	Chem. des Poulaillers.	2 cerfs. . . .	18
2	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	0 sanglier. .	12
3	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	2 lièvres. . .	6
4	Le Roy.	A Fontaine-le-Port. .	0 loup. . . .	7
5	Le Roy.	Chem. des Poulaillers.	1 cerf. . . .	14
6	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	1 ſanglier. .	11
7	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	3 lièvres. . .	6
8	M. le Duc.	Croix du gr. Veneur.	2 cerfs. . . .	12
9	Le Roy.	Au Puits fondu. . . .	2 cerfs. . . .	15
10	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	0 lièvre. . .	6
11	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	1 ſanglier. .	9
12	M. le P. de Dombes.	A Fontaine-le-Port. .	0 cerf. . . .	22
13	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	2 cerfs. . . .	18
14	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	0 lièvre. . .	6
15	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	2 ſangliers. .	13
16	M. le Duc.	Château de Bouron. .	2 cerfs. . . .	14
17	Le Roy.	Sentiers d'Avon. . .	2 cerfs. . . .	9
18	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	1 lièvre. . .	5
19	Le Roy.	Croix de Vaucervele.	1 ſanglier. .	10
20	M. le P. de Conty. .	Au Pavé de Bouron.	1 cerf. . . .	13
21	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	2 lièvres. . .	7
22	Le Roy.	Croix de Monmorin.	2 cerfs. . . .	10
23	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	1 lièvre. . .	7
24	M. le P. de Conty. .	Croix du gr. Veneur.	1 cerf. . . .	12
25	Le Roy.	Au Puits fondu. . . .	2 cerfs. . .	22
26	M. le P. de Dombes.	A Franchart.	2 cerfs. . . .	16
27	Le Roy.	Chem. des Poulaillers.	0 ſanglier. .	12
28	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	4 lièvres. . .	7
29	Le Roy.	Chem. des Poulaillers.	2 cerfs. . . .	13
30	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	0 lièvre. . .	
31	Communion.	. . . . .	. . . . .	
				338

* M. le duc d'Orléans bleſſé à la chaſſe.

NOVEMBRE.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS	CHASSES.	LIEUES.
1	La Touſſaint.	. . . . .	. . . . .	
2	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	1 ſanglier. .	12
3	Le Roy.	. . . . .	. . . . .	
	La Saint-Hubert. . .	Parquets de Montigny.	3 cerfs. . . .	16
4	Petits chiens.	Courbiſſon.	0 lièvre. . .	7
5	Légère indiſpoſition.	. . . . .	. . . . .	
6		. . . . .	. . . . .	
7		. . . . .	. . . . .	
8	*Idem.*	. . . . .	. . . . .	
9		. . . . .	. . . . .	
10	Petits chiens. . . .	Croix de Touloufe. .	2 lièvres. .	8
11	Rien.	. . . . .	. . . . .	
12	Le Roy.	Puits fondu.	1 cerf. . . .	14
13	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	2 lièvres. . .	8
14	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	2 ſangliers. .	18
15	Le Roy.	Croix de Monmorin.	2 cerfs. . . .	16
16	M. le P. de Dombes.	Franchart.	1 cerf. . . .	12
	. . . . .	. . . . .	1 avec M. le D.	15
17	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	0 Lièvre. . .	7
18	Petits chiens. . . .	Mare au preſſoir. . .	0 Renard. .	5
19	Le Roy.	Chemin et bois de	. . . . .	
	. . . . .	Villiers.	1 cerf. . . .	14
20	Le Roy.	Croix de Saint-Héran.	1 ſanglier. .	11
21	Petits chiens. . . .	Courbiſſon.	1 lièvre. . .	6
22	Le Roy.	Croix de Monmorin.	2 cerfs. . . .	14
23	Le Roy.	A Franchart.	0 ſanglier. .	18
24	Petits chiens. . . .	A Courbiſſon.	4 lièvres. . .	8
25	M. le Duc.	A l'Écurie royale. . .	2 ſangliers. .	9
26	M. de Vendôme. . .	A l'Épine foireuſe. .	0 cerf. . . .	12
27	Le Roy.	Croix de Touloufe. .	1 ſanglier. .	14
28	A Petitbourg.	. . . . .	. . . . .	8
29	Le Roy.	Au détroit du pt Sena.	2 cerfs. . . .	13
30	M. le Duc.	Audit détroit. . . .	2 cerfs. . . .	12
				277

Décembre.	ÉQUIPAGES.	RENDEZ-VOUS.	CHASSES.	Lieues.
1	Retour à Verſailles.	. . . . .	. . . . .	9
2	Dimanche de l'Avent.	. . . . .	. . . . .	
3	M. le Duc de Gramont.	Aux Loges.	1 dain. . . .	14
4	Petits chiens.	Au Chêne Fouquet. .	1 chevreuil.	10
5	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	9
6	Le Roy.	Fauſſe repoſe. . . .	1 cerf. . . .	7
7	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	1 cerf. . . .	9
8	Conception.	. . . . .	. . . . .	
9	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
10	Le Roy.	Fauſſe repoſe. . . .	2 cerfs. . . .	20
11	Le Roy.	Aux Loges.	1 ſanglier. .	13
12	Petits chiens. . . .	Au Chêne Fouquet. .	1 chevrette.	10
13	M. le Duc de Gramont.	A Boulogne.	2 cerfs. . . .	10
14	Le Roy.	A Fauſſe repoſe. . . .	2 cerfs. . . .	16
15	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
16	Rien.	. . . . .	. . . . .	
17	Le Roy.	Aux Loges.	Point de ch^{e}.	6
18	Le Roy.	A la Place Royale. .	0 cerf. . . .	14
19	Petits chiens. . . .	Au Chêne Fouquet. .	0 chevreuil.	10
20	Tirer.	A la Muette.	. . . . .	7
21	Tirer.	. . . . .	. . . . .	2
22	Le Roy.	Pavé de Vaucreſon. .	2 cerfs. . . .	8
23	Tirer.	. . . . .	. . . . .	1
24	Communion.	. . . . .	. . . . .	
25	Noël.	. . . . .	. . . . .	
26	Tirer.	A la Muette.	. . . . .	7
27	Tirer.	A la Porte S. Nom. .	. . . . .	5
28	Le Roy.	Aux Loges.	2 ſangliers. .	11
29	Le Roy.	Pavé de Vaucreſon. .	0 cerf. . . .	12
30	Tirer.	. . . . .	. . . . .	1
31	Tirer.	A la Muette.	. . . . .	7
				222

Total des lieuës. . . 3255.

RÉCAPITULATION.

L'équipage du Roi a pris. . . . . 104 cerfs.
Celui du Sanglier. . . . . 50 fangliers.
La Louveterie. . . . . 4 loups.
Les Petits chiens en chevreuils & chevrettes. 27
Leſdits Petits chiens. . . . . 57 lièvres.

L'équipage de M. le Duc, le Roi préſent a pris. . . . . 32 cerfs.
Celui du Sanglier. . . . . 47 fangliers.
Celui de M. le Prince de Conty. . . . 4 cerfs.
Celui de M. le Comte de Toulouſe. . 5 cerfs.
Celui de M. le Prince de Dombes. . . 4 cerfs.
Celui de M. le Duc de Gramont. . . . 4 cerfs.
Et. . . . . 28 dains.

TABLE DES MATIÈRES.

	Nombre de pages.
Petite Chronique françoiſe.	32
Des Salons de Paris à la fin du règne de Louis XIV.	64
Notice ſur un Bibliophile émigré.	22
Lettres & Billets de Voltaire.	31
Note ſur la XXV^e^ Nouvelle de la Reine de Navarre.	11
Le Fauconnier parfait.	72
Mémoire ſur le vin de Champagne.	114
Chaſſes du Roy (Louis XV)	28

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.